ANNUAIRE

DU

CONSEIL HÉRALDIQUE

DE FRANCE

TROISIÈME ANNÉE

PARIS
CONSEIL HÉRALDIQUE DE FRANCE
21, Avenue Carnot, 21

1890

ANNUAIRE

DU

CONSEIL HÉRALDIQUE

DE FRANCE



TAVEAU DE LAVIGERIE

ANNUAIRE

DU

CONSEIL HÉRALDIQUE

DE FRANCE

TROISIÈME ANNÉE

PARIS
CONSEIL HERALDIQUE DE FRANCE
21, AVENUE CARNOT, 21

1890

ÉTAT DES MEMBRES[1]

DU

CONSEIL HÉRALDIQUE

DE FRANCE

Au 15 Novembre 1889.

H. Abzac de la Douze (Comte Aymar d'), de la Soc. hist. et arch. de la Dordogne ; — chât. de Borie-Petit, p. Périgueux, (Dordogne).

H. Achard de la Vente (Joseph), docteur en droit ; — chât. de Saint-Cyr, p. Mortain (Manche).

[1] Explication des abréviations.

P. H. — Président d'honneur.
P. — Président.
H. — Membre Honoraire.
C. — Membre Correspondant.
A. — Membre Associé.
S. G. — Secrétaire Général.
R. — Rédacteur.

H. **Agiout** (Vicomte Alexandre **Thomas** d'), chevalier de 1re classe de l'O. R. de François Ier ; de la Soc. des Gens de lettres ; — à Sainte-Brigitte de Pausilippe, près Naples (Italie).

H. **Albiousse** (Lionel d'), juge au tribunal d'Uzès ; du Comité de l'Art Chrétien ; ass. corresp. de l'Acad. de Nîmes ; de la Soc. Franç. d'archéol. ; — à Uzès (Gard).

H. **Albouy** (l'Abbé Augustin), chanoine de Smyrne, chevalier de l'O. du S. Sépulcre ; — rue des Saints-Pères, 30, Paris.

H. **Alis** (l'Abbé Louis), curé d'Agmé, lic. en théologie ; — à Agmé, p. Gontaud (Lot-et-Garonne).

H. **Amade** (Adolphe d'), O. ✻, O. I. P. 🙰, sous-intendant mil. de 1re classe en retraite, commandeur et chevalier des Ordres Pontificaux, etc. ; de plusieurs Soc. savantes ; — hôtel de la Caisse d'épargne, Toulouse (Haute-Garonne).

H. **Amphernet** (Vicomte d'), ✻, de la Soc. des Ant. de Normandie ; — rue Royale, 92, Versailles, (Seine-et-Oise).

H. **Anselme de Puisaye** (Comte Jules d'), anc. officier aux zouaves pontificaux, Gr.-officier de l'Ordre imp. de la Rose, chevalier de 1re classe de l'O. R. militaire de François Ier, chev. de l'O. de Pie, décoré de la méd. d'or *Pro Petri Sede* ; de l'Acad. des Quirites (Rome) ; — rue Basse, à Lourdes, et chât. de Tostat, p. Rabastens (Hautes-Pyrénées).

P. H. **Arbaumont** (Jules **Maulbon** d'), O. I. P. 🙰, chevalier des Ordres de St-Grégoire et d'Isabelle la Catholique ; vice-présṭ de l'Acad. des sc., arts et b. l. de Dijon ; prést de la Commn des Antiquités de la Côte-d'Or ; corresp. honoraire du Ministère ; — rue Saumaise, 43, Dijon, et aux Argentières, près Dijon (Côte-d'Or).

H. **Arbigny de Chalus** (Hugues d'), de la Soc. des amis des Arts de Dijon ; — place St Michel, 11, Dijon (Côte-d'Or).

S. G. **Arbigny de Chalus** (Henri d'), anc. chef-de-cabinet de préfet, chevalier de l'O. de S. Grégoire, décoré de la croix *Pro Ecclesia et Pontifice ;* — rue des Saints-Pères, 63, Paris, et villa St-Michel, à St-Pair-sur-Mer (Manche).

H. **Auber** (l'Abbé Charles), ✠, chanoine titulaire de l'Eglise de Poitiers, historiographe du diocèse ; de la Soc. des ant. de l'Ouest ; corresp. du ministère de l'instr. publique ; de la Soc. des Ant. de la Morinie ; de la Soc. des Ant. de France ; inspr divisionnaire de la Soc. franç. d'arch. ; — à Poitiers (Vienne).

H. **Aubert** (Emile) capitaine de cav. breveté démissre, décoré du Nicham-Iftikar ; de la Soc. d'émul. de l'Allier, etc. ; — La Palisse (Allier).

H. **Audiat** (Louis), O. I. P. ✠, lauréat de l'Institut, bibliothécaire-archiviste de la ville de Saintes, prést de la Soc. des Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis ; — à Saintes (Charente-Inf.).

H. **Aupias de Blanat** (Élie d'), anc. lieutenant d'inf. ; — chât. de Villegly, p. Castres (Tarn).

H. **Aussy** (Denys d'), anc. conseiller génl de la Charente-Inf., vice-prést de la Soc. des arch. hist de la Saintonge et de l'Aunis ; — chât. de Crazannes, p. Port-d'Envaux (Char.-Inférieure).

H. **Autane** (Comte d') ; — rue Victoire, 6, Avignon (Vaucluse).

H. **Barban** (André), anc. Secrétaire-Général ; du conseil d'admn de la Diana ; de la Soc. Franç. pour la conserv. des Monum. hist. ; de l'Acad. des Arts, Soc. et B. L. de Savoie ; — rue de la Gare, Roanne (Loire).

H. **Barbier de Montault** (Monseigneur), O. I. P. ✠, référendaire au Tribunal de la Signature Papale, Prélat de la Maison de Sa Sainteté, chanoine d'honneur des Cathédr. d'Anagni, Manfredonia, Tarentaise et Langres ; grand-croix de l'O. R. de François Ier, commr de l'Ordre du S. Sépul-

cre, etc. ; corresp. du ministère de l'Instr. publique pour les trav. hist. ; de l'Acad. Pontificale d'archéol. ; des Acad. des Arcades et des Quirites ; de la Soc. des ant. de l'Ouest, etc. ; — rue Saint-Denis, 37, Poitiers (Vienne).

H. **Barghon de Fort-Rion** (Baron François de), décoré de la médaille *Pro Petri Sede* et de la croix *Pro Ecclesia et Pontifice ;* de l'Institut Royal et Grand-Ducal de Luxembourg ; corresp. de l'Acad. Royale de l'hist. d'Espagne, etc. ; — chât. de Fort-Rion, p. Châteldon (Puy-de-Dôme).

H. **Barral** (l'Abbé Adrien de), curé de Villers ; de la Commn hist. du Cher ; du Comité d'hist. et d'arch. du dioc. de Bourges ; Vice-prést de la Soc. acad. du Centre ; — à Villers, p. Châteauroux (Indre).

A. **Bazin** (Louis), corresp. de l'Acad. de Mâcon ; — rue Debrousses, 5, Paris.

H. **Beauchamps de Monthéard** (Baron de), de plusieurs Soc. savantes ; — chât. de Beauchamps, p. La Ferté-Bernard (Sarthe).

H. **Beauchesne** (Comte Adelstan de), licencié ès-lettres ; de la Soc. hist. et arch. du Maine ; de la Soc. hist. et arch. de l'Orne ; corresp. de la Commn hist. et arch. de la Mayenne ; — chât. de Torcé, p. Ambrières (Mayenne), et rue Boccador, 6, Paris.

H. **Beauchet-Filleau** (Paul) ; — à Chef-Boutonne (Deux-Sèvres).

H. **Beaumont** (Comte Jacques de), chevalier de justice avec plaque de l'O. de S. Georges Constantinien, Commr de l'O. de S. Grégoire, cher de l'O. de S. Sylvestre ; — rue de l'Université, 57, Paris, et chât. de la Brosse, p. Château-Renault (Indre-et-Loire).

H. **Beaune** (Joseph), anc. magistrat ; — chât. de Bistauzac, p. Gontaud (Lot-et-Garonne).

H. **Benoist de Ronat** (Louis de) ; — chât. de Châteldon (Puy-de-Dôme).

H. **Beneyton** (Comte), — *décédé au châlet de la Saussaye; près St-Hippolyte, le 7 Sept. 1888.*

H. **Berluc-Pérussis** (Léon de), anc. prést de l'Acad. d'Aix et du Congrès scientif. de France ; — au Plan de Porchères, près Marre, p. Forcalquier (Basses-Alpes).

H. **Bernet** (l'Abbé du), curé de S. Pierre del Pech, p. Puymirol (Lot-et-Garonne).

R. **Bernos** (Gaston), décoré de la croix *Pro Ecclesia et Pontifice* ; — rue Legendre, 191, Paris.

H. **Bersy de la Guérivière** (Emmanuel de), anc. off. de cavalerie, officier de l'O. R. du Cambodge ; de la Soc. Bibliogr. ; — rue de Surène, 9, Paris.

H. **Bessas de La Mégie** (Comte de) ; — *décédé le 30 Janvier 1886 à Paris.*

H. **Bieberstein-Krasitzki** (Comte Jean de) ; — à Kiéff (Empire de Russie).

H. **Bigault de Boureuille** (l'Abbé de), prof. au collège S. Joseph ; — rue du Faubourg Cérès, 86, Reims (Marne).

H. **Blanchet** (l'Abbé Jean), chanoine honoraire, supérieur de l'Ecole S. Paul ; de la Soc. hist. et arch. de la Charente ; de la Soc. des Arch. hist. de Saintonge et d'Aunis ; — rue d'Epernon, 32, Angoulême (Charente).

H. **Blotterie** (Comte de la), ✱, ✪, anc. préfet ; — rue Boissière, 53, Paris, et à Loudun (Vienne).

H. **Boceret** (Emmanuel de), de la Soc. arch. de la Loire-Inférieure ; — à Guérande (Loire-Inf.).

P. H. **Bois de la Villerabel** (Vicomte Arthur du), prést de la Soc. arch. et hist. des Côtes-du-Nord, corresp. du Comité des trav. hist., délégué de la Soc. des Biblioph. Bretons et de l'hist. de Bretagne, etc., — place St. Pierre, 11, Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).

H. **Boisguéret de la Vallière** (Henri de), directeur des

Assurances mut. de Loir-et-Cher ; des Soc. arch. du Vendômois, du Dunois, de l'Orléanais, des Antiq. du Centre ; de la Soc. Franç. pour l'avancement des sciences ; — rue du Mail, 16, Blois (Loir-et-Cher).

H. **Boissieu** (Maurice de), de la Soc. de la Diana ; — chât. de la Doue, p. Saint-Galmier (Loire).

H. **Bonvallet** (Adrien), anc. prés[t] de la Soc. des ant. de l'Ouest ; — rue du Petit-Bonnevaux, Poitiers (Vienne).

H. **Bonvarlet** (Alexandre), consul de S. M. le Roi de Danemark, prés[t] du Comité Flamand de France, chevalier des O. de S. Grégoire, du Danebrog et de Léopold de Belgique ; — rue du Sud, 11, Dunkerque (Nord)

H. **Borel d'Hauterive** (André), conservateur hon. à la Bibl. Sainte-Geneviève, directeur de *l'Annuaire de la Noblesse*, anc. prof. suppléant à l'Ecole des chartes, chevalier de l'O. R. du Christ ; du comité de la Soc. des gens de lettres, etc. ; — rue Richer, 50, Paris.

H. **Bors** (Auguste de) ; — chât. de la Brosse, p. Tournon (Indre).

H. **Boscq de Beaumont** (Gaston du) ; — rue Guilbert, 20, à Caen (Calvados), et chât. du Mesnil-Vitey, p. Airel (Manche).

H. **Boüard** (Baron de), anc. zouave pontifical, chevalier de l'Ordre de S. Grégoire, décoré de la croix de Mentana ; — Bordeaux (Gironde).

P. H. **Boucher de Molandon** (Remy), ✳, O. I. P. ❂, membre non résidant du Comité des trav. hist. au ministère de l'Instr. publ. ; membre et anc. prés[t] de la Soc. arch. et hist. de l'Orléanais et de l'Acad. de S[te] Croix d'Orléans ; de la Soc. des ant. de France ; ass. corresp. de la Soc. des ant. de France, etc. ; — rue Pothier, 23, Orléans, et chât. de Reuilly, à Chécy (Loiret).

H. **Bouchet** (Emile), membre titul. de l'Acad. de Sainte-Croix d'Orléans et du Comité Flamand de France ; corresp.

de la Soc. Dunkerquoise et de la Soc. acad. de la Loire-Inf. ; — rue des Murlins, 14 bis, Orléans (Loiret).

A. **Boudard** (Auguste de), conservateur-adjoint de la bibl. de la Cour de cassation, chevalier de l'O. de S. Sylvestre ; — rue de Vintimille, 14, Paris, et à Royas-Villars (Vaucluse).

H. **Bourbon-Busset** (Comte Charles de), ✻, anc. commandant de la Mobile ; — à Busset (Allier).

H. **Bourdeille** (Marquis de) ; — rue de Grenelle, 174, Paris, et chât. de Bourdeille (Dordogne).

H. **Bourdeille** (Comte Henri de) ; — mêmes adresses.

C. **Bourgeois** (Armand), prés[t] de l'Acad. Champenoise ; de la Soc. des Gens de lettres ; corresp. de la Soc. Franç. d'Archéol. ; de la Soc. acad. de la Marne ; de l'Acad. N[le] de Reims ; directeur de la *Revue litt. et art. de la Champagne ;* — à Pierry, p. Epernay (Marne).

P. H. **Bourrousse de Laffore** (Comte de), chevalier de l'O. R. de la Couronne d'Italie, membre et anc. prés[t] de la Soc. des sc., b. l. et arts d'Agen ; de la Soc. des arch. hist. de Gascogne ; — rue Lacépède, 2, Agen (Lot-et-Garonne).

H. **Brandt de Galametz** (Comte de), de la Soc. d'émul. d'Abbeville ; de la Soc. des ant. de la Morinie ; de l'Acad. Royale hérald. d'Italie ; — rue Saint-Gilles, 133, Abbeville (Somme).

H. **Braux** (Baron Gabriel de), des Soc. d'arch. Lorraine, arch. et hist. de l'Orléanais, des sc., lettres et arts de Bar-le-Duc, d'Emul. des Vosges ; — chât. de Boucq, p. Foug (Meurthe-et-Moselle).

P. H. **Bremond d'Ars, Marquis de Migré** (Comte Anatole de), ✻, anc. sous-préfet, conseiller général du Finistère, membre et anc. président de la Soc. archéol. de Nantes et de la Loire-Inf. ; corr. de la Soc. N[le] des ant. de France, etc. ; — rue Harroüys, 5, à Nantes (Loire-Inférieure), et chât. de la Porte-Neuve, p. Pont-Aven (Finistère).

H. **Bresc** (Louis de), anc. maire d'Aups et de Moissac, conseiller gén[l] du Var ; de la Soc. d'études scientif. et arch. de Draguignan ; de la Soc. d'agric. du Var ; de la Soc. Franç. d'archéol. ; de l'Acad. du Var ; de l'Acad d'Aix ; de la Soc. des agric. de France, etc., — à Aups (Var).

H. **Breuil** (Vicomte Charles de), ✻, anc. officier ; — chât. de Rosnay, p. Jonchery-sur-Vesle (Marne).

H. **Brotonne** (Léonce de), secrétaire d'ambassade ; — avenue de Messine, 17, Paris.

H. **Brugière** (l'Abbé Hippolyte), curé de Coulounieix ; de la Soc. hist. et arch. du Périgord ; — à Coulounieix, p. Périgueux (Dordogne).

C. **Brunet** (Victor), commis-greffier du tribunal de Vire ; de la Soc. de géogr. de Paris ; de l'Acad. Royale Hérald. d'Italie ; de la Soc. Acad. de Cherbourg, etc. — rue Girard, 69, Vire (Calvados).

H. **Buet** (Charles), chevalier des O. R. de la Couronne d'Italie et d'Isabelle la Catholique ; publiciste ; prés[t] de l'Acad. Chablaisienne ; des Acad. de Savoie, Romaine Pontificale de la Religion Catholique, Royale Hérald. d'Italie, Salésienne, etc. ; — villa Floret, Thonon (Haute-Savoie).

H. **Buisson de Courson de Cristot** (Amédée du), anc. conseiller de préf. des Hautes-Pyrénées, de l'Hérault, de la Manche ; anc. vice-prés[t] de conseil de préfecture ; anc. secrétaire général ; anc. sous-préfet de Valognes, Morlaix, etc. ; démiss. en déc. 1877 ; pendant la guerre (1870-71), officier attaché, comme aide-de-camp, à l'Etat-major de la 3[e] div[n] (Saussier) du 19[e] corps, 2[e] armée de la Loire ; de la Soc. des Antiq. de Normandie, etc. ; — rue de l'Orangerie, 26, Versailles (Seine-et-Oise), et chât. des Planches-sur-Amblie, p. Creully (Calvados).

H. **Burey** (Vicomte Robert de) anc. membre corresp. de la Soc. Franç. de numism. et d'archéol. (section d'art hé-

raldique) ; — chât. de Nenon, p. Rochefort-sur-Nenon (Jura).

H. **Caillon** (Henri), ✻, lieutenant-colonel de cavalerie de l'armée territoriale, comm[r] de l'O. de S. Sylvestre, chevalier de l'Ordre de Pie, décoré de la croix *Pro Ecclesia et Pontifice* ; de la Soc. de topogr. de France ; — rue Meissonnier, 8, Paris.

H. **Cais de Pierlas** (Comte Eugène), membre corresp. du Conseil Royal Hérald. d'Italie ; — via della Rocca, 15, Turin, et chât. de None, par Pignerol (Piémont).

H. **Caix de Saint-Aymour** (Vicomte Amédée de) ; — rue Gounod, 4, Paris.

H. **Caix de Saint-Aymour** (Comte Gabriel de), camérier secret de cape et d'épée de S.S. Léon XIII, chevalier grand-croix de l'Ordre Pontifical du Christ, chevalier de l'O. de S. Jean de Jérusalem, comm[r] de plusieurs Ordres ; — rue du Ranelagh, 94, Paris.

H. **Cambourg** (Baron de), anc. conseiller général, anc. off. supérieur de l'armée territ.; vice-prés[t] de la Soc. des études coloniales et maritimes ; secrétaire gén[l] du syndicat de la presse économique et professionnelle ; — rue Lauriston, 83, Paris.

H. **Cambourg** (Paul de) ; — rue Marsollier, 5, Paris.

H. **Cantillon de Lacouture** (Oscar), anc. magistrat, prés[t] de la Soc. d'agric. de Draguignan, secr. du Comité de la Soc. de secours aux blessés militaires (Draguignan) et décoré de la croix de bronze de cette société (1871) ; — rue de l'Evêché, 23, Draguignan (Var).

H. **Capogrossi-Guarna** (Commandeur Comte Baldassare), camérier d'honneur de cape et d'épée de S.S. Léon XIII, président-fondateur de l'Institut Héraldique de Rome ; — palazzo Balestra, piazza Santi-Apostoli, 47, Rome.

H. **Carné de Carnavalet** (Gaston de), directeur de la

Revue historique de l'Ouest ; de la Soc. des Biblioph. Bretons ; — rue Monsieur le Prince, 58, Paris.

H. **Cavrois** (Louis), docteur en droit, anc. auditeur au Conseil d'Etat, commandeur des Ordres de S. Grégoire et de Charles III, décoré de la croix *Pro Ecclesia et Pontifice ;* de l'Acad. d'Arras, de la Comm. des monum. hist. du Pas-de-Calais ; — place de la Préfecture, 28, Arras, et chât. de Saternault, p. L'Arbret (Pas-de-Calais).

H. **Chaix d'Est-Ange** (Gustave) ; — rue St-Georges, 15 bis, Paris, et chât. de Lascombes, p. Margaux (Gironde).

H. **Chansiergues-Ornano** (Comte Albert de) ; — place Crillon, 17, Avignon (Vaucluse), et chât. de Vernay, p. Pont-de-Vaux (Ain).

H. **Chaumeil** (Alfred), anc. percepteur ; — à la Cocardière, p. Granville (Manche).

C. **Chauvet** (Claude), anc. attaché aux archives départ. de Vaucluse, anc. archiviste de la ville d'Avignon, de l'Acad. de Vaucluse ; — rue de la Tour, Monteux (Vaucluse).

A. **Chevalier** (l'Abbé Alfred), curé de Tramery ; de la Soc. Française d'archéol. ; — à Tramery, p. Ville-en-Tardenois (Marne).

H. **Chevalier** (l'Abbé Jules), chanoine hon. de Valence, prof. d'hist. au Gr. Séminaire de Romans, de l'Acad. delphinale, de la Soc. d'arch. et de stat. de la Drôme ; — à Romans (Drôme).

H. **Choiseul-Gouffier** (Comte de), lieutenant au 36e de ligne ; — rue de Grenelle, 142, Paris.

P. H. **Ciccolini** (S. Exc. Monseigneur Stefano), Préfet de la Bibliothèque Vaticane, ex-Custode général de l'Acad. des Arcades ; — Palais du Vatican, Rome.

H. **Cléret de Langavant** (Joseph), lieutenant au 118e de ligne ; — rue Verdelet, 16, Quimper (Finistère).

H. **Cloch** (Ulrich de), anc. zouave pontifical, chevalier de

l'Ordre de Pie, décoré de la médaille *Pro Petri Sede ;* — à Falaise (Calvados).

P. H. **Cocchia** (S. Exc. Monseigneur Roch), Archevêque et comte de Chieti, baron de Villemagne, d'Orni, d'Astignan, etc. administrateur de Vasto, anc. Internonce au Brésil, Grand, croix des O. du S. Sépulcre et du Christ (Brésil), Comm. de l'Ordre de Bolivar (Vénézuéla) ; — Palais Archiépiscopal, à Chieti (Italie).

H. **Cochin** (l'Abbé Ernest), curé de Bertoncourt ; de l'Acad. Champenoise ; membre titul. de l'Acad. Lamartine, délégué pour le dép. des Ardennes ; — grande rue, 73, Rethel (Ardennes).

H. **Coligny** (Raoul de **Pillot,** Comte de), ✠, anc. off. supérieur, chambellan intime de S. S. Léon XIII, comm. de l'Ordre de S. Sylvestre, officier de l'O. de S. Marin, chevalier de l'O. du S. Sépulcre ; anc. membre de la Soc. d'émul. de Montbéliard ; — rue Ch. Nodier, 9, Besançon, et chât. de la Chaume, p. Arnay-le-Duc (Côte-d'Or).

H. **Combaud** (l'Abbé Joseph de), chanoine hon. de S. Nicolas de Rome ; — Villecroze, p. Salernes (Var).

H. **Communay** (Arnaud), attaché libre aux archives du dép. de la Gironde, prés. de la Soc. des archiv. hist. de la Gironde , corresp. de l'Acad. d'Agen ; membre résidant de la Soc. des biblioph. de Guyenne ; — passage Ducom, 4, Bordeaux (Gironde).

H. **Courcival** (Marquis de), ✠, anc. capitaine de cavalerie, ex-lieut.-colonel comm^t^ le 27e territorial d'inf. ; maire de Courcival, conseiller d'arrond^t^ du canton de Bonnétable ; des Soc. de Géogr. commerciale, hist. et arch. du Maine, hist. Algérienne, Franç. d'archéol., de l'hist. de France, etc. ; — rue Marcadet, 112, Paris, et chât. de Courcival, p. Bonnétable (Sarthe).

H. **Couret** (Alphonse), docteur en droit, docteur ès lettres, anc. procureur de la rép., avocat à la cour d'appel d'Or-

léans, commr des O. de Pie et du S. Sépulcre, chevalier de l'O. de S. Grégoire, décoré de la croix *Pro Ecclesia et Pontifice ;* corresp. de la Soc. des Antiq. de France ; — rue du Dévidet, 6, Orléans (Loiret).

H. **Courson de la Villeneuve** (Comte Aurélien de), ✱, anc. conservateur sous-directeur de la Bibl. nationale ; — rue Royale, 13, Nantes (Loire-inf.).

H. **Courteaud** (l'Abbé Charles), curé d'Adilly ; de la Soc. des Ant. de l'Ouest ; — à Adilly, p. Parthenay (Deux-Sèvres).

H. **Courtin de Neufbourg** (Comte de), agriculteur ; décoré de la croix *Pro Ecclesia et Pontifice ;* de la Soc. de la Diana ; — chât. de Beauvoir, p. Boën (Loire).

H. **Courtin de Neufbourg** (Vicomte de), de la Soc. Franç. d'archéol. ; — même adresse.

H. **Coustou-Coysevox** (Comte Gabriel de), anc. sous-préfet, chevalier de l'O. de S. Jean de Jérusalem, officier de l'O. R. de Charles III ; de plusieurs Soc. savantes ; — chât. des Eglantiers, p. St-Etienne de Tulmont (Tarn-et-Garonne).

C. **Cousturier** (Césaire) ; — rue du Collège, 15, Dôle (Jura).

H. **Coyecque** (Ernest), anc. élève de l'Ecole des chartes, archiviste paléographe, attaché à la Bibl. de l'Arsenal ; de la Soc. de l'hist. de Paris et de l'Ile-de-France ; — rue Michel-Bizot, 104, (Paris).

P. H. **Crollalanza** (Chevalier J.-B. de), président-fondateur de l'Acad. Royale Hérald. d'Italie, directeur du *Giornale Araldico genealogico* et de l'*Annuario della Nobiltà Italiana ;* commr et représentant de l'Ordre du S. Sépulcre, chevalier des Ordres des S.S. Maurice et Lazare, de la Couronne d'Italie et de St-Marin : de l'I. et R. Soc. Héraldique *Adler* (Autriche), etc. ; — Via Fibonacci, 6, Pise (Italie).

C. **Crollalanza** (Chevalier Godefroy de), consul de la Rép.

Argentine à Bari, secrétaire-archiviste de l'Acad. Royale Hérald. d'Italie ; — via Bressani, 172, Bari (Italie).

H. Crozet (Ernest de), de la Soc. scient. et litt. de Digne ; de la Soc. d'Etudes des Hautes-Alpes ; — à Oraison (Basses-Alpes), et rue de la Rotonde, 27, à Marseille (Bouches-du-Rhône).

H. Cumond (Comte de) ; — chât. de Cumond, p. St-Privat des Prés (Dordogne).

H. Curial (Comte), anc. zouave pontifical, anc. officier du Génie de l'armée auxiliaire (1870-71), décoré de la médaille *Pro Petri Sede ;* — chât. de Chauvigny, p. Alençon (Orne).

H. Damas d'Anlezy (Comte de) ; — rue de Courcelles, 73, Paris.

H. Damourette (l'Abbé Louis), chanoine hon. de l'égl. patriarcale de Jérusalem (rit grec uni), chevalier de l'O. du S. Sépulcre ; de la Soc. Archéologique ; — avenue de Déols, 107, Châteauroux (Indre).

H. Darrax (Emilio Jimenez de Molina de Aranda, Marquis de), commr. de l'O. R. de Charles III, chevalier de l'O. R. du Christ, etc. ; — avenue Victor Hugo, 40, Paris.

H. Déchelette (Joseph), corresp. du Comité des Soc. des B. Arts des départements au Ministère de l'Instr. publique ; — à Roanne (Loire).

H. Delignières (Emile), avocat, anc. bâtonnier, anc. premier adjoint au maire d'Abbeville ; prés. de la Soc. d'émul. et secrétaire de la Commn des Musées d'Abbeville ; de plusieurs Soc. savantes ; — rue des Grandes Écoles, 3, Abbeville (Somme).

H. Depoin (Joseph), ✿, sténographe de la chambre des députés ; président de la Soc. Franç. de sténogr. ; secrétaire génl de la Soc. hist du Vexin ; de la Commn. officielle des ant. et des arts de Seine-et-Oise ; — Palais Bourbon, à Paris, et à Pontoise (Seine-et-Oise).

H. Dienne (Comte de), docteur en droit, anc. off. d'ordon-

nance au 7e secteur de l'enceinte fortifiée de Paris (1870-1871) sous le comm^{t} de l'amiral marquis de Montaignac de Chauvance ; de la Soc. d'émul. d'Auvergne ; corresp. de l'Acad. de Clermont-Ferrand, etc. ; — chât. de Caziderоque, p. Tournon d'Agenais (Lot-et-Garonne).

H. **Digoine du Palais** (Marquis de) ; — chât. de Lamartine, p. Pont-Saint-Esprit (Gard).

H. **Digoine du Palais** (Comte Gaëtan de), cap. au 118e rég. territorial ; — même adresse, et rue Baucasse, 27, Avignon (Vaucluse).

H. **Digot** (Baron Paul), grand officier et commandeur de plusieurs Ordres ; de l'Acad. diplomatique de Parme ; de la Soc. franco-Espagnole de Toulouse ; de la Soc. Imp. et Roy. Hérald. *Adler*, etc. ; — rue des Ponts, 48, Nancy (Meurthe-et-Moselle).

H. **Dissard** (l'Abbé J.-P.), vicaire ; — à Châteldon (Puy-de-Dôme).

C. **Donot** (Prosper), publiciste ; de la Soc. franç. d'archéol. ; de la Soc. d'archéol. Lorraine et du Musée hist. Lorrain ; de la Soc. hist. et arch. du Forez (Diana) ; — cours du midi, 40, Lyon (Rhône).

H. **Drolet** (Gustave-Adolphe), ✻, commandeur de l'Ordre militaire de S. Grégoire, décoré de la croix *Pro Ecclesia et Pontifice*, major au rég. de Verchères, anc. sous-off. aux zouaves pontificaux, anc. prés. de l'Union Allet (zouaves pontificaux Canadiens), anc. commissaire du Canada à l'Expos. univ. de Paris (1878) ; — avenue Marceau, 60, Paris, et villa Pia, Montréal (Canada).

H. **Duhamel** (L.), archiviste du dép. de Vaucluse ; — à Avignon (Vaucluse).

H. **Duval** (Hippolyte), docteur en droit, avocat, anc. prof. à la faculté libre de droit à Marseille ; — à Draguignan (Var).

H. **Duvert** (Auguste), architecte, chevalier de l'O. de S.

Grégoire, prés. du Comité d'instruction du Cercle des maçons et tailleurs de pierre ; anc. secrétaire et anc. censeur de la Soc. des Architectes ; de la Soc. Bibliographique ; — place du Hâvre, 16, Paris.

H. **Eglise de Ferrier de Félix** (Comte de l'), colonel d'Etat-major de réserve, C. ✠, comm^r de l'Ordre de S. Sylvestre, officier de l'O. Imp. de N.-D. de Guadalupe, chevalier de l'O. R. des S.S. Maurice et Lazare, décoré de la croix *Pro Ecclesia et Pontifice* ; — rue Logelbach, 14, Paris, et à Courthézon (Vaucluse).

A. **Epinois** (Charles de **Buchère de l'**), de la Soc. de l'hist. de Normandie ; de la Soc. hist. du Vexin ; — avenue de Neuilly, 168, à Neuilly (Seine), et au Masnau, p. Castries (Hérault).

H. **Espiet du Rey** (Joseph d'), cap^ne d'artillerie ; – rue Montlosier 57, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

P. H. **Espinay** (Gustave d'), anc. conseiller à la cour d'appel d'Angers, docteur en droit, lauréat de l'Acad. des Inscr. ; président de la Soc. d'agric., sciences et arts d'Angers ; — rue Tarin, 28, Angers (Maine-et-Loire).

H. **Espivent de la Villesboisnet** (Vicomte Achille), comm^r de l'O. de S. Grégoire, décoré de la croix *Pro Ecclesia et Pontifice* ; — rue de l'Université, 71, Paris.

H. **Estourbeillon** (Comte Régis de l'), ass. corresp. de la Soc. nationale des Ant. de France, insp^r de la Soc. franç. d'archéol., réd^r en chef de la *Revue hist. de l'Ouest*, secr. gén. de la Soc. arch. de Nantes et de la Soc. des Biblioph. Bretons ; de l'Assoc. bretonne, etc. ; — rue du Drezen, 24, Vannes (Morbihan).

H. **Fargue** (Comte Maurice de la), camérier d'honneur de cape et d'épée de S.S. Léon XIII, chevalier de l'O. de S. Grégoire, décoré de la croix *Pro Ecclesia et Pontifice* ; de la Soc. Imp. et R. Héraldique *Adler* ; — villa Gabrielle, Pougues-les-Eaux (Nièvre).

H. **Faucher** (Paul de), anc. zouave pontifical, anc. capitaine des Mobiles de Vaucluse (1870-71) ; de la Soc. franç. d'archéol. ; associé des Acad. d'Aix et de Vaucluse, etc., — à Bollène (Vaucluse).

H. **Faucompré** (Edouard de). ingénieur ; — boul. Haussmann, 46, Paris.

H. **Flamare** (Henri de), archiviste de la Nièvre, anc. archiv. des Alpes-Maritimes ; corresp. du Comité des Soc. des B. Arts des dép. au ministère de l'Instr. publ. ; des Soc. de l'Ecole des chartes, des Sciences hist. et natur. de l'Yonne, de l'hist. de Paris et de l'Ile-de-France, Nivernaise des sc. lettres et arts, Académique du Nivernais, Archéol. de Sens ; — à Nevers (Nièvre).

P. H. **Foras** (S. Exc. le Comte Amédée de), Grand Maréchal de la Cour de S. A. R. le Prince de Bulgarie, commandeur des O. R. des S.S. Maurice et Lazare et du Christ de Portugal; prés[t] hon. de l'Acad. Chablaisienne ; de l'Acad. des sciences, arts et b. l. de Savoie ; membre corresp. de laDéputation royale d'hist. nationale de Turin, etc. ; — chât. de Thuyset, p. Thonon (Haute Savoie), et au Palais de Sofia (Bulgarie).

H. **Fromont de Bouaille** (Paul de), maire de Contilly, président du Comice agric. de Mamers ; des Soc. hist. et archéol. du Maine, Hist. et arch. de l'Orne, d'Agric. sc. et arts de la Sarthe, etc. : — à Mamers (Sarthe).

H. **Galantino, Comte de Bardone** (François) ; — *décédé le 1er mai 1888, à Milan.*

H. **Galeazzini** (Baron) ; — à Bastia (Corse).

H. **Gargan** (Baron de), ✳, de l'Institut hist. de Luxembourg ; — à Luxembourg (Grand-duché).

H. **Gayffier** (Alphonse de), membre ass. de la Soc. hist. et arch. du Maine ; — rue Bruyère, 5, Le Mans (Sarthe).

H. **Genesteix** (François-Emmanuel **Fresne-**), des Soc. de l'hist. de France, des Arch. hist. du Poitou, des Ant. de

l'Ouest, Arch. et hist. du Limousin ; — rue Montgautier, 8, Poitiers (Vienne).

H. **Gérard du Barry** (Vicomte Gaston de), de la Soc. hist. du Périgord ; — avenue d'Antin, 16, Paris.

C. **Gilbert** (Antoine), expert-géomètre ; de la Soc. hist. et arch. de la Corrèze. — à Auliac, p. Saignes (Cantal).

H. **Gillant** (l'Abbé), curé d'Auzéville ; de la Soc. d'Archéol. Lorraine ; corresp. de la Soc. Philomathique de Verdun et de la Soc. des lettres, sc. et arts de Bar-le-Duc ; — à Auzéville, p. Clermont-en-Argonne (Meuse).

C. **Godins de Souhesmes** (Chevalier Gaston des), publiciste, chevalier de l'O. de S. Sylvestre, off. du Nicham-Iftikar, décoré de la croix *Pro Ecclesia et Pontifice ;* des Soc. d'arch. Lorraine, d'Emul. des Vosges, Philomathique de Verdun, d'Études écon. de Paris, etc. ; — rue Luledji-Hendek, 87, Constantinople-Galata (Turquie).

H. **Gonnard** (Henri), ✠, anc. directeur des musées de la ville de St-Etienne ; corresp. national de la Soc. des antiq. de France, de la Soc. franç. d'archéol. ; de la Soc. de la Diana ; de l'Acad. Royale Hérald. d'Italie ; — rue Saint-Louis, 52, Saint-Etienne (Loire).

H. **Gourcuff** (Olivier de), directeur littér. de la *Revue de Bretagne*, membre et secrétaire de la Soc. des Biblioph. Bretons ; de la Soc. archéol. de la Loire-Inf. ; — rue Pergolèse, 48 (Villa Dupont, 21), Paris.

H. **Gourcy-Pagny** (Comte de), comte dignitaire du Saint-Empire, consul et commissaire général aux Expositions ; commandeur de l'Ordre Imp. Ottoman du Nicham ; off. de l'O. R. de Charles III, etc. ; — rue des Mathurins, 19, Paris.

H. **Gourdon de Genouillac** (Henri), O. I. P. ✠, off. du Nicham Iftikar, chevalier des O. R. du Christ et des SS. Maurice et Lazare ; du comité de la Soc. des gens de lettres ; des Soc. des Antiq. de Normandie, des antiq. de Picardie ;

de l'Acad. Royale de Palerme, de l'Acad. des Quirites de Rome, etc. ; — rue des Dâmes, 6, Paris, et à Bois-Colombes (Seine).

H. **Grandeffe** (Arthur de **Guilloteau**, comte de), ✻, décoré de la médaille militaire, anc. capitaine au 7[e] Mobiles, anc. capitaine sergent aux Volontaires de la Seine (Compagnie des officiers) ; — boul. Victor-Hugo, 42, Neuilly (Seine).

H. **Grassot** (l'Abbé), vice-doyen, curé de Choiseul ; membre titul. de la Soc. d'arch. Lorraine ; corresp. de la Soc. hist. et arch. de Langres ; — à Choiseul, p. Merrey (Haute-Marne).

H. **Griveau** (Algar), juge honoraire au trib. civil de Nevers ; de la Soc. Nivernaise des lettres, sc. et arts ; — rue de l'Université, 38, Paris, et place de la république, 14, Nevers (Nièvre).

H. **Grosriez** (Fernand **Le Febvre du**), ✪, anc. receveur des finances ; — rue du Pont-de-Boulogne, Abbeville (Somme).

C. **Guerlin** (Robert), de la Soc. des ant. de Picardie ; — rue Le Merchier, 23, Amiens (Somme).

H. **Guignard** (Ludovic), vice-prés[t] de la Soc. d'hist. natur. de Loir-et-Cher, prés[t] de la section d'archéol. de la Soc. des amis des arts de Loir-et-Cher, anc. prés[t] et vice-prés[t] de la section d'archéol. dans les Congrès de Grenoble et de Nancy, ex-secrétaire gén[l] du Congrès scient. de Blois (1884) ; de l'Acad. de Vaucluse ; de l'Acad. anthropol. de Bruxelles ; des Soc. archéol. du Vendômois, d'Eure-et-Loir, de l'Orléanais ; — à Sans-Souci, Chouzy (Loir-et-Cher).

H. **Guyard de Léquaizière** (Comte Eugène), comte du Saint Empire, chevalier de l'O. R. de Charles III, anc. prés[t] du Comice agr. de la Garnache ; de la Soc. des agric. de France ; — chât. de Léquaizière, p. la Garnache (Vendée).

H. **Hallez d'Arros** (Comte Olivier), ✻, anc. off. supé-

rieur, commandeur de l'O. R. du Christ, etc. ; — rue de Berlin, 32, Paris.

H. **Hébrard** (Fernand d'), de la Soc. des Etudes du Lot ; — chât. de Torcy, p. Fruges (Pas-de-Calais).

H. **Hecquet de Roquemont** (le Président), ✱, président de Chambre honoraire près la Cour d'appel d'Amiens, commandeur de l'O. de S. Grégoire, décoré de la croix *Pro Ecclesia et Pontifice ;* membre titul. résidant de la Soc. des Antiq. de Picardie ; corresp. de la Soc. d'émul. d'Abbeville ; — rue Vivien, 4, Amiens (Somme).

H. **Heilmann** (Albert), directeur des Archives Imp. et R. de la Noblesse au Ministère de l'Intérieur ; corresp. de la Soc. Imp. et R. *Adler* ; décoré de la Croix d'or du Mérite avec couronne ; — Vienne (Autriche).

A. **Hémart du Neufpré** (Henri) ; — Saint-Omer (Pas-de-Calais).

H. **Herbigny** (Pierre d'), avocat, chevalier de l'O. de S. Grégoire ; ex-capitaine au 48e Mobiles ; mis à l'ordre du jour de l'armée du Nord le 2 janv. 1871 ; ex-capitaine-adjudant-major d'inf. territ. ; du Comice agr. de Lille ; — rue d'Inkermann, 31, Lille (Nord).

H. **Hiort-Lorenzen** (Rodolphe), anc. préfet, rédacteur en chef du *Nationaltidende*, directeur de *l'Annuaire de la Noblesse de Danemark ;* chevalier des O. R. du Danebrog, de Wasa, du Christ, de S. Alexandre, officier des O. R. du Sauveur de Grèce et du Takowo, commr de l'O. R. de N. D. de Villaviçosa ; de l'Acad. Royale Hérald. d'Italie ; — Copenhague (Danemark).

H. **Huart** (Baron Guisbert d'), ✱. anc. préfet ; des Soc. des antiq. de l'Ouest, d'Archéol. Lorraine, hist. du Grand-Duché de Luxembourg, etc. ; — rue Chauveau-Lagarde, 21, Chartres (Eure-et-Loir).

H. **Huguenot** (l'Abbé Victor), curé de Brion, directeur du *Journal des Religieuses institutrices et frères instituteurs*

et du journal l'*Education* ; secrétaire de la Soc. Acad. du Centre ; — à Brion, p. Levroux (Indre).

H. **Huguet-Latour** (Adolphe), ✠, major du régiment « Prince de Galles », maître ès arts, comm^r de l'O. du S. Sépulcre, chevalier de l'O. de S. Grégoire ; de l'Acad. Royale Hérald. d'Italie, etc.; — avenue Mc-Gilles, 36, Montréal (Canada).

H. **Hulot de Collart de Sainte Marthe** (Baron), de la Soc. arch. de la Loire-Inf. etc. ; — rue du Mont-Goguet, 11, Nantes (Loire-Inférieure).

H. **Humières** (Comte Élie d'), ; — square de Messine, 2, Paris.

H. **Jaille** (Baron Eugène de la) ; — avenue de Messine, 6, Paris.

H. **Joûbert** (André), conseiller municipal d'Angers, président de la comm^n du Musée des B.-Arts, membre de la comm^n du Musée d'archéol. ; lauréat de l'Acad. des Inscr. et B. Lettres ; des Soc. de l'hist. de France, des Anc. textes Français, des Biblioph. Bretons ; des Soc. savantes de l'Anjou et du Maine, etc. ; — boulevard de Saumur, 49, Angers (Maine-et-Loire), et chât. des Lutz de Daon, p. Château-Gontier (Mayenne).

H. **Jouffroy d'Abbans** (Marquis Francisque de) ; — rue Joubert, 23, Paris.

H. **Kanzler** (Baron Rodolphe) ; — via San-Luigi dei Francesi, 3, Rome (Italie).

H. **Kersauson de Pennendreff** (Joseph de), lic. en droit ; de la Soc. archéol. de la Loire-Inf. ; de la Soc. des biblioph. Bretons ; — rue d'Argentré, 1, Nantes (Loire-Inf.).

H. **Kervéguen** (Comte **Le Coat de**), chevalier de l'Ordre de S. Grégoire, décoré de la croix *Pro Ecclesiâ et Pontifice* ; — rue Chauveau-Lagarde, 18, Paris.

H. **Kinon** (Paul), avocat à la cour d'appel de Paris, anc. élève de l'Ecole des chartes, de l'Ecole des hautes études

et de l'Ecole des langues orientales ; — avenue Duquesne, 30, Paris, et chât. de Cailloüel, p. Chauny (Aisne).

A. **Kolkman** (Willem), chevalier de l'O. de S. Grégoire, décoré de la Croix *Pro Ecclesiâ et Pontifice ;* — Dordrecht (Pays-Bas.)

H. **La Bédoyère** (Laurent **Huchet**, comte de), attaché d'ambassade dém^{re} ; — chât. d'Harfleur (Seine-Inférieure).

H. **Lambert** (Baron Tristan), anc. député de Seine-et-Marne, anc. représentant de Monsieur le Comte de Chambord dans l'arr. de Fontainebleau, vice-prés^{t} de la corporation des publicistes catholiques, directeur du journal *La Défense de Seine-et-Marne*, chevalier héréd. du S. Empire, chev. de l'O. R. d'Isabelle la Catholique ; — boul. Malesherbes, 18, Paris, et à Fontainebleau (Seine-et-Marne).

H. **La Morandière** (Fernand **Potier** de), O. I. P. ۞, anc. préfet, comm^{r} de l'O. de S. Grégoire et de l'O. R. de François Ier, chevalier de l'O. de Pie, décoré de la croix *Pro Ecclesiâ et Pontifice ;* de la Soc. des sc. et lettres de Loir-et-Cher ; — avenue de l'Alma, 69, Paris.

H. **La Morandière** (Gabriel **Potier de**), des Soc. de l'hist. de France, des biblioph. Normands ; — rue Bayard, 4, Paris.

H. **Lannois** (l'Abbé), curé de Thugny-Trugny ; de l'Acad. de Reims, de la Soc. Franç. d'archéol. ; — à Thugny-Trugny, p. Rethel (Ardennes).

H. **Lapeyrouse-Bonfils** (Comte de), ✵, anc. préfet, comm^{r} de plusieurs Ordres étrangers ; — avenue du Prado, 464, Marseille (Bouches-du-Rhône), et chât. de Farges, p. Collonges-Fort-l'Ecluse (Ain).

P. H. **Lareinty** (Baron de), ✵, sénateur, président du Conseil gén^{l} de la Loire-Inf. ; — boul. S.-Germain, 191, Paris.

H. **La Salle** (Nestor **Perthuis** de), anc. lieutenant des mobiles de la Charente-Inf. (1870-71), anc. off. de l'armée

territ. ; anc. membre de la Soc. des archiv. hist. de la la Saintonge et de l'Aunis ; ex-conseiller de préf., avocat, anc. bâtonnier ; comm^r de l'O. du Nicham-Iftikar ; — Mâcon (Saône-et-Loire).

P. H. **Laubespin** (Comte Léonel de), ✵, sénateur ; — rue de l'Université, 78, Paris, et chât. de Tracy, p. Pouilly (Nièvre).

A. **La Vaissière de Lavergne** (Baron Emmanuel de) ; — rue Montlosier, 57, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

C. **Laval** (Henri), avocat, anc. juge-de-paix ; de la Soc. Linnéenne de Lyon ; — au Barret, Gleizé, p. Villefranche-sur-Saône (Rhône).

H. **Lavigerie** (Baron Olivier de), anc. officier ; — rue de Clichy, 55, Paris.

H. **Le Chauff de Kerguenec** (François), anc. zouave pontifical, avocat, maire de Saint-Molf ; de la Soc. arch. de la Loire-Inf. ; — Guérande (Loire-Inf.).

H. **Lecler** (Abbé André), curé doyen de Compreignac ; de la Soc. arch. et hist. du Limousin ; de la Soc. philotechnique de Paris ; — Compreignac (Haute-Vienne).

H. **Le Clert** (Louis), conservateur du Musée de Troyes (archéologie) ; Membre et archiviste de la Soc. acad. de Troyes ; — rue Saint-Martin, 2, Troyes (Aube).

H. **Le Conte** (Jules), de la Soc. de la Diana ; — chât. de la Curée, p. La Pacaudière (Loire).

C. **Le Court** (Henri), notaire, décoré de la croix de bronze de la Soc. de secours aux blessés militaires (1871) ; des Soc. des ant. de Normandie, historique de Lisieux, d'Archéol. d'Avranches et Mortain ; — Deauville-sur mer (Calvados).

H. **Ledru** (l'Abbé Ambroise) ; — allée de Cîteaux, à Issy (Seine).

P. H. **Lefebvre de Villers** (Charles), président du conseil d'adm. des musées d'Abbeville ; prés^t du Comice agric. d'Abbeville ; membre et anc. prés^t de la Soc. d'émul.

d'Abbeville ; — chât. de Villers-sur-Mareuil, p. Abbeville (Somme).

H. Le Gall de Kerlinou (Eugène), Sauveteur médaillé de Cognac ; des Soc. polymathique du Morbihan, d'Agric. de Vannes, des hospitaliers sauveteurs bretons ; — rue du Féty, 4, Vannes (Morbihan).

H. Le Hardy (Gaston), anc. zouave pontifical, chevalier des O. de Pie et du S. Sépulcre, décoré de la croix de Mentana ; ex-capitaine des Mobiles du Calvados ; capitaine de l'armée territ. ; vice-secrétaire de la Soc. des antiq. de Normandie ; — à Rotz, p. Bretteville-l'Orgueilleuse (Calvados).

H. Le Jeans (Vicomte Charles) ; — chât. de Ferrières, à Ferrières-sur-Sichon (Allier).

H. Le Meignen (Henri), avocat, conseiller d'arrond[t], prés[t] de la Soc. arch. de Nantes, vice-prés[t] de la Soc. des biblioph. Bretons et de l'hist. de Bretagne ; — rue Bonne-Louise, 7, Nantes (Loire-Inférieure).

H. Le Mire (Noël), de la Soc. civile des Facultés catholiques de Lyon, comm[r] de l'O. de S. Grégoire, décoré de la croix *Pro Ecclesiâ et Pontifice ;* etc. ; — rue S. Joseph, 4, Lyon, et chât. de Dortan (Ain).

H. Le Pays du Teilleul (René), ✳, anc. capitaine commandant aux Dragons pontificaux, chevalier de l'O. de S. Grégoire, décoré de la croix de Mentana ; — Fougères (Ille-et-Vilaine).

H. Le Roux (Alcide), avocat, prés[t] de la Soc. acad. de la Loire-Inf. ; secrétaire gén[l] de la Soc. arch. de Nantes ; de la Soc. franç d'arch. ; — r. Suffren, 1, Nantes (Loire-Inf.).

H. Leroy de la Brière (Comte Nataly), ✪, anc. receveur des finances ; — rue de Rennes, 93, Paris, et villa des Plantz, Imphy (Nièvre).

H. Lespinasse (René de), ✪, chevalier de l'O. de S. Grégoire ; de la Soc. de l'Ecole des chartes ; prés[t] de la Soc.

Nivernaise de la Porte du Croux ; — rue du Bac, 44, Paris, et à Luanges, p. Guérigny (Nièvre).

H. **Lieutaud** (Victor), anc. bibl^re et archiviste de la ville de Marseille, Félibre majoral, chancelier du Félibrige ; de l'Acad. Real des Buenas-Letras de Barcelone, etc. ; chevalier de l'O. R. de la Couronne de Roumanie ; — Volone (Basses-Alpes).

H. **Lisle du Dreneuc** (P. de), directeur du Musée archéol. de Nantes ; de la Soc. des ant. de France ; — cours S. Pierre, 10, Nantes (Loire-Inf.).

H. **Lomas** (Louis de), anc. magistrat, chevalier de l'O. de S. Grégoire ; des Soc. des ant. de Normandie et d'archéol. d'Avranches ; — chât. de la Horie, p. Granville (Manche).

H. **Lombard de Buffières** (Baron), ✠ avocat ; de l'Acad. de Mâcon et de plusieurs soc. savantes ; — chât. de Champgrenon, p. Mâcon (Saône-et-Loire).

H. **Longuemare** (Paul de) ; — place Saint-Sauveur, 19, Caen (Calvados), et chât. de Vendes, p. Tilly-sur-Seulles (Calvados).

H. **Lurion de l'Egouthail** (Roger de) ; — rue du Perron, 24, Besançon (Doubs).

H. **Lur-Saluces** (Comte Pierre de), ✱, ✠, capitaine de cavalerie démiss^re ; — rue du Mont-Thabor, 25, Paris, et chât. de Malle, p. Preignac (Gironde).

H. **Mac-Carthy** (Comte de), ; — square du Roule, 2, Paris.

H. **Maggiolo** (Vicomte Adrien) ; — rue Demours, 41, Paris.

C. **Mallat** (Joseph), prof. d'études commerciales ; des Soc. de S. Jean, bibliogr., hist. et arch. du Périgord, etc. ; — Fontafie, p. Roumazières (Charente).

P. H. **Manno** (Baron Antoine), commissaire de S. M. le roi d'Italie en son Conseil Héraldique ; membre de l'Acad. Royale des sciences de Turin ; secrétaire du Comité Royal

de Turin pour l'hist. nationale : — via del l'Ospedale, 19, Turin (d'Italie).

H. **Marguerye de Sorteval** (Marquis de), ☩, anc. garde du-corps de LL. MM. Louis XVIII et Charles X, anc. sous-préfet, conseiller de préf. honoraire de la Loire, anc. membre de l'Acad. Ebroïcienne ; — à Aytré, p. La Rochelle (Charente-Inf.)

H. **Marin de Carranrais** (François de), lic. en droit, archiviste auxil. des Bouches-du-Rhône ; — cours Pierre Puget, 4, Marseille (B.-du-Rhône).

H. **Martonne** (Alfred de) archiviste de la Mayenne, secrétaire-adj[t] de la Comm[n] hist. et arch. de la Mayenne ; de la Soc. hist. et arch. du Maine ; — rue d'Ernée, 120, Laval (Mayenne).

H. **Mas, Marquis de Paysac** (Pierre-Eymeric du) ; — chât. de Boismartin, p. Saint-André-de-Cubzac (Gironde).

H. **Masson** (l'Abbé Frédéric), curé de Bagnolet ; — rue de Montreuil, 15, Bagnolet (Seine).

H. **Mauroy** (Albert de), anc. avocat à la cour d'appel de Paris ; corresp. de la Soc. académique de l'Aube ; — chât. de Thivet, p. Nogent (Haute-Marne).

H. **Maussabré** (Comte Ferdinand de) ; — chât. de Puybarbeau, p. Sainte-Sévère (Indre).

H. **Meaudre de Sugny** (Anatole), ✠, anc. conseiller général, maire de S[t]-Germain-Laval ; de la Soc. de la Diana ; — Saint-Germain-Laval (Loire).

H. **Meleniewski** (Félix de), juge de paix honoraire et député à l'assemblée de la Noblesse de Kiéff, comm[r] de l'O. de S. Grégoire, chevalier de l'O. de S. Jean de Jérusalem et de l'Ordre Imp. de S. Stanislas, etc. ; — chât. de Naraëwka, p. Granow, district de Gaissin, Podolie (Russie).

H. **Mercier** (Maurice), chevalier de l'Ordre de S. Grégoire, décoré de la croix *Pro Ecclesia et Pontifice* ; — rue d'Al-

bret, 32, Bordeaux (Gironde), et rue des Palais, 34, Bruxelles (Belgique).

H. **Merlet** (Lucien), ✵, archiviste du dép. d'Eure-et-Loir; Membre Corresp. de l'Institut; — Chartres (Eure-et-Loir).

C. **Miauville** (Maurice de); — chât. de Saint-Prest, p. Chartres (Eure-et-Loir).

H. **Millevoye** (Lucien), anc. magistrat, député de la Somme; — chât. de Saint-Pardoux, p. Donzenac (Corrèze).

H. **Milly** (Comte Léon de), anc, officier, anc. maire de Canens; de la Soc. des gens de lettres; — chât de Canens, p. Mont-de-Marsan (Landes), et boul. de l'Eglise, 11, Bourg-la-Reine (Seine).

H. **Molans** (Comte **d'Amedor** de); — rue .. Muet, Dijon (Côte-d'Or), et chât. de Chaucenne, p. Audeux (Doubs).

H. **Molina** (Ernest **Anne** de), docteur en droit; — Laurel villa, Beaumont, à Jersey.

H. **Molle** (Charles), anc. vice-prés^{t} du Trib. civil d'Evreux; — rue de la Petite-Cité, 11, Evreux (Eure).

H. **Montagnac** (Baron Elizé de), ✵, lic. en droit, du Conseil de la Soc. de secours aux blessés militaires, et de la Comm^{n} permanente des Colonies; chevalier de l'O. de S. Jean de Jérusalem; comm^{r} des O. du Christ et du Medjidié; off. de l'O. de la Maison Ernestine; chevalier des O. de S. Grégoire, de Charles III, du Sauveur de Grèce, de la Couronne de chêne, de Léopold de Belgique; de la Soc. des Gens de lettres; — avenue Kléber, 11 bis, Paris, et chât. de la Vigne-Mohimont, p Francheval (Ardennes).

H. **Monti de Rezé** (Comte Alexandre de); — chât. de la Bretonnière, p, Vigneux (Loire-Inférieure)

H. **Monti de Rezé** (Claude de), de la Soc. d'émul. de la Vendée; du conseil de la Soc. des biblioph. Bretons et de l'Hist. de Bretagne; de la Soc. litt. artist. et arch. de la Vendée; de la Soc. des archiv. hist. de la Saintonge et de l'Aunis; de la Soc. arch. de Nantes et du dép de la Loire-

Inf. ; — quai Ceineray, 3, à Nantes (Loire-Inférieure), et chât. du Fief-Milon, p. le Boupère (Vendée).

H. **Monti de Rezé** (Comte René de), chevalier de l'O. de Pie, décoré de la croix de Mentana; attaché à la personne de Monsieur le Comte de Chambord depuis 1868 jusqu'à la mort du Prince ; — chât. du Theil, p. Parthenay (Deux-Sèvres).

H. **Morel de Créty** (Comte), ✻, Vice-Consul de Portugal à Lyon, chevalier de l'O. R. de Léopold, comm^r des O. de S. Sylvestre et de N. D. de la Conception de Villaviçosa ; des Soc. de géogr., d'écon. politique ; — rue Duquesne, 19, Lyon (Rhône).

H. **Moreno del Christo** (le Chanoine Gabriel), ✻, diplomate, Aumônier d'Honneur de S. M. la reine d'Espagne, comm^r de l'O. R. d'Isabelle la Catholique ; — hôtel Folkestone, rue de Castellane, Paris, et à Saint-Domingue.

A. **Mossot** (E.), prés^t-fond^r de l'Acad. Lamartine ; — Menou, p. Vazzy (Nièvre).

A. **Mottin** (Aimé) ; — chât. de Launay-Guen, p. Plémet. (Côtes-du-Nord).

H. **Moy** (Adolphe de **Moy** de **Sons**, marquis de), décoré de la croix *Pro Ecclesia et Pontifice*, médaille d'or de la Commission promotrice du Jubilé Sacerdotal de S. S. Léon XIII ; — avenue de l'Alma, 20, Paris.

H. **Nicollière-Teijeiro** (Stéphane **Praud de la**), ✿, archiviste de la ville de Nantes ; corresp. de la Soc. des ant. de France ; — rue Deshoulières, 1, Nantes (Loire-Inférieure).

H. **Nos** (Comte des), de la Soc. hist. de arch. du Maine ; — chât. de Clivoy, p. Chailland (Mayenne).

H. **Noüe** (Vicomte Charles de la), député et conseiller-général des Côtes-du-Nord, anc. zouave pontifical, comm^r de l'O. de S. Grégoire, etc. ; — chât. des Aubiers, p. Yffiniac (Côtes-du-Nord), et rue du Faubourg St-Honoré, 166, Paris.

H. **Odet** (Maurice d'), notaire-archiviste de la ville de S[t]-Maurice ; anc. membre du tribunal du district de cette ville ; membre-chevalier de l'Acad. helvétique de S. Maurice ; membre hon. de la Soc. Muritienne du Valois (Botanique) ; — Saint-Maurice, canton du Valais (Suisse).

H. **Orfeuille** (Comte d'), anc. réd[r] de la *Gazette de France*; des Soc. des Ant. de l'Ouest, des Arch. hist. du Poitou ; — impasse des Gendarmes, 6, Versailles (Seine-et-Oise).

H. **Padula** (Antoine), commandeur des Ordres du S. Sépulcre, du Libérateur de Venezuela et du Nicham-Iftikar, etc. ; de l'Acad. des Arcades, de la Soc. ligurienne d'hist. (Gênes), de l'Acad. Dante Alighieri, prés[t] d'honneur de l'Acad. d'aérost. météorol. de Paris, etc. ; — via Principe Umberto, 179, Rome.

H. **Palluat de Besset** (Comte), anc. conseiller gén[l] de la Loire, maire de Nervieux, comm[r] de l'O. de Charles III, chevalier de l'O. de S. Grégoire, décoré de la croix *Pro Ecclesia et Pontifice ;* de la Soc. de la Diana ; — chât. de la Salle, p. Balbigny (Loire).

H. **Palluat de Besset** (Henri), lic. en droit ; — même adresse.

H. **Pantin de la Guère** (Comte de), anc. zouave pontifical, anc. officier au 62[e] territ. (infanterie) ; chevalier de l'O. de S. Jean de Jérusalem, comm[r] de l'O. R. de Charles III, etc. ; corresp. national de la Soc. des ant. de France ; du Comité diocésain d'hist. et d'arch. de Bourges ; des Soc. des Ant. du Centre, d'arch. de Nantes, de numism. française ; — rue de la Grosse armée, 1, Bourges (Cher), et chât. de Dames, p. S. Eloy-de-Gy (Cher).

H. **Pasdeloup** (Comte de), ✠, anc. capitaine de cavalerie; — rue Bernard Palissy, 78, Tours (Indre-et-Loire).

H. **Pasini** (F. Ferruccio, chevalier de), consul royal, conservateur-adjoint de la Bibliothèque nationale de Buenos-Ayres, chevalier du S. Empire Romain, commandeur avec

plaque des Ordres du S. Sépulcre, du Christ de Portugal, et du Libérateur, etc. ; de l'I. et R. Académie Adler ; de l'Acad. Royale Héraldique de Pise ; de la Soc. des sciences et lettres de Londres ; de l'Institut d'archéol. du Canada, etc. ; — rue de Cuyo, 451, à Buenos-Ayres (République Argentine).

H. **Pau** (l'Abbé), chanoine hon. de Tulle et Saint-Flour, aumônier des manufactures de la Cascade ; — près Bort (Corrèze).

H. **Payan d'Augery** (Charles), anc. serétaire-gén[l], chevalier de l'O. de S. Grégoire ; — rue Paradis, 84, Marseille (B.-du-Rhône).

H. **Pellerin de Latouche** (Gaston de) ; — rue de Téhéran, 21, Paris.

A. **Pellot** (Paul), lic. en droit,, membre corr. de l'Acad. nation[le] de Reims ; des Soc. franç. d'archéol., d'arch. Lorraine et du Musée hist. de Lorraine, d'agric. sc. et arts, de la Marne ; — rue Choffin, Rethel, (Ardennes).

A. **Peloux** (Félix), lic. en droit, membre titul. de la Soc. d'études des Hautes-Alpes et de la Soc. scient. et litt. des Basses-Alpes ; — rue Consolat, 170, Marseille (B.-du-Rhône).

P. H. **Pettenegg** (Comte Gaston **Pottickh de**), docteur en hilosophie ; chevalier-profès. et comm[r] de l'Ordre Teutonique, Rathsgebietiger du Grand Magistère et Magistère d'Allemagne ; Chambellan impérial et royal, examinateur des preuves de Noblesse au Grand Chambellanat de Sa Majesté Imp. et R. Apostolique ; chevalier de 3[e] classe de la Couronne de fer, grand-croix de l'O. de S. Grégoire ; vice-prés[t]. de la Soc. Héraldique Imp. et Royale *Adler* ; — Maison Teutonique, I. Singerstrasse, 7, Vienne (Autriche).

H. **Pimodan** (Marquis de), duc de **Rarécourt-Pimodan**, anc. officier d'inf. ; de la Soc. des gens de lettres ; — rue

de l'Université, 98, Paris, et chât. d'Echênay, p. Pancey (Haute-Marne).

P. H. **Piolin** (Dom Paul), prieur de l'abbaye de Solesmes, prés. de la Soc. hist. et arch. du Maine ; de la Soc. d'agric. sc. et arts de la Sarthe ; de la Soc. arch. de la Mayenne ; — Solesmes, p. Sablé (Sarthe).

H. **Planta de Wildenberg** (Comte Louis de), ancien officier d'inf. ; — Montélimar (Drôme).

C. **Planté** (Jules), notaire ; membre titul. de la Soc. hist. et arch. du Maine, de la Comm. hist. et arch. de la Mayenne- etc. ; — Ballots (Mayenne).

H. **Poidebard**(William) ; ancien zouave pontifical, chevalier de l'O. de S. Grégoire ; membre du bureau de la Soc. arch. de la Diana ; — Oullins (Rhône).

H. **Poli** (Comte de), comm^r de l'O. militaire de S. Grégoire, chevalier de 1re classe de l'O. R. militaire de François Ier, décoré de la croix *Pro Ecclesia et Pontifice* et des médailles. de Crimée et d'Italie ; de la Soc. géogr. ; de la Soc. de botanique ; — avenue Carnot, 21, Paris.

P. **Poli** (Vicomte Oscar de), ✠, ancien préfet, Grand-Officier des O. de S. Grégoire (classe civile) et de Charles III ; chevalier de grâce de 2e classe de l'O. R. Constantinien, commandeur des Ordres de S. Sylvestre, du S. Sépulcre, de la Couronne de Chêne, chevalier de 1re classe de l'O. R. militaire de François Ier, chevalier affilié de l'Ordre Teutonique de Ste Marie de Jérusalem ; chevalier des O. de S. Grégoire, (classe militaire) et de Pie, etc. ; de la Soc. des gens de lettres, etc. ; — même adresse.

P. H. **Poncins** (Comte Léon de), président de la Soc. archéol. de la Diana ; – Feurs (Loire).

H. **Pontgibaud** (César de **Moré**, vicomte de), de l'Acad des Arcades (Rome) ; — chât. de Pontgibaud (Puy-de-Dôme).

H. **Porte des Vaux** (Comte Armand de la), ✠. ✠,

médecin-major des armées en retraite, comm^r de l'O. de S. Sylvestre, chevalier des O. du S. Sépulcre, de N. D. de la Conception, de la Couronne d'Italie ; décoré de la croix *Pro Ecclesia et Pontifice ;* des Soc. des Ant. de l'Ouest, archéol. du Limousin, des Acad. de la Religion Catholique (Rome), Royale Hérald. d'Italie, etc. —Saint-Julien-l'Ars (Vienne).

H. **Pottier** (le Chanoine Fernand), président de la Soc. arch. de Tarn-et-Garonne, corr. du Ministère de l'Instr. publique ; de l'Acad. royale héraldique d'Italie ; — rue du Moustier, à Montauban (Tarn-et-Garonne).

H. **Promis** (Commandeur Vincent), de l'Acad. Royale des sciences de Turin, bibliothécaire du Roi ; — Turin (Italie).

H. **Puiseux** (Comte de), anc. sous-off. aux Zouaves pontificaux ; — rue de Grenelle, 122, Paris, et chât. de Uszogh, Comitat Baranya (Hongrie).

H. **Raffélis Soissan** (Comte Louis de) ; — rue Haxo, 6, Marseille (B.-du-Rhône).

H. **Ramione** (Commandeur Vincent Palizzolo Gravina, baron de), membre et président hon. de plusieurs Soc. savantes littér. et artistiques ; commandeur et chevalier de plusieurs Ordres ; — place Castelnuovo, 6, Palerme (Sicile).

A. **Révérend** (Albert) ; — cité Gaillard, 1, Paris.

H. **Révérend du Mesnil** (Vicomte Edmond), anc. magistrat ; des Soc. franc. d'archéol., littér. de Lyon et de l'Ain, d'agric. sc. lettres et arts de Saint-Etienne, archéol. de la Diana ; de l'acad. Royale Hérald. d'Italie ; de la Soc. des gens de lettres, etc ; directeur de la Revue hist. et archéol. *L'ancien Forez* ; — chât. de Daron p. St-Christophe-en-Brionnais (Saône-et Loire).

H. **Riberolles** (Henri de) ; — château de Bulhon, p. Lezoux, (Puy-de-Dôme).

H. **Rivoire La Batie** (Marquis de), comm^r de l'O. R. des S. S. Maurice et Lazare, officier de. l'O. du Nicham Iftikar etc. — rue Trézel, 4, Paris.

H. **Robert** (l'Abbé Alix), archiprêtre, curé doyen de S. Nicolas de Rethel, anc. directeur du collège N.-D. de Rethel; — grande rue, Rethel (Ardennes).

H. **Robinet** (l'Abbé), chapelain de la cathédr. de Verdun; de la Soc. d'archéol. Lorraine ; corresp. de la Soc. des lettres, sc. et arts de Bar-le-Duc ; — place Magdeleine, 13, Verdun (Meuse).

H. **Romanet de Beaune** (Vicomte Olivier de), anc. élève de l'Ecole des chartes ; — chât. des Guillets, p. Mortagne (Orne).

C. **Romitelli** (le chanoine Marcius-Lucien), docteur en droit civil, criminel et canonique ; chanoine de la cathédr. de Pérouse ; anc. membre du Comité de l'Exposition de l'Ombrie (1879, section de l'art ancien) ; — loggie di San-Lorenzo, 8, Pérouse (Italie).

H. **Ronseray** (Comte Arnold de), chevalier de l'O. R. de Charles III, décoré de la croix *Pro Ecclesia et Pontifice* ; de plusieurs soc. savantes ; — rue de Lille, 19, Paris.

H. **Roquefeuil** (Comte Félix de), conseiller référendaire à la cour des comptes, commandeur de l'Ordre de S. Grégoire, chevalier de l'ordre de S. Sylvestre ; — rue St-Antoine, 4, Versailles (Seine-et-Oise).

H. **Roquefeuil** (Vicomte Robert de) ; — même adresse.

H. **Rorthays** (Comte Emmanuel de), ancien préfet, chevalier de Ire classe de l'O. R. de François Ier ; de l'Acad. Pontificale des Quirites ; de l'Assoc. Bretonne (section d'archéol.) ; — rue des Petites-Ecuries, 41, Paris, et à Mané-Bourgerel, p. Vannes (Morbihan).

H. **Roserot** (Alphonse), archiviste du dép. de la Haute-Marne ; de la Soc. acad. de l'Aube ; — rue du Palais, 3, Chaumont (Haute-Marne).

H. **Rostaing** (Marquis de), C. ✠, capitaine de vaisseau en retraite, chevalier de l'O. de S. Grégoire, décoré des médailles de Grèce, de Crimée et du Mexique ; de la Soc.

de la Diana ; — boul. de la Mairie, 22, Montbrison (Loire).

H. **Roubet** (Louis) ; — *décédé au Gravier, le 26 avril 1889.*

H. **Roure** (Baron du) ; — rue Goyrand, à Aix, et chât. de Barbegal, p. Arles (Bouches-du-Rhône).

H. **Rozière** (Ernest de), anc. secrétaire d'ambassade ; des Soc. arch. de la Lozère, du Dauphiné, de Loir-et-Cher ; — chât. de Pimpeneau, p. Blois (Loir-et-Cher).

H. **Ruffo-Bonneval** (Comte Roger de), anc. officier au service du Saint-Siège ; — villa Sinopoli, p. Cogolin (Var).

H. **Sainte-Agathe** (Joseph de), maire de Chevigney, lic. en droit ; de la Soc. de l'Ecole des chartes, de l'Acad. des sc., b.-l. et arts de Besançon, de la *Soc. siciliana per la storia patria* de Palerme ; — rue d'Anvers, 3, Besançon (Doubs), et chât. de Chevigney, p. Audeux (Doubs).

H. **Saint-Chéron** (Alexandre de **Guyard de**), chevalier de 1re classe de l'O. R. de François 1er, chevalier des O. de S. Grégoire et de Charles III ; — rue du Bel-Respiro, 15, Paris.

H. **Sainte-Colombe** (Comte Rodolphe de), camérier secret de cape et d'épée de S. S. Léon XIII ; des Soc. d'hist. et d'archéol. de la Diana, du canton de Fribourg, de la Suisse Romande, *Pro Aventico ;* chevalier de la Soc. helvétique d'hist. de St-Maurice-en-Valais ; du *Collegium cultorum Martyrum* (Rome) ; — aux Rappes, p. Fribourg (Suisse).

H. **Sainte-Marie** (Henri **Le Febvre de**), ✪, anc. inspecteur gal de l'agriculture ; — rue Laffite, 47, Paris.

H. **Saint-Pern** (Baron René de), sous directeur du haras du Pin ; membre fondateur de la Soc. des biblioph. Bretons ; — le Pin-au-Haras (Orne).

H. **Saint-Saud** (Aymar **d'Arlot**, comte de), des Soc. hist. et arch. du Périgord, des Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis ; de l'assoc. Pyrénéenne ; — chât. de la Valouze, p. La Roche-Chalais (Dordogne).

H. Saint-Sernin (Comte de), anc. Zouave Pontifical, anc' cap. des Mobiles (1870-71), anc. commandant territorial, commandeur de l'Ordre de Charles III, chevalier des Ordres de S. Grégoire et de Pie, décoré de la médaille d'or *Pro Petri Sede*, des croix de Mentana, et *Pro Ecclesia et Pontifice*, de la Soc. bibliogr. ; — Verdun-sur-Garonne (Tarn-et-Garonne), et rue des Chapeliers, 16, Toulouse (Haute-Garonne).

H. Salles (Chevalier Félix de), avocat, anc. conseiller de légation, directeur délégué de la *Revue antiesclavagiste* de Vienne (Autriche), chevalier affilié de l'ordre Teutonique de Sainte-Marie de Jérusalem, grand-officier du Nicham-Iftikar, commandeur des O. de St Grégoire, de Charles III et de Guillaume de Hesse, off. des O. de l'Étoile de Roumanie, du Danilo Ier de Monténégro et du Takowo, décoré de la médaille d'or Imp. et Royale des sciences et arts ; — 1. Grünangergasse, 8, Vienne (Autriche).

H. Salles (Henri des), Marquis de Rocheblanche, anc. volontaire de l'Ouest (1870-71), — rue de l'Alma, 35, Courbevoie (Seine).

H. Sarrebourse d'Audeville (Gustave de), ✠, ✠, anc. sous-préfet, anc. capitaine adjudant-major aux volontaires Bretons (1870-71) ; de la Soc. de géogr. et d'archéol. du dép. d'Oran ; — à Perrégaux, dép. d'Oran (Algérie).

H. Sart (E. du), anc. ministre plénipotentiaire, grand-croix des O. de S. Grégoire, du Christ, du Lion et du Soleil de Perse, du Nicham Iftikar, du Libérateur de Vénézuéla, etc. ; — rue des Mathurins, 13 bis, Paris.

H. Sauzey (Eugène du), de la Soc. de la Diana ; de la Soc. Eduenne ; — chât. de St Vincent, p. le Coteau (Loire).

H. Schedoni (Marquis de), ✠, anc. Podesta, commissaire général pour les Etats Pontificaux à l'Expos. univ. de Paris (1867), délégué Pontifical en France à l'Exp. internat. d'objets pour le culte (1870), commr et grand-croix de plusieurs

Ordres ; des Acad. d'Etrurie, des Arcades, Tibérine, Hérald. d'Italie, etc. ; — rue de Monceau, 77, Paris.

C. **Schornbok** (Charles), fonctionnaire des Archives de la Noblesse au Ministère Imp. et Royal de l'Intérieur ; — Vienne (Autriche).

P. H. **Seguins-Vassieux** (Marquis de), chevalier de l'Ordre royal du Lis, membre du comice agricole de l'arr. de Carpentras ; — à Carpentras, et chât. du Rocan, p. Carpentras (Vaucluse).

H. **Ségur** (Comte Pierre de), anc. auditeur au Conseil d'état ; — avenue Montaigne, 53, Paris.

H **Sénigon de Roumefort** (Baron Fernand de) ; — avenue d'Antin, 25, Paris, et chât. de Vervant, p. St Jean-d'Angély (Charente-Inf.).

H. **Serène d'Acquéria** (Louis de), lieutenant dans l'artillerie de S. M. le Roi de Danemark ; — Korsor (Danemark.

A. **Serennes** (Vicomte Henri de) ; — rue de Berne, 15, Paris.

P. H. **Séville** (S. A. Monseigneur le Prince Don Henri de **Bourbon**, duc de), lieutenant-colonel de cavalerie Espagnole, Grand d'Espagne de 1re classe, grand-croix de l'O. R. de St Hubert, etc. ; — rue St Martin, 2, à Maisons-Laffitte (Seine-et-Oise).

H. **Sigaud de Lestang** (François de) ; — Saint-Félicien (Ardèche).

H **Simon** (l'Abbé Emile), curé d'Haudainville ; — *décédé à Haudainville, le 5 Juin 1888.*

C. **Souëf** (Charles), avocat, de la Soc. des ant. de Picardie ; — Presles, p. Laon (Aisne).

A. **Sünko** (Milan), peintre de la Soc. Imp. et Royale Héraldique *Adler* ; — III. Seidlgasse, 7, Vienne (Autriche).

C. **Tadolini** (Chevalier Jules), sculpteur. professeur à l'Acad. du Panthéon, à Rome ; de l'Acad. des beaux-arts de Pérouse ; chevalier des O. de S. Grégoire, de la Cou-

ronne d'Italie et de Charles III ; — rue du Corso, 18, Rome (Italie).

H. **Tamizey de Larroque** (Philippe), ✱, ✪, anc. maire de Gontaud; corresp[t] de l'Institut de France (Acad. des Inscr. et B. lettres) ; ass. corresp. de la Soc. nationale des ant. de France ; membre du Comité des trav. hist. et scient., etc. ; — Gontaud (Lot-et-Garonne).

H. **Tanguay** (Monseigneur Cyprien), prélat de la maison de S. S. Léon XIII ; docteur ès-lettres de l'Université Laval, attaché du Bureau des statistiques du Canada ; de la Soc. Royale du Canada ; des Soc. hist. de Montréal et du Missouri ; — Ottawa (Canada).

H. **Tarade de Corbeilles-Ménardeau** (Comte de), anc. membre du Comité de la Soc. des amis des arts, etc. ; — boul. Pereire, 188 bis, Paris.

H. **Tardieu** (Ambroise), historiographe d'Auvergne, officier de l'O. du Nicham, chevalier des O. de S. Grégoire et de François-Joseph, etc. ; Vice-pres[t] hon. de l'Acad. de Naples ; corresp. de l'Acad. Royale d'hist. de Madrid ; de l'institut archéol. de Rome ; de l'Acad. Roy. hérald. d'Italie ; de la Soc. franc. d'archéol., etc. ; — Herment (Puy-de-Dôme).

C. **Tausin** (Henri) ; — rue de Tunis, 3, Saint-Quentin (Aisne).

H. **Teissier** (Octave), ✱, O. I. P. ✪, anc. archiviste de la ville de Marseille, bibliothécaire de la ville de Draguignan, Membre non résidant du comité national des trav. hist. et des soc. Savantes, associé corr. de la Soc. des ant. de France, prés[t] honoraire de la Soc. acad. du Var, etc. ; — rue de la république, 11, Draguignan (Var).

H. **Terris** (Jules de), notaire, chevalier de l'O. de S. Grégoire, décoré de la croix *Pro Ecclesiâ et Pontifice* de la Soc. litt. d'Apt. des Acad. d'Aix, Avignon, etc. ; — de l'Institut des provinces ; de l'Acad. Royale Hérald.

d'Italie, etc. ; — rue Petite-Fusterie, 1, Avignon (Vaucluse).

H. **Tesson** (Alfred de), ✠, capitaine de frégate en retraite, chevalier de l'Ordre Imp. de N. D. de Guadalupe ; de la Soc. arch. d'Avranches et de Mortain ; de la Soc. Acad. de Cherbourg ; — boul. du Sud, 31, Avranches (Manche).

H. **Thomasson de Saint-Pierre** (Ferdinand de), archiviste-adjoint du dép^{t} de la Dordogne, membre titul. et trésorier de la Soc. hist. et arch. du Périgord ; — Maison Daumesnil, Périgueux (Dordogne).

H. **Tinseau** (Comte Léon de), ancien sous-préfet ; — rue de Vienne, 21, Paris.

H. **Touchebœuf**, comte de **Clermont** (Guyon de), anc. volontaire aux Guides Pontificaux (1860), chevalier de l'O. de S. Jean de Jérusalem, comm^{r} des Ordres de S. Sylvestre et du S. Sépulcre, chevalier de 1e classe de l'O. R. militaire de François 1er, chevalier de l'O. de S. Grégoire, décoré de la médaille *Pro Petri Sede* et de la croix *Pro Ecclesia et Pontifice* ; — château de Monsec, p. Saint-Cyprien (Dordogne).

H. **Tresvaux du Fraval** (Charles), anc. zouave Pontifical (1860), ex-directeur du journal l'*Anti-Radical de la Mayenne*, Chevalier des O. de Pie, Constantinien et de Il, Caridad ; décoré de la médaille d'or *Pro Petri Sede* : — rue du Lycée, 16, Laval (Mayenne) et chât. du Vamnadeuca en Plèven, p. Plancoët (Côtes-du-Nord).

H. **Tricoire** (l'Abbé), curé de Moulidars ; de la Soc. arch. de la Charente ; de la Soc. des archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis ; — Moulidars, p. Hiersac (Charente).

H. **Trooz** (Jules de), écuyer, conseiller provincial de Brabant, chevalier de l'O. de Pie, décoré de la croix *Pr Ecclesiâ et Pontifice* ; de la Soc. d'arch. de Bruxelles; de l'Institut arch. Liégeois ; — rue de Tirlemont, 46, Louvain (Belgique).

H. **Van Robais** (Armand), associé corresp. de la Soc. Na^{le} des Ant. de France ; vice-présid^{t} de la Soc. d'émul. d'Abbe-

ville ; de la Soc. des ant. de Picardie, etc. ; — rue Millevoye, 28, Abbeville (Somme).

H. **Varax** (Jules de **Rivérieulx de**) ; — Chât. de Pymont, p. Sennecey-le-Grand (Saône-et-Loire).

H. **Varax** (Paul de **Rivérieulx de**) ; — chât. de Rochefort, p. Amplepuis (Rhône).

H. **Vaubercey** (Jean **le Gras de Marillac**, comte de), agriculteur ; — chât. de Montgenost, p. Villenauxe (Aube).

A. **Vauloger de Beaupré** (René de), avocat ; de la Soc. arch. scient. et litt. du Vendômois : — rue Jean Burguet, 34, Bordeaux (Gironde).

H. **Vautheleret** (Baron de), ✠, ingénieur civil, vice-présᵗ de la Soc. de topogr. de France ; membre perpétuel de la Soc. des ingénieurs civils ; membre fondateur de la Soc. de géogr. commerciale ; commʳ des O. d'Isabelle la Catholique, du S. Sépulcre, du Takowo, chevalier de l'O. de S. Grégoire, etc. ; — rue Sᵗ-Georges, 50, Paris, et villa Sᵗ-Louis, Menton (Alpes-Maritimes).

H. **Verpy** (Albert), ✠, chef à la direction galᵉ de l'Enreg. et des Domaines ; de la Soc. de législ. comparée ; — rue Sᵗ.-Honoré, 267, Paris, et à Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or).

H. **Verthamon** (Comte de), de la Soc. de géographie ; — Chât. d'Hauterive, p. Saint-Germain-d'Esteuil (Gironde).

H. **Vian** (Louis), avocat à la Cour d'appel, anc. référendaire au sceau de France ; — *décédé le 7 Octobre 1885, à Paris.*

H. **Vidau** (Comte de), ✠, capitaine d'inf. démʳᵉ ; — avenue de la Grande-Armée, 36, Paris, et à Bastia (Corse).

H. **Viguerie** (Auguste de), homme de lettres, — rue Jacob, 52, Paris.

H. **Villars-Brancas** (Comte de **Hibon de Frohen**, duc de), Grand d'Espagne de 1ʳᵉ classe, chevalier grand-croix de l'ordre royal du Christ, comm. de l'Ordre de S. Gré-

goire, chevalier de l'O. de S. Jean de Jérusalem ; de la Soc. des ant. de Picardie ; — rue Jacob, 46, Paris.

H. **Villenaut** (Octave de) : — Nevers (Nièvre).

P. H. **Villermont** (Comte Charles de), grand-croix des Ordres de S. Grégoire et de François-Joseph, comm. de l'ordre de Pie ; — chât. de Saint-Roch, p. Couvin. prov. de Namur (Belgique).

H. **Villers** (Comte H. G. C. de), anc. sous-préfet, grand officier de l'O. du Vénézuéla, commr de l'O. R. du Christ de Portugal. etc. ; — rue Marbeuf, 33, Paris (Seine).

H. **Villiers de l'Isle-Adam** (Comte de) ; — *décédé à Paris le 19 Août 1889.*

C. **Vincent** (Docteur Henri), de l'Acad. de Reims, de la Soc. d'archéol. Lorraine, de la Soc. des lettres, sc. et arts de Bar-le-Duc ; corresp. de la Soc. des études hist. de Paris ; — Vouziers (Ardennes).

H. **Visien** (Comte de), ; — rue de l'Alma, 35, Courbevoie (Seine).

H. **Vorsterman van Oyen** (Antoine), directeur des *Archives généal. et héraldiques*, chevalier des O. du mérite de Waldeck et Pyrmont et d'Adolphe de Nassau (médaille d'or), etc. ; secrétaire de la Soc. hérald. « Nederlandsche Leeuw », etc. ; — La Haye (Hollande).

A. **Wailly du Rozelle** (Julien de), membre hon. du Nouveau Rambouillet de la Soc. scient. et litt. des Basses-Alpes ; du Conseil de l'Acad. litt. de Provence ; — rue Perrin 3, Marseille (B. du-Rhône).

NOTES

SUR LA

FAMILLE DE JEANNE D'ARC[1]

I

Alors que « le beau pays des lis »,[2] conquis presque en entier par les Anglais, ruiné, découragé, semblait à l'agonie et que les envahisseurs se disposaient à mettre le siège devant Orléans, son suprême rempart, un souffle mystérieux vint tout à coup rendre la confiance au peuple très chrétien, aux champions du Droit, aux défenseurs atterrés de la Royauté nationale.

Se pouvait-il que le Christ n'aimât plus ses Francs, que la noble terre de Robert le Pieux et de saint Louis, irrévocablement découronnée, ne fût plus doréna-

[1] Ces notes forment l'Introduction de *Jehanne d'Arc, Chronique rimée*, par le baron F. de Barghon de Fort-Rion, membre honoraire du C. H. de France. Elles ont été revues et augmentées.

[2] F. de Barghon de Fort-Rion, *Jehanne d'Arc*, chant I, page 1.

vant que la serve de l'Angleterre ? Non, pour la restaurer dans sa gloire et son indépendance, Dieu ferait plutôt un miracle ! Et ce miracle, la patrie l'attendait.

D'antiques prédictions,[1] opportunément exhumées de la poussière des âges, ardemment propagées dans les manoirs et les chaumières, confortaient les courages et ravivaient l'indomptable espérance. L'une annonçait que « la France, perdue par une femme, serait sauvée par une vierge des marches de Lorraine » ; l'autre, que « viendrait une vierge de la race du *sagittaire* (c'est-à-dire du lignage d'Arc) qui seconderait victorieusement les fleurs-de-lis ».[2] Des oracles tenus pour infaillibles, la Sibylle, l'enchanteur Merlin, le vénérable Bède avaient pronostiqué l'avènement de la « Vierge-chevalier »[3] qui serait le Messie de la patrie française.

> Car Merlin, Sebille et Bède,
> Plus de cinq cents ans a, la virent
> En esperit et, pour remède
> A France, en leurs escripts la mirent
> Et leurs prophéties en firent.[4]

On se souvenait que, peu de temps avant, Charles VII avait reçu d'une voyante d'Avignon, Marie Gasc, l'assurance que le royaume serait « sauvé par une autre vierge, qui viendrait après elle ».[5] — Comment les fidèles du Roi national n'eussent-ils pas es-

[1] *Jehanne d'Arc*, chant I, page 5.

[2] Descendet Virgo *dorsum* Sagittarii et flores virgineos obscultabit. — Au lieu de *dorsum*, des textes portent *deorsum* ou *de ortu*.

[3] *Jehanne d'Arc*, ch. v, p. 60.

[4] Christine de Pisan.

[5] *Procès de révision*, déposition de Jehan Barbin.

péré, lorsque tant de prophétiques témoins leur promettaient le salut ?

Du cœur de la France en péril l'angoisse patriotique se répercutait jusques à ses frontières, et surtout dans ces « marches » de Lorraine, exposées aux incursions des Bourguignons, alliés des Anglais, et placées à l'avant-garde de la patrie.

« Pareille au hêtre légendaire de son village natal, l'enfance de la Vierge de Domremy poussa dans un sol plein de sève et fut, en somme, hantée par des fées bienfaisantes. Née sur un fertile et riant coin de terre, issue d'une honnête famille dont la médiocrité laborieuse était assez haute pour toucher à la noblesse en s'ennoblissant elle-même par l'aumône, et assez humble pour rester en contact avec toutes les misères, douée par la nature d'un corps robuste, d'une intelligence droite et d'une âme énergique, la petite Jehannette d'Arc devint sous cette douce influence toute bonté et tout amour. »[1]

> Et quoiqu'elle n'eût point reçu de la clergie
> La leçon d'éloquence et de gentil savoir,
> Son dire harmonieux avait l'art d'émouvoir.[2]

L'humble fille des champs n'a rien appris que de saintes oraisons ; elle n'a jamais lu dans un livre.

> A quoi bon, puisqu'aux champs je croyais toujours vivre ?[3]

Et soudainement, à l'appel de ses « voix », elle devient « cette vierge au cœur grand comme un cœur de

[1] Siméon Luce, *Jeanne d'Arc à Domremy*, p. 57.
[2] *Jehanne d'Arc*, ch. II, p. 13.
[3] *Jehanne d'Arc*, chant II, page 15.

Reine »,[1] ce « vivant et lumineux prodige »[2] si heureusement dépeint par Chapelain :

> Le Ciel, pour la former, fit un rare mélange
> Des vertus d'une fille et d'un homme et d'un ange.

« Messagère de gloire et de miséricorde »,[3] elle vole au secours de « ce roy enclos de tous costez par ses ennemys ».[4]

> Les Français sont perdus, si pour les fleurs-de-lis
> Un miracle n'est fait par le Dieu de Clovis ![5]

Le miracle, le voici ! C'est elle, c'est Jehanne d'Arc ! Interrogée par les commissaires de Charles VII sur les moyens de sa généreuse « emprise », elle répond : « Les gens d'armes combattront, et Dieu donnera la victoire. » La victoire !... Un mot que ne connaissaient plus les Français ! Elle revêt le harnois de guerre, et, dit un contemporain stupéfait, « elle le portoit aussi gentiment[6] que s'y elle n'eust faict aultre chose de sa vie » ; elle

> Semblait un chérubin revêtu de l'armure.[7]

Et la voilà, « l'épée au poing, l'éclair aux yeux, la France au cœur »,[8] Dieu dans l'âme, inaugurant par d'inespérables triomphes sa miraculeuse Iliade ! La

[1] Chant I, page 6.
[2] Chant III, page 35.
[3] Chant VI, p. 84.
[4] Sala, *Exemples de hardyesse de plusieurs roys et empereurs.* Bibl. nat., fonds franç., nº 180.
[5] *Jehanne d'Arc*, ch. VI, p. 77.
[6] Gentil, gentiment, en vieux français, signifient noble, noblement ; de là, le mot « gentilhomme ».
[7] *Jehanne d'Arc*, ch. IV, p. 45.
[8] R. de Borrelli, *Alain Chartier*, comédie en un acte, 1889.

« vierge tendre », la « pucelle bien heurée », comme l'appelle Christine de Pisan, s'improvise grand capitaine, stratège admirable, embrase de sa foi patriotique les cœurs les plus attiédis, et dote les fastes de l'humanité d'une épopée prodigieuse, grandiose entre toutes, éternellement incomparable.

Jehanne d'Arc est l'âme de la patrie, l'épée de Dieu, le Messie de la France, et, comme le Messie divin, elle aura ses luttes, ses miracles, son sacrifice. Elle est la sublime poésie de notre histoire, le nouvel « agneau sans tache » qui va terrasser le léopard et « destruire l'Anglescherie ». [1] La paysanne transfigurée a le génie de sa mission et des mots de génie ; à ceux qui se lamentent quand elle arrache de sa blessure la flèche anglaise : « Rassurez-vous, dit-elle, ce n'est pas du sang qui sort de cette plaie, c'est de la gloire ! » Elle féconde l'héroïsme autour d'elle, et les femmes d'Orléans, à son exemple, se transforment en guerriers intrépides :

« Elles ne cessoient de porter très diligemment casses, huiles et gresse bouillants, chaux, cendres et chausses-trappes. Elles bailloient aux combattants vin, viandes, fruicts, vinaigres et touailles blanches, et aussy leur portoient des pierres et tout ce qui pouvoit servir à la deffence, dont aulcunes feurent veues qui, durant l'assault, repoussoient à coups de lance les Anglois des entrées du boulevart et les abattoient ès fossez ». [2]

> Ah ! quel honneur au féminin
> Sexe ! Que Dieu l'ayme il appert ! [3]

[1] Christine de Pisan.
[2] Bibliothèque d'Orléans, Manuscrits de l'Abbé Dubois.
[3] Christine de Pisan.

« La grandeur des actions humaines, a dit un très illustre savant,[1] se mesure à l'inspiration qui les a fait naître. » C'est au nom du Roi du Ciel que Jehanne d'Arc arrive au sommet des gloires humaines, et sa mission, irrécusablement divine, ne se révèle dans aucun de ses gestes plus lucidement que dans l'émouvant épisode de la cession du royaume de France à Notre Seigneur Jésus-Christ.

De vieilles chroniques, comme celle du trésorier de l'empereur Sigismond (1411-1437), relataient bien qu'à Chinon Jehanne avait exigé de Charles VII qu'il remît le royaume à Jésus-Christ, mais on ignorait la forme pittoresque et naïve dont elle avait usé. Un prince de l'érudition, M. Léopold Delisle,[2] l'a fait connaître d'après un manuscrit du Vatican.

Un clerc, vivant à Rome, avait lancé dans le public, sous le titre de *Rationale temporum*, une chronique qui commençait à la création et finissait à l'année 1428. Jehanne d'Arc parut l'année suivante. Les exemplaires manuscrits, imprimés dans la suite, ne pouvaient pas mentionner l'héroïne ; mais sur celui qu'il s'était réservé, l'auteur relate, à sa date, le « fait dont les annales du monde ne lui avaient pas révélé le pareil ».

« Un jour, raconte-t-il, Jehanne dit au prince : « Si je vous demandais un don, me l'accorderiez-vous ? — Oui, répondit Charles. — Eh bien ! je vous demande votre royaume. » Le Roi, surpris, hésita un moment, et répondit : « Je vous le donne. — Écrivez, repartit Jehanne, se tournant vers les secrétaires royaux : Le gentil Dauphin donne son royaume à Jehanne la Pucelle ». Et, après un instant, regardant le Roi : « Voilà

[1] M. Pasteur.
[2] *Nouveau témoignage relatif à la mission de Jeanne d'Arc.*

le plus pauvre chevalier du royaume de France ! »
— Puis, continuant : « Écrivez : Jehanne donne le royaume à Jésus-Christ ; Jésus-Christ donne le royaume à Charles. »

Et ce n'est point là qu'une exquise anecdote imaginée après coup ; le récit est de l'année 1429 ; son authenticité n'est pas même discutable : il exprime avec une clarté saisissante l'idée capitale et dominante de Jehanne et de son histoire ; c'est le lumineux prélude du sacre de Reims ; Charles VII est déjà sacré, par ainsi, lieutenant du Roi du Ciel, c'est-à-dire invincible ; c'est le gage divin de la délivrance.

> Libre, le sol sacré ne boira plus nos pleurs ! [1]

Pour la Vierge de Domremy comme autrefois pour la Vierge de Nanterre, se vérifie le mot de saint Paul : « Dieu s'est servi de la faiblesse pour confondre la force ! » [2] Ceux qui, de nos jours, contestent le caractère surnaturel de la mission de Jehanne d'Arc sont les mêmes qui prétendent dater d'une misérable révolution l'éclosion du patriotisme français ; sectaires ignares, étrangers à toutes nos traditions, ne sachant rien de Bouvines, [3] rien même de ce quinzième siècle où le patriotisme enfanta des miracles que leurs forfanteries, hélas ! ne renouvelèrent pas en 1870 !... Mais

> Détachons nos regards de cet horizon sombre
> Que le vautour de Prusse a souillé de son ombre ! [4]

[1] *Jehanne d'Arc*, ch. VII, p. 89.

[2] Infirma mundi elegit Deus ut confundat fortia.

[3] Dans un banquet, à Versailles, M. Léon Gambetta put mettre la mémorable victoire de Bouvines au nombre des grandes défaites de la France, sans protestation d'aucun des mille républicains présents contre cette énorme hérésie historique. Le tribun connaissait mieux sans doute l'histoire de Gênes.

[4] *Jehanne d'Arc*, ch. VII, p. 87.

« Une fille d'une âme admirable et française par le sang, par le cœur, par l'esprit, elle en avait et du plus vif et du plus fin, mais ne sachant rien de la politique ni de la guerre, entreprend de délivrer sa patrie du joug de l'étranger et de couronner son Roi. Elle n'avait jamais monté un cheval ni manié une épée ; elle tremblait devant les obligations de sa mission divine, comme autrefois la Pythie devant l'oracle d'Apollon ; mais elle le veut, il le faut, et elle monte à cheval, elle tire l'épée, marche droit au Roi, qu'elle persuade d'un mot, elle s'impose aux chefs de l'armée, elle se fait de ces routiers farouches des amis dévoués et des lieutenants soumis, elle délivre Orléans, elle bat les Anglais, et Suffolk et Talbot et Falstaff, à Jargeau, à Beaugency, à Meung, à Patay ; enfin, elle conduit son Roi triomphant jusqu'à la cathédrale de Reims, ne demandant pour son salaire que l'honneur de tenir l'oriflamme victorieuse à côté de l'autel ! »[1]

Plaignons ceux qui ferment les yeux pour ne pas voir dans cette miraculeuse épopée la main divine qui exalte les humbles et renverse les puissants, pour ne pas voir que tout y est prodige, humainement inexplicable. Tout s'y enchaîne, dès les prodromes, avec une logique stupéfiante, et plus on l'étudie, plus on est confondu, plus on croit découvrir d'indications prophétiques.

Une des saintes de Jehanne est Catherine, la royale martyre d'Alexandrie, et c'est à Sainte-Catherine de Fierbois qu'elle trouve son épée miraculeuse. — Entre le village de Dom-Remy [2] et la basilique du sacre, c'est-à-dire entre le point de départ et le couronnement

[1] A. Vitu, *L'Enfance de Jeanne d'Arc*, dans le *Figaro* du 21 juillet 1886.

[2] « Dom-Remy » est synonyme de « Saint-Remy ».

de la mission de Jehanne, je ne peux me défendre de sentir un lien mystérieux, de longtemps voulu par la Providence. Il n'est pas douteux, en effet, que le village natal de la Libératrice dût son vocable au saint patron de Reims, car, dès le milieu du treizième siècle, l'Archevêque de Reims avait des droits *à Greux*, [1] paroisse dont faisait partie le village de Domremy. [2]

Mais qu'est-il besoin de s'ingénier pour justifier le caractère divin de la mission de Jehanne, lorsque les faits le proclament, avec l'illustre Gerson [3] et tant d'autres esprits suréminents, comme Estienne Pasquier dont nous nous approprions volontiers la déclaration : « Je répute l'histoire de la Pucelle un vray miracle de Dieu ». — Laissons ergoter les aveugles, rendons grâces au Roi du Ciel, et disons avec le poète : [4]

> ... Nulle Vierge aux cœurs n'a su, depuis Marie,
> Inspirer un amour ancré dans plus de foi,
> Plus tendre et plus pieux que le nôtre pour toi,
> O Jeanne, car t'aimer, c'est aimer la patrie !

II

Si tous les Français dignes de ce nom sont unanimes à glorifier

[1] Archives du Conseil héraldique de France, 1685 [63].

[2] J'établirai ce fait dans une étude spéciale.

[3] Voy. *Jeanne d'Arc à Reims*, par Henri Jadart, 1887, page 4, note 1. — Voy. aussi *Etude sur Jeanne d'Arc et les principaux systèmes qui contestent son inspiration surnaturelle et son orthodoxie*, par le Comte de Bourbon-Lignières, 1875, in-8.

[4] Sully-Prudhomme, dans le suppl. du *Figaro*, 13 août 1887.

Jehanne, la bonne Lorraine
Qu'Angloys bruslèrent à Rouen, [1]

par contre les historiens, les érudits sont en désaccord non seulement sur le caractère de sa mission, mais encore sur sa nationalité, sa province natale, l'origine et la position sociale de sa famille, l'orthographe de son nom et son nom même. Sur tous ces points on a dépensé des trésors d'érudition, [2] et l'on composerait une vaste bibliothèque rien qu'avec les publications relatives à la Pucelle.

Vraiment, on sourit, pour ne pas s'indigner, lorsqu'on entend poser sérieusement cette question: *Jehanne d'Arc était-elle française?* [3] Mais laissons de côté le sentiment et ne nous occupons que des faits. — La Lorraine, en 1412, n'était pas terre française; si l'on établissait que la Pucelle eût vu le jour en terre lorraine, il faudrait encore, pour lui contester la nationalité française, établir qu'elle y était née d'un père lorrain. Or Jacques d'Arc, son père, était incontestablement français, et l'origine provinciale de Jehanne est non moins incontestablement française, [4] puis qu'elle était née dans le ressort de la baillie royale de Chaumont. Notons enfin que l'on s'accorde à désigner Ceffonds comme lieu natal de Jacques d'Arc; or cette localité, aujourd'hui commune du canton de Mon-

[1] François Villon.

[2] *Jeanne d'Arc était-elle Lorraine ou Champenoise?* par l'Abbé Georges, 1882, in 8. — *Jeanne d'Arc Champenoise et non Lorraine*, par A. Pernot, 1852, in-8. — *Jeanne d'Arc à Troyes. Est-elle réellement Champenoise?* par Assier, 1875, in-12.

[3] C'est le titre d'une étude de M. A. Renard, 1852, in-8.

[4] Acad. des Inscr. et B. L., séance du 26 oct. 1888, mémoire lu par M. Siméon Luce.

tiérender, arrondissement de Vassy, département de la Haute-Marne, faisait partie du comté de Champagne. — Ce qui paraît avoir acclimaté l'opinion que l'héroïne fût lorraine, c'est qu'elle était des « marches de Lorraine » ; mais cela signifie exactement qu'elle était de la région française sise sur la frontière de Lorraine. Le duché lorrain avait, lui, ses « marches de France», et leurs habitants n'étaient pas Français, mais Lorrains.

Quant à la question de l'orthographe du nom, nul ne l'a plus savamment embrouillée que feu M. Vallet de Viriville; [1] il conclut qu'il faut écrire « Darc » et non « d'Arc », parce que dans les plus anciens documents le nom est régulièrement écrit sans apostrophe, et parce qu'au XVIe ou XVIIe siècle on l'a traduit en latin sous cette forme : *Darcius*. Argumentation absolument puérile, et d'aussi bonne foi de la part d'un *savant* que de prétendre que, si Jehanne eût été de race noble, on l'eût appelée dans les actes latins « *Johanna de Arcu* » et non « Johanna Darc ». J'ai sous les yeux de nombreux titres de la très noble maison des sires d'Arc-sur-Tille et de ses différents rameaux ; dans les documents rédigés en français, et aussi dans quelques actes latins, le nom est invariablement écrit sans apostrophe DARC, DART, DARE, DARS, par la simple raison que l'apostrophe n'était pas encore inventée.[2] Une preuve irrécusable que le nom de famille de la Pucelle comporte présentement l'apostrophe, c'est son blason primitif, blason parlant, portant un *arc* et trois flèches.

Mais ce nom était-il réellement « DARC » ? Les

[1] *Nouv. Recherches sur la famille et le nom de Jeanne d'Arc*, 1854, in-8.

[2] Voy. *De la véritable orthogr. du nom de J. d'Arc*, par le baron Guerrier de Dumast ; Nancy, 1856.

lettres-patentes par lesquelles, au mois de décembre 1429, à Mehun-sur-Yèvre, Charles VII anoblit la Pucelle, son père, sa mère et ses frères, étaient bien faites pour autoriser le doute :

« Charles, par la grâce de Dieu roi de France, pour « perpétuelle mémoire de la chose, voulant magnifier « les très abondantes et très éclatantes grâces que la « divine majesté nous a accordées par le célèbre minis- « tère de la Pucelle Jehanne DAY, de Domremy, « notre chère et bien amée, *de la baillie de Chau-* « *mont*[1] .... Nous avons anobli la dite Pucelle, Jac- « ques DAY, du dit lieu de Domremy, son père, Isa- « belle, sa mère, Jacquemin, Jehan DAY, et Pierre « [dit] Perrel, ses frères... »[2]

Sur ce point encore, les érudits ont entassé Pélion sur Ossa, fait assaut d'ingéniosité pour échafauder une explication plausible ; j'ai lu quelque part que *day* était *daly* syncopé, et que *daly* était synonyme de *du Lys*. Passe pour le synonyme ; mais il faut se rappeler qu'au bon vieux temps les finales *ac*, *arc*, *ard*, *art*, *ars*, s'écrivaient fréquemment *ay*, *ais*, ou *et*, et vice versâ, probablement en conformité de leur prononciation patoise, ainsi que l'indique Lenglet-Dufresnoy.[3] Au XIe siècle, Geoffroy d'Arrablay est appelé *Gaufridus Arrablart*.[4] A Paris, l'ancienne rue Pierre Oïlard ou Olard était aussi appelée rue Pierre Olet ou

[1] Preuve éclatante de l'origine française de Jehanne d'Arc.

[2] G.-A. de la Roque, *Traité de la Noblesse*, 1735, in-4°, ch. XLIII, p. 145. — Cf. Boucher de Molandon, *Altération des noms d'Arc et du Lis* (*La Famille de J. d'Arc*, ch. XVII).

[3] *Hist. de J. d'Arc*, III, 280 : « *Day* pour Darc, c'est la manière de prononcer du pays ».

[4] Passier, *Trésor genéal. de Dom Villevieille*, II, 214.

au Lait.[1] Dans le procès de réhabilitation, l'oncle de Jehanne d'Arc est appelé tantôt « Durant Lassart », tantôt Durant *Lassois* », qui se prononçait *Lassais*. Dans des lettres de rémission de 1479, Jehan de Salazar est appelé « Jehan de Salezay ».[2] Dans la montre de la compagnie d'ordonnance de Jacques de Coligny, seigneur de Châtillon, en 1504, Artus de Salazar est appelé « Arthus de Sarrezay ».[3] En 1366, Guichard d'Ars, seigneur de Tanay, est appelé « Guichard DAIS ».[4] — Le scribe royal de 1429, en donnant au nom « d'Arc » une forme archaïque ou populaire, ne se doutait pas que sa fantaisie dût infliger des tortures aux Saumaise futurs. — En passant, notons que de ce qui précède découle, pour ceux qui voudront étudier la question des ascendants de Jacques d'Arc, l'obligation de porter leurs recherches non seulement sur le nom « d'Arc », mais aussi sur le nom DAY ou DAYS. Je leur signalerai notamment un « Jacques Days » écuyer du comte de Ventadour en 1355,[5] et un « Jehan Day » mentionné par M. Siméon Luce[6] et par M. Auguste Longnon.[7] Il avait à Paris un « hostel » qui lui fut confisqué par le roi d'Angleterre ;[8] c'était donc un bon Français, un patriote militant digne d'être du même estoc que la grande héroïne.

[1] J. de la Tynna, *Dict. des rues de Paris*, 1812, p. 372. C'est aujourd'hui la rue Pierre au Lard.

[2] Archives nationales, *Trésor des chartes*, JJ 206.

[3] Bibl. Nat., Cab[t] des titres, *Montres*, t. XX, fonds franç. 25783, n° 69.

[4] Clairambault, *Titres scellés*, 1, 395.

[5] *Ibid.*, CXI, 8671.

[6] *J. d'Arc à Domremy*, LXXXVII, p. 134.

[7] *Paris sous la domination anglaise*, CXXII, p. 265.

[8] *Ibid.*

III

Quel était le rang social de la famille d'Arc, et qu'était Jehanne avant sa mission?

Sortait-elle « des derniers rangs du peuple », comme a dit M. Quicherat, et après lui M. Jules Simon? [1]

C'était, selon M. Walckenaër, [2] « une simple paysanne de Domremy », et ses parents « de bons cultivateurs dans une situation voisine de la pauvreté».

« Une simple fille de très basse condition », dit Lenglet-Dufresnoy. [3] « Une jeune fille qui faisait paître les troupeaux », dit Henri de Gorckheim. [4] « Fille d'un pauvre cultivateur, » dit Æneas Sylvius [5]. « Sortie de parents obscurs, ayant passé les premières années de sa vie à faire paître les troupeaux », dit Philippe de Bergame. [6] « Une pauvre paysanne de Lorraine », dit Pontus Heuterus.

« C'estoit une fille de saincte et religieuse vie, dit la *Chronique de la Pucelle*, [7] qui fut fille d'un pauvre laboureur de la contrée de l'eslection de Langres, près de Barrois, et d'une pauvre femme du mesme pays,

[1] *Figaro*, 13 août 1887.
[2] *Biographie universelle*, notice sur J. d'Arc.
[3] *Hist. de J. d'Arc*, I, 84.
[4] *De puella militari in Francia*, 1429.
[5] *Comment. historiq.*, l. II.
[6] *De claris mulieribus*, cap. CLVII.
[7] Edition Buchon, p. 428, 431.

qui vivoient de leur labeur; elle... avoit esté pastourelle au temps de son enfance. »

« Une jeune fille du pays de Lorraine, — dit une autre *Chronique de la Pucelle*, — nommée Jehanne, fille d'un laboureur nommé Jacques d'Arc, et qui jamais n'avoit faict aultre chose que garder les bestes au champ... Une simple villageoise, qui avoit accoustumé aulcunes foys de garder les bestes; et quand elle ne les gardoit, elle apprenoit à couldre ou bien filoit ». [1]

Vécy femme, simple bergière,

dit Christine de Pisan.

« Une pauvre bergerette appellée Jehanne, de Lorraine, du lieu de Vaucouleurs », lisons-nous dans le *Registre Delphinal* de Mathieu Thomassin. [2] Et Martial d'Auvergne, que j'allais oublier:

Tost après ceste douleur,
Vint au Roy une bergerelle
Du vilage dict Vaucouleur,
Qu'on nommoit Jehanne la Peucelle.
C'estoit une povre bergère
Qui gardoit les berbis ès champs,
D'une doulce et humble manière,
De l'aage de dix huict ans [3].

Au tour d'Enguerrand de Monstrelet, le chroniqueur anglophile:

« En l'an dessus dict (1429), vint devers le roy Charles de France, à Chinon, où il se tenoit, une pu-

[1] Buchon, p. 428, et p. 454, d'après un ms. de la Bibl. d'Orléans.
[2] Buchon, p. 536-537.
[3] *Les Vigiles de Charles VII.*

celle, jeune fille aagée de vingt ans ou environ, nommée Jehanne... et étoit née des partyes entre Bourgongne et Lorraine, d'une ville nommée *Droimy*, assés prez de Vaucoulour; laquelle pucelle Jehanne fut grant espace de tems chambrière en une hostellerye, et estoit hardye de chevaulcher chevaulx et les mener boire. »[1]

« Une fille de 17 ans, élevée dans une auberge ou chez son père, jardinier », dit l'historien Anquetil.

Pour égayer mon sujet, je ne résiste pas au plaisir de citer cet extrait du *Journal d'un bourgeois de Paris*, une des lumières sans doute de la fameuse rue du Sentier en 1429. Les Français viennent mettre le siège devant la capitale, et l'honneste parisien burine ce chef-d'œuvre sur ses tablettes :

« ... Une créature, *qui estoit en forme de femme*, avec eux, que on nommoit la Pucelle. Qui c'estoit, Dieu le scet » !

Le fait est qu'on ne le savait pas et que, depuis quatre cent soixante ans, nous avons tablé sur une légende, dans le genre de celle que le même bourgeois de Paris, mieux inspiré cette fois, a consignée dans son journal :

« Quand elle estoit bien petite, elle gardoit les brebis, et les oyseaulx des boys et des champs, quant elle les appeloit, ils venoient manger son pain dans son giron, comme privés ». [2]

C'est exquis de grâce naïve, et j'aurais voulu retrou-

[1] *Chronique* de Monstrelet, l. II, ch. LVII. — A rapprocher de la réponse de Jehanne à ses voix : « Je suis une pauvre fille ne sachant chevaucher ni guerroyer. » (J. Fabre, *Procès de J. d'Arc*, p. 58.)

[2] Buchon, p. 479, 481.

ver ce ravissant épisode dans la *Chronique rimee*, puisque l'auteur, en ce qui touche l'adolescence de Jehanne, s'est fait le tenant de la légende.

> Uue enfant de la glèbe, une humble et pauvre fille.
> . . . .
> Je gardais les troupeaux, par la belle saison [1].

fait-il dire à son héroïne. En plus de la légende, M. de Barghon de Fort-Rion a pu s'inspirer de la fameuse déclaration faite, suivant Dunois, par Jehanne à l'archevêque de Reims, après la cérémonie du sacre :

« Ma mission est terminée. Plût à Dieu que j'eusse la liberté de renoncer aux armes, de me retirer auprès de mes parents pour les servir et *garder leurs troupeaux, avec ma sœur* et mes frères ! » [2]

Si ces paroles étaient authentiques, elles ne prouveraient rien, sinon que les parents de Jehanne possédaient des troupeaux, mais elles sont indéniablement apocryphes et cette fleur de rhétorique a poussé d'elle-même dans le champ de la légende. — Le sacre de Charles VII s'accomplit le 17 juillet 1429 ; or, la sœur unique de Jehanne, Catherine d'Arc, avait cessé de vivre [3] avant que la Pucelle partît de Domremy pour aller sauver la France ; elle n'a donc pas pu parler d'aller garder les troupeaux *avec sa sœur*. Elle n'a même point parlé de les garder seule ou avec ses frères, et sur ce point nous invoquons ses propres déclarations au cours de son abominable procès. Le 22 février 1431, quand l'interrogateur lui demande :

[1] *Jehanne d'Arc*, ch. IX, p. 121, et ch. II, p. 15.

[2] *Mém. de la querelle de Philippe de Valois et d'Edouard III*, tome III, p. 299. — *Procès*, dépos. du Comte de Dunois.

[3] S. Luce, *J. d'Arc à Domremy*, p. 65, note 3. — Boucher de Molandon, *La famille de Jeanne d'Arc*, p. 72-75.

— Que faisiez-vous dans la maison paternelle ?

— Quand j'étais chez mon père, répond-elle, je vaquais aux soins du ménage. Je n'allais guère aux champs avec les moutons et autres bêtes.

Et dans l'interrogatoire du 24 du même mois :

— Ne conduisiez-vous pas les animaux aux champs ?

— J'ai ailleurs répondu à cela. Quand je fus un peu grande et que j'eus l'âge de raison, je ne gardais pas les animaux communément, mais j'aidais bien à les mener aux prés et à un château nommé l'Isle, par crainte des gens de guerre. Je ne me rappelle pas si je les gardais ou non dans mon tout jeune âge. [1]

Je n'ignore pas que je vais heurter un vieux parti pris, de tenaces préjugés fécondés surtout par la méconnaissance des vicissitudes sociales dans l'ancienne France ; mais, en histoire comme en politique, je ne déteste pas de heurter de front le préjugé.

La légende de la « pastourelle » et du ménage de « pauvres laboureurs » est certainement partie de l'entourage de Charles VII, composé de princes et de grands seigneurs pour qui Jehanne, après tout, ne pouvait être qu'une humble villageoise, quelle que fût même l'aisance de sa famille. Notons d'abord que le terme de « laboureur » n'avait pas, en ce temps-là, le même sens qu'aujourd'hui, mais bien celui d'agriculteur. Cent ans après la Pucelle, je trouve en Normandie un « laboureur » seigneur de fief, et c'est la démonstration que le sens du mot s'est modifié.

« Une opinion, dit un docte Lorrain, [2] qui n'est appuyée sur aucune preuve historique, paraît aussi avoir prévalu chez bien des historiens, même parmi

[1] J. Fabre, *Procès de condamnation de J. d'Arc*, p. 55, 73.

[2] *Journal de la Soc. d'Archéol. Lorraine*, avril 1882, article de M. Chapellier, p. 79-80.

les plus érudits, au sujet de la famille de Jeanne d'Arc : ils la considèrent comme une famille de paysans vivant péniblement de son travail, dans une situation plus éloignée de la richesse que de l'indigence. Le père et la mère de Jeanne d'Arc, dit M. Wallon, étaient de *simples* laboureurs, n'ayant qu'une *chaumière* et un *bien petit* patrimoine... mais soutenant avec honneur *leur pauvreté*. Peu s'en faut que ces historiens ne prennent dans son acception propre l'épithète de bergère, donnée à Jehanne, qui cependant, comme ses compagnes du village de Domremy, et suivant la coutume d'alors, ne garda jamais qu'à son tour le troupeau commun ou le bétail de ses parents. »[1]

C'est parfaitement dit. Maintenant lisez ceci :

« L'Abbé Mandre, curé de Damvillers (Meuse), docteur *in utroque jure*, né en 1742, mort vers 1820, conservait précieusement des pièces et des traditions de famille qu'il a communiquées à son neveu M. Villiaumé, et que celui-ci a transmises à son fils, le savant historien de Jeanne d'Arc. Voici ce qui était relatif à la fortune de la famille d'Arc :

« Les biens que possédaient Jacques d'Arc et Isabelle-Romée représentaient environ vingt hectares, dont douze en terre, quatre en prés et quatre en bois, dont *le bois Chenu*. Ils avaient de plus leur maison, leur mobilier et une réserve de deux à trois cents francs, qu'ils entretenaient avec soin en prévision d'une fuite en cas d'invasion, telle que celle qu'ils furent obligés de faire à Neufchâteau. (Le franc valait environ 13 francs de notre monnaie.) Tout cela constituait une valeur totale de 50,000 francs environ. (L'abbé Mandre

[1] Enquête de 1456.

parlait en 1812 ; cela en ferait bien le double aujourd'hui.) En faisant valoir eux-mêmes ce bien, leur revenu, tant en nature qu'en argent, pouvait atteindre le chiffre de 4 à 5,000 francs, valeur de nos jours. Voilà ce qui explique la possibilité qu'ils avaient de faire la charité et de donner l'hospitalité aux moines mendiants et aux voyageurs qui passaient souvent dans ce pays. » [1]

Aujourd'hui, 477 ans après la naissance de Jehanne d'Arc, alors que la révolution se targue d'avoir donné la terre aux paysans, [2] en connaissez-vous beaucoup qui soient à la tête d'un avoir de cent mille francs ?

Le père de Jehanne, écrivait en 1612 Charles du Lis, était d'une « bonne, riche et ancienne famille ». [3] Il n'était pas de Domremy, où l'avait fixé son mariage, mais de Ceffonds (en Champagne), où il avait un bien patrimonial qui, après lui, passa à son fils Jehan d'Arc, [4] prévôt de Vaucouleurs, capitaine de Chartres et bailli royal de Vermandois.

Jacques d'Arc, père de la Pucelle, et Isabeau-Romée, sa femme, avaient de leur vivant fait une donation à l'église de Domremy « pour leurs obitz et anniversaires, pour dire et celébrer, chascun an, deux messes. » [5] Par acte du 2 avril 1420, Jacques d'Arc prit à bail la forteresse de Domremy, [6] et M. Siméon Luce en con-

[1] E. de Bouteiller et G. de Braux, *La famille de Jeanne d'Arc* p. 185.

[2] Voy. *l'Annuaire du Conseil Héraldique de France*, 1889, p. 88.

[3] *Discours sommaire... de la Pucelle d'Orléans*, p. 7. — *Traité* sommaire, 1628, p. 6-7.

[4] E. de Bouteiller et G. de Braux, *Nouv. recherches sur la famille de J. d'Arc*, p. 10.

[5] Mêmes auteurs, *Recherches*, p. 182.

[6] Acad. des inscr. et b.-l., séance du 5 avril 1889, mémoire de

clut très judicieusement qu'il devait être dans une position relativement élevée. En effet, en 1423, Jacques d'Arc est qualifié doyen de Domremy; [1] il figurait donc au premier rang des notables du lieu, après le maire et l'échevin. [2] Il avait, par ainsi, la charge de la justice locale et de la collection des tailles, le titre de procureur fondé de la Communauté des habitants et, comme le seigneur, était exempt d'impôts. — La même année, « Jacquot d'Ars » fut délégué par les habitants de Domremy pour soutenir leurs droits dans un litige pendant par devant Robert de Baudricourt, capitaine de Vaucouleurs. [3]

« On voit, dit avec grande raison M. Chapellier, que cet habitant de Domremy, pour avoir été choisi en cette circonstance comme le représentant de ses compatriotes, ne devait pas être le premier venu, mais bien l'un des principaux du village, sinon le plus notable des habitants par la considération que lui avait attirée son intelligence, et même par ce qu'il possédait, par l'aisance dont il jouissait. »

Nous voilà donc loin, bien loin, n'est-ce pas, du paysan indigent de la légende? La maison même de Jacques d'Arc, à Domremy, si modeste qu'elle nous paraisse, proteste contre la légende de la chaumière.

Mr S. Luce : *Jacques d'Arc, père de la Pucelle, locataire de l'île de Domremy.*

[1] Archives de Meurthe-et-Moselle, layette Ruppes, II, n° 54. — Chapellier, *Doit-on écrire J. d'Arc ou J. Darc? Quelques mots sur le père de l'héroïne* ; dans le *Journal de la Soc. d'arch. lorraine*, avril 1882, p. 80-81.

[2] S. Luce, *J. d'Arc à Domremy*, p. 51. — Bibl. nat., *Collection de Lorraine*, t. CXIX, n° 138.

[3] Chapellier, *loc. cit.* — S. Luce, *Preuves*, p. 369. — Boucher de Molandon, *Jacques d'Arc, père de la Pucelle, sa notabilité personnelle*, etc., 1885.

Nous ne voyons l'ancienne Noblesse qu'à travers un prisme de convention, dans de superbes castels ou d'opulents manoirs ; tandis que la majeure partie des Nobles, héréditairement appauvris par les charges de leur état, par le service militaire, à peu près ruinés par les croisades et par l'interminable guerre contre les Anglais, habitaient des manoirs délabrés auprès desquels la maisonnette de Domremy n'eût pas fait mauvaise figure. Combien de gentilshommes, alors, se fussent estimés heureux d'avoir le clair revenu de Jacques d'Arc !

Et quand il serait avéré que la Pucelle eût gardé les moutons, comme le fils d'Isaïe, comme le fils de Jessé, comme plus tard Vincent de Paul, s'ensuivrait-il qu'elle ne pût pas appartenir à quelque rameau déchu de quelque lignage chevaleresque ? Il est certain que, dans tous les temps, avec cinq enfants à nourrir, à élever, un revenu modique ne peut suffire que par des prodiges d'économie. Jacques d'Arc n'était cependant pas, on l'a vu, dans cette pauvreté dure et oppressive, *res angusta domi*, qui étreint le cœur et ravale l'intelligence en resserrant l'horizon de la vie. Il était « laboureur » comme la petite Jehannette était « pastourelle » ; chacun travaillait dans cette ruche de Domremy, paisible et bénie, sans autre ambition que celle du devoir accompli envers Dieu, le Roi, la famille.

Dans toutes nos provinces, dans tous les pays et dans tous les temps, combien de rejetons appauvris de nobles races crurent ne pas dégénérer en s'adonnant à la vie des rois pasteurs, en faisant, non sans dignité, du fer de leur épée le soc de leur charrue, en disant comme les d'Arc : « Vive labeur ! » [1]

[1] Vieille devise qu'on lit au frontispice de la maison de la

Combien d'amères et fières déchéances de cette nature résultèrent non seulement des croisades et des guerres nationales, mais encore des guerres de religion ! Combien de nobles allèrent cacher leur décadence dans l'ombre de la vie pastorale, oubliant peu à peu, dans le labeur de chaque jour, leur antique origine, leur noblesse militaire, mais gardant avec leur nom chevaleresque leurs saintes croyances, leurs généreuses traditions, la noblesse de l'âme, sans laquelle l'autre n'est rien ! [1] Est-ce que, pour ne citer qu'un exemple, Françoise d'Aubigné, la marquise de Maintenon, ne garda pas les troupeaux dans son enfance ? Cela l'empêchait-il d'être d'un sang chevaleresque ? En 1885, un Poniatowski, réfugié dans le comté de Baltimore, en Amérique, gardait les troupeaux du docteur Patterson. Cela l'empêchait-il d'être de sang royal ? [2]

Les d'Arc de Domremy ne se considéraient pas comme des paysans, mais comme des bourgeois, et il n'y a guère de famille de chevalerie qui, du onzième au seizième siècle, n'ait eu de ses membres agrégés à la bourgeoisie et faisant souche bourgeoise. [3] Quand les bourreaux de Jehanne d'Arc veulent la contraindre à reprendre des vêtements de femme, sous peine d'être privée de la messe, quelle est sa réponse :

— Faites-moi faire une robe longue jusques à terre,

Pucelle, à Domremy, et qui était celle des Thiesselin, alliés aux d'Arc et portant : *d'azur à la molette d'or, accompagnée de 3 socs de charrue d'argent.*

[1] Voy. *Recherches sur la famille de St Vincent de Paul*, par O. de Poli, p. 1, 9, 10, 41-43.

[2] Thaddeus-Louis Poniatowski, se disant petit-fils de Stanislas, roi de Pologne. (Journaux de la fin de février 1885.)

[3] Voy. mon *Essai d'introduction à l'histoire généalogique*, p. 78 et suivantes.

sans queue, et me la donnez pour aller à la messe. Après mon retour, je reprendrai l'habit que j'ai.

— Prenez l'habit de femme sans conditions.

— Donnez-moi habit *comme à une fille de bourgeois*, à savoir une houppelande longue, et moi je le prendrai, et même le chaperon de femme, pour aller ouïr la messe.

Et, sur de nouvelles obsessions de ses juges, Jehanne réplique :

— Donnez-moi une robe de femme *pour aller chez ma mère*, et je la prendrai.[1]

Ainsi c'était en vêtement de bourgeoise que Jehanne voulait retourner à Domremy ; elle se disait « fille de bourgeois », et la sainte enfant savait

> Que le mentir n'est point fait pour un cœur chrétien.[2]

IV

Le lecteur a déjà pressenti que je ne suis pas éloigné de rattacher la famille de Jehanne d'Arc à quelque bon vieux tronc d'ancienne chevalerie, et, tout en adoptant la poétique légende de la « pastourelle », M. de Barghon de Fort-Rion a certainement eu l'intuition de la vérité, car voici ce qu'il fait dire par Dunois à l'héroïne :

> « J'implorais ta pitié, j'avais raison, Jehanne :
> D'une race de preux descend la paysanne ;
> Ton sang est aussi noble et plus pur que le mien ;
> A tout venant tu dis : « Mon père est plébéïen ! »

[1] J. Fabre, *Procès*, p. 169, 195.

[2] F. de Barghon de Fort-Rion, *Jehanne d'Arc*, ch. II, p. 16.

Mais je sais le contraire, ayant entendu dire,
Un soir où nous étions réunis chez la Hire,
Par monsieur le Doyen de Saint-Sauveur de Blois,
Que tes pères étaient grands vassaux autrefois.
Ce prêtre nous prouva que, bien loin d'être un rustre,
Ton père, Jacques d'Arc, sort d'un lignage illustre. »
Jehanne eut un sourire étrange et répondit :
« Si mes ayeux étaient puissants comme on l'a dit,
Mon père n'en a pas de l'orgueil, je t'assure ;
Il conduit son hoyau d'une main ferme et sûre,
Sans penser aux honneurs par le temps abrogés,
Vénérant ses ayeux noblement dérogés ;
Appauvris par la gloire, ils ont rompu la terre... [1] »

Toute ma thèse tient dans ces beaux vers, et je me flatte que ma thèse deviendra tôt ou tard article de foi historique, car tout ce que l'on découvre sur les d'Arc y achemine, lentement mais sûrement, les érudits. On ne manquera pas d'y opposer tout d'abord l'anoblissement de 1429 : si Charles VII anoblissait la famille d'Arc, c'est donc qu'elle n'était pas noble. — Déduction erronée : la famille pouvait être de la plus noble origine, mais ne faisant plus le service de guerre, ayant par suite dérogé, elle n'était plus en possession légale de la noblesse. C'est là ce qui explique tant de lettres d'anoblissement portant que l'anobli est d'extraction noble.

— Mais, sera-t-il encore objecté, non seulement Charles VII ne mentionne pas que Jacques d'Arc et ses enfants fussent de noble origine, mais il mentionne expressément qu'ils n'en étaient pas, et même qu'ils n'étaient peut-être pas de franche condition.

J'ai rencontré maintes fois cette objection, considérée comme irréfutable ; elle se réfute cependant

[1] Chant IX, p. 122.

d'elle-même. Voici le texte latin des lettres de 1429 : « ... *Nobilitavimus et per præsentes de gratia speciali et ex nostra certa scientia et plenitudine potestatis nobilitamus et nobiles facimus... non obstante quod ipsi... ex nobili genere ortum non sumpserint et forsan alterius quam liberæ conditionis existant* ». [1] M. Wallon a victorieusement démontré que ce n'étaient là que des formules *usuelles* de chancellerie, destinées à épargner à l'anobli toute tracasserie quelconque, notamment de la part des collecteurs des tailles, et enlever à ces derniers le moindre prétexte à recherche et vexation : le Roi déclare anoblir les d'Arc, *même* s'ils ne sont pas de race noble, *même* s'ils ne sont pas de franche condition. C'est une formule de bienveillante précaution, rien de plus ; comment voudrait-on que Charles VII ne sût pas que Jacques d'Arc, doyen et procureur fondé de la communauté de Domremy, quasi-gentilhomme déjà, puisqu'en la qualité susdite il était exempt d'impositions, était de franche et libre condition ? D'ailleurs, à cette époque, le droit distinguait trois classes de personnes, les nobles, les francs ou libres, les non libres ou anciens serfs, et l'anoblissement ne s'accordait qu'à des personnes de franche condition.

M. Siméon Luce incline à admettre que la famille de Jehanne ait pris son nom de son lieu d'origine, Arc-en-Barrois, et il note que cette ville a adopté pour son blason, « nous ne savons à quelle date, les armoiries mêmes de Jehanne d'Arc, nous voulons dire celles qui furent concédées à la Pucelle par Charles VII. » [2] C'est très certainement à une date récente, et probablement parce que M. de la Chenaye Desbois,

[1] Archives nationales, K. 63, n° 9.
[2] *J. d'Arc à Domremy*, p. 37, et note 1.

dans l'armorial qui termine le 1er volume de la 2e édition de son *Dictionnaire de la Noblesse* (1770,) a inséré cette mention : « Arc, en Barrois : d'azur à une couronne royale d'or, etc. » Mais c'est la famille et non la ville d'Arc que vise le généalogiste, ce qui conste des autres mentions qui précèdent ou qui suivent : » Arbaut, en Provence... Arbon, en Franche-Comté... Archambault, en Bourbonnois, etc. » La prétention de la ville d'Arc-en-Barrois ne repose sur aucune donnée historique ; M. Vallet de Viriville [1] a lucidement établi que les d'Arc n'étaient d'aucune localité de ce nom, car leur lieu d'origine n'eût pas manqué de réclamer du Roi les exemptions accordées au village de Domremy ; or, pas plus Arc-en-Barrois que Arc-sur-Tille, Arc-sur-Meurthe, [2] Arc (Haute-Saône), Arc, Arc-sous-Cicon, Arc-sous-Montenot (Doubs), etc., aucune localité n'introduisit cette réclamation. Les *d'Arc* étaient donc d'une famille de ce nom, laquelle l'avait très certainement pris d'un de ces fiefs homonymes, mais lequel ? La mémoire en était perdue, non seulement dans ce fief, mais peut-être même dans la famille de la Pucelle.

Ne serait-il plus possible d'arriver à préciser le dit fief et le tronc d'où provigna ce très illustre rameau ? Je sais bien que la « sainte de la patrie » n'a pas besoin d'ancêtres. Je l'ai dit ailleurs [3], des sommets constellés de son gigantesque piédestal elle domine superbement tous les âges de la chevalerie de France, dont elle personnifia jusqu'au sublime les vertus,

[1] *Nouv. recherches*, p. 36-38.

[2] Aujourd'hui Art-sur-Meurthe, de même qu'à Paris l'Eglise St André des *Arcs* est devenue St André des *Arts*.

[3] *Revue de la Terre-Sainte*, 15 janv. 1885, *Nobiliaire des Croisades*, notice sur la Maison d'Arc.

l'ardente loyauté, le pieux patriotisme, l'esprit de sacrifice, les viriles croyances : *Mares hæc fœmina vincit* ! Mais, pour une si monumentale figure, il n'y a pas, sur le terrain de l'histoire de « quantité négligeable », et tout ce qui la concerne a son prix.

« La pauvreté fut l'état coutumier de la Noblesse française » ;[1] c'est ce que l'on a bien vite constaté lorsque l'on étudie les fastes d'un lignage chevaleresque. Combien d'amères vicissitudes dans son histoire ! « Combien de déboires, de brisements, d'écroulements, souvent irremédiables, sont le lamentable dénouement de la plupart de ces pages épiques ! La décadence par l'appauvrissement, puis la déchéance, telle fut pour maintes races illustres, traditionnellement prodigues de leur bien et de leur sang, la récompense ordinaire de l'héroïsme chevaleresque, du loyalisme royaliste, de la piété patriotique. Le bon sens populaire, — une autre ruine du passé, — avait traduit ces fatales alternatives de grandeur et de fléchissement dans un adage expressif et poignant : « Cent ans bannière, cent ans civière ! » Encore étaient-ce les plus heureux parmi les bannerets et les damoiseaux, ceux qui, après un temps d'épreuves plus ou moins prolongé, parvenaient à reconquérir la fortune et la noblesse ; mais combien ne se relevaient pas ! Parfois les anciens titres s'adiraient, le souvenir même de l'extraction noble se perdait,[2] et c'était par les charges d'échevinage ou par l'exercice des professions libérales que se recouvrait d'abord la noblesse personnelle, puis la noblesse héréditaire.

Au xve siècle, dans les revues de l'arrière-ban, la moitié des Nobles se déclarent sans ressources, inca-

[1] Voy. mon *Essai d'introd. à l'hist. généalogique*, p. 107.
[2] *Ibid.* p. 191-193.

pables de s'équiper et, par suite, de faire service au Roi.[1] Cet appauvrissement procédait, non seulement des charges militaires que comportait le *privilège* nobiliaire, mais du grand nombre d'enfants qu'il fallait élever, équiper, apaner ou doter à chaque génération; le patrimoine féodal se morcelait, s'en allait en miettes. Le précepte évangélique, *Crescite et multiplicamini*, n'étant pas encore lettre morte, telle famille comptait dix, quinze, vingt enfants. En 1392, Charles VI octroie des lettres de rémission à un des glorieux volontaires de la croisade teutonique, « Guehedin Chabot, chevalier, chargié de femme, de six filz et de troiz filles, povre et misérable personne ».[2] Claude de Saint-Georges eut vingt enfants de Marie de Cremeaux. Les treize fils aînés de Gervais Auvé et de Guillemette de Vendôme furent tués à Azincourt.

« Une famille élevée vient-elle à décroître, dit M. le marquis de Belleval, elle roule sans s'arrêter jusqu'au bas de la pente. » Et il cite : les d'Amerval, issus des comtes de Boulogne, et qui finirent dans la roture ; les Gueschard, d'ancienne chevalerie, qui vivaient « dans une chaumière du village dont leurs ancêtres avaient été les maîtres ». On n'ouvre pas un nobiliaire consciencieux sans y rencontrer de ces déchéances. Les Chambéry, antiques dynastes qui dès le commencement du XIe siècle étaient seigneurs du château et du bourg de leur nom (plus tard capitale du duché de Savoie), étaient représentés en 1411 par N. de Chambéry, *hôtelier* et syndic de la ville dont ses aïeux avaient été les maîtres.[3] Les cadets des princes de Mortagne et vicomtes de Tonnay, étant

[1] *Ibid.* p. 113.
[2] Arch. Nat., JJ. 142, n° 90.
[3] Comte A. de Foras, *Armorial de Savoie*, I, 347.

pauvres, se firent bourgeois et commerçants.[1] Les seigneurs de Bardonnenche, du XIe au XIVe siècle ne relevant que de Dieu et de leur épée, étaient à peu près souverains dans leurs domaines; leurs rejetons pullulaient, plus pauvres à chaque génération. Un d'eux, Pierre de Bardonnenche, émigra vers 1499 à Saint-Étienne (Forez) et se fit bravement ouvrier.[2] Ses petits-fils gagnèrent une grande fortune dans le commerce des épiceries,[3] et redorèrent brillamment leur vieux blason. Le savant nobiliaire dauphinois de M. le marquis de Rivoire la Bâtie fourmille de déchéances, trop souvent irréparables.

J'espère avoir démontré par ces exemples, — que je pourrais multiplier à l'infini, — qu'aucun argument valable ne peut être opposé à mes prémisses, que je résume ainsi : non seulement la condition sociale de la famille d'Arc n'exclut pas l'idée d'une origine noble, mais elle pourrait plutôt autoriser à la présumer.

En 1379, — soit vers le temps où naquit Jacques d'Arc, père de la Pucelle, — Eudes ou Odot d'Arc, de Dijon, était receveur du domaine de Chalon.[4] Pense-t-on qu'il y eût un écart social entre ce receveur et le doyen, le procureur fondé des habitants de Domremy ? Non. Eh bien ! Odot d'Arc était d'un rameau d'une des plus antiques et des plus illustres maisons de la chevalerie de Bourgogne.

[1] Borel d'Hauterive, *Annuaire de la Noblesse*, XXX 194.
[2] *Essai d'introd. à l'hist. généal.*, p. 177. Terrier de St-Étienne en 1515 : « Petrus Bardonnenchi, faber ».
[3] M. de la Tour-Varan, *Armorial des familles de St-Etienne*, p. 24-29.
[4] Bibl. nat., *Coll. de Bourgogne*, C, 575.

V

Sans doute, je le répète, Jehanne d'Arc n'a pas besoin d'ancêtres, mais, comme tout le monde, elle en a eu, et de nombreux érudits ont tenté de les retrouver. De savantes publications, comme celles de M. Siméon Luce, de MM. de Bouteiller et de Braux, de M. Boucher de Molandon,[1] ont éclairé plus d'un point important, mais la pleine lumière est bien loin d'être faite, et pour la produire il faudra très probablement beaucoup de temps et de patience. En attendant qu'elle se fasse, que chacun apporte à l'édifice sa pierre, même minime, et le monument de vérité finira par surgir.

Au rapport de Charles du Lis, le père de Jehanne avait deux frères, Nicolas et Jehan d'Arc. C'est tout ce que l'on a de certain sur les degrés antérieurs à la

[1] On admettait que Charles du Lis descendit de Pierre d'Arc, le plus jeune des frères de la Pucelle ; M. Boucher de Molandon a solidement réfuté cette erreur et établi par des documents contemporains, d'une indiscutable authenticité, que Pierre d'Arc n'eut de son mariage avec Jeanne Baudot qu'un seul enfant, Jean du Lis, mort en 1501 sans postérité, et qu'ainsi les descendants collatéraux de la Pucelle tirent nécessairement leur origine de l'un de ses deux frères aînés, soit Jacquemin, soit Jean, qui l'un et l'autre contractèrent mariage et eurent postérité. (Boucher de Molandon, *La famille de Jeanne d'Arc dans l'Orléanais*, ch. XIII, p. 84-107, et lecture faite à la Sorbonne le 13 juin 1889 ; *Journal Officiel* du 14 juin).

Pucelle. Le dit Jehan d'Arc prêta serment en 1439 comme arpenteur du Roi pour les bois et forêts au département de France.[1] Peut-être est-ce le même « Jehan d'Arc » qui, en 1405, servait contre les Anglais dans une compagnie d'arbalétriers et de « piquenaires ».[2]

M. Siméon Luce mentionne « divers individus de ce nom établis le long de la vallée de l'Aube ou de ses affluents : en 1387, Huot d'Arc, à Arc-en-Barrois ; en 1353, Simon d'Arc, chapelain de la chapelle Notre-Dame au château royal de Chaumont ; en 1398, Guillaume d'Arc, dit de Longuay, à Courcelles-sur-Aujon ; en 1392, Jehanin d'Arc, à Radonvilliers ; en 1375 et 1390, le drapier J. d'Arc et le chanoine Pierre d'Arc, à Troyes ; en 1404, le curé Michel d'Arc, à Bar-sur-Seine ».[3]

Hugues, dit Huot, et Guillaume d'Arc, dit de Longuay, devaient être du lignage des seigneurs primitifs d'Arc-en-Barrois, ramage des sires d'Arc-sur-Tille, en Bourgogne ; Simon d'Arc et Jehan, dit Jehanin d'Arc, pouvaient être le grand-oncle et l'oncle du père de la Pucelle, mais, en dehors de la proximité locale et de l'homonymie, rien n'étaie la présomption de consanguinité. Quant à Jehan d'Arc, *drapier* à Troyes en 1375, signalé par M. Vallet de Viriville,[4] à Pierre d'Arc, chanoine de Troyes en 1390,[5] et à Michel d'Arc, curé de Bar-sur-Seine en 1404, on peut

[1] S. Luce, *J. d'Arc à Domremy*, p. XLIV. — Arch. nat., section adm., *Table des Mémoriaux de la Ch. des comptes*, *Mém.* I, Bourges, p. 3.

[2] Archives du Conseil Héraldique de France.

[3] *J. d'Arc à Domremy*, p. XXXVII-XXXVIII.

[4] *Nouvell. recherches*, p. 45.

[5] Garnier, *Invent. des archives dép. de la Côte-d'or*, IV, 413.

présumer sans témérité qu'ils étaient d'une ancienne famille de grands bourgeois de Troyes, du nom de Dare, de laquelle étaient : Guyot Dare, mort à l'âge de 90 ans le 17 janvier 1544; Guillaume Dare, son fils, marchand *drapier*, né en 1497, mort le 25 octobre 1575, père de Nicolas Dare, *drapier*, échevin de Troyes, auteur d'intéressants mémoires que viennent de publier [1] MM. Maurice Bailly de Barberey et le vicomte René de Saint-Mauris, ses arrière-petits-fils. Cette famille qui, comme tous les grands bourgeois des temps féodaux, devait être d'un « lignaige », [2] avait des armoiries aux meubles purement chevaleresques : *d'or à trois anilles de gueules, au franc-quartier chargé d'un lion léopardé de gueules, soutenu d'une fasce d'azur*. Elle était certainement de ces « bourgeois nobles » qui tenaient à la Noblesse par l'origine, à la Bourgeoisie par l'adoption. Il se peut donc qu'elle fût un rameau d'un des lignages chevaleresques du nom d'Arc, nom qui affecte quelquefois, dans les anciens actes, la forme DARE, qu'elle aurait conservée pour se distinguer de ses nombreux homonymes ; car, entre le XIe et le XIVe siècles, les DARC fourmillent en Champagne et en Bourgogne. On a vainement recherché le blason des seigneurs originels d'Arc-en-Barrois : qui sait si ce n'était pas le leur que portaient les riches drapiers troyens?

Je ne serais pas autrement surpris si quelque heureux chercheur découvrait une ramification entre les Dare de Troyes et la famille de Jehanne d'Arc : d'autant mieux que dans le premier acte du Procès de

[1] Tome III des *Docum. inédits* publ. par la Soc. académique de l'Aube, 1886.

[2] V. mon *Essai d'introd. à l'hist. généal.*, p. 84.

réhabilitation (manuscrit d'Urfé)[1] la Pucelle est précisément appelée « *Johanna* DARE » ; mais je m'empresse de dire que mes présomptions s'orientent d'un autre côté. Je voudrais trouver pour ancêtres à la Vierge-chevalier une race de sélection, douée de toutes les vertus de noblesse, une race de preux et pieux croisés, aumôniers et droituriers, héréditairement généreux envers les églises, les monastères, les hôpitaux et les malheureux ; *humainement*, cette exquise ascendance expliquerait mieux, par la puissance de l'atavisme, l'épopée de la Pucelle que certaines thèses dont la savante ingéniosité ne parvient pas à nous l'expliquer en dehors de l'inspiration divine. Il semble que, sur cette donnée de l'atavisme, le chercheur n'aurait que l'embarras du choix entre les sires d'Arc-sur-Meurthe, les sires d'Arc en Barrois, les seigneurs d'Arc en Franche-Comté, et les sires d'Arc-sur-Tille, au duché de Bourgogne. Mais ces divers fiefs, je crois en avoir les preuves, eurent initialement des seigneurs d'un seul et même estoc.

Aux temps féodaux, le puîné, apané d'une terre plus ou moins éloignée du patrimoine de sa race, lui imposait volontiers le nom de son berceau, de sa Maison ; par mariage ou autrement, s'il devenait seigneur d'un domaine, il n'était pas rare qu'il lui enlevât son vocable pour lui conférer son propre nom : c'est pour cette raison que, dans toutes nos provinces, on trouve, généralement peu distantes les unes des autres, d'anciennes localités ayant la même dénomination. C'est ainsi que nous trouvons, dans un rayon relativement peu étendu, sept fiefs du nom d'Arc, dont le plus ancien et le plus important, *parrain* des autres, était

[1] Bibl. nat., F. lat. 8838, fol. 112 recto.

Arc-sur-Tille, un des grands fiefs d'avant-garde de la capitale du duché de Bourgogne.

Son nom se rencontre pour la première fois dans une charte de l'an 849, de laquelle il appert que le comte Hildrade avait donné au chapitre de Nevers des biens situés « dans la ville d'Arc, *in villa Arcus* ».[1] Vers 1072, Alfred d'Arc[2] est témoin d'une donation pie de Hugues 1er, duc de Bourgogne. Ses descendants sont les bienfaiteurs de la milice du Temple, de Saint-Étienne et de Saint-Bénigne de Dijon, de N.-D. de Longuay, et de maint autre monastère. En 1147, Girard d'Arc, qualifié noble et puissant, est témoin de donations faites au prieuré de Saint-Donat par Olric d'Arc et Odouin, prêtre, frère de Thierry de Saint-Hilaire, croisé. Vers 1149, Arbert d'Arc et Imbert de Bar sont en Palestine ; *Sarrasine*, fille de madame Alix d'Arc-en-Barrois, bienfaitrice de l'abbaye de Longuay, rappelait très probablement par son surnom la participation glorieuse d'Arbert d'Arc aux guerres saintes. En 1160, Guy d'Arc est moine à Saint-Bénigne de Dijon. Vers 1171, Humbert, sire d'Arc-sur-Tille, et Hugues, son fils, font une donation à l'abbaye d'Auberive ; ledit Humbert paraît avoir, en la même année, accompagné le duc de Bourgogne à la croisade. Anceline, « de la très noble famille d'Arc-sur-Tille », est religieuse au XIIIe siècle. De 1245 à 1253, Jehan d'Arc est évêque de Verdun. Robert d'Arc est au siège d'Acre, en 1250 . Le testament de Guilaume, dit Guillemin d'Arc, écuyer, neveu d'Hugues d'Arc, illustre abbé de Saint-Bénigne,

[1] *Gall. Christ.*, XII, 301.

[2] *Alaifredus de Arcu*, qui, par une faute de typographie, est appelé *Alaifredus de Aren* dans la savante *Hist. des ducs de Bourgogne de la race capétienne*, de Mr E. Petit. tome I, p. 442.

testament fait en 1274, peut impliquer qu'il avait pris part à la deuxième croisade de saint Louis, car il laisse « à la Saincte terre d'oultre mer » toute son armure ; il fait, en outre, de généreux legs aux pauvres, aux monastères, aux cinq hôpitaux de Dijon. En 1279 et 1287, Jehan et Henry d'Arc sont chanoines de la Sainte Chapelle de cette ville. Le 7 novembre 1306, y meurt « le beau chevalier Jehan d'Arc, *miles formosus*, doux et véritable ami des moines de Saint-Bénigne », ainsi que dit son épitaphe. Robert d'Arc est prieur de Cantuel, de l'Ordre de Saint-Benoit, au diocèse de Saint-Flour. En 1377, Thibaut d'Arc est écuyer du sire de Vergy. Le 16 octobre 1383, meurt à Dijon Jehanne d'Arc, veuve d'Eudes de Saulx, chevalier, seigneur de Ventoux, mère de Hugues de Saulx, qui, après avoir servi dans les armées de Bourgogne en 1358, fut moine de Saint-Bénigne et mourut sous le cilice en 1403.

N'est-ce pas là une pieuse et chevaleureuse race très digne, — toute *bourguignonne* qu'elle fût, — d'avoir produit, dans un de ses nombreux rameaux, celle que le peuple appelait « l'angélicque » et qui fut l'ange de la croisade nationale? Je ne fais qu'indiquer, sans y attacher une importance probative, que, dans ce noble et vieux lignage, les prénoms de Jehan, Pierre, Nicolas se rencontrent assez fréquemment, et c'étaient ceux des oncles et des frères de la Pucelle. Vers 1150, Pierre d'Arc est témoin d'une donation faite à N.-D. de Longuay par Hellebaud de la Ferté. En 1249, Pierre d'Arc, clerc, est dit frère d'Ascheric d'Arc-sur-Tille, chevalier. En 1359, Pierre, dit Perrel ou Perreau DART ou DARE, est écuyer du seigneur de Blaisy ; et je note, en passant, que Pierre, frère de la Pucelle, était aussi appelé Perrel ou Perrelot.

Je n'hésite pas à considérer les d'Arc de Domremy comme un rameau de cette illustre race chevaleresque. Pour expliquer leur migration de Bourgogne en Champagne, il suffirait de rappeler que Dijon faisait partie du diocèse de Langres, et qu'au XIVe siècle les délimitations spirituelles avaient, dans l'espèce, une importance capitale ; on s'y mouvait comme plus tard dans sa province, et le Bourguignon qui se transplantait en Champagne ne croyait pas changer de patrie, lorsqu'il ne changeait pas de diocèse et de pasteur. Or, en se transplantant à Ceffonds, les d'Arc étaient demeurés diocésains de Langres.

On a véhémentement taxé la Royauté d'ingratitude envers les descendants des frères de la Pucelle. La Royauté fut loin d'être ingrate; Jehan d'Arc fut investi de hautes charges ; Pierre, le puîné, fut créé chevalier ; il était peu renté, dira-t-on, mais la pauvreté, à peu d'exceptions près, était le lot commun de la chevalerie de France ; y être agrégé constituait la plus grande somme d'honneur, et, dans ce temps-là, l'honneur était à cent coudées au-dessus de l'argent. Ce fut, au contraire, une tradition de la Royauté que de soutenir les d'Arc, et je la vois, dans un esprit de patriotique revanche, les placer au plus haut rang dans la capitale du duché de Normandie, dans la grande ville qui avait vu le martyre de l'héroïne. Sous Charles VIII, Louis XII et François Ier, qui tient la haute charge de lieutenant-général du bailli de Rouen? D'abord, Pierre DARE ou DARC, conseiller du Roi, et après lui Louis DARE ou DARC, écuyer, très probablement fils du précédent.

Les traditions chevaleresques furent l'apanage des descendants des frères de la Pucelle, comme elles l'avaient été de la maison d'Arc-sur-Tille. On a noté

qu'ils fournirent un gentilhomme du duc de Guise, un écuyer du duc de Lorraine (1616), un commissaire général de l'artillerie du Roi, un chevalier de Malte. J'ai trouvé maints témoins de l'hérédité de leur valeur et de leur patriotique dévouement : Louis du Lys est, en 1517, homme d'armes des Ordonnances du Roi dans la compagnie du seigneur de la Fayette, et, en 1523, dans celle de M. du Biez, capitaine du Boulonnois ; en 1525, Joachim du Lys est archer dans la compagnie du seigneur de Rochebaron ; Didier du Lis, archer sous le duc de Guise en 1548, est tué au siège d'Orléans ; [1] en 1554, Pierre du Lys est maréchal-des-logis de la compagnie d'ordonnance de M. de Bourdillon, lieutenant-général de Champagne et Brie ; en 1560, Michel du Lys est homme d'armes dans la même compagnie ; en 1564, François du Lys est archer de la garnison du château de la Bastille ; en 1664, Jehan d'Arc, écuyer, sieur de la Couture, est garde-du-corps du duc d'Orléans.

« Les du Lys, — dit un fatras qui n'en est pas à une erreur près, [2] — se sont éteints au milieu du XVIIe siècle ». Alors qui est « le marquis du Lys » et « l'abbé du Lys, chanoine de Champeau en Brie », frères, « descendans des frères de Jeanne Darc », qui en 1753 communiquèrent leur généalogie à Lenglet-Dufresnoy ? [3]

Maintes familles ont tenu justement à très insigne honneur d'ajouter à leur patronymique le très glorieux nom d'Arc, comme représentant par les femmes les frères de la Pucelle. Il est représenté de même par un honorable brigadier des douanes et par son frère, Mr E. Dulys, qui était il y a cinq ans et qui

[1] Bibl. de Carpentras, mss. de Peiresc. X, 370.
[2] Dictionnaire Larousse.
[3] *Hist. de Jeanne Darc*, 1753, p. XXXVI.

est probablement encore emballeur, rue Richer, 51, à Paris. Ils ont bien voulu me communiquer leurs titres de famille, — peu de chose, mais probant : ce sont les représentants de la famille Noël du Lys.[1]

Sic transit gloria mundi ! La France actuelle s'occupe avec une généreuse ferveur de la grande héroïne nationale. Ne serait-ce pas un acte de justice et de piété patriotiques que de payer à ceux de son sang la dette inoubliable de la patrie française ? Si tant est que la Royauté ait été ingrate, la démocratie l'est infiniment plus.

Mais les « Dulys » ont le cœur haut placé, et si d'amères vicissitudes les ont contraints à déroger, j'affirme, après les avoir entendus, que ce n'est pas à la noblesse de l'âme.

VI

Tout est vraiment singulier dans ce qui concerne les d'Arc de Domremy ; leur nom patronymique même, on l'a vu, a pu prêter à la discussion ; leur ascendance, rigoureusement, est incertaine, et la généalogie de leur descendance, M. Boucher de Molandon l'a clairement établi, renferme une erreur capitale,[2] qui remet en question le point de jonction d'une de ses branches. Quant au surnom de « du Lys », est-il bien certain qu'un Jehan d'Arc ne l'ait pas porté dès

[1] Voy. E. de Bouteiller er G. de Braux, *Rech.*, p. 145 ; *Nouv. rech.*, p. 90.

[2] Voy. ci-dessus, p. 71, note.

1362, c'est-à-dire 67 ans avant l'épopée de la Pucelle?[1] Charles VII n'aurait donc fait que confirmer aux d'Arc ce beau nom, qui devait symboliser désormais et perpétuer le souvenir de l'héroïsme sauveur. Enfin, les surprises ne sont pas moins grandes en ce qui touche les armoiries de la famille d'Arc. Charles du Lys, avocat général à la cour des aides de Paris en 1612, avait gardé la tradition du blason primordial de ses aïeux, *d'azur à un arc d'or, chargé de 3 flèches, celle en pal encochée d'argent et empennée d'or, et les deux autres en sautoir empennées d'argent*,[2] armes parlantes, comme celles des Arc de la Marche Trévisane, *d'argent à 3 arcs de sable*,[3] et aussi de ce Jehan d'Arc, dont je viens de parler et qui vivait en 1362 : *de gueules au pot d'argent accompagné de 2 arcs d'or.*

Charles VII octroya à la Pucelle et aux d'Arc d'admirables armoiries, témoignage impérissable du prodigieux service rendu au royaume des lys et de sa souveraine gratitude; armes parlantes aussi, et très éloquemment expressives : *d'azur à la couronne royale d'or, soutenue d'une épée en pal d'argent, croisée et pommetée d'or, et accostée de deux fleurs-de-lis de même.* Certes c'est là un incomparable blason, et vous en concluez que tous les d'Arc s'empressèrent de l'arborer et de le conserver précieusement avec un légitime orgueil. Détrompez vous : les uns continuèrent à porter leur écu meublé d'un arc et de 3 flèches, les autres le portèrent parti des armoiries de concession

[1] Je rappelle que mes assertions, dont la source n'est pas indiquée ici, seront justifiées dans une étude spéciale.

[2] Ch. du Lys, *Traité sommaire.* — La Chenaye, *Dict. de la Nobl.*, éd. 1770, t. I, dans l'armorial non paginé placé à la fin du volume.

[3] Palliot, *Science des arm.*, 1671, p. 33.

royale, ou accru d'un chef de gueules chargé d'un *lion* d'or, en mémoire de leur résidence dans la ville de *Lyon*. Mais voici bien plus fort : deux cents ans juste après la naissance de Jehanne, en 1612, le susdit Charles du Lys et son frère, Luc du Lys, seigneur de Rennemoulin, secrétaire du Roi, ou quelqu'un de leurs ascendants, avaient abandonné l'un et l'autre blasons, celui de la famille et celui de la Pucelle, pour adopter des armes parlantes, corrélatives au nom « du *Lys* » : ils portaient : *d'azur à 3* LICES *courantes l'une sur l'autre d'or, surmontées d'une fleur-de-lys d'argent*. Et cette fleur-de-lys était toute récente : Louis XIII la leur avait concédée par déclaration donnée à Paris le 25 octobre 1612, enregistrée le 18 décembre suivant. Enfin tels autres membres de la famille du Lys, en vertu de je ne sais quelle incompréhensible tradition, [1] substituèrent dans leur écu aux deux fleurs-de-lys concédées par Charles VII une croix de Lorraine et une croix alaisée. Étonnez-vous, après cela, de la grand peine que les pauvres héraldistes ont souventes fois à déterminer le blason d'un lignage.

Souvent blason varie,
Bien fol est qui s'y fie !

Et dans la plupart des familles, au bon vieux temps, il en était de même ; on changeait arbitrairement d'armoiries pour un motif plus ou moins plausible, — sans parler de la coutume des brisures, qui, en trois ou quatre générations, de juveigneur en cadet et de cadet en puîné, finissaient par rendre le primitif écu absolument méconnaissable.

[1] Villiaumé, *Hist. de J. d'Arc*, p. 233.

Dans le cercle d'intimes à qui j'ai fait part de mes présomptions sur les origines de la famille de Jehanne d'Arc, deux objections, entre autres, m'ont été faites, précisément à propos de ses armoiries. Jehanne, m'a-t-on d'abord objecté, déclara à ses juges que sa famille n'avait jamais eu écu ni armes. Ainsi présentée, l'assertion est erronée. Voici le texte littéral des demandes et des réponses dans le premier interrogatoire secret : [1]

L'INTERROGATEUR : N'aviez-vous point écu et armes ?

JEHANNE : *Oncques n'en eus*. Mais le Roi donna *à mes frères* des armes, à savoir un écu d'azur où il y avait deux fleurs-de-lis d'or et une épée au milieu. Dans cette ville j'ai décrit à un peintre ces armes, vu qu'il m'avait demandé quelles armes je portais.

L'INTERROGATEUR : Est-ce vous qui fites donner ces armes à vos frères ?

JEHANNE : Elles furent données par mon Roi *à mes frères sans requête de moi et sans révélation.*

« *Oncques n'en eus.* » Jehanne parle d'elle, d'elle seule, mais non de sa famille. Ses juges s'efforçaient de la convaincre d'un satanique orgueil ; elle sent le piège et les tient en échec par la subtilité de sa réponse. Elle pousse la prudence au point de ne parler pas de la couronne royale placée par Charles VII dans l'écusson en question. D'ailleurs, il est clair qu'elle ne dit point que sa famille n'eût *pas* d'armoiries ; elle dit seulement qu'elle-même n'en porta jamais pendant qu'elle guerroyait.

Deuxième objection.— Vous inclinez, m'a-t-on dit, à chercher dans la maison d'Arc-sur-Tille la souche des d'Arc de Domremy ; mais cette maison portait

[1] J. Fabre, *Procès de condamnation*, p. 131.

bandé d'or et de gueules de 6 pièces, écu qui n'a aucun rapport avec celui des d'Arc.

Les d'Arc de Domremy avaient dérogé, le fait n'est pas douteux, mais ils étaient dès 1420 en voie de recouvrer leur noblesse, puisque Jacques, père de la Pucelle, était déjà titulaire d'un office qui l'assimilait aux Nobles en le déchargeant de la taille.

« Un autre fait, ai-je dit ailleurs,[1] non moins frappant que l'abandon de la particule par les Nobles embourgeoisés, c'est *l'abandon des armoiries de leur race*, comme s'ils eussent appréhendé de les commettre en se déclassant, ou voulu peut-être affirmer ainsi aux yeux de leurs nouveaux pairs la sincérité de leur abdication. J'ai recueilli de nombreux exemples de ce fait. Les néo-bourgeois prenaient généralement des armoiries en rapport avec leur transformation sociale, le plus souvent allusives à la profession qu'ils embrassaient, ou partiellement empruntées de celles de la ville dont ils devenaient habitants. Beaucoup de ces blasons improvisés constituaient de véritables calembourgs héraldiques, armes parlantes que n'a pas épargnées l'éclat de rire de Rabelais. »[2]

Un des ascendants de Jehanne, en abandonnant, pour cause d'appauvrissement ou d'infirmité, la carrière militaire, c'est-à-dire l'état de gentilhomme, abandonna du même coup, en se fixant à Ceffonds, ses nobles armoiries et en adopta de bourgeoises, de parlantes, allusives à son nom patronymique : un *arc* et des flèches.

Que si l'on me demande la source de ma présomption d'affinité entre les modestes bourgeois de Dom-

[1] *Essai d'introd. à l'hist. généal.*, p. 184-186.
[2] *Gargantua*, l. I, chap. 9.

remy et les puissants seigneurs d'Arc-sur-Tille, je réponds que dès le XIIe siècle ces derniers provignaient dans la direction de la Champagne ; à l'aide de quatre ou cinq cents de leurs titres, je les suis, pendant trois siècles, d'Arc-sur-Tille jusqu'auprès de Ceffonds ; de 1360 à 1375, date approximative de la naissance de Jacques, père de la Pucelle, des rameaux de cette très noble maison étaient possessionnés aux environs de Ceffonds, où naquit le dit Jacques.

VII

Celle qui vint de Dieu remontera vers Dieu ! [1]

Comme le Sauveur divin, Jehanne a pu dire au Seigneur en toute vérité : « J'ai accompli l'œuvre que vous m'avez imposée !... Et maintenant je ne suis plus au monde !... » [2]

Condamnée « par juges très suspectueux », comme dit Martial d'Auvergne, la vierge héroïque est conduite au martyre, noble et séraphique victime de l'assassinat juridique le plus monstrueux après celui de ce doux Jésus, dont le nom divin fut sa suprême parole. L'apparition miraculeuse disparaît sur un bûcher entre le ciel et la terre, « éternel objet d'admiration, de pitié et d'amour » [3]. Alors un secrétaire du roi

[1] F. de Barghon de Fort-Rion, *Jehanne d'Arc*, ch. 1, p. 6.
[2] Évang. de S. Jean, XVII, 4, 11.
[3] M. Jules Simon.

des Anglais, frappé de l'iniquité de l'abominable sentence, de l'atrocité du supplice, de la surhumaine sérénité de la martyre, s'enfuit plein d'épouvante, en criant : « Nous sommes perdus, nous avons brûlé une Sainte !... » Les lâches assassins ont peur encore de ces cendres, comme s'ils pensaient qu'elles dussent faire aussi des miracles ; ils les jettent à la Seine, pour anéantir jusqu'à cette poussière angélique, et dans leur rage aveugle ils font à leur victime « une sépulture qu'envieraient les conquérants les plus illustres : les flots de l'océan vont partout, et Jeanne a un tombeau grand comme le monde ! »[1] Ses juges, ses *injusticiers*, ses bourreaux, condamnés à leur tour par la justice immanente de l'histoire, éternel objet de malédiction, de mépris et de haine, sont marqués d'infamie jusques à la fin des siècles.

La Papauté réhabilita la pure mémoire de la virginale héroïne ; les huguenots brisèrent en 1562 la statue qu'Orléans avait érigée à sa libératrice. Attendez deux cents ans, et vous verrez mieux encore de la part des héritiers naturels de la huguenoterie.

Comme tout doit être extraordinaire dans ce qui concerne Jehanne d'Arc, en 1580, — notez que je parle très sérieusement, — moins de deux siècles après sa naissance, son histoire semblait si prodigieuse, si miraculeuse, si romanesquement invraisemblable qu'elle passait en certains lieux pour une simple légende, une fable heureuse, comparable à ces chansons de geste qui célèbrent les prouesses surhumaines de héros imaginaires ; et pour convaincre les incrédules, Pontus Heuterus dut leur faire serment qu'il avait vu, de ses yeux vu, ce qui s'appelle vu, dans Orléans, le monument érigé à la Pucelle, et que la reconnaissance des

[1] S. G. Monseigneur Perraud, Évêque d'Autun.

Orléanais avait restauré après le passage des vandales huguenots.[1]

N'est-ce pas un *comble?*

Eh bien ! il est encore dépassé par le tour de force fantastique d'un historien du commencement du XVIIIe siècle : dans les cent pages qu'il consacre au règne de Charles VII,[1] le comte de Boulainvilliers ne cite même pas le nom de la Pucelle et trouve moyen de ne faire aucune allusion à un seul de ses actes.

Et voilà justement comme on écrit l'histoire !

Par exemple il en va tout autrement de la dame de Beauté, que ce phénoménal historien coiffe délibérément des lauriers de Jehanne d'Arc : Charles VII, dit-il, « s'attacha à la belle Agnès Sorel, aux sentiments de laquelle *l'histoire* rend de si glorieux témoignages de courage et d'élévation qu'elle nous persuade qu'on lui doit en partie le recouvrement de la France. » *L'histoire*... pour rire, n'est-ce pas ? La belle Agnès, née en 1409, avait vingt ans lors de l'arrivée de Jehanne à Chinon, où la dame de Beauté était alors inconnue ; elle ne vint à la cour qu'en 1431 et ne fut en faveur qu'en 1435, assez longtemps après les victoires et le martyre de la Pucelle. — Le prodigieux silence de M. de Boulainvilliers sur les gestes de la libératrice du royaume ne peut s'expliquer que de cette manière : il croyait, lui aussi, que Jehanne n'était qu'une superbe légende, et, pénétré du respect de l'histoire, il pensa de son devoir et de sa dignité d'écrivain sérieux de laisser dans l'ombre cette fiction

[1] *Joannae Darc historia*, p. 122.
[2] *Réflexions sur l'hist. de France*, 1707.

patriotique, en compagnie du roman des *Quatre fils Aymon* et de la *Chronique du petit Jehan de Saintré.*

Shakespeare, — de qui Voltaire traitait l'œuvre de « fumier », — a indignement outragé la mémoire de la grande Française.

> Winchester et Warwick du moins ont pour excuse
> D'être Anglais. [1] . . . .

Mais le misérable Aroüet, quelle est son excuse ? Anglomane, prussomane, pornomane, c'est dans le fumier shakespearien que ce porc épique est allé vautrer son dégoûtant cynisme et ramasser à pleines mains l'ordure pour infliger à la pure victime des Anglais un second supplice, un martyre posthume ! Le sens moral manquait autant que le sens patriotique à l'infâme qui félicitait le roi prussien d'avoir battu l'armée française ; c'est le même homme qui, avant d'évacuer sa goujaterie sadique, écrivait qu' « en d'autres temps cette héroïne aurait eu des autels » !

La révolution devait couronner l'œuvre de Voltaire et compléter celle des huguenots : le 27 septembre 1792, le conseil général de la commune à l'unanimité de ses membres, ordonna la destruction du monument de la libératrice « comme insultant à la liberté du peuple français ».

Notez qu'il s'agit du conseil général de la commune d'Orléans, et non pas de la commune de Charenton.

[1] *Jehanne d'Arc*, ch. XVI p. 210.

VIII

« Nous sommes perdus, nous avons brûlé *une sainte* ! » s'écria, dans la révolte de sa conscience, un officier du roi d'Angleterre, au pied du bûcher de la Martyre.

Une Sainte !... Oui, car ses exploits miraculeux la nimbent d'une auréole où resplendissent toutes les vertus,— vertus viriles et vertus célestes. Et le peuple, comme dans les vieux siècles préjugeant l'arrêt de la Chaire suprême, était unanime à proclamer la sainteté de cette martyre de la patrie.

> ... Jehanne est sainte : elle a fait un miracle ! [1]

Ses juges infâmes attestent eux-mêmes cette unanimité : « La dite Jehanne a séduit le peuple catholique ; beaucoup l'ont *adorée* comme sainte, commandant en son honneur messes et collectes dans les églises ; bien plus, ils la déclarent la plus grande parmi les saintes après la Sainte Vierge ; ils disent parfois que c'est l'envoyée de Dieu et qu'elle est plutôt ange que femme ». [2]

> Et comme les Hébreux encensaient Uriel,
> On la vénère ainsi qu'un envoyé du Ciel. [3]

Pour celle que le peuple appelait « l'angélicque » [4],

[1] *Jehanne d'Arc*, ch. XIV, p. 191.
[2] Quicherat, *Procès*, I, 191, art. 52 de l'acte d'accusation.
[3] *Jehanne d'Arc*, chant V, p. 65.
[4] Bibl. de Lille, ms. nº 26. — *Bull. de la Soc. de l'hist. de France*, 1857-58, p. 102.

après la délivrance d'Orléans, la victoire de Patay et le Sacre de Reims, l'enthousiame devint un culte national ; on lui prodigua les marques de reconnaissance et de vénération ; son image fut mise sur les autels, on porta des médailles à son effigie, on rédigea des prières et des hymnes en son honneur.

Fuit mulier a Deo missa
Cui nomen erat Johanna !

Sa glorieuse mémoire demeura dans l'âme du peuple comme un article de foi nationale et chrétienne ; partout où se voyait une statue de femme tenant une épée ou ce qui paraissait être une épée, principalement dans les églises, [1] — le peuple disait que c'était sainte Jehanne d'Arc. Le clergé sanctionnait la vénération populaire en accueillant dans le saint lieu des portraits de l'héroïne, auréolée de la couronne des Bienheureux ; telle, Jehanne apparaît dans ce tableau du xve siècle conservé dans l'église Saint-Louis en l'Isle, à Paris ; telle encore, dans un autre tableau peint de son temps même pour une chapelle et découvert récemment par M. Auvray : il représente la Sainte Vierge avec l'Enfant Jésus ; à leur droite, saint Michel porte la balance avec laquelle il pèse les âmes ; à leur gauche, Jehanne d'Arc tient d'une main son étendard, de l'autre son écu armorié, et de même que la Vierge, le divin enfant et l'archange, elle est couronnée du nimbe de sainteté. [2] La plus ancienne des xylographies qui représentent la Pucelle, datant de 1538, nous la montre avec la couronne du martyre et

[1] Façade de l'église de Saint-Riquier, près Abbeville.

[2] Le *Wallon illustré*, 1876, p. 258. — Lanéry d'Arc, *Le culte de Jeanne d'Arc*, p. 21.

les attributs de la sainteté.[1] On la voit avec le nimbe et les palmes sur les anciennes poteries populaires, comme dans ce curieux plat vernissé découvert par M. Charles Wignier, et dans lequel, par surcroît, le nimbe est surmonté d'une couronne que soutiennent deux anges.[2] L'ignoble siècle de Voltaire interrompit un instant la tradition, mais de nos jours mêmes elle a refleuri vivace ; en 1832, après le sac de Saint-Germain-l'Auxerrois, on peignit à fresque tout le narthex, et le peintre Mottez y plaça la figure de Jehanne d'Arc, avec le nimbe traditionnel.

Au mois de février 1889, S. S. le Pape Léon XIII a daigné envoyer à M. le curé de Domremy, pour son église paroissiale, un des beaux calices offerts au Souverain Pontife à l'occasion de Son Jubilé sacerdotal, et la France catholique a voulu voir dans cette auguste munificence un prélude de la décision du suprême Pasteur. Pour elle, le jugement solennel de réhabilitation du 7 juillet 1456, prononcé par les délégués de Calixte III, n'a été que la préface de la vénérabilisation ; elle constate que la piété exemplaire, la foi héroïque, le renom vertueux de Jehanne ont suffi pour détruire la calomnie de ses bourreaux, et c'est avec saint Pie V qu'elle s'écrie : « Ce vice horrible et exécrable a fait plus de honte à ses auteurs qu'il n'a fait de mal à cette illustre Pucelle, dont l'innocence faussement attaquée a été de la nature de la palme qui l'a couronnée, laquelle se relève à mesure qu'on l'abaisse ».[3] La Pa-

[1] Ch. de Grasseilles, *Regalium Franciae libri duo*, Lyon, 1538.
[2] Ch. Wignier, *Poteries vernissées de l'anc. Ponthieu*, 1887, nº 20. — *Annuaire du Conseil Héraldique*, 2ᵉ année, 1889, p. 214.
[3] G.-A. de la Roque, *Traité de la Noblesse*, XLIII, 155. — Cf. *Doc. relatifs à J. d'Arc copiés en 1787 sur les mss. du Vatican*, Bibl. nat., fonds latin, nº 9790.

pauté qui réhabilita devant les hommes la mémoire de Jehanne d'Arc voudra, nous en avons le ferme et doux espoir, la glorifier devant Dieu et faire de « l'angélique » qui incarna si splendidement la foi religieuse, la foi monarchique et la foi patriotique, la céleste patronne de la France très chrétienne.

Comme pour atténuer l'amertume de nos tristesses nationales, nous voyons s'épanouir et grandir le culte patriotique de la virginale libératrice. L'histoire, la poésie, l'éloquence, la statuaire, la peinture, la gravure, tous les arts célèbrent à l'envi ses sublimes vertus, ses exploits merveilleux. Qui ne connaît cette *Jeanne d'Arc aux écoutes*, un des morceaux les plus touchants de la statuaire moderne, et cette œuvre exquise de S. A. R. la princesse Marie d'Orléans, que M. de Barghon de Fort-Rion a voulu reproduire en tête de son poème, comme un modèle de foi pure et vive, de grâce chaste et rêveuse, comme une sainte égide ? Ingres, Paul Delaroche, Dévéria, Rude, Foyatier, Chapu, Frémiet, tous les princes de l'art ont rivalisé de génie pour répondre au sentiment national, dont les manifestations se multiplient sous toutes les formes. Une église va s'élever dans Orléans en souvenir de Jehanne d'Arc ; Paris s'apprête à lui ériger une deuxième statue ; Reims en veut une sous le porche de sa royale basilique ; avant cinquante ans, la plus humble bourgade de France aura sa statue de la Pucelle, et, comme l'Académie Champenoise, toutes les sociétés savantes ouvriront des concours littéraires en son honneur. Déjà une intéressante revue, *Jeanne d'Arc*, a pour programme de réunir tous les documents relatifs à l'héroïne. Le Musée-panorama de Jeanne d'Arc, à l'Exposition, a été bien moins un objet de vulgaire curiosité qu'un lieu de pèlerinage ; les huit

admirables tableaux de Pierre Carrier-Belleuse impressionnaient jusqu'aux larmes, et ce n'est pas seulement un acte artistique de la part de M. Motteroz, c'est encore un acte souverainement patriotique que d'avoir reproduit ces grandes pages d'histoire dans une somptueuse publication.[1] Dans le Panthéon déchristianisé pour un temps, de belles fresques de M. Lenepveu, découvertes depuis quelques semaines, représentent les principaux épisodes de la vie de Jehanne.

« Oncques n'a esté nation tant mal apprise qui ne se soyt efforcée par tous moyens de rendre tesmoingnage à ses bienfaicteurs, honorant leurs prouesse et vertu de monumens, trophées et statues, pour encourager à l'advenir les successeurs à faire de mesme. »[2]

La martyre de la patrie a été à la peine de par ce drôle d'Aroüet; il est juste que de par la France elle soit à jamais à l'honneur. Le jour anniversaire de son supplice, — le trentième jour du mois de la Vierge, — deviendra notre grande fête nationale, et, des Pyrénées aux collines de la Lorraine, des grèves de la Bretagne aux montagnes de la Savoie, nous honorerons d'un même cœur la Vierge-mère de la patrie, la victorieuse d'Orléans et de Patay, — « préludes éblouissants » des mémorables victoires de Formigny et de Castillon, qui parachevèrent son « œuvre prodigieux »[3] et la délivrance du « sol sacré ».[4] Jamais

[1] *La Mission patriotique de J. d'Arc*, Panorama de P. Carrier-Belleuse (8 tableaux). Paris, Motteroz, Libr. des imprimeries réunies, rue Bonaparte, 13.

[2] N. Rousseau, *Hist. et discours au vray du siège d'Orléans*, 1576, in-4°.

[3] *Jehanne d'Arc*, ch XVIII, p. 247.

[4] *Jehanne d'Arc*, ch. VII, p. 89.

pour elle nous n'aurons assez de trophées, assez d'hymnes et de fleurs, *manibus lilia plenis*, et nous dirons comme le Charles VII de Shakespeare : [1] « Ce n'est plus saint Denys qui nous servira de cri de guerre, mais Jehanne la Pucelle sera désormais notre patronne ! »

> Ah ! s'il fut un jour saint, suprême, glorieux,
> Ce fut le jour qui vit nos immortels aïeux
> Relever le défi jeté par l'Angleterre !
> Bénissons à jamais l'aurore de cette ère,
> Prélude éblouissant d'un immense avenir,
> Gravons-en dans nos cœurs l'éclatant souvenir,
> Et que ce jour sacré, buriné par l'histoire,
> O Jehanne, éternise et ton nom et ta gloire ! [2]

IX

Au mois de mai 1860, à l'appel de Pie IX, sur les pas de Lamoricière, cinq cents Français, sous un héros, [3] allèrent défendre un saint. Nous étions de ceux là, François de Barghon de Fort-Rion et moi, et notre amitié de trente ans date de la Ville éternelle. Comment ne nous serions-nous pas liés d'une affection vive et durable, lorsque nous avions les mêmes croyances, les mêmes regrets, les mêmes espérances, les mêmes adorations, les mêmes goûts ? Il aimait les arts, les lettres, et déjà s'était fait connaître par quelques écrits. Je n'étais encore qu'un aspirant littéraire,

[1] Shakespeare, *Henri VI*.
[2] *Jehanne d'Arc*, ch. V, p. 67.
[3] Parole de S. A. R. Madame la Duchesse de Parme, sœur de Monseigneur le Comte de Chambord.

et je l'écoutais comme le conscrit écoute le troupier qui a fait ses preuves.

Un jour, nous étions au Colisée, foulant d'un pas ému l'arène qui but le sang des martyrs, et, je m'en souviens comme si c'était hier, mon cher et docte compagnon d'armes, descendant le cours des âges, après avoir glorifié l'héroïsme des premiers chrétiens, évoqua le souvenir du martyre de Jehanne d'Arc, comme eux stoïque, héroïque, inspirée, sainte. La sublime réminiscence avait un cadre grandiose, digne du sujet, et maintenant que je viens de lire en primeur la « chronique rimée » de M. de Barghon, c'est elle qui me semble une réminiscence du Colisée. Certainement elle était en germe déjà dans la pensée du poète, et, comme pour m'en convaincre mieux, à présent qu'elle est bellement éclose, c'est moi qu'il charge de la présenter au public. Je lui rends grâces de ce « doux honneur », comme dit Horace, et je lui demande pardon de ma prolixité; je me proposais d'écrire quelques pages pour paranympher *Jehanne d'Arc*, et je n'ai pas su me borner; au lieu d'un léger frontispice, j'ai fait un mémoire de savantasse: *meâ culpâ !*

Chapelain mit vingt années à composer sa *Pucelle*;[1] il est vrai qu'elle compte vingt-quatre chants de douze cents vers chacun, pas un de plus, pas un de moins. Boileau a médit de ce poème tiré au cordeau, et Madame la Marquise de Sévigné n'a pas été moins sévère ni moins véridique que l'aristarque du Parnasse. « Cela est souverainement beau, dit-elle, mais souverainement ennuyeux ! » La postérité n'a guère retenu que la seconde partie de la sentence, et les contemporains de Chapelain, en dépit des libéralités de

[1] *La Pucelle ou la France délivrée*, 1656, in-f°.

grand seigneur du duc de Longueville, ne connurent que les douze premiers chants de cette œuvre pétrifiante.[1]

> Cy gist pucelle infortunée
> Qui mourut avant d'estre née !

Avec ses 28,800 vers, Chapelain s'était, je crois bien, proposé de dépasser, tout au moins numériquement, l'auteur du *Mistère du Siège d'Orléans* ; il se rattrapait sur la quantité. Ce *mistère* écrit par Jacques Millet sur l'invitation et aux frais du maréchal Gilles de Rais, ne contient en effet que..... 25,000 vers. Le trop fameux mécène le fit représenter avec le plus grand luxe par 140 acteurs, sans compter les figurants, et la dépense s'éleva à la somme colossale de près de cent mille écus d'or. Le manuscrit en fut transcrit, il y a seulement une quarantaine d'années, à la Bibliothèque Vaticane[2] par MM. Guessard et de Certain, qui le publièrent en 1862 dans les *Documents inédits de l'histoire de France*. J'ai eu la curiosité de parcourir ces 900 pages in-quarto, et je n'en ai rien retenu, pas même deux vers, — comme ceux que j'ai cités de la *Pucelle* de Chapelain.

Une autre œuvre du XVe siècle, la *Chronique de la Pucelle*, publié par M. Vallet de Viriville, atteste en quel honneur était tenue par ses contemporains la mémoire de Jehanne d'Arc. Un de ces contemporains était Martin Franc, qui dans son poème *Le champion*

[1] Plus de deux siècles après l'apparition des douze premiers chants, M. René Kerviler a publié les douze derniers (Orléans, H. Herluison, éditeur, in-16, 510 pages). Honneur au courage malheureux !

[2] N° 122 du fonds de la reine de Suède.

des dames n'a pas manqué de célébrer la gloire de la grande héroïne :

> Ce fut elle qui recouvra
> L'honneur des François, tellement
> Que par rayson elle en aura
> Renom perpétuellement !

Ces proses rimées étaient pleines de bonnes intentions, à ce point qu'il n'y avait plus de place pour la poésie. J'en excepte la chronique métrique de Martial d'Auvergne, dont la coupe est si alerte et l'expression, parfois, si heureuse. — Le sujet est à la fois si simple et si grand qu'il déconcerte, qu'il écrase « la muse » la plus aguerrie, et, depuis Jean Chapelain, il ne fut abordé que par Pierre Duménil, dont l'œuvre[1], n'était pas tout-à-fait dépourvue de mérite, mais n'avait pas assez d'envergure pour atteindre à la postérité. Alexandre Soumet tira du sujet une tragédie[2], puis une trilogie[3]. Casimir Delavigne n'en tira qu'un épisode et qu'une ode. Lamartine lui-même n'y a puisé qu'une sorte de rapsodie en prose sonore, où foisonnent les erreurs historiques. En résumé, l'Homère de cette miraculeuse iliade couronnée par le martyre est encore à naitre. C'est à croire que la France n'a pas le tempérament épique !

Cet Homère attendu, M. de Barghon de Fort-Rion a trop la modestie du vrai talent pour prétendre en doter son pays ; il se défend même d'avoir voulu faire un poème épique, et c'est ce qu'il a tenu à spécifier par le sous-titre de son œuvre : *Chronique rimée.*

[1] *Jeanne d'Arc ou la France sauvée*, poème en 12 chants, 1818.
[2] *Jeanne d'Arc*, tragédie, 1825.
[3] *Jeanne d'Arc*, trilogie nationale, 1846 (posthume).

Chez lui, rien du compassé de Chapelain, solennel jusque dans les vétilles ; il va tout simplement en croupe de l'histoire, avec son bagage de rimes scrupuleuses et de généreuses pensées, fort insouciant des hypallages et des hypotyposes. L'amitié ne m'aveugle pas sur certaines inégalités de son œuvre ; il est, d'ailleurs, le premier à les reconnaître ; mais il règne à travers ces six mille alexandrins un souffle pénétrant de patriotisme et de foi. Dans maints passages, elle touche involontairement, par la force du sujet, aux sommets de l'épopée. Les beaux vers, harmonieusement et mâlement frappés, y abondent, comme ceux-ci :

> Martyre de la foi, sainte de la patrie,
> Dont le Ciel inspira l'œuvre prodigieux,
> Son âme plane encor sur la France meurtrie
> Qui dit avec amour son nom prestigieux ! [1]

Ça et là, comme des fleurs dans le champ de la chronique, M. de Barghon a semé de poétiques intermèdes, comme cette exquise villanelle [2] que je veux vous faire relire ici :

> « Fleurette au doux parfum, violette des prés,
> Que les soupirs d'avril caressent sous les branches,
> Combien as-tu de fils en chaperons pourprés
> Et de filles en coiffes blanches ?
>
> — Mes enfants sont nombreux, j'en ai cent, tu les vois
> Autour de moi groupés, ma belle jouvencelle !
> J'en ai mille qui sont à rêver dans les bois,
> Et cent près de l'eau qui ruisselle !
>
> — Est-ce tout ? — Non, j'en ai deux mille autres encor,
> Dormant dans le vallon, dansant sur la colline,

[1] Chant XVIII, p. 247.
[2] Chant IX, p. 124.

Cent sur les bords du lac aux flots d'azur et d'or,
Cent près du rocher qui s'incline.

Ma belle jouvencelle aux yeux noirs, si tu veux,
Le jour ou tu seras fiancée au beau page,
Je t'en donnerai cent pour orner tes cheveux
Et cent pour parer ton corsage! »

Une œuvre comme celle-ci représente une somme énorme de lectures et de labeur. Si je ne me trompe, le poète a conçu la louable ambition d'écrire sous forme de « chronique rimée » un drame patriotique et très chrétien, dans lequel il a condensé tout ce qui lui a paru caractériser une des époques les plus viriles de notre histoire ; à la lumière de son érudition, de son patriotisme et de sa foi, il a vu les personnages et les faits ; les personnages, à commencer par l'héroïne et ses compagnons de gloire, il les a pourtraits d'après nature ; les faits, il les a narrés comme il les voyait ; et c'est pourquoi son poème, sans travestir l'histoire, sans l'enjoliver, sans fausser la chronologie, garde son merveilleux naturel, tout en restant exact comme une chronique véridique.

C'est donc ici « ung livre de bonne foy », mais c'est encore et surtout un livre de foi, franchement imprégné du sentiment religieux, et c'est à ce sentiment qu'il a dû la plupart de ses pages les plus captivantes, de ses vers les plus beaux, comme celui-ci, d'empreinte cornélienne, qui marque le terme des allégresses de Jehanne et l'aube de ses douleurs :

L'héroïne finit, et la sainte commence ! [1]

Comme l'épisode ravissant du miracle de Jehanne ressuscitant un pauvre petit être, [2] comme le récit de

[1] Chant XIV, p. 189.
[2] Chant XIV, p. 190-193.

la céleste ascension de la Martyre, qui semble une réminiscence dantesque.[1] — Trois anges figurent dans le poème : saint Michel, le vénéré protecteur de la France très chrétienne, l'ange de la Mission et des élans belliqueux ; saint Gabriel, l'ange de la miséricorde, qui vient conforter Jehanne dans sa prison ; Ithuriel, qui transporte son âme dans la Jérusalem céleste. C'est la vie de Jehanne d'Arc que résument ces trois angéliques interventions, et elles résument aussi le poème, — œuvre qui mérite l'applaudissement de tous les lettrés, de tous les catholiques et de tous les patriotes.

Le poète a voulu pour elle un patronage insigne ; courtisan de l'infortune, il est allé le demander sur la terre d'exil à la digne compagne du Prince qui, le 25 octobre 1888, écrivait au curé de Domremy comme sait écrire le Roi Très Chrétien. Cet auguste et gracieux patronage est la juste récompense du talent, du patriotisme et de la fidélité. J'en félicite avec joie mon ancien compagnon d'armes, mon zélé collègue du Conseil Héraldique de France, mon ami le meilleur, comme aussi d'avoir terminé sa *Jehanne d'Arc* par l'affirmation de sa vieille foi monarchique :

> Là-haut, le souvenir de sa chère espérance
> Luit éternellement dans son cœur transformé :
> Elle est l'Ange qui veille à jamais sur la France
> Et sur les successeurs de son Roi bien-aimé !

VICOMTE OSCAR DE POLI.

[1] Chant XVII, p. 243-249.

DOCUMENT INÉDIT RELATIF

A

UNE FILLE DE HENRI IV

Un grave et savant historien, qui appartient par un double lien à l'Institut de France (car il est à la fois membre de l'Académie française et de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), M. Victor Duruy, a plaisamment cité, au sujet des fécondes amours du bon roi Henri IV, le vers fameux de la *Henriade ;*

« Il fut de ses sujets le vainqueur et le père, »

avec ce spirituel complément : « *Surtout le père.* » Parmi toutes les femmes aimées par le Béarnais, et qui furent presque aussi nombreuses que les astres du firmament, on n'a pas mentionné la mère d'une Marthe de Béarn, laquelle Marthe se maria, en l'année 1597, avec Daniel de Saint-Martin du Pouy, fils de Philippe

et de la bordelaise Guillane de Maillet[1]. Qui nous dira le nom de la jeune fille ou jeune femme que l'on ne trouve inscrit dans aucune des chroniques galantes du XVIᵉ siècle ? J'ai vainement demandé ce nom aux livres et aux manuscrits, notamment, en ce qui regarde les livres, aux *Historiettes* de Tallemant des Réaux, aux ouvrages célèbres, je dirais presque *classiques*, si je l'osais, de M. de Lescure[2] et de M. G. B. de Lagrèze[3], et, en ce qui concerne les manuscrits, aux dossiers du Cabinet des Titres et des Archives des Basses-Pyrénées[4]. S'il faut renoncer à tout jamais, comme il le semble bien, à éclaircir le mystère qui entoure la personnalité de la mère de Marthe[5], j'ai voulu, du moins, faire un peu connaître Marthe elle-même, en publiant un document officiel, du 14 juillet 1609, qui confirme et complète les renseignements,

[1] Voir le *Nobiliaire universel de France*, tome XIII, page 270. Saint-Allais, probablement d'après une trop complaisante tradition domestique, ajoute que le roi de Navarre assista aux fêtes du mariage.

[2] *Les Amours d'Henri IV*. Paris, Achille Faure, 1864, in-12.

[3] *Henri IV. Vie privée. Détails inédits*. Paris, Firmin-Didot 1885, in-12. Puisqu'un aussi habile et zélé chercheur que mon savant confrère et ami l'ancien conseiller doyen de la cour de Pau n'a rien trouvé dans des papiers qu'il connaît si bien, pouvons-nous espérer qu'un autre chercheur soit plus heureux ?

[4] De même qu'en ces archives M. de Lagrèze a tout fouillé, de même à la Bibliothèque Nationale M. le comte Amédée de Bourmont, archiviste paléographe, a daigné mettre au service de ma curiosité toute son obligeance et toute son expérience.

[5] Je portais un intérêt de famille dans ces recherches, car ma trisaïeule paternelle était une du Pouy, fille d'André du Pouy, seigneur de Bonnegarde, et de Marguerite de Malvin de Montazet. Voir d'Hozier, *Généalogie de la famille de Malvin* (*Armorial général*, registre V, seconde partie ; Saint-Allais, *Nobiliaire* déjà cité, tome XIII, p 271).

fournis par Saint-Allais sur la pension allouée à Madame de Saint-Martin, et qui, de plus, prouve formellement que le *Vert-galant* ne fut pas autant qu'on l'a prétendu un père indifférent, oublieux. On pardonne au plus aimable des rois d'avoir *beaucoup aimé;* on lui pardonnerait difficilement de n'avoir pas noblement accepté les devoirs et les charges de la paternité.

PH. TAMIZEY DE LARROQUE.

Lettres patentes par lesquelles le Roi établit la pension de 600 livres tournois, précédemment accordée à Marthe de Béarn, sur le fonds provenant des amendes infligées par le parlement de Bordeaux et chambre de l'Edit de Nérac[1].

Henry, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre, à noz amez et féaulx conseillers les gens de nos comptes à Paris et trésoriers généraulx de France establis à Bourdeaulx, Salut.

Nous avons cy devant accordé à nostre bien amée Marthe de Béarn la somme de six cents livres tournois de pension, par chascun an, pour luy donner moyen de nourir et eslever ses enfants et les rendre capables de nous continuer les services qui nous ont esté rendus par leurs prédecesseurs, et icelle avoir et prendre sur la dixme de Belloc[2] à nous appartenante ; mais

[1] Archives départementales de la Gironde, registres des trésoriers C. 3814, f° 119.

[2] Aujourd'hui Bellocq, commune des Basses-Pyrénées, arrondissement d'Orthez, canton de Salies, sur la rive gauche du gave de Pau.

d'aultant que ladicte dixme est de nostre domaine, elle craint d'estre cy après troublée en la jouissance d'icelle pension, nous suppliant et requérant très humblement à ceste occasion la luy vouloir changer et commuer sur les deniers provenant des amandes et confiscations qui nous seront adjugées, tant en nostre court de parlement de Bourdeaulx que Chambre de l'édict establye à Nérac, et luy en octroyer noz lettres sur ce necessaires ;

Nous, désirant sur ce luy subvenir et la gratifier pour les mesmes considérations qui nous auroient meüs accorder la pencion sur les dixmes de Belloc, avons, au lieu d'icelle, accordé, donné et octroyé, et cez presentes signées de nostre main, accordons, donnons, et octroyons à la dicte Marthe de Béarn, pareille somme de six cents livres de pencion par chascun an, et icelle avoir et prendre sur les deniers provenans des amandes qui nous sont et seront en après adjugées, tant en nostre court de parlement de Bourdeaulx que Chambre de l'Edict establye à Nerac, les charges ordinaires sur icelle prealablement payées. Si vous mandons et ordonnons que par celluy des recepveurs de nos dictes amandes qu'il appartiendra vous faictes païer, bailler et dellivrer comptant à ladicte de Béarn, les dictes charges ordinaires préalablement acquittées, la dicte somme de six cens livres tournois doresnavant par chascun an, aux termes et ainsy qu'il est accoustumé, à commencer du jour et datte des presentes, rapportant icelles avec quittance de la dicte de Béarn sur ce suffisante seulement : nous voulons la dicte somme de VI[c] livres tournois qui pour ce païée et délivrée luy aura esté, estre passée et allouée en la despence des comptes du dict recepveur par vous gens de nos comptes ; et vous mandons

ainsy le faire sans difficulté, car tel est nostre plaisir.

Donné à Fontainebleau le XIIIIe jour de Juillet, l'an de grace Mil VI^{c} neuf et de nostre regne le XXe.

Signé par le Roy POTIER et scellé du grand sceau de cire jaulne, à simple queue [1].

[1] A la suite de ce document, on trouve un arrêt de la chambre des comptes, du 12 août 1609, et un arrêt des Trésoriers de France généraux des finances en Guienne, du 23 octobre 1609, pour entériner les lettres patentes du 4 juillet.

LE DROIT D'AINESSE

EN ANJOU

Le droit d'aînesse ne remonte pas en France au-delà de l'époque féodale. Il est étranger à la législation romaine [1]. On peut induire d'un passage de la *Germania* de Tacite qu'il existait dans l'origine chez les peuples du nord de la Germanie [2], mais on n'en trouve pas de traces chez les Francs à l'époque de leur établissement en Gaule. Les *leges Barbarorum*, toutes rédigées entre le règne de Clovis et celui de Charlemagne, ne le mentionnent pas.

Les rois francs partageaient les états de leurs pères sans égard à la primogéniture. C'est au IXe siècle seulement qu'on voit invoquer pour la première fois

[1] Nous n'entendons parler ici que du droit d'aînesse légal ou coutumier et non des majorats établis par la volonté de l'homme, par disposition testamentaire ou contractuelle, et qui étaient au contraire très usités dans les pays de droit écrit.

[2] *De morib. Germ.* C. 32.

le droit d'aînesse au profit du premier-né des héritiers présomptifs. Louis le Pieux voulut laisser à Lothaire, en qualité d'aîné, la plus grande partie de son empire [1] et l'on sait quelle terrible guerre civile amena ce mode de succession nouveau parmi les Francs. Un demi siècle plus tard Louis et Carloman se partagèrent encore la Gaule sans droit d'aînesse. Mais au xe siècle Lothaire, fils aîné de Louis d'Outre-Mer, succéda seul à son père, à l'exclusion de ses frères. Sous la troisième dynastie seulement le droit d'aînesse devient la règle absolue pour la succession à la Couronne.

Pendant toute la période franque et même au-delà les alleux se partageaient soit par parts égales entre les enfants mâles, suivant le droit germanique, soit entre tous les enfants sans distinction de sexe, conformément au droit romain. Il est probable qu'à cette époque la succession était dévolue aux héritiers d'après le principe de la personnalité des lois. On devait suivre le droit romain quand le défunt était d'origine gallo-romaine et le droit germanique quand il était d'origine barbare. On voit même dans une formule de Marculf, du viie siècle, un chef de famille appeler par testament à la succession de ses immeubles sa fille que la loi salique eût exclue [2]. Avec la fusion des races, le privilège de masculinité, d'origine germanique, disparut à peu près dans les provinces du Centre pour la succession des alleux et ne persista que dans certaines coutumes locales du Nord. Mais durant toute l'époque franque il n'est point question du droit d'aînesse pour la succession des alleux ; on ne le voit paraître qu'avec l'hérédité des fiefs.

[1] *Charta divisionis imperii*, ann. 817. Proleg.

[2] Eugène de Rozière. *Recueil général des formules usitées dans l'empire franç.* nº 136 bis.

Le bénéfice était dans l'origine non seulement viager mais amovible. Le capitulaire de Kiersy-sur-Oise, en 877, affermit l'hérédité des bénéfices, mais sans l'établir cependant d'une manière générale et définitive ; longtemps encore après le IXe siècle on trouve des fiefs viagers [1].

Le droit d'aînesse est venu de la nécessité d'assurer l'indivisibilité des fiefs héréditaires qui étaient dans l'origine ou de grandes charges publiques, des gouvernements importants, tels que les duchés, les comtés, les vigueries, les justices de divers degrés, ou des terres concédées à charge du service militaire, comme les fiefs de haubert. Il importait que la fonction fût remplie par un seul homme, afin que le seigneur supérieur sût à qui il devait s'adresser pour se faire rendre ses devoirs. La tenure féodale au XIe et au XIIe siècles était encore, jusqu'à un certain point, précaire et le vassal propriétaire du fief servant ne pouvait se mettre en possession avant d'avoir reçu l'investiture de son seigneur suzerain. Celui-ci ne la donnait généralement qu'à un seul enfant du vassal décédé ; quelquefois à plusieurs collectivement, mais sans démembrement du fief, ce qui eût été contraire à ses intérêts [2].

Lorsque la succession était opulente les cadets pouvaient recevoir soit des alleux soit même des fiefs si le défunt en laissait plusieurs, mais s'il ne possédait qu'un seul fief pour tout domaine les cadets se trouvaient complètement exclus [3]. Pour leur laisser

[1] G. d'Espinay : *Cartulaires angevins*, p. 226.

[2] *Liber feudorum*, Lib. I, t. 6 ; t. 8, c. 2. Lib. II, t. 2 ; t. 3 ; t. 11 ; t. 30.

[3] D'après les *Assises de Jérusalem*, l'aîné n'avait qu'un droit d'option ; lorsqu'il y avait plusieurs fiefs, les cadets choisissaient après

une part on imagina le système du parage, grâce auquel on tourna la loi sans la violer ouvertement. L'aîné retint la part la plus considérable du fief; on accorda le surplus aux cadets, mais au regard du seigneur dominant ils furent réputés non existants. L'aîné seul rendait hommage au suzerain et restait responsable du service du fief dont il s'acquittait avec le concours de ses cadets; il les garantissait vis-à-vis du seigneur dominant et ceux-ci l'aidaient de leur lance et de leur bourse. On appelait *Miroir de fief* le chef de famille, l'aîné de la branche aînée, parce que lui seul était considéré par le suzerain. Après la septième génération le parage cessait, les cadets devenaient les vassaux du chef de nom et d'armes de leur maison et les arrière-vassaux du suzerain. La parenté canonique ayant été réduite à la quatrième génération (huitième degré du droit civil), par le concile de Latran, en 1215, la même règle s'appliqua aux parage s et à partir du XIIIe siècle, la parenté chevaleresque s'arrêta aussi à la quatrième génération (du quart au quint degré canonique).

Il faut remarquer du reste qu'entre filles nobles il n'y avait point de parage quand un fief entier était donné aux cadettes [1]. En Touraine pas de parage non plus si les fils puînés reçoivent un fief entier. Le parage n'était pas en effet un privilège pour l'aîné, ni un droit patriarchal, mais un moyen de couvrir vis-à vis du suzerain la division du fief.

lui par rang d'âge; mais s'il n'y avait qu'un seul fief il le prenait en entier. — Les *Coutumes de l'Echiquier de Normandie* avaient consacré au XIIIe siècle un système analogue. Il devait être conservé par les rédactions postérieures de la coutume de cette province (Cout. de Normandie, art. 336-339.

[1] Cout. d'Anjou de 1411, art. 158.

Le droit d'aînesse féodal se retrouve dans toutes nos coutumes du moyen âge, mais il s'y applique d'une façon différente suivant les provinces.

A Paris, il était réglé par la condition du domaine ; les fiefs et les alleux nobles (assimilés aux fiefs au XVIe siècle) étaient seuls soumis au droit d'aînesse, sans égard à la qualité des personnes ; les autres biens de la succession se partageaient sans aînesse tant entre nobles qu'entre roturiers. D'après cette coutume, le droit d'aînesse s'appliquait non plus à chaque fief, pris individuellement comme en Normandie et dans le royaume latin de Jérusalem, mais à l'ensemble des fiefs [1].

En Anjou, Maine, Touraine et Loudunais, on suivait un système contraire. Dans nos provinces de l'Ouest on n'avait égard qu'à la condition des personnes et non à celle des terres. Le droit d'aînesse n'avait lieu qu'entre nobles, mais il s'appliquait à l'ensemble de la succession et frappait tous les biens. L'aîné noble exerçait son privilège sur les alleux, les fiefs et les censives, sans distinction. De plus en Anjou et au Maine les cadets nobles ne prenaient leur part qu'en usufruit seulement, ce qui était fort rigoureux, car cette règle leur était appliquée lors même que leur lot consistait en alleux ou en biens roturiers [2]. En Touraine et en Loudunais ils recevaient au contraire leur modeste part en pleine propriété et pouvaient la transmettre à leurs descendants [3].

Cette transformation du droit d'aînesse en Anjou a eu pour motif évident la conservation des fortunes

[1] Cout. de Paris, art. 8 et suiv.

[2] Cout. d'Anjou de 1411, art. 153.

[3] Cout. de Touraine, art. 260 et suiv. — Cout. de Loudunais, tit. XXVII.

des maisons nobles. Dans l'origine on voulait seulement assurer le service du fief, et si cette tenure était indivisible les autres ne l'étaient pas. La coutume de Paris conserve quelque souvenir de cet ancien système. Mais celle d'Anjou vise un autre but ; ce n'est plus l'intérêt du suzerain qu'elle se propose de sauvegarder, le service du fief qu'elle veut garantir, c'est l'intérêt du fils aîné du vassal propriétaire et celui de la branche aînée que cette coutume cherche à protéger. On tend à concentrer les fortunes dans un petit nombre de mains et à donner une grande situation aux chefs de maison en sacrifiant les cadets et leur postérité. De militaire qu'il était à l'origine le droit d'aînesse est devenu nobiliaire.

Je suis très porté à attribuer cette interversion du principe primitif du droit féodal à l'influence anglaise et à la domination des Plantagenets en Anjou. C'est en effet le but qu'a atteint la législation anglaise. Une transformation analogue s'est opérée vers la fin du XIIe siècle en Bretagne, sous le comte Geoffroy, fils d'Henri II Plantagenet d'Angleterre, et rédacteur de *l'Assise* qui porte son nom. Cette loi changea complètement les vieux usages bretons en matière de succession et donna au droit d'aînesse une extension considérable qu'il n'avait jamais eue encore dans cette province. Le système introduit en Bretagne par *l'Assise de Geoffroy* et conservé plus tard par les rédacteurs de la coutume présente avec le système successoral angevin d'assez grandes analogies [1].

Ces généralités exposées, passons aux détails des dispositions coutumières de l'Anjou.

Pour les fiefs dedignité, tels que les baronnies, la

[1] *Assise de Geoffroy*. — Très ancienne coutume de Bretagne, chap. XXXVII.

règle de l'indivisibilité du fief est presque absolue dans notre province : « baronnie ne se départ point entre frères » disent les anciens textes. L'aîné la prend en entier, mais il doit faire avenant à ses frères cadets et doter ses sœurs : « et si doit les filles marier ». Ces dots sont prises sur les autres biens de la succession s'il y en a ; mais s'il n'y a que la baronnie on les prélève alors sur ce domaine féodal, par un adoucissement à la rigueur de la règle, sauf les dignités et prérogatives attachées à la baronnie qui restent à l'aîné sans se départir [1]. Ce système me semble conforme aux principes primitifs du droit féodal. La baronnie est en effet un petit gouvernement ; le baron exerce une part sérieuse de la puissance publique comme capitaine et comme justicier. Sa dignité ne peut donc se diviser et si, faute d'autres domaines, on admet les puînés et les filles à prendre une portion des biens de la baronnie, la seigneurie elle-même reste toujours indivisible ; c'est un domaine abstrait, un office, une fonction publique.

On admit toutefois, aussi par dérogation à la règle féodale, que le père peut par donation faire la part de ses fils cadets ; mais cette part est restreinte, elle ne peut excéder le tiers et n'atteint pas les dignités et prérogatives de la baronnie [2].

La règle était moins sévère pour les fiefs inférieurs, les vavassories, comme on les appelait au Moyen âge ; l'indivisibilité n'était pas aussi absolue. L'aîné prenait les deux tiers de la succession, et, s'il n'y avait qu'un seul fief, les deux tiers de ce fief, avec le principal manoir et ses cours, jardins et dépendances immédia-

[1] Cout. d'Anjou de 1411. art. 188.

[2] *Etablissements de St Louis*, Liv. I, ch. 26 ; édition de M. P. Viollet.

tes (ce que l'on appelait alors *le vol du chapon*). Les *Établissements* ne paraissent pas avoir prévu le cas où la succession comprenait soit des biens de diverse nature, fiefs, alleux et censives, soit à tout le moins plusieurs fiefs. Ils semblent ne s'occuper que de celui où elle ne se composait que d'un seul fief, et permettent au père de disposer en faveur de ses puînés du tiers de ce fief. La tenure féodale étant en principe indivisible aurait dû passer tout entière à l'aîné, héritier principal, et c'est par un adoucissement apporté à la sévérité primitive de la règle que le père fut autorisé à donner le tiers de son fief à ses fils cadets. S'il ne l'avait pas fait le fils aîné devait le faire. Les termes même du texte semblent indiquer cette origine à la part faite aux cadets [1]. Il est fort à croire que cette décision, admise d'abord pour le partage du fief unique, fut étendue ensuite par l'usage à l'ensemble de la succession noble, contrairement au système encore en vigueur au XIIe siècle.

Les cadets recevaient leur tiers en usufruit seulement, comme nous l'avons déjà dit, tant en Anjou qu'au Maine [2]. Quelques coutumes locales faisaient toutefois exception. Dans le Vendômois et dans la partie du Maine située au-delà de la rivière de Braye, les puînés succédaient en pleine propriété comme en Touraine [3].

On n'est pas d'accord sur l'époque à laquelle les

[1] *Etablissements de* St *Louis*, L. I. ch. 10.

[2] Cout. d'Anjou de 1411, art. 153.

[3] Dans le Mirebalais, pays angevin enclavé au centre du Poitou, les nobles, d'après la coutume locale, succédaient par tête, l'aîné ne prenait à titre de préciput que le manoir et *le vol du chapon*. — Le droit d'aînesse était bien moins rigoureux en Poitou qu'en Anjou.

cadets furent réduits à un simple usufruit. Quelques historiens pensent que dans l'origine le fils aîné, seul héritier, prenait toute la succession ; ce serait seulement par dérogation à la règle primitive que les puînés auraient été admis à recueillir une part en usufruit ; c'eût été une amélioration apportée à leur situation. La coutume de Touraine fit un pas de plus en leur accordant leur part en pleine propriété. M. P. Viollet enseigne au contraire que le système angevin ne daterait que du XIVe siècle, et que la coutume de Touraine serait restée fidèle à des usages plus anciens. Cet auteur fait observer en effet que tous les fiefs n'étaient pas des concessions seigneuriales, que beaucoup d'entre eux n'étaient que des alleux transformés en fiefs par le consentement tacite des propriétaires et par voie d'assimilation, ce qui expliquerait le peu d'importance qu'avait primitivement le droit d'aînesse en Anjou et en Touraine. Les rigueurs envers les cadets seraient venues plus tard pour relever la noblesse épuisée par l'ancien système du partage égal des alleux et des petits fiefs [1].

Je suis pour ma part très porté à adopter le système de M. Viollet. Il n'est pas exact qu'aux XIe et XIIe siècles l'aîné recueillît toute la succession. On voit quelquefois, il est vrai, dans les chartes de cette époque l'aîné agir seul en qualité d'héritier principal et se qualifier « *primogenitus et hæres* », mais ces documents nous apprennent aussi que les alleux se partageaient par parts égales et que les cadets pouvaient hériter en pleine propriété [2].

[1] *Etablissements de S. Louis*, par M. P. Viollet Introd. p. 124.

[2] G. d'Espinay ; *Cartulaires angevins*, p. 230 et suiv. — Je dois à l'obligeance de M. le Vte de Poli la connaissance de quelques

Les textes du XIII[e] siècle n'indiquent pas d'une manière précise le mode de succession pour les puînés. Ils se bornent à dire que l'aîné doit faire à ses frères *avenant bien fait*, ou, d'après certains manuscrits, *en bienfait*. Les mots *en bienfait* signifient-ils que ce don ne sera qu'un simple usufruit ? Rien ne prouve qu'au temps des *Etablissements de S. Louis* ils eussent un sens aussi restrictif. Ces termes veulent dire simplement que le cadet n'est pas héritier de droit pour les fiefs et qu'il tient sa part de la libéralité de son père ou de son frère aîné. Un document fort ancien et peut-être contemporain des *Etablissements* prévoit le cas où, le cadet mourant sans enfants, sa succession retournera à son frère aîné ; c'est dire que le cadet peut succéder en pleine propriété [1].

Au cours du XIV[e] siècle le système contraire prévalut complétement. La coutume glosée de 1390 décide en effet que le mot *bienfait* veut dire *usufruit* et que les cadets auront leur part en viager seulement, à moins que le père n'ait formellement décidé le contraire [2].

Le droit d'aînesse était d'autre part fort peu rigoureux dans l'origine pour les successions dévolues aux filles nobles. Au XIII[e] siècle, lorsque des sœurs concouraient seules à une succession, à défaut de fils, elles partageaient par parts égales ; l'aînée prenait seulement, à titre de préciput, le manoir principal et *le vol du chapon ;* elle rendait hommage au suzerain et garantissait ses sœurs vis-à-vis de lui [3]. Au XIV[e] siè-

chartes fort intéressantes concernant d'anciennes maisons de l'Anjou et du Maine.

[1] *Compilatio de usibus Andeg.* C. 69.

[2] Beautemps-Beaupré ; *Coutumes et institutions de l'Anjou;* texte C.

[3] *Compil. de usibus*, c. 68.

cle ce système, si favorable aux filles cadettes, fut modifié et, sur l'autorité de précédents fort douteux, on décida que la fille aînée noble prendrait, comme le fils l'eût fait, les deux tiers de la succession outre le manoir principal et le vol du chapon. Mais les cadettes conservèrent le droit de recueillir leur part en pleine propriété [1].

A cette époque on aggrava donc en Anjou les rigueurs du droit d'aînesse au préjudice des fils puînés et des filles cadettes. Si celles-ci furent mieux traitées que les fils, c'était pour ne pas mettre un obstacle absolu à leur mariage.

La coutume de Touraine resta fidèle à l'ancien système et ne donna à la fille aînée succédant à défaut de fils que le manoir paternel et le vol du chapon, pour préciput. Celle de Loudun adopta un système mixte ; elle accorde aux fils cadets le tiers de la succession en pleine propriété, comme en Touraine, et, en cas de succession dévolue aux filles, les deux tiers à la fille aînée et l'autre tiers aux cadettes en pleine propriété, comme en Anjou [2].

En ligne collatérale le droit d'aînesse était encore plus absolu qu'en ligne directe.

L'aîné noble, d'après l'ancienne coutume d'Anjou, succède seul à ses frères puînés, à moins que le cadet prédécédé ne soit mort avant partage opéré entre lui et ses copuînés, cas où il y a lieu à accroissement entre eux. L'aîné prend les acquêts des puînés s'ils proviennent de son bienfait, c'est-à-dire d'économies

[1] Coutume d'Anjou glosée de 1390 ; — Cout. de 1411 et Cout. de 1508, art. 222. — Voir aussi la *Notice* publiée par M. Beautemps-Beaupré pour servir d'introduction à son vaste et savant travail sur les coutumes d'Anjou.

[2] Cout. de Touraine, art. 273 ; — de Loudunais, XXVII, 4.

faites sur la part héréditaire qui leur a été donnée en usufruit; mais les acquêts provenant de l'industrie ou du travail du cadet passent à ses descendants [1].

L'ancienne coutume donne au fils aîné dans les successions nobles tous les biens provenant des parents collatéraux. Les puînés mâles n'y succèdent pas, les filles puînées reçoivent au contraire un tiers en propriété. S'il n'y a pas de fils la fille aînée recueille les deux tiers comme l'eût fait le fils aîné concourant avec ses sœurs [2].

La part du fils religieux ou de la fille religieuse passe aussi à l'aîné ou, à défaut de fils, à la fille aînée [3].

L'aîné, outre son préciput immobilier, prenait tous les meubles, tant en succession directe qu'en succession collatérale, à la charge de payer les dettes [4]. Ce privilège exorbitant n'a rien de féodal, il est tout nobiliaire.

Lors de la réforme de la coutume d'Anjou en 1508, quelques améliorations furent apportées au sort des cadets. On admit qu'à l'avenir ils seraient saisis de plein droit de leur part et sans être tenus de faire sommation à leur aîné [5]. Il fut décidé aussi que les enfants ou descendants de puînés succéderaient aux acquêts faits par leurs auteurs sans distinction, que ces acquêts provinssent des revenus de la part héréditaire laissée à ceux-ci ou de toute autre source. Il fut établi en outre que les cadets et leurs descendants succéderaient aux lignes collatérales en pleine pro-

[1] Cout. d'Anjou de 1411, art. 156.
[2] *Idem*, art. 155.
[3] *Idem*, art. 169.
[4] *Idem*, art. 160, 161.
[5] Cout. d'Anjou de 1508, art. 234.

priété, comme les filles. Le droit des aînés sur la succession de leurs cadets fut réduit aux propres échus par succession directe [1]. On décida enfin que si l'aîné venait à mourir sans enfants, ou sa descendance à faire défaut, l'aîné des puînés ou son représentant prendrait les deux tiers seulement des biens de la branche aînée défaillie, au lieu de la totalité, et laisserait le dernier tiers aux autres cadets en pleine propriété. Même disposition admise quand la succession échoit à une fille qui vient prendre la place de la fille aînée [2].

Il fut proposé en outre de donner aux cadets leur tiers en pleine propriété comme en Touraine, mais l'assemblée n'osa pas accorder cette proposition ; l'examen en fut renvoyé devant le Parlement qui ne statua jamais [3]. Les choses restèrent en cet état jusqu'à l'abolition du droit d'aînesse.

Au Maine, comme en Anjou, en cas de décès d'un puîné, il a son frère aîné pour héritier. La coutume du Maine, rédigée en 1508, ne distingue même pas, ainsi que celle d'Anjou, réformée à la même époque, entre les biens de famille laissés par le puîné et les acquêts provenant de ses économies. La question de donner aux puînés leur part en pleine propriété fut soulevée à l'assemblée des Etats provinciaux du Maine comme à celle d'Anjou ; elle resta également indécise et fut aussi renvoyée devant la Cour, où elle n'obtint pas non plus de solution. Dans les deux provinces le provisoire devait durer trois siècles [4].

[1] Cout. de 1508, art. 222, 226. — Procès-verbal de la rédaction de la coutume.

[2] *Idem*, art. 230. — Procès-verbal de la rédaction.

[3] *Idem*, Procès-verbal de la rédaction, sur l'art. 222.

[4] Cout. du Maine, art. 239, in fine.

Des principes absolument différents régissaient les successions des roturiers.

On trouve quelquefois, il est vrai, dans les chartes des XIe et XIIe siècles des concessions emphytéotiques qui ne devaient passer qu'à un seul des héritiers du concessionnaire. Elles n'étaient pas le plus souvent perpétuelles et après la seconde ou la troisième génération, la terre concédée revenait au seigneur primitif. Mais ce mode de succession contractuelle est tout-à-fait exceptionnel pour les tenures roturières [1]. Lorsque les paysans, issus des colons et des serfs affranchis au XIIe et au XIIIe siècles, devinrent propriétaires des terres qu'ils cultivaient et passèrent à la condition de *censiers*, la règle de l'égalité absolue prévalut parmi eux. D'après les plus anciens textes des coutumes d'Anjou, la succession se partage par parts égales entre les enfants du roturier sans distinction d'âge ou de sexe, sans préférence même pour les enfants restés sous le toit paternel. Le fils qui l'a quitté pour aller gagner ailleurs, celui qui est devenu *fol et taverneret*, la fille qui a déserté le foyer de la famille pour *aller en meschinage* reviennent partager avec les enfants *sages et bien gagnants*, tant le principe de la co-propriété familiale était alors rigoureusement appliqué dans nos provinces de l'Ouest [2] !

L'obligation de rapporter les dots et avancements d'hoirie était absolue ; il était interdit au père de famille roturier de faire le moindre avantage à l'un de ses enfants [3]. Ces règles sévères furent peu modifiées,

[1] *Cartulaire de Saint Pierre de Chartres*, publié par Guérard, p. 390, 391.

[2] *Etablissements de Saint-Louis*, Liv. I ch. 136, 144.

[3] *Etablissements*. Liv. I, *loc. cit.* — *Compilatio de usibus Andeg*, c. 104.

quoique divers remaniements aient été apportés à la coutume d'Anjou sous le roi René, en 1463, et lors de la réforme de 1508. Du XIIIe siècle jusqu'au XIXe elle est restée bien plus égalitaire et bien plus contraire à la liberté testamentaire que le Code civil [1]. Observons enfin que cette règle de l'égalité absolue s'appliquait aux successions mobilières comme aux héritages immobiliers. Le commerçant et l'industriel ne pouvaient pas plus que le cultivateur favoriser un de leurs enfants au préjudice des autres.

La coutume d'Anjou, comme celle de Touraine, admettait toutefois une exception au principe de l'égalité absolue entre les héritiers roturiers. Lorsqu'il se trouvait dans la succession d'un non-noble des biens hommagés tombés en tierce foi, il y avait lieu à l'application du droit d'aînesse. On entendait par biens tombés en tierce foi les fiefs qui, après avoir été acquis par un roturier, étaient restés dans la même famille pendant trois générations, avaient été transmis trois fois et pour lesquels par conséquent il avait été rendu trois fois hommage au suzerain. Les deux premiers partages s'opéraient roturièrement et sans droit d'aînesse, mais le troisième partage se faisait noblement, c'est-à-dire avec droit d'aînesse. Il faut dire que dans ce cas la famille, d'après les anciens usages féodaux, avait conquis la noblesse. L'ordonnance de Blois devait abolir ce mode d'anoblissement par la possession d'un fief pendant trois générations et faire de la noblesse une classe fermée ; mais elle ne changea pas le mode de succession. Les roturiers ne purent devenir nobles que par les charges ou par l'obtention de lettres du roi ; ils continuèrent

[1] Comparez Cout. d'Anjou de 1508, art. 260, 337, et Code civil, art. 843, 913, 914.

toutefois à partager roturièrement pendant deux générations et noblement à la troisième les fiefs par eux acquis.

Il n'y avait point lieu au partage pour la succession des roturiers possesseurs de fiefs, même tombés en tierce foi et partagés noblement. L'aîné garantissait ses frères puînés et rendait hommage au suzerain, mais ceux-ci lui fournissaient devoir féodal et tenaient de lui leur part en arrière-fief dès la première génération. Si l'aîné ne retenait devoir les puînés rendaient directement hommage au suzerain. Il était à leur choix de relever de leur aîné ou du chef seigneur. Ils doivent rendre directement hommage au suzerain quand ils ont un fief entier[1]. La vieille règle du droit féodal reprend sa force lorsque le fief n'est pas divisé et que l'intérêt du suzerain, qui était d'en maintenir l'unité au moins fictive, n'est plus en jeu.

Quelques mots maintenant sur l'application du droit d'aînesse en cas de mariage entre personnes de condition différente. Si une femme noble épouse un roturier les enfants issus de ce mariage succèdent à leur mère tant pour les immeubles propres que pour les meubles et les acquêts, avec droit d'aînesse, bien qu'ils soient nés roturiers. Si au contraire un gentilhomme a épousé une roturière le partage des biens de la mère s'opère roturièrement, bien que les enfants soient nobles ; mais les partages subséquents pour les générations suivantes se font noblement. Dans les deux cas c'est la condition du *de cujus* qui règle le mode de succession[2].

En résumé, le droit d'aînesse en France est une

[1] Cout. d'Anjou de 1411, art. 178, 179.
[2] *Idem*, art. 172.

création du Moyen âge ; il est venu des institutions féodales et, dans les premiers temps, il fut purement militaire. Vers le XIIIe siecle il subit une transformation complète et tandis que le principe de l'indivisibilité du fief recevait divers adoucissements, on étendit le privilège de l'aîné à l'ensemble de la succession, ce qui n'existait point dans l'origine. La Féodalité militaire s'était affaiblie, elle avait perdu de sa rudesse primitive et tendait à devenir une aristocratie nobiliaire ; elle avait besoin de se protéger par des privilèges et par un système successoral qui la distinguât du reste de la nation. Cette transformation produisit ses effets surtout dans les coutumes de l'Ouest, et notamment dans celles d'Anjou, du Maine et de Bretagne ; elle s'accuse aussi dans celles de Touraine et de Loudunais. En Normandie on étendit le droit d'aînesse même aux successions roturières ; on voulut dans cette province concentrer les fortunes entre un petit nombre de mains, sans distinction de classes [1], tandis qu'en Anjou et en Touraine on ne songea qu'à la noblesse. A Paris la coutume respecta mieux le caractère purement féodal du droit d'aînesse primitif en ne l'étendant qu'aux fiefs et aux alleux nobles.

Pendant les phases diverses de son existence le droit d'aînesse eut sa raison d'être au Moyen âge, soit comme institution militaire sous le régime féodal pur, soit comme institution aristocratique sous le régime monarchique qui lui succéda. Il devait tomber avec l'abolition des fiefs et des privilèges nobiliaires.

G. D'ESPINAY.

[1] Cout. de Normandie, art. 237, 249, 270, 295.

BIBLIOTHÈQUE HÉRALDIQUE

DE LA SAINTONGE ET DE L'AUNIS

La *Bibliothèque héraldique* d'une province doit comprendre tous les ouvrages, petits ou grands, qui concernent la noblesse de cette province, depuis les factums et mémoires jusqu'aux monographies de famille. Cette nomenclature est difficile; que de volumes, que de plaquettes échapperont toujours au chercheur! D'autre part, une foule d'ouvrages, sans être spécialement consacrés à la noblesse, lui accordent cependant une place, quelquefois importante; faut-il les négliger? Enfin les grandes collections généalogiques traitent aussi çà et là de la province dont vous vous occupez; devez-vous les énumérer?

Il nous semble inutile, pour une bibliographie héraldique provinciale, d'indiquer les grands ouvrages généraux qui sont dans toutes les mains : Anselme (*Histoire des grands officiers*), d'Hozier (*Armorial*),

Lachenaye-Desbois (*Dictionnaire*), Courcelles (*Histoire des pairs*), Saint-Allais (*Nobiliaire universel de France*), Lainé (*Archives généalogiques et historiques de la noblesse de France*) 1828-1856, ou Borel d'Hauterive (*Annuaire de la noblesse*), et bien d'autres.

Mais il nous paraît indispensable de rappeler au moins les ouvrages spéciaux qui concernent les provinces environnantes. Citons pour nous : Beauchet-Filleau, *Dictionnaire des familles de l'ancien Poitou*, 2 vol. in-8°, dont une réimpression complète est annoncée et attendue depuis longtemps ;

O'Gilvy et Bourrousse de Laffore, *Nobiliaire de Guyenne et de Gascogne*, 4 vol. in-4°.

Nadaud et Leclerc, *Nobiliaire du Limousin*, 4 volumes in-8°.

Matagrin, *La noblesse du Périgord en* 1789, 1 vol. in-8°.

Voici ce qui concerne plus spécialement les provinces d'Aunis-Saintonge : il y aura dans cette liste bien des lacunes ; mais au moins l'indispensable y sera.

Factum concernant le Droict de Commune ou le Droict de mairie et d'eschevinage de la ville de La Rochelle, ... contre maître Paul Vacher, sieur de la Casse, aduocat, et autres qui se disent Nobles à causes des Maires et Eschevins de la mesme ville. Par M. Pierre Groyer de Boiseraud, advocat en Parlement. (s. l.) 1662, in 4° (Guigard, *Bibliothèque héraldique*, n° 3007.)

Défense de la Noblesse des Maires et Eschevins de la Ville de la Rochelle contre les prétentions et le Libelle ou Factum de Thomas Bousseau sur le droit de Commune, Mairie, et Eschevinnage de la mesme Ville, par maistre Gabriel Bernardeau, advocat au Parlement (s.l.) 1663, 4°. (Idem, n° 3008.)

Roolles des Bans et Arrière-bans de la province de

Poictov, Xaintonge et Angoumois tenus et convoques sous le Règne du Roi Louis XI en 1467 par Yuon Du-Fou, Chevalier, chambellan dudit Seigneur Roi. Celui de 1491, sous le règne de Charles VIII, par Jacques de Beaumont, seigneur de Bressuire, Grand Senechal de Poictou. Ensemble celuy de l'an 1533 sous le Règne du Roi François I. Extraits des originaux estans par devers Pierre de SAVZAY, escuyer, sieur de Bois Ferrand. Poitiers, Jean Flevriau, 1667, 4°.

Réimpression en 1883 par les soins de M. le comte Claude de Monti de Rezé.

« Achevé de réimprimer à Nantes par Vincent Forest et Emile Grimaud, le XIVe jour de mars MDCCCLXXXIII », in-4°, 95 pages.

Etat du Ban de Saintonge tenu et convoqué sous le règne de Louis XV, le 15 Juin mil sept cent cinquante-huit. Saintes, Pierre Toussaints, 1758, in-12.

L'opuscule a été reproduit en feuilleton dans l'*Indépendant de la Charente Inférieure* du mercredi 27 juillet 1849, n° 134.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée des trois ordres de la province de Saintonge réunis au Palais-Royal de Saintes, les cinq, six et sept février mil sept-cent quatre vingt-neuf, en vertu des lettres de convocation à eux adressées par les commissaires des dits Ordres de la Ville de Saintes, rassemblés à l'Hôtel de Ville, le trente-un décembre dernier, en conséquence de l'autorisation de M. le Comte de la Tour-du-Pin, Commandant en Chef de la Province. Saintes, impr. de P. Toussaints, 1789, 4°, 15 pages.

Contient la liste des membres des trois ordres présents à ces assemblées qui ont précédé les réunions par les états généraux.

Etat nominatif de Messieurs les Gentilshommes de

la Sénéchaussée de Saintonge présents effectivement, ou par Procuration, à l'Assemblée tenue à Saintes, le seize mars mil sept-cent quatre-vingt neuf en vertu des lettres du Roi pour la convocation des Etats Généraux. Saintes, Toussaints, 1789, 8°. (Guigard, n° 3012).

Pouvoirs de la Noblesse de la Sénéchaussée de Saintonge à ses députés aux futurs Etats Généraux, remis à MM. le comte de la Tour-du-Pin, de Richer. Saintes et Paris, 1789, in-8 (*Idem*, n°, 3013.)

LAINÉ. *Nobiliaire de la généralité de la Rochelle*, 8°, 37 pages. Extrait du t. XI des *Archives généalogiques et historiques de la noblesse en France*, 1850.

Généalogie de la famille de La Porte en Périgord, Angoumois, Saintonge, Guienne, Poitou, etc., [par M. Frédéric de Chergé]. Angoulême, 1857, 4° 46 p.

Annales historiques des anciennes provinces d'Aunis, Saintonge, Poitou, Angoumois, Périgord, Marche, Limousin et Guienne, par Marc-André Barbot de La Trésorière, zèlé partisan de la réforme de tous abus. Paris, typ. d'Em. Allard, 1858, 4°, 168 pages.

Il y a, pages 85-168, *Dénombrement de la noblesse de nos anciennes provinces*, *en* 1850. *Première liste*. L'ouvrage n'a pas été achevé.

La Noblesse de Saintonge et d'Aunis convoquée par les Etats Généraux de 1789 [par M. de La Morinerie]. Paris, Dumoulin 1861, 8°, XXXIX-343 pages.

Cet ouvrage contient par ordre alphabétique les noms des gentilshommes par sénéchaussée qui ont voté à la Rochelle, à Saintes, à Saint-Jean-d'Angély. Chaque nom est accompagné des notes sur la personne, la famille, les descendants, qui en font un véritable ouvrage historique.

Pièces pour servir à l'histoire de Saintonge et d'Aunis. Procès-verbal de l'Assemblée des trois Ordres de

LE CHRIST

I

En vain des insensés, armés pour tout détruire,
S'efforcent d'arracher un peuple de tes bras,
O Christ ! Ta Croix sublime est la croix du martyre :
Ils n'y parviendront pas !

Du haut de cette Croix tu domines les âges,
Du haut de cette Croix, signe du dévoûment,
Ton sourire céleste au dessus des orages
Plane éternellement.

Ce n'est point de ton bras que te vint la victoire,
Ton triomphe n'est dû qu'à ta seule bonté,
Et c'est là ce qui fait, ô Christ, avec ta gloire,
Ton immortalité !

L'homme n'est vraiment grand que par le sacrifice,
Et cette vérité, désespoir des pervers,
Depuis dix-huit cents ans ton sang, de son calice,
Le crie à l'univers !

Oui, l'immolation, c'est la vertu féconde,
C'est l'insondable amour d'où découle tout miel,
C'est le tien ! Vaste mer où se retrempe un monde,
Où se reflète un ciel.

Cet amour, dans ton temple il apparaît sans voiles ;
Il inspire le faible, il inspire le fort ;
Il s'épanche à torrents de ce berceau d'étoiles
Où tu vis dans la mort !

Aussi, quand nous sentons son effluve éthérée,
Tout un monde nouveau semble surgir en nous :
La souffrance n'est plus qu'une amante adorée
Que l'on sert à genoux.

L'humanité s'émeut et devient providence,
La passion se dompte et souffre un jour plus pur,
L'horizon teint de sang se revêt d'innocence .
Dans le limpide azur.

Tout devoir s'embellit, toute douleur s'émousse ;
La vie a des reflets doux et mystérieux.
L'homme est comme le cèdre : il sent tomber sa mousse
En approchant des cieux !

II

O rayonnement pur, splendeur universelle,
Feu brûlant de l'esprit dans la cendre incarné,
Toi qu'Ève en fleur sentit frémir à sa mamelle
Avec son premier-né !

Christ, fils de Jéhovah, âme et flambeau de l'être,
Divin révélateur de l'éternel printemps,
Qui voulus vivre, aimer, souffrir, mourir, renaître
Dans l'espace et le temps,

De l'instabilité l'homme est le tributaire,
Tout s'efface avec lui, dans les jours emporté,
Et, sur ses pas tremblants, le ciel verse à la terre
Plus ou moins de clarté !

Il se peut que la nuit envahisse sa face,
Il se peut que l'orgueil lui dérobe ton ciel,
Il se peut que le doute aux doutes de sa race
Joigne une autre Babel ;

Mais quel que soit le sort que lui fasse son rêve,
Vers quelque bord lointain qu'il porte son tourment,
Qu'il s'attarde sur l'ombre ou soudain se relève
Dans l'éblouissement,

Qu'il doute, affirme, nie, invoque, haïsse, adore,
Toujours, toujours, là-bas dans l'azur des sommets,
Toujours, comme une voix qui vibre et s'évapore
Sans s'épuiser jamais,

Sur le chemin poudreux, sur le sentier agreste,
Sur ton sein qu'il caresse ou sur ton flanc qu'il mord,
Jusques sur les débris de cette Croix céleste
Qui le suit dans la mort,

Des bords de son berceau jusqu'au seuil de sa tombe,
Athlète sans espoir ou des néants vainqueur,
Toujours il entendra la divine colombe
Qui chantait dans ton cœur !

C[te] ALPHONSE DE VISIEN.

LES ARMOIRIES
DES ORDRES RELIGIEUX

1. — Dans les ordres religieux, les dignitaires seuls prennent des armoiries et encore, parmi ceux qui sont restés mendiants, ne se servent-ils généralement que des armoiries de l'ordre : alors, sur le sceau où elles sont gravées, la dignité de celui qui les emploie se constate par le titre inscrit à la légende.

Autrement, l'écusson personnel ou de famille est toujours complété par celui de la religion à laquelle on appartient et à qui il est d'usage d'accorder la place la plus honorable, comme le *chef*, qui forme la partie supérieure de l'écu, ou le *mi-parti*, qui en occupe la droite. Dans le premier cas, on dit que l'écu est *abaissé sous le chef de la religion*.

2. — La *dignité* est caractérisée par le plus ou moins de glands au *chapeau*, qui somme l'écu et qui est toujours noir : ainsi un gland de chaque côté pour les *dignités* ordinaires, deux rangs de houppes pour les

supérieurs locaux et ceux qui leur sont assimilés, comme *provinciaux, définiteurs*, etc.; trois rangs de houppes pour les *généraux*.

3.— L'ordre lui-même, pour les chanoines réguliers et les moines, ajoute au chapeau noir à trois rangs de houppes, la mitre à l'angle dextre de l'écu et la crosse à l'angle senestre.

4. — Parfois l'écu admet une *couronne*, un *cimier*, un *support* et même une *devise*.

5. — Je vais essayer de donner la nomenclature exacte des armoiries des différents ordres religieux, d'après les divers monuments que j'ai eus sous les yeux, surtout à Rome et en Italie. Mais je dois prévenir d'avance que l'on semble ne tenir compte que des pièces de l'écu, sans prendre garde souvent aux couleurs qui doivent les distinguer, en sorte que, vu la multiplicité des variantes, il est souvent impossible de les blasonner correctement.

Antonins : *Une aigle, éployée de sable, essorante, diadémée et couronnée d'or, chargée d'un écusson d'or attaché à un collier de gueules, au T d'azur.* Le tau est l'attribut iconographique de Saint Antoine abbé, et il est resté chez les Antonins le signe distinctif de leurs abbés, qui n'ont pas d'autre crosse.

Augustins : *D'or à un cœur enflammé de gueules, posé sur un livre, chargé obliquement d'une plume et d'une ceinture de sable.* La plume et le livre font allusion au docteur, la ceinture à celle qu'il reçut des mains de la Sainte Vierge et qu'il a imposée à ceux qui suivent sa règle, et le cœur, qui est son attribut ordinaire, rappelle un passage du livre des confessions.

Barnabites : *de gueules à une croix haute, plantée sur une montagne à trois côteaux et accostée des lettres*

P A, le tout d'or : les deux initiales, qui signifient *Paulus apostolus,* indiquent que l'ordre a l'apôtre Saint Paul pour patron.

BASILIENS : Une *colonne enflammée,* par allusion à celle que l'on vit au-dessus de la tête de Saint Basile.

BÉNÉDICTINS : *d'azur à une croix patriarcale d'or, posée sur une montagne de même et adossée à la devise* PAX *en fasce.*

BÉNÉDICTINS DE LA CONGRÉGATION DE SAINT MAUR : *le mot* PAX *dans une couronne d'épines, accompagné en pointe des trois clous de la Passion.*

BÉNÉDICTINS DE LA CONGRÉGATION DE SAINT VANNES : *le mot* PAX, *accompagné en chef de trois larmes* (clous de la Passion ?) *et en pointe d'un cœur, le tout dans une couronne d'épines.*

CALVAIRIENNES : *d'azur à une Vierge, debout, ayant les mains jointes, d'or, appuyée contre une croix du Calvaire d'argent, le tout sur une terrasse de même.*

CAMALDULES : *d'azur à deux colombes d'argent buvant dans un calice d'or, posé en pal et surmonté d'une comète de même.* Saint Romuald, leur fondateur, avait eu une vision qui lui avait montré ses religieux sous la forme de deux colombes buvant dans un calice.

CAPUCINS : comme les Franciscains.

CARMES : *de sable chapé d'argent, la pointe de sable terminée en croix pattée en chef, accompagnée de trois étoiles à huit rais posées deux en chef et une en pointe, de l'un en l'autre.* Cimier : *une couronne ducale de laquelle sort un dextrochère brandissant un glaive enflammé.* Devise : *Zelo zelatus sum pro Domino Deo exercituum* (III *Reg.*, XIX, 10). Tenant : *la Sainte Vierge, ayant au bras l'Enfant Jésus qui donne un scapulaire.*

CÉLESTINS : *d'azur à une croix de sable, enlacée d'un S d'argent et accostée de deux fleurs de lis d'or.* La lettre S signifie la ville de Sulmone, où l'ordre prit naissance.

CHANOINES DU SAINT SAUVEUR DE LATRAN : *d'azur au buste du Sauveur, la tête entourée d'un nimbe crucifère ;* support, *une aigle essorante vue de face.*

CHARTREUX : *d'argent au monde d'azur cintré et croisé d'or.* Devise : *Stat crux dum volvitur orbis.*

CISTERCIENS : *d'argent à trois bandes de gueules, à la bordure semée de France.* Tenant : *la Sainte Vierge, étendant son manteau autour de l'écu.*

CONVENTUELS, comme les Franciscains.

DOMINICAINS : *d'argent à la chape de sable, l'argent chargé d'un chien de même, tenant dans la gueule une torche enflammée, la patte senestre sur un globe d'azur et couché sur un livre de gueules, accompagné d'une palme de sinople et d'un lys au naturel passés en sautoir dans une couronne d'or, et une étoile d'or en chef.*

EUDISTES : *un cœur contenant les images nimbées de Jésus et de Marie ; autour, deux branches de lis et de roses encadrant les mots* VIVE JÉSUS ET MARIE.

FRANCISCAINS : *de gueules* (alias *d'azur ou d'argent*) *à une croix haute d'or* (alias *de gueules ou de sable*), *embrassée à dextre d'un bras vêtu de la grande manche de la couleur de l'ordre par-dessous, qui est le bras de Saint François* ; *à senestre, d'un bras nu au naturel, qui est de Jésus-Christ* ; *les deux bras passés en sautoir de carnation et stigmatisés de gueules.*

GÉNOVÉFAINS : *d'or à un cœur enflammé de gueules, percé de deux flèches de sable, ferrées d'argent, passées en sautoir.*

HOSPITALIERS DE SAINT JEAN DE DIEU : *une grenade entr'ouverte, surmontée d'une croix.* Cette grenade rappelle que le fondateur cherchant sa voie, Dieu lui dit : *Grenade sera ta croix.* En effet, ce fut dans la ville de Grenade qu'il parvint à fonder son ordre après bien des épreuves.

JÉSUITES : *d'azur*, alias *de gueules, à un nom de Jésus*, IHS, *la lettre centrale surmontée d'une croix haute et accompagnée en pointe des trois clous de la passion, dans une auréole ovale, le tout d'or.*

LAZARISTES : *d'argent à l'image de Notre Seigneur Jésus-Christ de carnation, les bras tendus en bas, vêtu d'or et d'azur, la tête nue.*

MERCÉDAIRES : *Palé d'or et de gueules, au chef du second, chargé d'une croix pattée et alézée d'argent.* Le palé forme les armes d'Aragon, où l'ordre prit naissance.

MINIMES : *d'or au mot* CHARITAS, *coupé en trois syllabes, dans une auréole rayonnante.* Cette devise fut apportée du ciel par un ange à Saint François de Paule.

MINISTRES DES INFIRMES : *d'argent à une croix haute et rayonnante de gueules ; couronne ducale.*

MISSIONNAIRES DU PRÉCIEUX SANG : *parti : au premier, au nom de Jésus, semblable à celui des Jésuites : au second, au nom de Marie, surmonté d'une couronne d'étoiles.*

OLIVÉTAINS : *d'azur à une montagne à trois côteaux d'argent, à deux branches d'olivier de sinople, partant du milieu, et à la croix haute de gueules surmontant le tout.*

ORATORIENS : *d'azur à ces deux mots écrits en lettres*

d'or : JESUS MARIA, *l'un sur l'autre, et enfermés dans une couronne d'épines de sable.*

PASSIONNISTES : *de sable à un cœur chargé de ces mots l'un sur l'autre* : IESV XPI PASSIO, *accompagnés en pointe des trois clous de la Passion et sommés d'une croix haute, le tout d'argent.*

PRÉMONTRÉS : *Deux crosses d'or passees en sautoir sur un semé de France*, par concession de Saint Louis.

SCOLOPIES : *dans une auréole le nom de Marie, surmonté d'une croix, dans la hampe de laquelle est enfilée une couronne et accompagnée en pointe du monogramme grec qui signifie mère de Dieu.*

SERVITES DE MARIE : *d'azur à la lettre M dans laquelle s'enlace la lettre S, surmontées d'une couronne à fleurs de lys au naturel, le tout d'argent ;* alias, *la hampe de M prolongée en un lis fleuri.*

SULPICIENS : *les lettres M et A superposées* (pour former *Maria*), *les deux jambages de M pointés* (pour faire les initiales de *Jésus* et *Joseph*).

THÉATINS : *d'or à une croix haute de sable, plantee sur une montagne à trois côteaux d'argent, couronne de marquis*. Ces armes sont motivées par cette coïncidence que leur congrégation prit naissance *le jour de l'Exaltation de la Croix.*

TRINITAIRES : *d'argent à une croix pleine alezee d'azur et de gueules.*

URSULINES : *d'azur à une tige de lys de jardin, fleurie de trois fleurs, le tout au naturel et mouvantes d'un buisson d'épines d'or*. Devise : *Sicut lilium inter spinas* (*Cant. cant.*, II, 2).

VISITANDINES : *d'or au cœur de gueules, perce de deux flèches d'or empennées d'argent, passées en sautoir au travers du cœur, chargé d'un nom de Jésus et de Marie*

d'or enfermé d'une couronne d'épines de sinople, les épines ensanglantées de gueules, une croix de sable fichée dans l'oreille du cœur.

X. Barbier de Montault,

Prélat de la Maison de Sa Sainteté.

UNE

QUESTION FÉODALE

—

DE L'IGNORANCE DES NOBLES

AU TEMPS PASSÉ

C'est une opinion de nos jours trop généralement adoptée que les nobles au moyen âge étaient tous *d'une ignorance crasse :* rien n'est pourtant moins exact.

Les Abbayes ou Monastères — Dieu sait s'ils étaient nombreux alors ! — avaient des écoles publiques où l'on pouvait s'instruire gratuitement, et les recherches faites dans les titres d'autrefois nous indiquent presque partout de petites écoles municipales, où l'on apprenait au moins l'écriture et la grammaire. Nos ancêtres étaient loin d'être ces hommes cruels et barbares, guerroyant sans cesse l'un contre l'autre, qu'on se plaît à nous dire : cet antagonisme perpétuel n'aurait pu durer si longtemps. Si quelques-uns aimaient

les armes, d'autres étudiaient, et beaucoup se qualifièrent *bacheliers en l'un ou l'autre droit.* Mais ce qui a donné lieu au préjugé, inventé aux approches de la Révolution dans un but de dénigrement facile à comprendre, c'est qu'avant le XVIe siècle les chartes anciennes ne sont point signées des parties. Mais pourquoi ne l'étaient-elles pas ? Uniquement parce que CE N'ÉTAIT PAS L'USAGE DE CES TEMPS-LA, et non *pour cause d'ignorance crasse :* c'est une vérité facile à démontrer, mais qui exige quelques explications que nous nous empressons de fournir, certain qu'elles convaincront ceux qui seraient encore tentés de croire à l'inculture de la noblesse.

Que les Gaulois, après la conquête Romaine, aient connu l'écriture, nous le croyons pour beaucoup d'entre eux ; il est avéré qu'un siècle après, le pays était devenu Romain [1], et qu'un immense mouvement littéraire avait été imprimé aux Gallo-romains par les grandes écoles d'Autun, de Bordeaux, Lyon, Poitiers, Toulouse, Narbonne, Arles, Marseille, Besançon, Vienne, etc. Mais au Ve siècle, les invasions étrangères amenèrent la barbarie, et par suite le dédain des lettres et des sciences. Dom Mabillon, *De re diplom.* supp. p. 89, cite un acte de ce temps, où il est dit que la donatrice, ne sachant écrire, marque d'une croix pour tenir lieu de *souscription* et prie un ami de *souscrire* pour elle. Au siècle suivant, les grandes écoles municipales disparaissent et l'on ne forme plus que des clercs pour l'église : au point que Saint Grégoire de Tours ne peut s'empêcher de s'écrier : « Que nos jours sont malheureux ! Le goût des lettres est perdu dans notre patrie [2]. » Les croix continuent à se placer

[1] Tacite, *Annales,* I-II sect. 24.
[2] Prœf. in hist. Greg. Turon.

au bas des actes : on ne connaît, dit Dom de Vaines, d'autre diplôme, *signé par des témoins*, que celui du grand Clovis pour l'abbaye de Mici, donné vers 508[1]. Mais l'emploi de *l'anneau* à empreinte était jusqu'alors presque général, et ce n'est que quand il disparut, que les Prélats se réduisirent à le porter au doigt comme symbole religieux de leur puissance et de leur autorité.

Les diplômes royaux, au VIIe siècle, sont quelquefois avec signatures des témoins ; les Rois cependant commencent à user de *monogrammes* enclavés dans la souscription écrite de la main du notaire.

Au VIIIe siècle, Charlemagne, malgré l'impulsion qu'il donna aux Lettres et aux Sciences, en présidant l'Académie Palatine, en rouvrant les antiques écoles, en s'entourant de savants tels que Alcuin, Leidrade, Riculfe, Eginhard, etc., introduisit définitivement l'usage du *monogramme ;* d'autre part, comme aux termes des Lois de Justinien, la présence des témoins, sans leur signature, suffisait pour la validité des actes, les auteurs des chartes et les témoins continuent de faire des croix : le notaire rédacteur se contente d'indiquer qu'ils ont souscrit.

L'omission de tout seing manuel devient l'ordinaire ; les croix mêmes sont supprimées, au IXe siècle. Le scribe signe seul, écrivant au bas des chartes les noms des témoins : on leur a vigoureusement tiré les oreilles pour mieux graver dans leur mémoire leur présence à la convention : cette coutume, dit M. Guigue, était encore pratiquée dans le Pays de Dombes quatre cents ans plus tard.

Les croix continuent au Xe siècle et ne sont pas toujours de la main du soussigné.

[1] Dict. raisonné de diplom. II-347.

Le siècle suivant ramène le goût des études : les particuliers, dont nous nous occupons plus spécialement, emploient plusieurs manières d'authentiquer leurs actes : ce sont, au dire de Dom de Vaines, « 1° en y écrivant leur nom : ce qui est très rare ; 2° en le faisant écrire avec ceux des témoins en y apposant ou faisant apposer des croix, ou le mot *Signum* tout au long ou en sigle ; pratique qui est la plus ordinaire ; 3° en marquant seulement le nom des témoins précédés de la formule *Testes sunt* ou autres semblables ; 4° en les touchant des mains : ce que l'acte ne manque pas d'indiquer ; 5° en attachant des bandes de cuir au bas des chartes, auxquelles tous les témoins font un nœud [1]. »

C'est cependant en ce siècle que le roi Philippe Ier, souscrivant une charte, trempe son doigt dans l'encrier pour faire sa croix, et que le Duc Guillaume-le-Conquérant applique, sur un titre de fondation, la large paume de sa main qu'il a plongée dans l'encre.

Croira-t-on vraiment que jusqu'à présent, c'est *l'ignorance crasse* des souscripteurs qui a amené ces appositions de croix, alors qu'on les trouve du fait des plus hauts dignitaires du Clergé ou de la Cour ? Ceux-ci au moins savaient lire et écrire, on en conviendra. C'était l'usage seul du temps qui le voulait ainsi. Est-il permis d'ignorer que la croix était, mise au pied d'un acte, considérée comme *une déclaration de bonne foi* de la part du souscrivant ? L'Empereur Justinien n'avait-il pas, par un décret, donné à ce signe la forme d'un véritable *serment ?*

Au milieu du XIIe siècle, l'usage du *sigillum*, le sceau, qui n'est que l'agrandissement de l'empreinte

[1] Dict. de diplom., II, 352.

LE

CHATEAU DE CHANTELOUP

Les sires d'Amboise avaient, non loin de leur castel, sur la lisière de leur forêt, un pavillon de chasse qui, au XVIIe siècle, se transforma en manoir et devint la propriété du marquis des Molins.

Vers 1713, Chanteloup fut acquis en quelques heures, à beaux deniers comptants, par un personnage mystérieux qui substitua au modeste manoir un somptueux château, construit à grands frais avec une activité fiévreuse, décoré et meublé avec un luxe royal. Personne ne savait le nom de l'opulent possesseur de cette demeure splendide ; et les bons Tourangeaux, démesurément intrigués, ne parlaient que de lui et de son merveilleux palais, dont les vastes proportions contrastaient étrangement avec les étroites limites du domaine de Chanteloup, lorsque se produisit tout à

coup, par delà les Pyrénées, un événement politique de la plus grave importance.

Anne-Marie de la Trémoïlle, fille du duc de Noirmoutier, veuve du prince de Chalais, s'était remariée en 1675 avec le prince Flavio Orsini (ou des Ursins), duc de Bracciano et de San-Gemini, grand d'Espagne, chef d'une des plus illustres maisons de la première noblesse de Rome. Devenue camarera mayor de la reine d'Espagne, la princesse des Ursins, douée d'une grande beauté et d'un puissant esprit, devint l'oracle de la cour. Philippe V, dont elle était l'Égérie politique, lui conféra le titre d'Altesse et demanda pour elle, au congrès d'Utrecht, une principauté souveraine. C'était le rêve ambitieux de la princesse des Ursins; amie de Madame de Maintenon, elle avait cru pouvoir compter sur le concours efficace de la France pour la réalisation de son rêve. Le bruit avait un instant couru que Louis XIV érigerait en effet pour elle en principauté indépendante une province du centre du royaume; mais le bruit tomba comme il avait surgi, et l'on ne remarqua même pas qu'il avait coïncidé pleinement avec l'acquisition hâtive et la rapide et princière reconstruction du château de Chanteloup.

Voulant conserver son pouvoir sur le roi d'Espagne, Anne des Ursins crut faire acte de politique consommée, lorsqu'il devint veuf, en lui donnant pour femme une princesse choisie par elle-même. Elle noua et conclut ainsi les négociations du mariage de Philippe V avec la princesse de Parme. En sa qualité de camarera mayor, elle alla jusques à Qradraqué, en grand gala, au-devant de la nouvelle reine, sa créature. Arrêtée aussitôt par ordre de la reine, sans lui donner seulement le temps de la réflexion, elle fut conduite,

dans son habit de cour, au milieu de basses huées, sans autre suite qu'une femme-de-chambre, jusqu'à Bayonne, où son escorte de geôliers lui rendit la liberté.

C'était au cœur de l'hiver de 1714. Une nuit qu'il faisait une affreuse tempête de neige, un humble carrosse de louage suivait péniblement la route de Tours à Amboise. A mi-chemin, les chevaux, aveuglés, refusent de marcher ; sous les coups de fouet ils s'emportent, et, après une course vertigineuse, s'abattent sur un monceau de neige. Au bruit accourent dans la nuit des paysans qui, du carrosse renversé, retirent une femme évanouie. Ils la portent au château voisin. Bientôt elle rouvre les yeux, et se croit dans une féerie, tant ce qui l'entoure est prodigieux de luxe charmant.

— Où suis-je ? murmure la princesse des Ursins.

— A Chanteloup, Madame, chez vous ! répond un gentilhomme qui se tient devant elle, le genou fléchi.

C'était le constructeur mystérieux du magique château, Bouteroue d'Aubigny, le plus fidèle serviteur de la princesse, si fidèle que d'aucuns pensaient qu'elle l'avait secrètement épousé après la mort du prince des Ursins.

Ainsi, dans ce palais où elle avait rêvé d'asseoir sa souveraineté et d'entrer en reine aux acclamations d'un peuple, elle venait de s'introduire furtivement, misérablement, par un triste jeu du hasard. Voilà ce que pèsent les calculs humains ! Le contraste était trop amer pour la châtelaine de Chanteloup ; l'écroulement de ses ambitions lui fit prendre en horreur le séjour qui lui en rappelait la grandeur et l'inanité. A la pointe du jour, elle partit pour Versailles.

En 1705, les plus illustres familles étaient venues à sa rencontre jusqu'à six lieues de Paris ; en 1715, à

peine fut-elle regardée. Louis XIV ne voulut la recevoir qu'en audience privée : ce fut le coup de grâce. Alors elle donna Chanteloup au fidèle d'Aubigny et reprit le chemin de Rome, où elle mourut, le 5 décembre 1722, dans la splendeur d'une royauté intellectuelle.

Jean de Bouteroue, seigneur d'Aubigny et de Chanteloup, secrétaire du Roi, grand maître des eaux et forêts des provinces de Touraine, du Maine et d'Anjou, descendait de Guillaume Bouteroue, nommé vicomte royal de Beaumont-le-Roger en 1507. Il épousa Marie-Françoise Le Moine de Rennemoulin, dont il eut une fille unique, Jeanne-Françoise, née en 1717, mariée en 1733 à Louis de Conflans, marquis d'Armentières, premier gentilhomme du duc d'Orléans, lieutenant-général des armées et chevalier des ordres du Roi, chef d'un rameau de l'illustre maison royale de Brienne.

M. d'Aubigny, et après lui sa fille et son gendre, donnèrent à Chanteloup un renom d'aimable hospitalité. L'ancien secrétaire des commandements d'Anne des Ursins avait joué un rôle occulte et actif dans toutes les grandes affaires de l'Europe ; il avait la mémoire remplie de curieux souvenirs et d'anecdotes inédites ; il contait avec esprit, ce qui ajoutait encore du charme à la courtoisie exquise avec laquelle il faisait les honneurs de sa magnifique résidence. Il mourut peu de mois après le mariage de sa fille. Bons, généreux, aimés, le marquis et la marquise d'Armentières firent de Chanteloup leur séjour favori, encore qu'il fût presque ruineux. La marquise mourut en 1746, n'ayant pas trente ans, et, quatorze ans plus tard, le marquis vendit Chanteloup au duc de Choiseul, qui était à l'apogée de sa puissance.

Le château avait le style sévère du grand siècle ; le

ministre de Louis XV voulut allier la grâce à la majesté. Une nuée de maçons, d'architectes, de sculpteurs, de décorateurs, de peintres le métamorphosèrent en un temple de délices, où les rayons de l'art firent épanouir les amours, les guirlandes fleuries, les attributs mythologiques, toutes les sensualités du siècle de la Pompadour.

Le duc de Saint-Simon avait dit que « Chanteloup ne serait jamais qu'une guinguette, parce que c'était un château sans terre ». Quel démenti, monsieur le prophète ! A la voix de Choiseul, le sol se couvre de féeriques jardins, de marbres incomparables, d'adorables statues, de ravissantes cascades, et, en 1761, Amboise est érigé par le roi bien-aimé en duché-pairie pour le châtelain de Chanteloup. La « guinguette » n'avait pas de parc ; elle en a un, maintenant, un immense, un parc de six mille arpents, et c'est d'elle que relève féodalement une des plus riches seigneuries du plus beau royaume de la terre.

Jusqu'en 1765 le duc de Choiseul vint peu à Chanteloup, mais, de cette année, la grille d'honneur — une des admirations de l'ancienne France — glissa plus souvent sur ses gonds. Le vent avait tourné à la cour ; le ministre exilé alla se consoler dans les splendeurs de Chanteloup, qui devint un autre Versailles. Lorsqu'il quitta Paris, trois cents carrosses lui firent un cortège triomphal. Le peuple criait :

— Vive Choiseul ! vive les parlements !

Ce fut pour immortaliser ce souvenir qu'avec les débris du château de La Bourdaisière il fit construire la prodigieuse pagode à sept étages, de 120 pieds de haut, couronnée d'une colossale boule d'or et du sommet de laquelle on jouit du panorama le plus éblouissant.

M. de Voltaire, après avoir platement flagorné le ministre, tourna philosophiquement le dos au disgracié. Ce fut pour perpétuer le souvenir de cette palinodie que le spirituel grand seigneur fit placer, à la cîme du château, en girouette... le profil du hideux Aroüet.

La vie de Chanteloup était une véritable magie, une succession non interrompue de délices somptueuses. S'il advenait qu'un voyageur demandât aux paysans quelle fête on célébrait dans ce royal domaine :

— Monsieur, répondaient-ils, ce n'est pas une fête, c'est ainsi tous les jours á Chanteloup depuis la disgrâce de Monseigneur le duc de Choiseul.

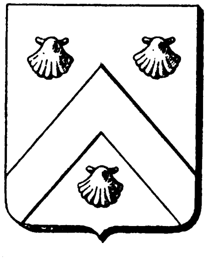
Mais il n'est fortune qui tienne à ce train somptueux. Le gouffre s'élargit sous les pieds du prodigue. Un jour vint où il dut vendre ses tableaux, la plus riche collection de l'Europe, gravée en 1771 par Basan, et jusqu'aux diamants de la duchesse, sainte et généreuse femme qui aimait la gloire de son mari, et qui, sans une plainte, donna jusqu'au dernier écu de sa dot princière.

Il y avait quatre ans que duraient les féeries de Chanteloup lorsque Louis XV mourut. Le duc de Choiseul revint à la cour, et le château devint une solitude ; l'herbe envahit les vastes cours, les belles statues se vêtirent de mousse, et les grands vases de Carrare, et les superbes bassins de marbre, les jardins incultes prirent un aspect de misère et de désolation ; — puis la révolution vint et le château fut rasé. La merveilleuse pagode subsiste au cœur de la forêt, mais la demeure magnifique de la princesse des Ursins, du marquis d'Armentières et du duc de Choiseul a fait place... à une fabrique de sucre de betteraves.

Du passé de Chanteloup il ne reste que deux croquis (dans la collection des châteaux, aux estampes de la Bibliothèque nationale) ; l'un représente le manoir du marquis des Molins, Chanteloup tel qu'il était avant l'arrivée de Jean de Bouteroue d'Aubigny ; — l'autre, Chanteloup tel qu'il était au temps du duc de Choiseul. Quant au splendide mobilier du château, il s'est éparpillé après la mort du duc, et nous n'en avons connu d'épaves authentiques que chez la vénérée et très regrettée duchesse de Fitz-James, née Marmier, et de qui la mère était Choiseul [1].

Vte Oscar de Poli.

[1] Amboise : palé d'or et de gueules. — Des Molins : d'argent à la croix de sable chargée d'une coquille d'azur.— La Trémoille : d'or au chevron de gueules acc. de 3 aigles d'azur becquées e membrées de gueules. — Orsini : bandé de gueules et d'argent, au chef d'argent chargé d'une rose de gueules et soutenu d'une devise d'or chargée d'une anguille ondoyante en fasce d'azur. — Bouteroue : d'or à la bande vairée d'argent et de sable. — Conflans : d'azur semé de billettes d'or, au lion de même brochant. — Choiseul-Stainville : d'azur à la croix d'or cantonnée de 20 billettes de même, 2-1-2 dans chaque canton, et en cœur un écusson d'or à la croix ancrée de gueules.



SOURCES

DU NOBILIAIRE DE BRETAGNE

« Pour notre chevalerie de Bretagne, vous ne la « connoissez point, écrivait madame de Sévigné à son « cousin, l'orgueilleux comte de Bussy-Rabutin. Le « Bouchet [1], qui connoit les maisons dont je vous ai « parlé, et qui vous paroissent barbares, vous diroit « qu'il faut baisser pavillon devant elles... Les pères « quelquefois considérables dans les guerres de Bre- « tagne et bien marqués dans l'histoire ; quelquefois « retirés chez eux comme des Bretons, quelquefois de « grands biens, quelquefois de médiocres, mais tou- « jours de bonnes et grandes alliances [2]. » C'était pein-

[1] Le Bouchet, savant généalogiste du XVIIe siècle.

[2] Lettres de Mme de Sévigné, de sa famille et de ses amis, avec portraits et vues, etc. (*Paris, 1818. Edition dite de Monmerqué. T. I. p. 155 et 162.*)

dre au vif les vieilles races de cette province, « au grand air », comme l'écrivait encore la marquise, aux jours solennels des *tenues d'Etats*, à ces Assises fameuses auxquelles accouraient Rohan, Beaumanoir, Avaugour, Châteaubriant, Rieux, et nombre d'illustres noms, pêle-mêle avec leurs pairs, ces gentilshommes fièrement en sabots et l'épée au côté, cette épée qu'ils venaient d'arracher à l'orée du champ *noblement* labouré de leurs mains.

C'est qu'en effet l'origine guerrière et patriarcale tout à la fois des peuples de Bretagne, l'immense étendue de son territoire, qui a formé cinq de nos départements les plus populeux, devaient produire une aristocratie nombreuse, dont la richesse allait fatalement, dans la suite des âges, se réduire en raison de l'exubérance des co-partageants [1]. Sans nous arrêter à la discussion du vieil adage : *Point de terre sans seigneur*, ni de cet autre : *La terre fait l'homme*, adages qui pourraient prêter à des interprétations peut-être contradictoires, nous remarquerons que le fait de la possession du sol a joué un grand rôle à l'aurore de nos institutions sociales, en Bretagne.

[1] Le nombre des familles nobles, anciennement si considérable en Bretagne, était encore à la fin du XVII[e] siècle de plus de deux mille ; il semble réduit aujourd'hui à un millier tout au plus.

Cependant la persistance des traditions du *Clan* est impossible à nier. Nous retrouvons, parmi les plus vieilles races de l'aristocratie bretonne, des ramifications à l'infini, tels les Gouyon, Kersauson, Courson, Bois, Breil, etc. etc., de même que parmi le peuple, des *centaines* de familles du même nom, cantonnées, encore de nos jours, dans un même rayon : des Meur, des Bihan, des Corbel, des Hamon, etc. etc. Or, presque toutes ces dernières familles ont des homonymes parmi l'aristocratie. L'origine première a-t-elle été commune, ou bien la tribu a-t-elle pris le nom du chef du Clan ?

L'étude des fiefs se lie donc intimement à l'étude des familles, ou mieux elle en est le point de départ, pour quiconque veut élucider nos origines nobiliaires [1]. Nous remarquerons avec le savant Ruffelet que les fiefs, « qui n'ont commencé en France qu'à la chute « de la maison de Charlemagne, c'est-à-dire vers le « commencement du xe siècle, sont beaucoup plus « anciens en Bretagne. C'est au passage des Bretons « dans l'Armorique, dans les ive et ve siècles, qu'on « en attribue l'origine. C'est à ces colonies et à ces « différentes migrations que les comtés, les baronnies « et autres seigneuries de Bretagne doivent leur ori- « gine. Les chefs de ces transmigrations et les com- « mandants des troupes devinrent seigneurs de fiefs, « les soldats et les réfugiés en devinrent les vassaux, « et ces fiefs n'étoient point amovibles comme l'étoient « ce qu'on appeloit *benéfices militaires*, ils étoient hé- « réditaires et patrimoniaux. [2] »

Naturellement il existe peu de monuments écrits de ces époques reculées, que nous font seulement entrevoir les *Actes* de nos vieux Saints, quelques Chroniques latines, anglaises ou françaises, jusqu'au moyen-âge où les Cartulaires des abbayes et les Chartriers de nos princes bretons, de nos villes et de nos grands

[1] La terre semble avoir imposé, presque toujours, son nom à l'homme. Ainsi, au moyen-âge, on disait *le seigneur du Plessix* ou *de la Motte*, enfin le seigneur du fief habité et possédé, comme on dit encore aujourd'hui, dans nos campagnes où les traditions sont restées vivaces, *le Monsieur du Plessix* ou *le Monsieur de la Motte*, sans se préoccuper du nom patronymique de l'individu. Qu'on n'oublie pas d'ailleurs que les noms ne sont devenus héréditaires qu'au xie et principalement au xiie siècle.

[2] *Annales briochines*, ou abrégé chronologique de l'Histoire ecclésiastique, civile et littéraire du diocèse de Saint-Brieuc, etc., par l'abbé Ruffelet. (S.-Brieuc, 1771. — Imp. Mahé.)

fiefs nous éclairent enfin sur nos lointains féodaux. L'*Assise du comte Geoffroy*, 1185, vient tout d'abord réglementer les partages nobles ; puis se déroule une série de titres pleins de vieux noms : Actes des *Croisades* [1], Chansons de *gestes*, liste des *Osts* du duc, *monstres* et *revues* des *subjects* aux armes, convocations solennelles des *Ordres* de Bretagne, prélats, barons, bannerets et seigneurs de tous degrés, lors des Assises du *Parlement ducal*, ratification des grands *actes nationaux* par ces mêmes ordres, auxquels viennent se joindre quelquefois les bourgeois des bonnes villes, (telle la *ratification* du célèbre *traité de Guerrande*, 1381), *Serments de fidélité* jurée au prince, comptes des *Trésoriers* et autres actes vérifiés et enregistrés en *la Cour des Comptes* de Nantes, Arrêts des *Grands-Jours*, enfin l'inépuisable série des actes privés : testaments, transactions, échanges, etc., etc., et surtout ces patentes d'*Anoblissements* délivrées par nos ducs, notamment par Jean V, Pierre II, François I[er] et François II, puis par les rois

[1] Après les *Chroniques* des Croisades, qui donnent un certain nombre de noms des seigneurs bretons qui prirent la Croix, la source la plus authentique et la plus abondante reste certainement la *Collection Courtois*, les titres d'emprunts faits par nos Croisés aux juifs de Venise et de Gènes, pour leur passage en Palestine. Ces chartes latines de la Collection Courtois furent communiquées aux paléographes du gouvernement de Louis-Philippe chargés de classer les armoiries des Croisés dans les salles du palais de Versailles, et admises comme authentiques, de concert avec M. Gazzara, le savant conservateur de la bibliothèque de Turin. (Voir *L'Ouest aux Croisades*, par M. de Fourmont. — *Nantes. Imp. Vincent Forest et Grimaud. Paris, Auguste Aubry, 1864* ; — Et le *Nobiliaire des Croisades*, en cours de publication dans la *Revue de la Terre Sainte*, par le V[te] de Poli. — *Paris, rue du Regard, 12.*)

de France, qui usèrent largement de ce droit régalien[1].

Telles sont les sources premières du Nobiliaire de Bretagne, que vont réglementer les *Réformations* des personnes et des terres, aux XV[e] et XVI[e] siècles. A ces dates en effet des recherches officielles furent activement menées, dans chacune des paroisses des évêchés bretons, sur l'ordre des ducs et du roi, pour réprimer les confusions et les abus qui s'étaient introduits avec le temps. A la faveur des guerres et des troubles, qui trop souvent agitèrent notre province, nombre de roturiers enrichis s'étaient substitués aux familles nobles ruinées ou éteintes, dont ils avaient acquis les domaines, s'exemptant ainsi du paiement des impôts qui frappaient tous ceux qui, par droit de naissance ou par privilège spécial du prince, n'avaient pas mission de payer au pays la dette du sang.

La première *Réformation* de la Noblesse de Bretagne date de 1423; entreprise par le duc Jean V, elle fut continuée, dans les neuf évêchés, pendant plusieurs années. Les ducs François I[er] et Pierre II firent à leur tour une enquête de 1440 à 1483. Enfin, en 1513, la reine Anne de Bretagne et Louis XII ordonnèrent de

[1] La plupart des actes indiqués ci-dessus sont contenus dans les trois volumes de *Preuves* annexées à *l'Histoire de Bretagne*, par les bénédictins Dom Lobineau et Dom Morice, et imprimées au siècle dernier sous le patronage des Etats de Bretagne, qui prirent à leur charge les frais de cette immense publication. Il existe de plus, à la Bibliothèque nationale, dans la Collection dite des *Blancs-Manteaux*, un nombre énorme de pièces justificatives, titres et chartes de toutes sortes, destinés par Dom Morice à un quatrième volume de *Preuves*, qui ne fut pas édité; c'est une mine inépuisable à consulter.

nouvelles recherches, que poursuivit activement, de 1535-1543, le roi François Ier [1].

Nous étudierons ultérieurement la dernière réformation de la noblesse, en France, qui eut lieu pour la Bretagne aux années 1668-1671. Son importance et la façon dont elle fut menée méritent de s'y arrêter un peu plus longtemps.

Les jalons officiels pour dresser le Nobiliaire breton existaient donc désormais.

Le P. Augustin du Paz, « ce vieux docteur Jacobin, consommé en l'antiquité et lecture des Chartes de Bretagne », suivant l'expression pittoresque de l'un de ses contemporains, semble avoir, le premier, débrouillé le chaos de nos annales nobiliaires [2]. Ouvrier de la première heure, car à la fin du XVIe siècle nos travailleurs bretons ne faisaient que de poindre, appelé de plus par son ministère de Frère-Prêcheur à parcourir la Bretagne, en missionnaire, l'infatigable Do-

[1] Les divers manuscrits de ces *Réformations* se trouvent disséminés dans les principales bibliothèques de nos villes de Bretagne. Quelques-uns ont été publiés, mais il serait à désirer qu'on éditât un ensemble de ces importants documents.

Les principales *montres* et *revües* du moyen-âge ont été recueillies et publiées par les Bénédictins du XVIIIe siècle, et, de nos jours, par MM. de la Borderie, A. de Barthélemy, P. de Courcy, le Vte de Poli et autres érudits. (V. *Preuves de Bretagne*, *Revue de Bretagne, et Vendée, mém. de la Soc. archéol. des Côtes-du-Nord, Revue historique de l'Ouest*, etc. etc.)

[2] Il serait puérile en effet d'évoquer ici le souvenir de Jean de Penguern, surnommé *Dizarvoez* (Gaillard), auteur de la fameuse *Généalogie de très haulte, très puissante, très excellente et très chrestienne princesse et nostre souveraine Dame, Anne, très illustre Royne de France et Duchesse de Bretaigne*, etc. etc., *depuis la création d'Adam jusqu'à présent*, etc. Chronique rimée, de 1920 vers, composée en 1510, et depuis publiée par d'Hozier, à la suite de l'*Histoire de Bretagne* de Pierre le Baud.

minicain ne craignant pas d'ajouter aux labeurs de l'apostolat les veilles du fureteur passionné d'archives, ne pouvait manquer d'amasser des trésors. Avant lui, les Chroniques de Bouchard et de d'Argentré étaient les seuls monuments imprimés de nos annales de Bretagne ; celles de Le Baud n'étaient pas encore publiées. Or ces ouvrages, malgré leur incontestable valeur, se ressentaient de leur époque inconsciente de toute critique historique. A du Paz l'honneur d'avoir écrit *titre en mains*, d'avoir inauguré la méthode des *généalogies historiques* des maisons illustres, d'après les documents qu'il était allé lui-même arracher à la poussière des Cartulaires et des Chartriers de Bretagne. A ce premier mérite du travail *sur preuves*, le P. du Paz joignait encore la gloire d'avoir fait école. Suivant son exemple, maints travailleurs allaient se passionner pour la recherche de nos antiquités nationales et devenir *sectateurs* de sa méthode historique, comme l'écrivait le vieux chapelain du Périer, Louis Turquest, un archéologue doublé d'un malin. Avec lui, Sébastien de Rosmadec, le baron du Vieux-Chastel, Guy Le Borgne, le P. Toussaint de Saint Luc, le Marquis du Refuge poseront les premières assises de l'*Armorial breton*, pendant que le P. Albert Le Grand et Guy Autret, Sieur de Missirien, révéleront les richesses de notre hagiographie, que René de Bruc, Jacques Gault, Martin Gaignard, Louis Turquest, le fameux Hévin, et d'autres encore, resteront comme les pionniers de la savante campagne que nos grands Bénédictins Audren, Gallois, Rougier, Briant, Lobineau, Morice et Taillandier vont mener si victorieusement au siècle suivant [1].

[1] V. *Fragments inédits de Du Paz*. (Revue historique de l'Ouest, liv. de novembre 1885.)

Un *Nobiliaire* implique nécessairement un *Armorial.* Que de labeurs allait demander cette recherche des blasons épars en mille lieux divers, au front des monuments comme dans le secret des archives publiques et privées, pour en faire un recueil général ! Rien de plus difficile en effet que de colliger, puis de codifier en quelque sorte ces emblèmes au langage symbolique qui nous révèlent les origines, les mœurs, les passions, les traditions de la race, les affections, les habitudes du berceau, les paysages, les souvenirs du foyer domestique, les gestes mémorables, les dates de la patrie ou de la famille[1]. Essayons de soulever un instant le voile épais de ces adoptions héraldiques.

Et d'abord à tout seigneur, tout honneur : les chefs militaires s'approprièrent sans doute les *pièces honorables* de l'écu, le *chef*, la *fasce*, la *bande*, le *sautoir*, le *pal*, le *chevron*, etc., ou bien les emblèmes de la force de la puissance, l'*aigle*, le *lion*, le *griffon*, le *donjon feodal* ; alors que leurs cadets ou *juveigneurs*, briseront cet écu d'un *lambel*, d'une *barre*,qu'ils agrémenteront d'engins de guerre ou de chasse, *annelets*, *molettes*, *heaumes*, *gantelets*, *cornets* ou *huchets*, *dards*, *flèches*, etc. A l'homme d'église, prélat ou abbé, une *crosse*, une *mitre*, ou bien un *pélican en sa piété ;* au bon Chrétien la *croix*, sous ses nombreuses formes hé-

[1]. « Tout le monde sait que dès le XIe siècle, en France, en Orient, l'usage des boucliers peints était adopté dans les tournois, dans les combats singuliers. L'hérédité héraldique est généralement attribuée à l'époque des Croisades : les fils s'honorèrent des symboles portés par leurs pères dans ces entreprises héroïques. » (*Discours prononcé par le Bon Saullay de l'Aistre, Président de la Société archéol. des Côtes-du-Nord, dans la séance du* CONGRÈS DE L'ASSOCIATION BRETONNE, *à S.-Brieuc le 11 octobre 1856. — S.-Brieuc. imp. Prud'homme*, 1856.)

raldiques; à l'abbesse, son *missel* ou son *rosaire*; à la veuve une *cordelière* avec cette devise : *Plus deuil que joie !*

Le *Croise* n'avait garde d'oublier ce même signe de la *Croix* qu'il cantonnera des *croissants* ou des têtes de *maures* abattus, des *besants* d'or qui payèrent sa rançon, des *allérions* et des *merlettes*, sans *pieds ni becs*, en souvenir des exploits ou des meurtrissures du voyage. Le pieux *pèlerin* se contentera du *bourdon* ou de quelques *croizilles*.

A l'intrépide chasseur, les *cors* sonores, les *sangliers*, les *cerfs*, les *loups*, les *daims*, les *conils*, surtout les *levriers*, les *faucons* ou *gerfauts* favoris.

Au châtelain, ou *gardeur* hospitalier, une simple *marmite* ou *channe*, enguirlandée de ces mots philosophiques : *Assez d'amys quand elle est pleine !* Comme aussi les *clefs* du manoir, les *dogues* vigilants, les *pigeons* messagers, le *coq* qui *cante clair* et la *cloche* ou *campane* qui appellent le voyageur égaré; à l'encontre du *Hobereau* farouche comme ces *massacres* de taureaux et de cerfs, cette *hure* de sanglier garnie de ses *défenses* et *allumée de gueules*, ces hiboux et ces corneilles sinistres cloués sur sa porte et son écu.

Nos hardis marins, les races gardiennes de nos rivages se reconnaîtront à ces *nefs*, à ces *ancres*, à ces *rochers*, à ces *poissons*, à ces *ondes*, à ces *coquilles*, de même que nos gentilshommes laboureurs ou pasteurs, à leur *bêche* ou *pale*, à la *herse*, aux *épis* d'or, à ces *bœufs*, à ces *moutons*, à cette *ruche* d'abeilles, aux *astres* du jour et de la nuit qu'ils interrogent si fructueusement, ou bien à cette sage devise : *Le content est riche*.

Les vieux arbres qui abritent le manoir héréditaire,

chênes, *pins* ou *cyprès*, comme les *roses*, les *marguerites*, les *lys*, les *quintefeuilles* et les *ancolies*, fleurs étincelantes et fruits vermeils des *pourpris*, reflèteront leur *sinople*, le chaud coloris de leurs *émaux* sur l'or et l'argent des écus. Il n'y aura pas jusqu'aux caractéristiques des anciens *clans* qui n'y seront religieusement remémorés : *fibules*, *fermaux* antiques, *harpes* vibrantes, *cimiers* fantastiques aux *torses d'animaux*, aux *rameaux* verdoyants, aux *dextrochères* armés de *badelaires*, ou *fleurettes symboliques*. Est-il besoin de signaler enfin l'*Hermine* bretonne semée à foison sur les écus, tout autant que la *Fleur-de-lys* de France, en mémoire d'Anne, la *bonne Duchesse et Royne ?*

Le Champ héraldique est ouvert à tous les caprices, à tous les symbolismes. Il arrivera souvent que les meubles de l'écu se chargeront d'apprendre le nom lui-même de celui qui le porte : les Sesmaisons montreront des *maisons*, les du Bois des *arbres*, les Monti des *monts*, etc. etc., armes *parlantes* s'il en fût. Mais ce n'est pas un cours de blason que nous avons à faire ici.

Après cette digression un peu longue, revenons au *Nobiliaire*, à son développement, c'est-à-dire à la dernière *Réformation de la Noblesse*, en Bretagne, 1668-1671.

Entreprise sur les instigations de Colbert, qui avait fort à faire pour entretenir les coffres souvent vides du Grand Roi, plus encore que pour réprimer des abus réels, cette réformation devait être avant tout une mesure fiscale, digne prélude de l'*Armorial général* de France, ouvert, en 1696, non-seulement à la noblesse, mais à la bourgeoisie, aux corporations de toutes sortes, qui furent contraintes d'y figurer, bon gré mal gré, moyennant finance[1]. « Cette mesure,

[1] Il est de fait que de nombreux abus s'étaient introduits en

venant dans notre province après une longue paix qui avait succédé aux troubles religieux du XVIe siècle, devait atteindre surtout deux classes de personnes : les pauvres gentilshommes ruinés par les guerres de la Ligue, et mis dans l'impuissance pécuniaire de faire à *leurs frais* les recherches nécessaires à la production de leurs titres dispersés, sinon détruits, et les bourgeois enrichis par le commerce et devenus possesseurs des fiefs des familles éteintes, auxquelles ils voulaient se substituer. Le roi nomma, pour la recherche des usurpateurs en Bretagne, une commission composée du premier Président au Parlement de cette province, d'un Président à mortier, du Procureur général et de seize conseillers... Mais d'abord, parmi ces commissaires exclusivement pris dans la robe, plus de la moitié appartenaient à des familles anoblies par charge. De là la partialité qu'ils montrèrent contre la

France, à la suite d'une longue paix et, qu'en dépit des *satires* de Boileau, *sieur des Préaux*, et des comédies de monsieur *de* Molière, la rage de la titulature menaçait de reprendre les errements du XVIe siècle : on s'*emmarquisait* comme on s'était *embaronné*. Qui ne se souvient du *baron Saint Jean*, de *monseigneur Saint-Michel*, car les Bienheureux du Paradis y passaient tous, de même que les personnages de l'ancien et du nouveau testament : la M^se de Samarie, mademoiselle de Capharnaüm, etc. etc.

Toutefois, si la Réformation de 1668 avait une raison d'être en remplissant les coffres de Louis XIV, sous prétexte de réprimer des abus réels, la création de l'*Armorial général* de 1696 devait dépasser absolument le but, et s'opérer d'une façon plus scandaleuse. Un traitant, le sieur Vannier, bourgeois de Paris, soumissionna pour la somme de *sept millions de livres*, le recouvrement des 20 *livres* imposées d'office à tous ceux, nobles ou non nobles, qui furent appelés pour *subir* l'inscription d'un blason sur cet armorial, et, en cas de résistance, le paiement de 300 livres d'amendes. On imagine le tripotage et les exactions de ces commis intéressés !

noblesse d'épée, de là aussi leur refus d'admettre les *montres militaires* comme preuves. Ils commencèrent par être juges et parties dans leur propre cause, et se donnèrent invariablement la qualité de *chevalier*, quoique cette qualité, regardée comme héréditaire en Bretagne, ne dût appartenir qu'aux plus anciennes maisons, à celles qui avaient partagé à *bienfait et viage*, c'est-à-dire suivant l'*Assise du comte Geoffroy*, établie en l'an 1185 pour le règlement des partages nobles. Après s'être montrés pour eux-mêmes si généreux, l'esprit de corps porta encore les commissaires à favoriser de la même manière tous les membres du parlement. Non-seulement ceux-ci furent décorés du titre de *chevalier*, mais on donna à la grande majorité d'entre eux la qualification *d'ancienne extraction*, quoique plusieurs ne fussent pas encore à leur premier partage noble, le partage noble n'ayant lieu qu'après trois générations d'exercice de la charge qui conférait la noblesse. On fit plus encore, on accorda souvent à une branche d'une famille la qualité d'ancienne extraction en la refusant à une autre, quoique ces deux branches eussent une souche commune. Il est donc évident que les commissaires eurent moins égard à la vraie ancienneté des familles qu'à des raisons particulières d'alliances, de parenté et peut-être d'intérêt [1]. »

Chose étrange, malgré le côté vénal et arbitraire avoué de cette réformation de 1668-1671, jusqu'à ces dernières années, durant lesquelles des révélations accablantes se sont fait jour sur les agissements des *Commissaires departis par Sa Majesté pour la recher-*

[1] V. *Introduction* au *Nobiliaire de Bretagne*, etc., par M. Potier de Courcy. (Edit. 1846-1862.)

che des nobles de la province de Bretagne, cette réformation a fait autorité en Bretagne et a été servilement rééditée par nos auteurs nobiliaires bretons [1]. Il a fallu la mise en lumière de manuscrits authentiques, confidences échappées aux Commissaires *eux-mêmes*, pour ouvrir les yeux et faire toucher du doigt le flagrant délit du favoritisme, sinon de l'imposture, qui trop souvent a présidé à la rédaction d'un grand nombre d'arrêts de ce *Code nobiliaire*.

Tout récemment, l'un de nos confrères de la *Revue historique de l'Ouest*, M. le Vte P. du Breil de Pontbriant, publiait les *confidences* personnelles et originales de M. de la Bourdonnaye de Couëtion, l'un des arbitres de cette Réformation [2].

Voici, à titre d'échantillon, quelques-uns des aveux mis en regard de certains noms :

« *A passé acte suspect qui fait tout...*

« *Transeat, sans vouloir éplucher...*

[1] Depuis le P. Toussaint de Saint-Luc, le premier qui publia un Armorial, après la Réformation de 1668-1671, sous ce titre *Mémoires sur l'état de la noblesse de Bretagne*, agrémenté de blasons grossièrement gravés, plusieurs érudits bretons ont, à son exemple, réédité cette réformation, en y ajoutant quelques recherches Parmi ces recueils les plus importants, nous citerons ceux de MM. du Plessix, Briand de Laubrière, Guérin de la Grasserie et Potier de Courcy. Depuis que les études archéologiques sont en faveur, les découvertes de titres et documents *originaux* et *inédits* ont donné une nouvelle direction aux recherches nobiliaires.

Un infatigable chercheur, M. René Kerviler, poursuit chaque jour, avec un nouveau succès sa gigantesque encyclopédie des *noms* de Bretagne, et ouvre de nouveaux et lumineux horizons sur les origines et le passé de nos familles, dans une œuvre bénédictine qu'il publie sous le titre de *Répertoire général de Bio-Bibliographie bretonne*, (Rennes, Plihon et Hervé, édit.).Mais l'éloge de notre savant collègue n'est plus à faire.

[2] *Un armorial breton au* XVIIe *sèicle*, par M. le Vte P. du Breil de Pontbriand. (*Revue historique de l'Ouest*, année 1886, p. 440-445.)

« *Chétif gouvernement...*

« *Fort léger...*

« *Ecuyer fort petit et gueux...*

« *A passé à fleur de corde...*

« *Noblesse usurpée...*

« *Je crois qu'il y a un peu de faveur...*

« *Il avait des parents dans la Chambre de la Noblesse...*

« *Chevalier grâce à la dame...*

« *Chevalier à la recommandation de M. de Bréquigny.*

« *Grandes sollicitations, même auprès du Premier Président.*

« *M.* *** *a bien contribué à le faire passer chevalier.*

« *Doit l'honneur de sa Noblesse aux importunités de sa femme auprès de M. de* ***

« *N'étoient en aucune réformation n'étant pas même employés parmy les nobles de la Chambres des Comptes...*

« *M. le premier président a dit qu'il a eu toutes les peines du monde à signer cet arrest...* etc. etc. etc.

Monsieur de la Bourdonnaye nous apprend enfin que la fabrication des *faux* était devenue une industrie, durant tout le cours de la Réformation. « Le nommé « Motte, écrit-il, qui pour lors travailloit à la cham- « bre des Comptes de Nantes, fabriquoit des ex- « traits des anciennes Réformations. *J'en connois,* « *moy, qui en ont profité.* » — « Il nous semblait en « le lisant, ajoute M. de Pontbriand, que nous en- « tendions les commentaires par lesquels nos magis- « trats de 1668, au sortir du Palais parlementaire, « complétaient, s'ils ne les réformaient en partie, « les arrêts que tout à l'heure ils venaient de rendre,

« et cet écho, qui nous arrive après deux siècles,
« anime la froideur des sentences officielles consi-
« gnées dans nos catalogues [1]. » Nous nous permettrons d'ajouter, à notre tour, que ces révélations, *dépouillées d'artifice*, suffisent pour faire apprécier désormais la valeur des arrêts de 1668-1671.

Cette réformation devait avoir un autre côté défectueux : elle fut absolument incomplète. Il n'y eut à produire que ceux qui furent *mandés*, or on n'appela ni les mineurs, ni les absents, ni ceux qui ne prenaient à ce moment aucune qualification avantageuse, soit qu'ils exerçassent temporairement un emploi dérogeant, soit qu'ils fussent trop pauvres pour faire face à la dépense des *preuves*. Cependant leur qualité, leur situation nobiliaire restait la même, la *Coutume de Bretagne* spécifiant que pour celui qui *déroge*, la noblesse *dort* mais ne *meurt* pas, *dormit sed non extinguitur*. D'où le grand nombre d'arrêts de *réhabilitations* et de *maintenues* de noblesse obtenus, depuis lors, devant le Parlement de Bretagne, les Intendants et le Conseil privé du roi [2].

[1] M. le Vte de Pontbriant, auquel on doit la communication de ces documents, nous apprend que ces *mémoires secrets* ont été rédigés, au jour le jour, en une sorte de collaboration entre MM. de la Bourdonnaye de Couëtion et de Langle de Kermorvan, tous deux *Commissaires de la Réformation*, qui se jettent, parfois plaisamment et tant soit peu cyniquement, le *chat aux jambes*, au sujet de leurs faiblesses mutuelles. « Il est curieux, ajoute-t-il, « de voir le demi-scrupule de notre auteur touchant sa participa- « tion à un arrêt qu'il blâme. *Fugit ad salices.* » En effet, lorsque c'est grâce à lui qu'un individu véreux se faufile, M. de la Bourdonnaye ne s'imagine-t-il pas de dissimuler son nom de *Couëtion*, en remplaçant les voyelles *e*, *i*, *o*, *u*, par les chiffres *2*, *3*, *4*, *5* correspondants à leur ordre !

[2] Un grand nombre d'arrêts de *maintenues* furent délivrés par

Il y aurait un nobiliaire intéressant à faire des *oubliés* et des *maltraités* par la Réformation de 1668-1671, rééditée à satiété. Que d'oublis en effet, de classifications et qualifications arbitraires dans ce recueil, où maints de la plus illustre chevalerie bretonne, les Beaumanoir, les Rieux, les Coëtquen, les Rosmadec, les Coëtlogon, et *tutti quanti*, ne figurent pas ! où les rameaux d'une même famille, presque des frères, sont qualifiés, les uns *chevaliers*, alors que les autres sont *interloqués*, ou maintenus *tout juste* ! où des *Montmorency* sont *déboutés*, côte à côte d'un petit compagnon, arrivé de la veille et bombardé d'ancienne extraction [1] !

le Parlement, l'Intendance ou le conseil privé du Roi, au lendemain de la Réformation de 1668. On parait de plus à ses effets fâcheux, soit par l'acquisition de charges conférant la noblesse, soit par un *relief* de noblesse, c'est-à-dire par des *lettres recognitoires* ou de *surannation* obtenues du roi, ce qui s'appelait encore l'*anoblissement en tant que besoin*. L'intendant de Nointel a signé particulièrement un très grand nombre d'arrêts de maintenues, en Bretagne. Nous possédons un volumineux manuscrit provenant des Bureaux de cet Intendant, contenant 491 articles sous ce titre : « *Extrait des jugements de M. de Nointel, intendant en la province de Bretagne et commissaire pour la Réformation de la noblesse.* »

[1] Il est vraiment curieux de voir un Montmorency, un descendant des *premiers barons chrétiens de France*, échouer en Bretagne et s'y faire débouter, le 20 mars 1671, devant M. de Larlan, déclaré, lui, *tout naturellement*, d'ancienne chevalerie ! Et cependant, rien de plus vrai, ce Montmorency n'était autre que Louis de Montmorency-Neuville, devenu seigneur de la Rivière et autres lieux, en la paroisse d'Abbaretz, au diocèse de Nantes, par suite d'alliance avec les La Roche-Saint-André, et qui paya 400 livres d'amendes, de moitié avec son frère puîné, Charles de Montmorency. (V. *Estat des noms de ceux qui ont esté débouttés de la qualité de nobles et d'escuiers par arrest de la Chambre establie par le Roy pour la Rêfformation de la noblesse de Bretaigne et de l'amende de 400 livres*

A côté des procédés défectueux et partant des résul tats incomplets de la réformation de 1668, pour quiconque voudrait entreprendre une étude sérieuse de l'extraction des familles, en Bretagne, se dresse un autre écueil, la confusion qu'engendre trop souvent le très grand nombre de maisons portant le même nom patronymique ; surtout, l'usage adopté par les cadets, par les branches, issues en *lignages et ramages*, d'abandonner le nom primordial de leur souche. Cet inconvénient du reste n'est pas spécial à la Bretagne, et déjà, de son temps, Montaigne le signalait en ces termes : « C'est un vilain usaige et de très mauvaises « conséquenses, en nostre France, d'appeler chacun « par le nom de sa terre et seigneurie, et la chose du « monde qui fait le plus mesler et mescognoistre les « races... Aultant de partaiges, aultant de surnoms. « Cependant l'originel de la tige nous est eschappé [1]. » Pénétré de ces dangers de s'égarer, que couraient les auteurs nobiliaires de Bretagne, un de nos érudits, feu M. Hte Raison du Cleuziou, ancien président de la société archéologique et historique des Côtes-du-Nord, qui connaissait à fond les généalogies de nos vieilles races bretonnes, avait entrepris de laborieuses recherches sur les *lignages*, *ramages et Juveigneries de Bretagne*, avec un *Essai sur l'origine et extraction de plusieurs maisons*, le tout sous le titre modeste de *Notes pour servir à l'histoire de la noblesse de Bretagne* [2].

chasqu'un à quoy ils ont estès condamnès comme usurpateurs du titre de noble. — Volume *manuscrit* aux arch. de la Villerabel, *imprimé*, en partie, dans presque toutes les Bibliothèques de la Bretagne).

[1] Michel de Montaigne, en ses *Essais*.

[2] *Notes pour servir à l'Histoire de la noblesse de Bretagne*, tirées de documents rares ou inédits, par Hte Raison du Cleuziou, président honoraire de la société archéologique et historique des

Malheureusement la mort est venue interrompre la publication de ces notes recueillies sur pièces authentiques et dont l'importance n'échappera à aucun de ceux qui ont connu ce travailleur plein de science et de conscience.

Désormais, le chercheur qui voudra donner, avec quelques chances d'être complet et sincère, un *Nobiliaire de Bretagne,* devra s'inspirer, il nous semble, aux sources que nous allons indiquer ci-après. Loin de nous la prétention de tout dire, car la matière est aussi vaste que hérissée parfois d'obscurités et de réticences.

Il n'oubliera pas que, jusqu'à la fin du XVI[e] siècle, la noblesse s'acquérait encore par la *tierce-foi,* c'est-à-dire que les descendants d'un roturier, qui avait acheté un fief sur lequel ils vivaient *noblement,* acquéraient la noblesse au bout d'un certain temps, d'où

Côtes-du-Nord, etc. (*Saint-Brieuc. L. Prud'homme, imp. 1880. — Mém. de la société arch., T. 6.*)

Justement frappé à son tour de l'incurie des auteurs qui se sont contentés de copier les arrêts de la Réformation de 1668, pour *coter* les familles, (au lieu d'étudier de près les anciennes réformations, les montres et revues des XV[e] et XVI[e] siècles, les appels du ban et de l'arrière-ban, au XVII[e] siècle, les états militaires, les titulaires des charges de magistrature, ou civiles, enfin les titres des archives paroissiales et départementales, publiés périodiquement par les Sociétés savantes, etc. etc.), un savant héraldiste, le comte Régis de l'Estourbeillon, vient d'entreprendre une œuvre considérable : *Le nobiliaire Breton Angevin.* Ainsi qu'il l'annonce dans une courte introduction, M. de l'Estourbeillon se montre particulièrement désireux « de mettre au jour bon nombre de documents, qui en raison de leur séquestration dans maints dépôts d'archives ou de circonstances particulières, n'ont pu être connus de nos devanciers. » Un réel succès attend l'œuvre nouvelle de l'auteur des *Familles françaises à Jersey pendant la Révolution. (V. Revue illustrée de Bretagne et d'Anjou.)*

l'adage que nous citions plus haut : *La terre fait l'homme*. Il est vrai qu'une ordonnance rendue à Blois par le roi Henri III, en 1579, révoquait cet ancien privilège, mais qu'importe, l'effet était produit. Ce fut du reste ce même prince qui naguère avait donné, à Poitiers, une autre ordonnance, datée de septembre 1577, portant anoblissement d'un certain nombre de Bretons, « *Contenu au Roolle et cahier à ce faict* », « avec pouvoir, pour leurs enffans, en ligne directe, « introduire en leurs familles et maisons, sçavoir, de « partager leurs terres et maisons nobles au deux parts et « un tiers, suyvant l'Assise au comte Geffroy, avec « exemptions de nos deniers ordinaires provenant tant « du droit de fouage, taillon que autres impositions, « etc[1]. »

Une ordonnance célèbre du roi François 1er, publiée à Saint-Germain-en-Laye, le 24 juillet 1534, avait déjà facilité l'accès dans le corps de la noblesse aux fidèles et aux vaillants : « Si aulcun compaignon « (soldat légionnaire) faict preuve de vertu de sa per- « sonne, porte l'article 55 de cette Ordonnance, en ce « cas le Capitaine lui fasse présent d'un anneau d'or, « lequel il portera à son doigt, pour mémoire de sa « preuve : et sellon qu'il s'exaltera delà en avant en « vertu, il montera en offices de degré en degré jus- « qu'à estre lieutenant, soubz les Collonels et les Capi- « taines, et, s'il n'est noble, *estant Lieutenant il sera*

[1] *La Conférence des Ordonnances royaux*, etc., par Nicolas Frérot et Gabriel Michel, avocats au Parlement. (A Paris, chez la Veuve Guill. Chaudrier, rue Saint-Jacques, à l'Enseigne du *Temps* et de l'*Homme Sauvage*. M.D.C.VII.)

Voyez aussi l'*Abrégé chronologique d'édits, déclarations, réglements, arrest et lettres Patentes des Rois de France de la troisième race, concernant le fait de noblesse*, par Chérin, généalogiste des Ordres du Roi, 1787.

anobli. [1]» Un arrêt de la Cour des Aides de Paris, rendu le 17 juillet 1583 confirmait ce privilège, en stipulant une nouvelle obligation, dix années de services militaires dans ce grade de lieutenant. Plus tard, des abus s'étant introduits dans la façon d'interpréter ces ordonnances, Henri IV supprima, par Edit de mars 1600, le privilège de noblesse *acquise au premier degré par le fait des armes* ; cependant l'article 25 de cet Edit maintenait le titre *d'ecuyer* au fils et au petit-fils d'un père et d'un aïeul ayant fait profession des armes, dans les conditions ci-dessus. De nombreux arrêts devaient encore modifier, dans la suite, ces dispositions favorables et même en supprimer les effets, jusqu'à l'édit de novembre 1750.

Cet Edit qui devait, suivant l'expression du président Hainault, *éterniser le règne de Louis XV*, rappelait du reste celui de François 1er et conférait la noblesse aux descendants d'un chevalier de Saint-Louis, après un certain nombre d'années de grade [2]. Les ordonnances rigoureuses et impolitiques du comte de Saint-Germain, ministre de la guerre sous Louis XVI, eurent à peine le temps de modifier les généreuses dispositions de Louis XV.

Nous venons de voir que la carrière des armes procurait largement le recrutement nobiliaire ; passons

[1] *La conférence des Ordon. royaux*, etc. (p. 1020). — Les appels du *ban* et *arrière-ban*, au XVIIe siècle, et depuis l'Etat-major des *Milices Garde-Costes*, les *Commissaires ordinaires provinciaux des guerres*, (édits de mars 1704 et d'octobre 1709), et leurs *syndics*, (déclaration du 5 mai 1711), fournirent encore d'amples recrues à la noblesse.

V. Chérin, *Discours préliminaire*, etc., et *Abrégé chron.* — Le président Hainault, *Histoire chronologique*, etc.

[2] Dans la suite, on exigea trois générations de chevaliers de Saint Louis.

à la magistrature, autre pépinière non moins féconde.

Nombre d'Edits et Ordonnances impliquèrent le privilège de Noblesse aux charges du parlement des *Grands Jours*, de la *Cour de Parlement*, de la *Cour des Comptes* et de la *Chancellerie* de Bretagne ; aux offices de *Sénechaux des Présidiaux et Sénéchaussees royales*, de *Lieutenants généraux des Amirautés*, de *Trésoriers et Payeurs des Gages* des officiers de Chancellerie, de *Secrétaires du Roi, Maison et Couronne de France*, (de même qu'aux *Officiers des Bureaux des finances* et aux *Docteurs régents* et *Professeurs en droit*,) après un temps voulu d'exercice [1]. Les magistratures municipales, elles-mêmes, anoblissaient dans certaines grandes villes. C'était ce qu'on appelait la *Noblesse de cloche* : l'échevinage de la ville de Nantes, par exemple, et même, d'après quelques auteurs, la charge de Maire de Brest. [2]

[1] Voy. *Edits, ordonnances* et *déclarations* des années 1482. 1484. 1495. 1549. 1554. 1607. 1639. 1659. 1669. 1692. 1704. 1717. 1784. etc.
L'édit du mois d'octobre 1703, créant un office héréditaire de *Lieutenant général d'épée* en chaque *baillage et sénéchaussée*, portait que le titulaire devait être *noble* et pouvait prendre la qualité de *chevalier*. Deux autres Ordonnances, de 1691 et 1702, portant création d'un *Conseiller chevalier d'honneur*, dans chacun des *Présidiaux* du royaume, deux *Chevaliers d'honneur* dans chacun des *Parlements, Chambre des Comptes* et *Cour des Aides* du royaume, un enfin dans chacun des *Bureaux des finances*, stipulaient que ces magistrats ne pouvaient être pourvus des dits offices, *avant d'avoir fait leurs preuves de Noblesse.*

[2] Le *Livre doré* de la ville de Nantes, contenant les noms, armes et devises des Maires et Échevins, recueillis sur les très curieux *jetons* de ces magistrats municipaux, a été récemment publié par deux de nos collègues des *Bibliophiles bretons*, MM. Perthuis et de La Nicollière-Teijeiro. (*Nantes. Imp. Forest et Grimaud.*)

Enfin l'entrée et séance, dans l'ordre de la noblesse, aux Etats de Bretagne, impliquait « au moins cent ans « de Noblesse et de Gouvernement noble non con- « testé, et dont l'ayeul et le père auront été en droit « de partager noblement, à peine, contre les contreve- « nants, d'être exclus de l'assemblée, et leurs noms « rayés sur les registres. » (*Art. II de la Déclaration du 26 juin 1736*).

On le voit, la Noblesse n'était donc pas une *caste fermée systématiquement*, comme on a bien voulu le dire : la porte en était ouverte largement.

En résumé, nous ajouterons que peuvent être considérées comme nobles, les familles qui ont compté quelques-uns de leurs membres parmi : [1]

Les grands officiers de la Cour ducale de Bretagne et de la couronne de France. [2]

Les admis aux *Honneurs de la Cour*, présentations, carrosses du Roi et chasses royales, (4 degrés de noblesse.)

Les chevaliers de l'Epi et de l'Hermine.

Les chevaliers de Rhodes.

Les chevaliers de Malte, ou Saint Jean de Jérusalem. (Huit quartiers paternels et maternels.)

Les chevaliers de Saint Michel, ou de l'Ordre du Roi. (Trois degrés de noblesse.)

Les chevaliers du Saint-Esprit, (quatre degrés).

[1] Pour être admis aux honneurs et emplois désignés ci-dessous, il fallait en effet faire *ses preuves*, c'est-à-dire justifier de sa qualité noble devant les Commissaires départis par le Prince ; depuis le XVII[e] siècle, devant les *Juges d'Armes de France* et *Généalogistes des Ordres du Roi*, les d'Hozier ou Chérin, ce dernier surnommé *l'incorruptible*.

[2] V. Le P. Anselme, *Histoire des grands officiers de la Couronne*, etc.

Les chevaliers de Saint Lazare, ou du Mont-Carmel (9 degrés.)

Les Pages et écuyers du Roi, de la Reine, de Monsieur, du Duc d'Orléans et du prince de Condé, (sans anoblissement connu, ou 200 ans de noblesse).

Les dames et demoiselles de Saint-Cyr, (140 ans de noblesse.)

Les élèves de la Maison Royale de l'Enfant Jesus, (200 ans).

Les demoiselles de la Maison des *Demoiselles* de Rennes (5 degrés).

Les élèves du Séminaire de Joyeuse, (4 degrés).

Les abbesses et religieuses des Abbayes *nobles* de Bretagne et de France, (nombre variable de quartiers.)

Les Chanoines et Chanoinesses des Chapitres nobles de France, de Bavière et Allemagne, (idem.)

Les officiers des troupes réglées et les élèves de la Marine, (4 degrés).

Les officiers des troupes coloniales, (3 degrés).

Les sous-lieutenants des Gardes du corps (sans anoblissement connu).

Les sous-lieutenants aux Gardes françaises,(5 degrés.)

Les lieutenants des maréchaux de France, (4 degrés).

Les cadets-gentilshommes (extraction noble.)

Les élèves de l'Ecole royale militaire, (4 degrés).

Les élèves des Collèges Mazarin, de la Flèche et de Rennes (4 degrés) [1].

[1] Un grand nombre de listes des dignitaires et privilégiés, énumérés ci-dessus, ont été données en appendices aux divers nobiliaires et armoriaux bretons et français. Nous indiquerons aussi les recherches de notre savant collègue, M. Gaston de Carné, directeur de la *Revue historique de l'Ouest*, sur les *Chevaliers bretons de Saint-Michel*, les *Pages*, etc. etc.

Enfin il convient d'ajouter aux indications nobiliaires qui pré-

Reste un point à toucher, la question des titres.

Nous croyons devoir répondre ici à l'objection souvent faite contre l'emploi (abusif, dit-on), des titres de Marquis, Comte et Vicomte portés aujourd'hui par des familles, en vertu d'une titulature écrite ou verbale donnée par le roi à quelqu'un de leurs ascendants. Il est vrai que dans le sens rigoureux du mot, ce titre de *courtoisie royale* n'était que personnel; mais si l'on se reporte vers les ûs et coutumes de l'ancien régime, vers *la violente amour,* nous n'osons pas dire le fétichisme des Français de la vieille France pour leurs souverains, on n'oubliera pas que toute parole tombée de la bouche ou de la plume du Roi devenait pour ceux qui en étaient honorés une sorte de consécration héréditaire; (et la preuve, c'est que quelques familles ne doivent leur nom, leur noblesse, qu'à un mot, un *bon mot* du prince). D'ailleurs, qu'on le sache bien, ces titres donnés par le Roi *lui-même* ne sont pas déjà si nombreux en France, et il faut bien se garder de les confondre avec un titre quelconque donné par un prince *non souverain,* encore plus par un ministre, ou trop souvent par un simple commis de bureau de la guerre ou de la marine. Ce dernier titre naturellement est et demeure sans valeur : le Roi *seul* ayant le droit de *faire des Nobles.* [1]

cèdent les nombreux *anoblissements* faits par l'empire et la royauté, depuis la Révolution.

[1] Inutile de parler ici des titres prodigués au XVIIIe siècle par les tabellions dans leurs *actes*, et les curés sur les *registres des naissances, mariages et sépultures.* « Passés avec des personnes *n'ayant « aucun intérêt à contredire les qualifications énoncées*, écrit Po- « tier de Courcy, les actes notariés et ceux de l'état civil ne doi- « vent donc être invoqués que comme justificatifs de nom et de « filiation, mais pas de titre nobiliaire. » (V. *Recueils de Jurispru-*

En tous cas, l'opinion publique semble avoir sanctionné ces titres, de même qu'il serait difficile de lui faire abandonner cette idée, absolument erronée, que la *particule* n'est pas une preuve de Noblesse : l'usage a prévalu, or, quoi de plus fort que la tradition ?

Concluons. En étudiant attentivement, d'une part les sources nombreuses auxquelles la noblesse bretonne a puisé ses origines, et que nous venons d'esquisser rapidement, de l'autre, l'état social, la situation, la notoriété des familles, il est difficile de ne pas répéter, après l'un de nos héraldistes bretons les plus autorisés : « Si l'on peut avec quelque certi-« tude dire que telle famille est noble, il est beaucoup « plus difficile d'affirmer que telle autre ne l'est pas. » Il faut pour frapper juste, se reporter vers le passé afin d'y retrouver chacun à sa place ; car, après nos incroyables bouleversements, le joli mot de la duchesse de Duras, à son retour d'émigration, est aujourd'hui, en notre pauvre France, plus vrai que jamais : « Que « de ducs sans ducats ! et que de princes sans... « principes ! »

« *dence* des deux derniers siècles. — V. *Préface* au Nobiliaire de « Bretagne, par P. de Courcy, p. xv).

VICOMTE ARTHUR DU BOIS DE LA VILLERABEL.

SOURCES

DU

NOBILIAIRE DE BOURGOGNE

Nous croyons rendre service à tous ceux qui s'occupent d'art héraldique et de recherches généalogiques, en leur fournissant, à l'exemple de ce qui a été fait pour le Poitou dans le premier volume de l'*Annuaire*, quelques indications précises sur les sources du Nobiliaire de l'ancien duché de Bourgogne.

Ce travail aura d'autant plus d'utilité qu'il n'existe point d'ouvrage d'ensemble sur les familles nobles de cette province, et qu'on en est réduit jusqu'ici à cet égard à un certain nombre de monographies bien faites pour la plupart mais d'une portée naturellement assez restreinte.

Il est vrai que, pour quiconque aurait été tenté d'aborder un pareil sujet, la difficulté eût été grande d'en rassembler les éléments épars, en raison même de

l'étendue des limites du duché et du nombre considérable de familles qui y ont occupé successivement les premiers degrés de l'échelle sociale, depuis les maisons féodales qui s'en partageaient au moyen âge la domination terrienne et ont depuis entouré d'un si grand lustre la cour somptueuse de nos ducs, jusqu'à cette puissante noblesse parlementaire qui avait pris, aux deux derniers siècles, le haut rang dans la capitale de la province.

Sans doute, pour beaucoup de ces familles, il ne reste plus aujourd'hui que l'éclat des souvenirs, mais il en subsiste encore un grand nombre dont les noms figureraient avec honneur dans le livre d'or de la Bourgogne. Celles-là nous sauront sans doute quelque gré de leur faciliter la recherche des documents qui peuvent les aider à vérifier ou à reconstituer leur état nobiliaire, et nous aurons en même temps mis à portée des généalogistes de l'avenir, un critérium sûr pour l'orientation de leurs travaux.

Cette courte note se divisera en huit paragraphes : Recherches et maintenues de noblesse ; — Preuves pour l'entrée aux Etats ; — Preuves de cour et autres ;— Lettres d'anoblissement, de confirmation et de relief de noblesse ; — Anoblissements par charges ; — Documents militaires et féodaux ; — Registres des paroisses et actes notariés ; — Bibliographie.

Recherches et maintenues de noblesse. — Au premier rang des documents à consulter pour la rédaction d'un nobiliaire, il convient de placer les procès-verbaux des recherches qui furent entreprises à diverses époques, et le plus souvent dans un intérêt purement fiscal, contre les usurpateurs des titres de noblesse.

Il n'y eut en Bourgogne qu'une seule recherche gé-

nérale de cette nature ; c'est celle qui, commencée avec beaucoup de rigueur dans tout le royaume en 1666, à l'instigation de Colbert, suspendue quelques années plus tard par suite des guerres, et reprise mais beaucoup plus mollement en 1696, ne fut définitivement close qu'en 1727. Elle se partage pour la Bourgogne en deux séries partielles de recherches, sous les intendants Bouchu, en 1666 et années suivantes, et Ferrand, de 1697 à 1700.

Les procès-verbaux de la recherche de Bouchu, anciennement conservés au greffe de la Chambre du trésor à Dijon, furent brûlés le 5 août 1792, avec plusieurs autres documents nobiliaires de provenances diverses, en vertu d'une loi du 24 juin précédent, mais il en existe deux copies, toutes deux en 3 vol. in-fol, l'une à la Bibliothèque publique de Troyes, mss, nº 324, provenant du président Bouhier, l'autre à la Bibliothèque de la ville de Dijon, fonds Baudot, 13. Le Cabinet des titres, à la Bibliothèque nationale, possède en outre deux vol. in-fol. d'extraits de ces mêmes procès-verbaux, plus un vol. de tables généalogiques avec armes sur velin des familles qui ont alors produit devant Bouchu.

Quant aux procès-verbaux de la recherche de Ferrand, également disparus, il ont servi à dresser les généalogies contenues dans 12 vol. in-fol. qui, d'après une indication de M. Louis Paris (*Le cabinet historique,* t. 1er, 2e partie, nº 1854) sont conservés au Cabinet des titres, comme les extraits ci-dessus mentionnés, et qui fixent les dates extrêmes de la recherche du mois de mars 1697 au mois d'avril 1700.

Ni l'une ni l'autre de ces recherches n'ont été publiées, mais Chevillard y a fait de nombreux renvois dans les légendes de son *Armorial de Bourgogne et de*

Bresse, et elles ont largement contribué à la rédaction des deux vol. de généalogies manuscrites de l'abbé Boullemier dont il sera question plus loin.

Il n'existe point de répertoire des sentences, jugements et arrêts qui ont pu être rendus sur le fait de noblesse par les commissaires délégués à la recherche des feux et des francs fiefs, non plus que par la Chambre des comptes ou la cour du Parlement.

Preuves pour l'entrée aux Etats. — La Bourgogne, pays d'Etats, a conservé jusqu'en 1789 cette antique institution qui était restée pendant longtemps le palladium de ses libertés provinciales.

Tenues dans le principe à des intervalles inégaux, selon les nécessités politiques ou les besoins financiers du prince, les assemblées des Etats avaient fini par s'espacer très régulièrement de trois en trois ans. Le clergé, la noblesse et le tiers-état y avaient leurs Chambres séparées dont les conditions d'entrée étaient fixées par l'usage et les règlements.

Pour la Chambre de la noblesse, il s'en faut bien que ces conditions aient toujours été les mêmes. Originairement tout noble possédant fief dans les limites du duché y était reçu de plein droit. Mais peu à peu la Chambre se montra plus difficile. Dès 1608 elle prenait délibération pour exiger de tout candidat la preuve que son père et son aïeul avaient vécu noblement. Toutefois l'inscription, même depuis cette époque, de fils de simples anoblis sur les listes d'admission, montre bien que la Chambre ne tenait pas très rigoureusement la main à l'exécution de cette ordonnance.

En 1712, il fut décidé qu'à l'avenir on ne recevrait aucune personne qui ne fût de sang noble ou dont

l'aïeul n'eût acquis la noblesse par charge ou par lettres depuis 60 ans au moins.

Un demi-siècle plus tard le formulaire publié dans les *Catalogues et armoiries des gentilshommes entrés aux Etats* (1760,) p. 62, conformément aux usages et délibérations agréés par le roi, porte que nul ne pouvait être admis s'il ne prouvait 100 ans de noblesse en quatre générations, y compris le présenté et l'anobli, pourvu que ce dernier eût acquis la noblesse héréditaire et non pas seulement un premier degré pour la noblesse graduelle, et encore à cette double condition de faire profession des armes et non de la robe, et de posséder un fief, ou arrière-fief au moins en moyenne et basse justice, dans l'étendue du duché ou de ses annexes.

Signalons enfin trois règlements, des 25 novembre 1769, 20 mai 1772, et 6 mai 1778, qui exagérèrent encore la rigueur des preuves en décidant que l'anobli et le présenté ne pourraient être comptés dans les quatre degrés à fournir (Archives de la Côte-d'or, C. 3036 et 3046).

Les preuves étaient faites devant des gentilshommes délégués à cet effet par la Chambre, et consignées dans des procès-verbaux dont les minutes nous ont été conservées depuis 1685.

Préservées de la destruction en 1792 par le marquis de Courtivron, qui les avait emportées à Courtivron et les tint cachées pendant la tourmente dans une tourelle de son château, ces minutes furent depuis remises aux Archives du département où elles ont été reliées en 2 vol. in-fol. C'est assurément l'un des documents originaux les plus précieux que nous possédions sur l'ancienne noblesse de Bourgogne. Il en

existe une copie partielle (1685-1731) à la Bibliothèque de Dijon, fonds Baudot, 14.

On peut aussi consulter sur les familles entrées aux Etats, les Carnots de la Chambre de la noblesse, 10 registres in-fol. aux Archives de la Côte-d'Or, série C., chap. VI, et les deux ouvrages imprimés dont nous donnons ici les titres :

1° *Catalogues et armoiries des gentilshommes qui ont assisté à la tenue des Etats généraux du duché de Bourgogne depuis l'an MDXLVIII jusqu'à l'an MDCLXXXII, tirés des registres de la Chambre de la noblesse*, ouvrage suivi, p. 36 du catalogue des gentilshommes entrés aux Etats de 1682 à 1757. Un vol. grand in-fol. 1760, avec nombreuses planches de blasons et plusieurs suppléments assez rares, pour les triennalités suivantes, de 1760 à 1784.

2° *La noblesse aux Etats de Bourgogne*, par H. Beaune et J. d'Arbaumont. In-4° 1864. Ouvrage comprenant les listes d'entrée des gentilshommes de 1350 à 1787, avec notices sur la plupart des familles et blasons reproduits d'après les planches de l'ouvrage précédent. On y trouvera aussi les noms des gentilshommes de Bourgogne qui ont pris part ou envoyé leur procuration aux assemblées de la noblesse pour l'élection des députés aux Etats généraux de 1789 et la liste des personnes pourvues de charges nobles dans la province à la même époque. Ces deux dernières parties sont empruntées avec quelques variantes au *Catalogue des gentilshommes de Bourgogne*, etc., etc. publié en plaquette en 1862 par MM. L. de la Roque et E. de Barthélemy, d'après les procès-verbaux officiels conservés aux Archives nationales.

Preuves de cour et autres. — Nous n'avons rien

à ajouter à ce qui a été dit dans *l'Annuaire*, tome 1er, p. 62 et 63, touchant les preuves pour l'admission aux honneurs de la cour, pour l'entrée à Saint-Cyr et aux pages, et pour le service militaire. Il faut recourir aux généalogies certifiées qui peuvent avoir été conservées dans les archives particulières des familles, et aux registres des juges d'armes dont il existe une importante collection au Cabinet des titres. *L'Annuaire* a également indiqué qu'on trouve dans la *Revue nobiliaire* de Dumoulin, la liste des familles qui ont eu des filles à Saint-Cyr,et la table des registres de preuves pour la cour et les pages, et que, d'autre part, MM. de la Roque et de Barthélemy, ont publié en 1864, comme un utile complément à leur grand travail sur les assemblées de la noblesse en 1789 le catalogue des certificats délivrés par Chérin de 1781 à 1789, pour le service militaire.

Les preuves pour Malte étaient anciennement déposées aux archives du grand prieuré de Champagne, dont la Bourgogne dépendait. Elles ont été brûlées à la Révolution sans que nous sachions qu'on en ait jamais tiré ni extraits, ni copies, si ce n'est à titre individuel.

Les seuls chapitres nobles de la province étaient ceux de Saint-Pierre de Mâcon, avec preuves de 4 degrés de noblesse tant paternels que maternels, et de Marcigny-sur-Loire, prieuré de femmes, qui exigeait 4 degrés paternels et la mère noble. Les archives de ces deux chapitres sont à Mâcon, nous ignorons si elles contiennent quelques documents nobiliaires.

Le prieuré de Neuville-les-Dames (9 degrés paternels, femmes) était situé dans la petite province de Bresse, qui ne rentre pas directement dans le cadre de notre travail.

LETTRES D'ANOBLISSEMENT, DE CONFIRMATION ET DE RELIEF DE NOBLESSE. — Sous ce titre : *Les anoblis de Bourgogne*, la *Revue nobiliaire* a publié en 1866 la liste chronologique de tous les anoblissements accordés en Bourgogne par les ducs et par les rois depuis 1363 jusqu'à la Révolution, y compris les lettres portant confirmation ou relief de noblesse, lesquelles sont du reste en très petit nombre. Les relevés de l'auteur ont tous été faits sur des documents authentiques qu'il est facile de consulter et dont voici l'indication sommaire : 1° vidimus anciens d'anoblissements remontant au XIVe siècle, aux Archives de la Côte-d'Or ; 2° inventaire sommaire des anoblissements expédiés à la Chambre des comptes de Dijon pendant la période ducale, et dont les copies anciennes, conservées dans les archives de cette juridiction, ont été brûlées en 1792 avec les procès-verbaux de la recherche de Bouchu (Recueils de Bourgogne, T. XVI, p. 65 ;) 3° et enfin registres de transcription de la même Chambre des comptes et de la cour du Parlement de Bourgogne, où toutes lettres d'anoblissement, légitimation, naturalité, ou autres de même nature, devaient être simultanément entérinées pour sortir leur plein et entier effet (Archives de la Côte-d'Or et table des registres du Parlement, 3 vol. mss à la Bibl. de Dijon.)

Pour la noblesse impériale on pourra consulter : *Les anoblis de Bourgogne sous l'Empire* (1806-1815), travail de M. Albert Albrier, publié en 1868 et 1869 dans *La Bourgogne*, publication périodique fondée par l'auteur et qui ne lui a pas survécu.

Enfin toutes lettres d'anoblissement ou de concession de titres de 1815 à nos jours sont faciles à trouver dans les registres de la chancellerie et du conseil du sceau,

et aussi dans ceux des cours d'appel tant qu'il a été d'usage de les y faire entériner.

Anoblissements par charges. — Le nombre des charges qui conféraient la noblesse avait tellement augmenté dans les derniers temps de l'ancienne monarchie qu'on a pu dire plaisamment, sans trop d'exagération, à la fin du siècle dernier, que toute la bourgeoisie y passerait. A ce débordement de privilèges la Révolution allait bientôt mettre un terme.

Les preuves de l'anoblissement par charges étaient faciles à fournir. Pour toute charge procurant la noblesse au premier degré ou de plein vol, comme on disait aussi, il suffisait de produire les provisions du titulaire et la constatation qu'il avait servi pendant vingt ans ou qu'il était mort revêtu de son office avant les vingt ans révolus, moyennant quoi la noblesse était acquise à sa postérité. Mêmes constatations pour le père et l'aïeul quand la noblesse était à deux degrés ou à deux vies, *patre et avo consulibus*, comme avaient dit les jurisconsultes du XVI[e] siècle pour légitimer cet usage.

En Bourgogne, au moment de la Révolution, la noblesse graduelle ou au second degré n'était attachée qu'aux offices des deux cours souveraines et à ceux du Bureau des finances, qui leur étaient assimilés, savoir : présidents et conseillers au Parlement, présidents, conseillers maîtres, correcteurs, auditeurs et greffiers en chef de la Chambre des comptes, avocats et procureurs généraux près ces deux cours, et enfin présidents trésoriers généraux de France, avocats et procureurs du roi et greffiers en chef au Bureau des finances. Les chevaliers d'honneur près les mêmes cours et les baillis d'épée devaient être d'extraction noble.

Les secrétaires du roi, audienciers, contrôleurs et

scelleurs de la chancellerie du Parlement de Bourgogne, jouissaient de la noblesse au premier degré.

Il y avait eu suppression à diverses époques d'autres charges auxquelles le privilège de noblesse était également attaché soit au premier soit au second degré, ainsi celles des payeurs des gages des officiers du Parlement et de la chancellerie et celles des secrétaires du Parlement et de la Chambre des comptes. Il faudrait naturellement tenir compte des provisions de ces charges, pour établir l'état nobiliaire des descendants des titulaires qui les ont remplies dans les conditions requises.

Ajoutons enfin que les vicomtes-mayeurs de Dijon étaient en possession de la noblesse héréditaire depuis les lettres patentes d'octobre 1491 qui la leur avaient accordée à eux et à leur postérité, à l'instar des maires de la Rochelle et de Poitiers.

Les provisions de tous offices nobles sont faciles à rechercher aux Archives de la Côte-d'Or où elles existent en double copie dans les registres de la Chambre des comptes et dans ceux du Bureau des finances. Voir aussi ceux du Parlement au greffe de la cour d'appel.

La liste des vicomtes-mayeurs de Dijon a été plusieurs fois publiée, et l'on trouvera le catalogue complet de tous les officiers qui ont acquis la noblesse graduelle dans les ouvrages mentionnés au dernier paragraphe de cette note, sous les n°s 3 et 4 des imprimés.

Dans la série des anoblissements par charges, nous n'avons donc, au point de vue de la publicité acquise, qu'une lacune à signaler. C'est celle des officiers de chancellerie, dont la liste n'a jamais été publiée.

Documents militaires et féodaux. — Nous ferons

figurer tout d'abord dans ce paragraphe les rôles de convocation des nobles pour le service militaire et ceux des possesseurs de fiefs pour celui du ban et de l'arrière-ban. Les documents de ce genre, conservés aux Archives de la Côte-d'Or, y sont distribués en deux séries, la série B (Chambre des comptes), chap. XV, et la série C. (Section des Etats), chap. XXXI, avec les dates extrêmes de 1336 et 1697.

Mais ils sont en somme assez clairsemés et datent pour la plupart du milieu du XVIe siècle. Nous n'en connaissons qu'un seul qui ait été publié, c'est le rôle du ban et de l'arrière-ban du bailliage de Châtillon-sur-Seine ou de la Montagne, en 1568 ; il a paru dans le premier vol. du *Hérault d'armes*, 1863. Il y en a d'autres fort importants, des années 1503 et 1507, et l'on trouve en outre, en remontant un peu plus haut, la belle collection des états, dressés par bailliages en 1473-1474, en vertu d'une ordonnance du duc Charles le Téméraire, de tous les tenanciers des fiefs, arrière-fiefs et francs-alleux du duché et des pays annexés, avec l'indication du revenu de leurs tenures, et des charges mises sur chacun d'eux pour le service de l'arrière-ban. La Bibliothèque nationale (sup. 368 et anc.-sup. 109) possède des copies de ces états qui présentent un tableau complet de la noblesse militaire et féodale de la province à la fin de la période ducale. L'état des bailliages d'Autun, Montcenis, Bourbon-Lancy et Semur-en-Brionnais, en 1474, a été publié par M. Gabriel Dumay, dans le tome XI des *Mémoires de la Société Educnne*, d'après l'original conservé aux Archives de la Côte-d'Or.

Les montres d'armes, qu'il ne faut pas confondre avec les rôles de convocation de l'arrière-ban, ne sont pas moins utiles à consulter que ceux-ci pour l'his-

toire des familles anciennes, en raison du grand nombre d'individus qui y figurent avec les titres de chevalier et d'écuyer. Il en existe aux mêmes Archives une très importante série, toutes des XIVe et XVe siècles, dont on trouvera l'analyse très complète et dispensant le plus souvent de recourir aux originaux, au tome XXVI des Recueils de Bourgogne.

Signalons aussi, dans le même ordre de recherches, les actes d'hommages, aveux et dénombrements pour tous les fiefs mouvants directement de la couronne dans toute l'étendue de l'ancien duché de Bourgogne et des comtés et pays annexés. Ces documents, autrefois déposés au trésor de la Chambre des comptes, forment aujourd'hui une partie importante et des plus précieuses de la série B. aux Archives de la Côte-d'Or. L'analyse très détaillée, surtout au point de vue du nobiliaire, en a été faite au siècle dernier par l'archiviste Peincedé. Elle comprend neuf vol. de ses Recueils de Bourgogne, soit cinq vol. pour les cinq grands bailliages du duché : Dijon, Châlon, Autun, Auxois et la Montagne, et les autres pour les comtés de Mâconais, Charollais, Auxerrois et Bar-sur-Seine, et les pays de Bresse, Bugey et Gex. La connaissance de ces documents est indispensable à quiconque veut s'occuper sérieusement de l'histoire nobiliaire de l'ancienne Bourgogne.

A consulter aussi les pièces sur les fiefs et les francs fiefs comprises dans la série C. Etats, chap. XXX et Bureau des finances, chap. XVII et XVIII.

Registres des paroisses et actes notariés. — Ce sont là encore deux sources d'informations très précieuses mais d'un abord le plus souvent difficile par suite du manque de classement et de répertoire. On

sait que les doubles des registres des paroisses ou de l'Etat civil, très rares malheureusement dès qu'on remonte au-delà du XVIII[e] siècle, sont conservés aux greffes des tribunaux d'arrondissement où il est plus facile de les consulter que dans les mairies des communes. Quant aux protocoles et actes des notaires, c'est dans leurs études ou dans les archives de leurs Chambres qu'on doit les rechercher. Les Archives de la Côte-d'Or possèdent, provenant de l'ancienne Chambre des Comptes, une importante série de protocoles des XIV[e] et XV[e], siècles, qui sont analysés, mais d'une façon naturellement assez incomplète, dans l'inventaire moderne et dans le tome XXVII des Recueils de Bourgogne, de Peincedé.

Bibliographie. — Outre les ouvrages cités dans les paragraphes précédents, il en existe un assez grand nombre qui contiennent des renseignements plus ou moins intéressants pour l'histoire des familles de Bourgogne. Nous terminerons cette courte notice en en donnant la description sommaire.

Imprimés ;

1° *Histoire générale et particulière du duché de Bourgogne,* par D. Plancher. Notes des tomes II et III contenant de nombreux documents interéssants pour le nobiliaire, et des notices généalogiques sur plusieurs des plus illustres familles féodales de la province. Celle de la maison de Saux au tome II est très développée.

2° *Histoire des ducs de Bourgogne de la première race* par Ernest Petit. Au tome II, tableaux généalogiques de plusieurs familles féodales.

3° *Le parlement de Bourgogne,* par P. Palliot. 1649,

in-fol ; avec deux continuations, par Petitot (1733) et Sauvage des Marches (1851).

4° *Armorial de la Chambre des comptes de Dijon d'après le manuscrit inédit du P. Gautier, avec un chapitre supplémentaire pour les officiers du Bureau des finances de la même ville*, par J. d'Arbaumont. 1881, gr. in-8°.

5° *Armorial de Bourgogne et de Bresse*, par J. Chevillard. 1726, 7 feuilles grand in-fol., avec dates des maintenues et de quelques entrées aux Etats.

6° *Armorial général de France de Ch. d'Hozier* (édit de 1696), *généralité de Bourgogne*, publié par H. Bouchot. 1875, 2 vol. in-8.

7° *Etat des officiers des ducs de Bourgogne*, par La Barre. 1729, in-4°.

8° *Histoire généalogique de la maison de Chastellux*, par le comte de Chastellux. 1869, in-4°.

9° *Pièces concernant la maison de Bauffremont*. 1753, in-4°.

10° *La généalogie et les alliances de la maison d'Amanzé au comté de Masconnois*, par P. d'Hozier et P. Palliot. 1659, in-fol.

11° *Histoire généalogique des comtes de Chamilly, de la maison de Bouton*, par P. Palliot. 1671, avec Preuves, 1665, in-fol.

12° *Généalogie de la maison de Clugny*, par Etienne de Clugny, conseiller honoraire au Parlement de Dijon. 1737, in 4°. Fait partie d'une suite d'ouvrages contradictoires publiés à la même époque sur cette famille. Voir J. Guigard, *Bibliothèque héraldique de la France*, p. 351, et Milsand, *Bibliographie Bourguignonne*, p. 108 et 109.

13° *Histoire généalogique de la maison de Vergy*, par André du Chesne. 1625, in-fol.

14° *Généalogie de la famille Leclerc de Buffon*, par L.-P. Desvoyes, dans le *Bull. de la Société des Sciences historiques et naturelles de Semur*, 1874.

15° *Généalogie de la famille Le Prestre de Vauban*, par le même. Même Bull., 1872.

16° *La famille de Jaucourt.* Notice généalogique par le comte de Chastellux. 1878, in-8.

17° *Généalogie de la famille Nadault de Buffon*, par l'abbé Leclerc. 1879, in-8°.

18° *Génealogie de la maison de Nogent.* 1864, in-4°.

19° *La vérité sur les deux maisons de Saulx Courtivron*, par J. d'Arbaumont. 1882, in-8°.

20° *Mémoire généalogique de la maison de M.M. de Fresne.* 1769, in-4°.

21° *Généalogie de la famille Jullien, originaire de Bourgogne*, 1826, in-4°.

22° Plusieurs généalogies et notices concernant les familles Chevignard, Daubenton, Nadault, de Brosses, Varenne de Fenille, par Albert Albrier.

On conçoit que nous n'ayons rien à dire de spécial sur les recueils généraux tels que le P. Anselme, d'Hozier, La Chenaie-des-Bois, Saint-Allais, Lainé, D. Villevieille, (Ms), etc., etc., dans lesquels la part contributive de la noblesse bourguignonne ne laisse pas que d'être assez considérable. Ces ouvrages sont à la portée de tout le monde.

Manuscrits.

1° Recueils de Bourgogne, 33 vol. in-fol., plus 6 vol. de tables dont 2 pour les noms de lieux et 4 pour les noms de familles, Archives de la Côte-d'Or. Ce vaste recueil comprend l'inventaire detaillé des Archives de l'ancienne Chambre des comptes, dressé à la fin du siècle dernier par J.-B. Peincedé, alors garde

des livres de ladite Chambre et depuis premier archiviste du département de la Côte-d'Or, plus l'analyse d'un grand nombre de pièces de diverses natures que Peincedé avait eues à sa disposition. Au seul point de vue du nobiliaire, on trouve dans ces 33 vol. le sommaire de tout ce que renferment les Archives, touchant l'histoire des familles : lettres de noblesse, provisions d'offices, érections de terres titrées, actes et contrats des ducs et de leur famille, reprises de fiefs, aveux et dénombrements, rôles de feux, protocoles, montres d'armes, pièces concernant les officiers des ducs, etc., etc. Les numéros de concordance de cet immense répertoire avec ceux des articles de l'inventaire moderne y rendent les recherches aussi faciles que fructueuses.

2° Extraits de divers registres de la Chambre des comptes de Dijon, concernant les fiefs mouvants du duché de Bourgogne et particulièrement du bailliage de Dijon. In-fol., Bibl. de Dijon, 463. Recueil fort précieux pour les familles nobles et anciennes de Bourgogne.

3° Extraits des registres des Etats, du Parlement, de la Chambre des comptes, des paroisses de Dijon, des recueils Mss de Palliot, concernant les familles de Bourgogne depuis le XIIe siècle jusqu'en 1715. 2 vol. in-fol., Bibl. de Dijon fonds Baudot, 12.

4° Fiefs de Bourgogne, par M. le baron de Juigné. 10 vol. in-4°, Bibl. de Dijon, fonds Juigné, 53.

5° Titres généalogiques. Même fonds, 20, 41 vol.

6° Fatras généalogiques. Même fonds, 54, 16 vol.

7° Recherches, mémoires et titres divers concernant les familles de Bourgogne, par ordre alphabétique. 5 forts vol. in-fol., Collection de Bourgogne. à la Bible nationale.

8° Recueil de pièces généalogiques sur la Bourgogne. Un carton, Bibl. de Troyes, 2177.

9° Recueil de généalogies dont plusieurs de Bourgogne, 3 cartons, Bibl. de Troyes, 2310.

10° Nobiliaire du comté de Bourgogne avec les généalogies de quelques maisons du duché, par Th. Vavin. In-fol. Bibl. de Troyes, 9.

11° Mémoires généalogiques de diverses familles de Bourgogne, par P. Palliot. 2 vol. in-fol, Bibl. de Dijon, 481. Copies, analyses ou extraits de pièces et documents de diverses sortes concernant le nobiliaire de la province ; le 2e vol. contient les dessins à la plume de nombreuses pierres tombales.

12° Extrait tiré des trois vol. de mémoires généalogiques de P. Palliot avec une table alphabétique des noms de familles. In-fol, Bibl. de Troyes, 337,

13° Extraits des Mss de Palliot. In-fol., Bibl. de Troyes, 688.

14° Mémoires généalogiques de diverses familles du duché de Bourgogne. In-fol., Bibl. de Dijon, 488.

15° Notices généalogiques et armoiries de diverses familles nobles de Bourgogne. In-4°., Bibl. de Dijon, fonds Baudot, 137.

16° Noms et armes des chevaliers de Bourgogne. Fonds Duch. 10, Bibl. nationale.

17° Table alphabétique des noms des personnes dont il est fait mention dans le Recueil de Pérard. In-fol., Collection de Bourgogne à la Bibl. nationale.

18° Mémoires pour des maisons de Bourgogne et pour l'histoire de cette province, avec des extraits de cartulaires et de généalogies. Bibl. nationale, fonds Duch. 10.

19° Généalogies de Bourgogne par l'abbé Boullemier. 2 vol. in-4°, Bibl. de Dijon, fonds Baudot, 140. Noti-

ces succinctes mais consciencieuses faites généralement sur titres : contrats de mariages entrées aux Etats. maintenues, etc, etc.

20° Généalogies de Bourgogne. Bibl. de l'Arsenal, 747-748. Copie du n° précédent.

21° Recueil de notes généalogiques par l'abbé Boullemier. Bibl. de Dijon, fonds Baudot, 137.

22° Etat de la maison de Charles, dernier duc de Bourgogne. in-fol., ancien F. 8430[2], à la Bibl. nationale.

23° Estat de la maison de Charles le Téméraire en 1467. Bibl. de Bourgogne à Bruxelles, 1643[3].

24° Rôles des gages des officiers du duc depuis le 10 nov. 1435. Bibl. nationale, sup. 861.

25° Généalogies originales de diverses familles, dressées par P. Palliot. Bibl. du Château de Grosbois-en-Montagne, Côte-d'Or.

26° Mémoires de P. Palliot sur la vie et la famille de Nicolas Rolin, chancelier de Bourgogne. Fait partie d'un recueil petit in-fol., à la Bibl. de Troyes, 1070.

27° Généalogie de la famille des Fyot, à Dijon, par P. Palliot. Bibl. de l'Arsenal, 723.

28° Généalogie de la famille des Le Gouz à Dijon, et de celle de Morin, par le même. In-fol. Bibl. de l'Arsenal, 728.

29° Généalogie de la famille des Demassot, en Bourgogne, par le même. Bibl. de l'Arsenal, 732.

30° Généalogie de la famille des Pitois, originaire de Bourgogne, par le même. 1618, un vol. in-4.

31° Généalogie de la famille de Bernard, à Dijon, par le même. Bibl. de Dijon, fonds Baudot, 201.

32° Généalogie de la famille de Joly, à Dijon, par le même. Bibl. de Dijon, fonds Baudot, 129.

33° Généalogie de la famille des Le Coussin, à Di-

jon, par le même. Bibl. de Dijon, fonds Baudot, 209

34° Généalogie de la famille de Rémond, au duché de Bourgogne, dans le bailliage de la Montagne, par le même. Bibl. de Dijon, fonds Baudot, 208.

35° Histoire généalogique de la maison de Rabutin, par Roger Rabutin. In-8°, Bibl. de Dijon, 480. Publiée en 1866 par M. H. Beaune.

39° Généalogie de la famille Valon, à Dijon, par Pierre Valot. Bibl. de l'Arsenal, 738.

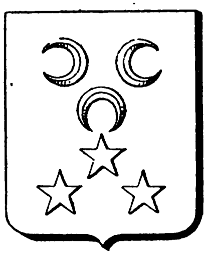
37° Mémoire généalogique de la famille des Bouchu, originaire de Montbard, par Daubanton. Bibl. de Dijon, fonds Baudot, 90.

38° Généalogie de la famille de Lamarc. Bibl. de Dijon, Mss [9719].

36° Généalogie de la maison de Riollet. Bibl. de Dijon. 495.

40° Généalogie de la famille de Mac-Mahon. Bibl. de Dijon, Mss [11800].

J. A.



DEVISAIRE BRETON[1]

Adhémar

(*Bretagne*, *Provence*, *Dauphiné*, *Languedoc*)

D'or à trois bandes d'azur.

I. Plus d'honneur que d'honneurs. II. *Lancea sacra* (Lance sacrée).

La si belle devise : « Plus d'honneur que d'honneurs » a pour corps les trois bandes que nous remarquons dans les armoiries d'Adhémar. La bande, dans les pièces honorables de l'écu, symbolise l'écharpe du chevalier. Or à Rome, comme plus tard dans les

[1] Extrait du *Devisaire* que va publier notre érudit collègue M. Emmanuel de Boceret, et qui comprendra un précis historique, un essai sur les règles de la devise, les noms, armoiries et devises des familles bretonnes, des communautés religieuses, des prélats bretons et des ordres de chevalerie.

Gaules, le collier, la ceinture, l'écharpe et l'anneau étaient appelés honneurs. On en dépouillait les traîtres et les félons.

Quant au cri *Lancea sacra*, nous le croyons inspiré par un épisode de la 1re croisade. La lance qui perça le côté de Notre-Seigneur, retrouvée miraculeusement, fut portée au milieu d'une escorte choisie, à presque toutes les batailles, probablement par Adhémar, l'illustre évêque du Puy, qui fut enseveli dans l'église St-Pierre d'Antioche, au lieu même où la sainte lance avait été découverte.

Ancenis

De gueules à trois quintefeuilles d'hermines.

Devise: *Folium ejus non defluet.* (Sa fleur ne tombera pas).

Texte emprunté au Psaume 1er. Le roi prophète y compare l'homme de bien à un arbre planté sur le bord des eaux vives. Les feuilles ne tomberont pas, parce que ses racines sont toujours baignées par une source féconde. Les quintefeuilles ou roses des armoiries, sont le corps de cette devise. Elle a été portée par le cardinal de Bourbon.

Andigné

(Bretagne et Anjou)

D'argent à trois aiglettes de gueules, becquées et membrées d'azur.

Devise : *Aquila non capit muscas.* (L'aigle ne prend pas les mouches).

Cette devise a pour corps les aigles des armoiries.

Nous ne savons si la maison d'Andigné, originaire d'Anjou, l'apporta de cette province en Bretagne, lorsqu'elle y vint au XVIe siècle. L'aigle, oiseau royal, ne peut se contenter d'une proie infime ; un grand seigneur regarde comme au-dessous de lui toute mesquine vengeance. Dans une querelle célèbre du moyen âge, un docteur orgueilleux, auquel on posait une question d'une simplicité primitive, s'en trouva froissé, et répondit par ce proverbe : « *Aquila non capit muscas.* » Son interrogateur ajouta : « *Nec Ecclesia superbos !* »

Beaumont du Repaire et d'Autier.

(*Bretagne et Dauphiné*)

De gueules à la fasce d'argent, chargée de trois fleurs de lys d'azur.

Devise : *Impavidum ferient ruinæ*. (Les ruines le frapperont sans qu'il tremble).

Cet hémistiche d'Horace (ode 3, livre 3) est tiré de l'ode magnifique dans laquelle le poëte latin fait le portrait de l'homme juste et énergique. Il a été pris comme devise par les Beaumont, par allusion à leur nom. Une montagne élevée et bien assise sur sa base défie la fureur des éléments et est l'emblème de la force.

Les Beaumont ont une seconde devise qui n'est à proprement parler qu'un dicton : Amitié de Beaumont. Heureuse la famille dont on peut vanter l'amitié sûre et durable ; elle ne peut manquer elle-même d'amis.

Bigot de Morogues

(*Bretagne, Berry, Orléanais*)

De sable à trois têtes de léopards d'or.

Devise : Tout de par Dieu.

Le mot Bigot est tiré des deux mots anglais : *by god*, qui signifient par Dieu. Le nom de cette maison a donc amené tout naturellement sa devise.

Brossart de Cléry

(*Bretagne*, *Normandie*, *Ile-de France*, *Anjou*, *etc.*)

D'azur au chevron d'argent, accompagné de trois fleurs de lys d'or.

Devise : *Audenti succedit opus*. (L'audace donne le succès).

Cette devise est celle de Richard et d'Edmond Brossart, gentilshommes verriers à Arques, en Normandie, vers le commencement du XVI[e] siècle. Portée aussi par Pépin de Sailly.

Bruc

D'argent à la rose de gueules, boutonnée d'or, une sainte Vierge en cimier.

I : *Flos florum*, *eques equitum* (fleur des fleurs, chevalier des chevaliers). II : *Flos florum*, *virgo Maria*, *in te confido !* (Fleur des fleurs, Vierge Marie, je mets ma confiance en vous).

La rose des armoiries forme le corps de cette devise. Elle est célèbre. On l'a quelquefois trouvée trop orgueilleuse, et l'on a ri de voir des hommes se comparer à une fleur. Nous ne croyons pas que ce reproche soit fondé. Si la seconde partie : *eques equitum*, s'adresse aux hommes et vante leurs vertus guerrières : la première s'adresse aux femmes de la maison de Bruc, et veut peindre leur beauté. On peut l'entendre autrement et

dire : De même que la rose est la reine des fleurs, les gentilshommes de cette maison sont les chevaliers des chevaliers. C'est, croyons-nous, le sens primitif, mais, lorsque par suite d'une grâce éclatante reçue de la sainte Vierge, un de Bruc eut obtenu de placer son image en cimier, et changea *eques equitum* en *virgo Maria in te confido*, le sens devint clair et l'interprétation facile ; c'est un hommage rendu à Marie, Vierge des Vierges, fleur des fleurs, rose mystique, et un cri de confiance vers une patronne puissante et vénérée.

Chabot

(*Bretagne*, *Poitou*)

D'or à trois chabots de gueules en pal.

Devise : *Concussus surgo*. (Quand on me frappe je bondis).

On chercherait vainement le corps de la devise de la maison de Chabot dans ses armoiries ; c'est une balle de paume. Ce fut Philippe Chabot, amiral de France, en 1543, qui la choisit. On peut faire un rapprochement entre sa vie et cette devise. D'abord, comblé d'honneurs par François Ier, il tomba ensuite en disgrâce, et fut éloigné de la cour, mais bientôt il reprit son empire sur l'esprit du roi et devint plus puissant qu'auparavant. De même une balle de paume rebondit sur la raquette qui l'a frappée.

Du Chastellier

De gueules au dextrochère mouvant du côté gauche, tenant une fleur de lys d'argent, accompagnée de

quatre besants de même, un en chef,deux en flancs et un en pointe.

Devise : *Non inferiora secutus*. (N'a pas fourni une carrière moins glorieuse).

Cette devise, hémistiche du sixième livre de l'Enéïde, a pour corps le dextrochère des armoiries. Dans Virgile : *Non inferiora secutus*, signifient que Misène, après la mort d'Hector, s'est attaché à la fortune d'Enée, et que les vertus de son dernier compagnon ne sont pas moindres que celles du premier. Celui qui l'a portée le premier est vraisemblablement Olivier du Chastellier, président à mortier en 1594. Mais avant lui Marguerite d'Orléans, reine de Navarre, l'avait écrite au-dessous d'un souci, emblème du soleil, et qui dit-on se tourne vers lui et l'accompagne dans sa course. (C. Paradin, p. 46). C'était aussi la devise de Lancelot du Lac, auteur dramatique et capitaine, qui la portait surmontée d'un homme foulant un monde aux pieds, tenant d'une main une palme de l'autre une épée nue, entourée d'un rouleau de papier, sur lequel elle était répétée. Le comte de Sainte-Aldegonde, pair de France et la famille d'Archamps, à Besançon, la portent aussi.

L'Estourbeillon

D'argent au griffon de sable, armé et lampassé de gueules.

Cri : Crains le tourbillon.

Devise : *Fidelis et audax*. (Fidèle et audacieux).

Cette devise a pour corps le griffon des armoiries.

Cette devise et ce cri sont rapportés dans la Réformation de 1669. Le cri est l'origine du nom de la

famille. Au moyen âge on disait un estourbillon pour un tourbillon ; exemple : « Il s'éleva devant le roy un grand estourbeillon de fouldre ». (Froissart). D'après une tradition respectable, appuyée sur la concordance des noms, de lieux et des dates, le premier titulaire aurait été un soldat de l'armée d'un comte de Rennes. Ce dernier en le voyant s'élancer dans la mêlée à un combat contre les Normands, comme un estourbillon, lui aurait dès lors attribué ce nom, en attachant désormais le dit Estourbeillon à sa personne.

Galbaud du Fort

D'azur à trois noix de galle d'or.

Devise : *In fide maneo.* (Je reste dans ma foi).

Cette devise date de 1793. Le chevalier Pierre Galbaud du Fort, officier d'artillerie, était en 1793 sous-lieutenant au régiment d'Aquitaine, à l'armée des princes Sa belle conduite à la prise d'une redoute située près de Belheim lui mérita les éloges du prince de Condé, et la lettre qui suit datée de Germersheim, 27 juillet 1793 :

« Mon cher du Fort, A la satisfaction que m'a fait éprouver votre belle conduite à l'affaire de Belheim, j'ajoute le plaisir de vous annoncer que Monsieur le Régent vous autorise à joindre à vos armes la devise *in fide maneo*, qui apprendra à tous combien vous avez toujours été fidèle et dévoué à la cause du Roi. Recevez. etc. »

Hay de Gourmeau et de Slade

D'argent à trois écussons de gueules.

Devise : *Renovate animos.* (Renouvelez vos esprits).

Cri : Hay, Hay !

Vers 900, le laird écossais Hay était à la charrue, lorsqu'il vit ses compatriotes fuyant devant les Saxons. Il s'élança suivi des femmes de son clan en poussant le cri : Hay, Hay ! La devise plus récente n'est que la traduction élégante du cri.

Hersart de la Villemarqué et du Buron

D'or à la herse de salle.

Devise : *Evertit et æquat.* (Il renverse et aplanit).

« Guillaume de Hénaut, comte d'Ostrevant, fils aîné du duc Albert de Bavière, comte de Hénaut, Hollande et Zélande, portait,en l'an 1390, en devise la Herse figurée d'or, sur son étendart, lequel fut déployé en l'armée chrétienne, contre les Sarrasins, devant la ville de Maroc,en Afrique, en Barbarie. » (Cl. Paradin).

Cette devise, qui fait allusion au nom de Hersart, a pour corps la herse des armoiries. De même que cet instrument renverse la crête du sillon et aplanit la terre, ainsi le guerrier vaillant doit renverser ses ennemis et faciliter le passage à ses compagnons d'armes.

Kersauson

De gueules au fermail d'argent.

Devise : *Predew*, *predaw*. (Prêt, toujours prêt).

Cette devise a pour corps le fermail, seul meuble de l'écu des Kersauson, signe distinctif de leur race dès avant la première croisade. Le fermail est quelquefois un verrouil, mais ici c'est la bande du cein-

turon que l'homme de guerre doit être prêt, toujours prêt à ceindre.

Madec

D'azur à l'épée flamboyante d'argent en fasce, la garde et la poignée d'or, accompagnée en chef d'une étoile d'argent, et en pointe d'un croissant d'or.

Devise : *Nullis perterrita monstris*. (Elle n'est effrayée par aucuns monstres.)

Cette devise a pour corps l'épée flamboyante des armoiries. Il est possible que l'étoile et le croissant soient ici pour représenter les monstres ou prodiges. On sait quelle était la peur des anciens de tout ce qui était comète ou éclipse. Cette devise fut concédée à Nabad Madec, gouverneur du Mogol, puis colonel d'infanterie et chevalier de Saint-Louis, à l'occasion de son anoblissement en 1780. Comparez avec la devise d'Acigné : *Neque terrent monstra*. (Les monstres eux-mêmes ne m'effraient pas).

Molac

De gueules à sept macles d'argent.

I : *Gric da Molac*. (Silence à Molac). II . Bonne vie. III : *Macula sine macula* (Mâcle sans tache).

Cette troisième devise a pour corps les mâcles des armoiries. On trouve, dit M. Kerviler, dans une grande partie de la Bretagne, et surtout aux environs de Josselin, un silicate d'alumine ayant la forme d'un losange, au milieu duquel est un losange plus petit et noir, formant tache par conséquent. On peut aussi dire que la mâcle est la maille de la cotte d'armes. En ce

cas, on pourrait traduire : Nom ou écu sans taches. —

Rappelons ce vers classique : *Si forte virum quem, conspexere silent arrectisque auribus adstant*, à propos de la première devise : Silence à Molac !

LA ROCHEFOUCAULD

Burelé d'argent et d'azur de dix pièces, à trois chevrons de gueules brochant.

I. C'est mon plaisir. II .*Eternum que manebit.* (Il demeurera éternellement). III : *Cheto fuor commoto dentro.* (Le travail intérieur se trahit bien faiblement au dehors). Cri : La Roche.

Le cri « La Roche » est équivoque au nom de La Rochefoucauld. Cette illustre maison a pour devise : C'est mon plaisir. Elle se rapproche beaucoup de celle d'Olivier de Clisson, et date probablement de la même époque. *Eternum que manebit* n'est pas une devise de famille, malgré l'allusion qu'elle contient. Elle fut prise par le duc de La Rochefoucauld, à l'occasion d'un carrousel donné par Henri IV. Elle avait pour corps un rocher battu par les flots. *Cheto fuor commoto dentro*, est aussi une devise de tournoi. Elle fut prise par François VIII de La Rochefoucauld, prince de Marcillac, sous le règne de Louis XIV à l'occasion d'un tournoi. Elle avait pour corps une montre et faisait allusion à un amour violent et contenu.

E. DE BOCERET.

LA PRÉPOSITION DE

Cher Président,

J'ai lu avec plaisir dans *l'Annuaire du C. H. de France* l'intéressant travail de M. A. de Martonne sur *la préposition de*. J'ai déjà fait profession publique des mêmes idées dans mon *Dictionnaire du Blason,* in verbo *Particule*. L'article de M. de Martonne m'inspire pourtant quelques observations que je vous adresse uniquement *par amour pour l'art*.

Les deux aphorismes — « la préposition *de* est seulement une probabilité de noblesse », — « l'absence de la préposition *de* est une faible présomption contre la noblesse », me semblent résumer inexactement la discussion. S'il faut des preuves pour confirmer la première et si des preuves peuvent détruire la seconde, ce qui est parfaitement vrai, la probabilité et la présomption deviennent caduques. Ma conclusion (Dict. du

Blason, p. 326) me paraît plus homogène : « Au point de « vue logique et même héraldique, il est nécessaire de « crier sur les toits que la particule dite nobiliaire est « une simple préposition, très inoffensive de sa nature. « Quel que soit le nom que l'on porte, on peut être « noble ou ne pas l'être, avec ou sans particule. »

Quand on sépare les noms « jadis agglutinés », et que l'on écrit du Bois, du Pont, je ne sais pas si l'on affiche « des prétentions à la noblesse». Ne serait-ce pas plutôt afficher des prétentions à la correction ? A quelle époque se reporte le mot *jadis* ? Si c'est très anciennement, on écrivait *de Bosco* et non *debosco, de Ponte* et non *deponte*, ce qui doit se traduire logiquement en français par *Du Pont* et *Du Bois* avec une majuscule pour la préposition, ce qui exclut toute prétention à la noblesse, et avec une minuscule pour les noms nobles. Plus tard les bourgeois ont écrit en français Dubois et Dupont, mais à cette même époque les plus grands seigneurs unissaient dans leurs signatures la particule au nom. Les exemples fourmillent. *Ergo* la particule est absolument insignifiante. M. de Martonne cite l'opinion de Saint-Simon « un maître s'il en fût » qui aurait dit : « J'ai parlé *au* Buat ; cela vient *du* Theil ». Moi qui ne suis ni Saint-Simon ni Saint-Jude, j'aurais l'audace de trouver que le noble auteur des *Mémoires* aurait fort mal dit : il faut, à mon avis, écrire : j'ai parlé *à* Buat, cela me vient *de* Theil. M. de Martonne estime que le chanoine Le Paige *dit parfaitement* en donnant les armes de la maison *du Bois de Maquillé* : « Les Bois porte em- « manché d'argent et de sable, du chef à la pointe. »

Cette *perfection* me rend rêveur. En parlant de la maison *du Bois* ne faudrait-il pas dire *Le Bois* ? Pourquoi le pluriel *Les Bois* ? Si ce pluriel, qui est très

singulier, est motivé, il faudrait au moins l'accorder avec la description et dire : *Les Bois portent* et non *Les Bois porte.*

Est-ce la description héraldique qui est parfaite ? Un *emmanché du chef à la pointe* ne me dit rien du tout. Est-ce un seul *emmanché ?* Alors pourquoi ne pas dire *chapé ?* Est-ce un emmanché de plusieurs pièces ? Il est alors nécessaire d'énumérer le nombre des emmanchures. Qu'en pensez-vous, cher président ? J'entendais ce matin à la messe : *Et si sensus deficit, sola fides sufficit.* Cela est excellentissime en matière religieuse, mais en héraldique, du diable si je puis avoir *foi* dans ce qui s'oppose au bon sens !

Tout ceci à propos et non contre l'article de M. de Martonne, qui est excellent au fond.

Un vieil héraldiste,

COMTE A. DE F.

Compiègne, 12 avril 1889.

.....La notice de M. de Martonne sur la manière d'écrire les noms nobiliaires est intéressante et mériterait d'être lue par bien des gens qui commettent chaque jour de grossières bévues, même dans la signature de leur nom ; mais il y a un point qui m'a toujours semblé douteux et que ne touche pas M. de Martonne : ne doit-on pas faire une exception et conserver la particule lorsque le nom n'a qu'une syllabe et surtout ne se compose que de deux ou trois lettres ?

De plus, malgré l'autorité de Saint-Simon, je crois

que les noms commençant par Du, Des, doivent rester entiers et que si nous pouvons dire : Je vais *au Mans :* J'arrive *du Havre*, on serait mal venu à dire aujourd'hui : J'ai vu le Val, j'ai parlé au Mont. Une autre question que M. de Martonne laisse de côté et que je tranche, habituellement, contrairement à l'opinion de l'Académie et des correcteurs d'imprimerie, c'est la manière d'écrire les noms de personnes et de lieux commençant par l'article et auxquels je crois qu'il faut appliquer la majuscule même à l'article.

Mais, veuillez excuser, Monsieur le Vicomte, ces observations qui portent sur des pointes d'aiguilles et agréer, etc.

MARSY[1].

En publiant une note sur *la préposition de*, je ne me suis pas dissimulé que je rencontrerais des contradicteurs. C'est ce qui est arrivé. Je me félicite toutefois que la contradiction soit très douce, qu'elle ait lieu par *pur amour* de l'art, qu'elle soit l'œuvre de personnes à la fois polies et habiles et qu'ainsi mon modeste travail demeure à peu près dans son entier.

M. le Comte de F... déclare *inexactes* mes deux propositions finales, résumé de tout l'article ; mais il semble approuver la première : « La préposition *de* est seulement une probabilité de noblesse. » Il espère détruire la seconde : « L'absence de la préposition *de* est une faible présomption contre la noblesse. » Il trouve *la probabilité et la présomption* également *cadu-*

[1] M. le comte de Marsy, président de la Société française d'archéologie.

ques. Il veut qu'on dise seulement : La particule dite nobiliaire est une simple préposition très inoffensive de sa nature ; on peut être noble ou non, avec ou sans la particule, qui *est insignifiante*.

Il me paraît que c'est pousser *le scepticisme onomastique*, si vous me permettez ce mot, à ses dernières limites et nier toute espèce de corrélation entre la langue et les faits. Je crois qu'il faut tenir un peu compte des habitudes d'une nation, des usages publics et anciens, et ne pas jeter dans le même panier tous les noms sans exception, nobles ou roturiers, puisque tout le monde s'occupe de cette représentation des idées par le mot et y attache un grand prix.

M. de F... croit que séparer les noms agglutinés et écrire *du Bois* et *du Pont* n'est pas une prétention à la noblesse, mais à la correction, grammaticale sans doute.

Malheureusement cette allégation est démentie par des faits positifs, et il est certain que ceux qui ne veulent plus écrire *Ducamp*, *Dubois*, *Dupont* tiennent à se faire passer pour nobles.

M. de F... blâme fort Saint-Simon qui aurait dû écrire : *à Buat*, *à Theil*, et non *au Buat*, *au Theil ;* mais il oublie là le rôle indiscutable de l'article *le*, dont il faut tenir compte ?

M. de F... me reproche d'avoir avancé que Le Paige écrit parfaitement *des Bois porte emmanché*, *etc*. C'est une erreur et le texte porte très nettement *Les Bois*. — Autrement je me serais contredit moi-même. Il faut aussi là tenir compte de l'article *le*, et on peut aussi raisonnablement écrire *Le Bois*. Je laisse de côté la discussion du blason, et je m'incline devant la haute compétence de M. le Comte de F... en le remerciant de ses avi et de ses compliments.

M. de Marsy voudrait qu'on fît une exception et que l'on conservât la particule lorsque le nom n'a qu'une syllabe et surtout lorqu'il ne se compose que de deux ou trois lettres.

Mais ce qui est juste ou bon l'est absolument. Il n'y a aucune raison plausible pour renoncer à une règle motivée. La préposition *de* sera toujours un petit mot destiné à relier ensemble deux verbes ou deux substantifs, ou un verbe et un substantif ; elle ne fait pas partie du nom de famille et n'en est que l'accessoire, indicatif de propriété ou de filiation, ainsi que je l'ai dit.

Victor Cousin, en parlant du Cardinal de Retz, dit toujours *Retz*. Qu'y a-t-il là d'offensant ? Pourquoi dire *de Retz ? de Pierres ?* C'est inutile pour la clarté. On peut accorder une dispense *pour manque de lettres* aux deux familles d'O et d'Y. Mais il n'y a pas de seconde dispense à demander.

M. de Marsy n'adopte pas non plus l'exemple de Saint-Simon ; je crois qu'il oublie ainsi le véritable caractère de la préposition *de*, ainsi que celui de l'article *le* ou *la*, qu'il veut toujours écrire avec une majuscule sans cause alléguée et contre les usages, cette fois raisonnables, de la typographie. Je remercie encore M. de Marsy de ses bonnes grâces et saisis l'occasion de compléter mon article.

J'ai reconnu la coexistence de la noblesse personnelle ou nominale et de la noblesse territoriale. Il faudrait ajouter que la première paraît provenir, en grande partie du moins, de la possession des francs alleux, dont elle ne prit pas le nom. Là, comme ailleurs, le *nomen* devint *cognomen*, quoique le contraire paraisse le plus vraisemblable et quoique on rencontre plus d'une fois des familles prenant tout sim-

plement le nom du lieu possédé, sans indiquer cette provenance par aucune préposition, et à l'inverse, des familles imposant leur nom privé à des lieux ou innommés ou nommés autrement avant elles; mais rien n'est plus varié que l'histoire corrélative des noms et des choses territoriales.

J'ai parlé de la noblesse d'Empire, qui a servi à embrouiller toutes les notions générales sur la vraie noblesse. Cette ombre avait été précédée par celle de la Révolution, qui a fait naître dans les esprits une confusion presque complète (déjà annoncée dès le XVIIe siècle) entre la bourgeoisie et la noblesse. On sait qu'après 1792 beaucoup de gens, par peur ou par conviction, estropièrent leurs noms, leur donnèrent une tournure anti-aristocratique en supprimant la préposition, tandis que d'autres, et des plus révolutionnaires, paraissaient vouloir s'anoblir en ajoutant à leur nom ceux de ville ou de département.

Après la Révolution quelques familles n'ont pas restauré leur ancienne appellation et sont restées ostensiblement, pour les ignorants, dans les rangs *du peuple*. Tandis qu'à l'étranger la noblesse demeurait résolument, et en tout temps, patronymique, chez nous elle se résignait difficilement à abdiquer son *caractère territorial*, si l'on me permet cette locution.

Tout cela m'amène à parler (ce que j'avais omis) de la Savonnette à vilain, qui est précisément basée sur la valeur attachée à la fameuse préposition, sur son crédit, plus ou moins absurde, mais incontestable. Je ne puis mieux faire que de citer ce qu'en dit M. Alfred Leroux dans l'Introduction à l'Inventaire des Archives de la Haute-Vienne (Supplément II) : « Au XVIIe siècle et surtout au XVIIIe, beaucoup de bourgeois enrichis sentirent le besoin d'une savonnette

et la prirent dans le coin de terre qu'ils possédaient. [1]

« Je sais un paysan qui s'appelait gros Pierre [2] ».

« Gros Pierre eut en Limousin des centaines d'imitateurs, qui voulurent, comme lui, se donner un air de condition. On se heurte dès lors à une nouvelle noblesse de nom, [3] qui, ne se souvenant plus de son origine, se croit aujourd'hui de même antiquité que l'autre. Mais l'historien sait au juste à quoi *s'en tenir.* »

J'ai déjà parlé de la combinaison grammaticale de l'article et de la préposition *De*. Il y a lieu de remarquer à ce sujet que certains noms anciens jouent cette combinaison et y sont étrangers. Je citerai le mot *Durant* et *Durand*, du haut teutonique, vocable entier et non complexe. On rencontre en France, dès le XIIe siècle ou au moins le XIIIe siècle, de bonnes familles nobles, actuellement désolées de cette appellation, qui a l'odeur bourgeoise.

Ces familles possèdent de saines généalogies, authentiques autant qu'antiques, et les échangeraient volontiers contre des titres qui les autoriseraient à s'appeler MM. de la Villemombre ou autrement, et ne les

[1] C'était rendre un hommage très clair à la noblesse territoriale, à celle d'origine et de possession, dont j'ai parlé et qui jouit des prérogatives d'un préjugé général. Trois noms célèbres portent encore la marque de ce préjugé : Boileau, d'une noble famille de croisade, prit le nom de « Despréaux » (qu'il aurait dû écrire « des Préaux ») à cause d'un pré placé sous ses fenêtres. Pocquelin, frayant avec les grands, se fit appeler M. de Molière, puis M. Molière. J.-M. Aroüet, vivant avec les princes, se fit toujours appeler M. de Voltaire.

[2] *L'École des Femmes*, Acte I, Scène I.

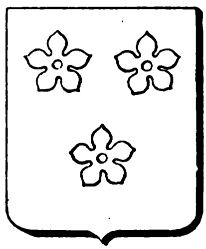
[3] Cette parole confirme ce que j'ai dit de la distinction de la noblesse de nom et de celle de terre.

feraient remonter qu'au XVIIe ou au XVIIIe siècle.

Ce nom de *Durant* se trouve sous la forme *Duranti* et *Duranty* dans le midi de la France. Il est devenu célèbre dans nos annales de guerre civile par le meurtre de la Saint-Barthélemy qui, comme on sait, atteignit un président de ce nom. En Italie on croit que le prénom du poète Alighieri, *Dante*, est une contraction de ce mot plutôt que du mot *Diodante*, *Dieu donnant* ou *Dieu donne*.

Je ne sais si j'ai tout dit sur *ma bête noire* la préposition De. En tout cas j'ai dit tout ce que je sais actuellement. Si cette bête noire tombe encore sous ma plume, pourrai-je me tenir d'en régaler les lecteurs ?

ALFRED DE MARTONNE.



DOCUMENTS INÉDITS

—

COMTÉ VENAISSIN

Le document que nous publions a une véritable importance historique ; il élucide pleinement la question controversée des emprunts faits à diverses villes, notamment à celle d'Avignon, par le roi François Ier.

L'original de cette procuration vient d'être retrouvé, superbement intact, aux archives d'Avignon, par notre distingué collègue le comte Jules d'Anselme de Puisaye, qu'elle intéresse plus particulièrement, puisqu'elle fut donnée par les représentants de la cité papale à magnifique Seigneur Louis d'Anselme, seigneur de Blauvac, viguier, puis premier consul d'Avignon en 1548. Le noble mandataire avait, comme on va voir, pour mission de réclamer au roi-chevalier les 25, 000 francs que lui avait prêtés la ville.

Il était fils de noble Dominique d'Anselme et de

Madeleine de Bisqueriis, et avait épousé, le 12 août 1537, Catherine de Cambis.

Procuration donnée par la ville d'Avignon à Noble Louis d'Anselme (Sgr de Blauvac, fils de Dominique et de Madeleine de Bisqueriis), Consul de la cité, pour aller réclamer les vingt-cinq mille livres prêtées à François Ier *(12 Décembre 1546).*

Sachent tous presentz et advenir que l'an a la Nativité Nostre Seigneur mil cinq cens quarante six, indiction quatriesme et le douziesme jour du moys de décembre, Pontificat de Nostre Sainct Père le Pape Pol troysiesme an douziesme fust assemble le conselh de la cyté d'Avignon, a son de cloche et voix de trompe, ainsi qu'est de coustume après midi, en la salle basse de la mayson consullayre de la dicté cité d'Avignon, du mandement et auctorité de magnifique seigneur Cesar Gantelme, gentilhomme de la mayson du Roy, Viguyer de la dicte ville pour nostre Sainct Père le Pape et la Saincte Roumayne Esglise hou furent presens ceulx qui s'ensuibvent assavoyr : Magnifics nobles egrèges et honorables personnes Loys Anselme, Roudigue de Rappalle, Diegon Suarès, consulz, Manault Guilhem, assesseur, Pierre Gerard, Anthoine Parisii, Pierre Ricii, Manault Fogasse, Joachim Rollandi, Raymond Meilheuret, Thomas de Mende, Jehan Marie Anthoyne Feraud, docteur ez loiz et en medecine, Françoys Jau-

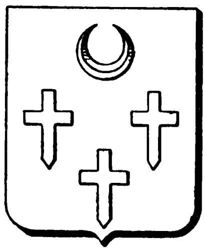
met, Jehan Rousset, Françoys seigneur des Essarts, Claude Grilhet, seigneur des Tailhades, Estienne Roubin, seigneur de Gravesons, Hierosme Pierre, Jehan Villelhes, Marc Fortia, Claude Bernard, Jehan Romyeu, Stephane de Negron, Pierre Pebre, Gabriel Dron, Estienne Pellegrin, Martin Le Vany, Anthoyne Vallete, conseilhers de la dicte cyté d'Avignon, les quieulx entre autres traictes et conclusions hont traicté et conclud ainsi que s'ensuit. Et presmierement sur l'affere du prest faict au Roy pour ce que la ville en souffre grandz interestz et se treuve en grosse necessité, furent nommés et depputez par toutes febves noyres denotant l'affirmative, cinq exceptées, assavoir Messire Pierre Gerard, premissier, Messire Pierre Ricii, Françoys Gallien, Seigneur dez Essarts, Claude Guilhen, Estienne Roubin, Seigneur de Gravesons ed Jean Romyeu aulx quelz a esté donnée puissance plenyere de entierement traicter ed moyenner d'hy envoyer quelque homme de bien, et à icelluy fere procuration et donner puyssance de recouvrer le dict argent et quicter ed fayre toutes aultres choses à ce necessayres comme melheur leur semblera, laquelle déclaration et conclusion ensuibvant l'an, indiction et pontifficat susdict et le seziesme jour du moys de Décembre ez présences de moy notayre et secretayre et tesmoings soubz escriptz personnellement establys en leurs personnes assavoyr le sudict Roudigue de Rappalle et Diegon Suarès, consulz, messire Pierre Gerard et Pierre Ricii, docteurs, Claude Grilhet, Estienne Roubin, seigneur de Gravesons et Jehan Romyeu ainsi que dict est commis et depputés, lesquieulx toutz ensemble, d'ung commum accord, aulx noms que dessus et de la dicte communaulté de la dicte cyté d'Avignon, de leur bon gré, pure et franche vollonté sans revocation de leurs procu-

reurs par eulx autresfoys cy devant faictz et constituez de nouveau toutz ensemble, sans contradiction aulculgne hont faict, créé, ordonné, constitué et depputté leur procureur spécial et général avecques ce que la généralité ne deroge à la specialité, ne aucontraire, Scavoir est, Magnifique Seigneur noble Loys Anselme, consul de la dicte ville et cyté d'Avignon suscript, absent comme présent, specialement et exprès, pour et au nom des dictz consulz commis, manantz et habitantz de la dicte ville demander exiger et recouvrer du Roy, thesoriers ou aultres par luy a ce commis et depputtez, la somme de vingt cinq mil francz par eulx audict seigneur prestez avecques toutz les arreyrages et changes jusques à present deubz et encorus et de ce qu'il recouvrera quicter et fere quictances une hou plusieurs avec pasche de n'en jamays plus rien demander avec promissions, jurementz et aultres clausulles à ce nécessayres et généralement fere et procurer tout ce qu'ilz au nom que dessus feroyent et fere pourroyent s'ilz hy estoyent présentz et en personne et hont promis yceulx constituans aulx noms que dessus soubz obligation de toutz et chescungs les biens de la dicte communaulté présens et advenir, avoyr ferme et agréable tout ce que par leur dict procureur et acteur sera faict, dict et procuré et iceulx rellever et garentir de toute charge de provision, payer le juge avec toutes aultres clausulles à ce requises et nécessayres, de quoy les ditz messieurs les constituans hont demandé et requis, au nom que dessus, leur estre faict acte et instrument par moy notayre soubzsigné.

Faict en Avignon, en la salle basse de la Mayson consullayre ez présences de noble Marguiot Beau, Anthoyne Novarin et Claude Espinand, Cytoyens de la dicte ville tesmoings à ce appellés et requis. Et moy

Girard Henry, clerc de la diocèse de Senès, notayre public et secretayre de la mayson consulayre de la dicte citté d'Avignon qui ainsi que dessus avec les tesmoingz susnommés suis esté présent et requis pour acte duquel ay extraict ce présent instrument escript d'autre main, moy estans en aultres choses occupé, lequel ay soubscript de ma main propre et signé de mon sceel accoustumé en tesmoing et foy des choses susdictes.

(*Archives Municipales d'Avignon, Boîte 45, cote HH, original en parchemin*).



LA DESCENDANCE
DE PIERRE DU LYS
TROISIEME FRERE DE LA PUCELLE

—

RECTIFICATIONS

—

A M. le President du Conseil Héraldique de France.

Monsieur le Président,

L'Annuaire du Conseil Héraldique de France, pour l'année 1889, contenait (pages 122 à 146) une curieuse étude de M. de la Nicollière-Teijeiro, archiviste de Nantes, sur *Les petits neveux de Jeanne d'Arc, au Comté Nantais*.

Ce consciencieux travail offrait un vif intérêt, et l'on doit, tout d'abord, féliciter l'auteur, d'avoir, au prix d'érudites recherches, ravivé quelques rameaux oubliés d'une tige historique, justement chère à nos cœurs. L'amour de la vérité qui a soutenu M. de la Nicollière dans ses patriotiques investigations nous fait toutefois espérer qu'il voudra bien nous pardonner

quelques observations sur le point de départ de sa restitution généalogique.

On lit dans sa notice (page 128) :

Pierre d'Arc, troisième frère de la Pucelle, dit le chevalier du Lys, seigneur de l'Isle aux Bœufs, près d'Orléans, avait épousé Jeanne Baudot, de Domremy, qui le rendit père de :

Jean du Lys, l'aîné, dit de la Pucelle, seigneur de Villiers-Charbonneau et de Baignaux, mort, sans héritiers en 1501, et dont les biens, saisis après son décès, furent restitués à Marguerite du Lys, sa cousine germaine.

D'après l'enquête de 1551, [1] Pierre du Lys aurait épousé une seconde femme, qui serait, selon toute apparence, Jeanne de Prouville, d'où :

1° Jean du Lys le jeune, écuyer, qui suit ;

2° Helwide ou Hauvy du Lys qui épousa Étienne Hordal en 1467.

3° Jeanne, *alias*, Catherine du Lys, qui épousa François de Villebresme.

4° Catherine du Lys, la jeune, qui épousa Georges Haldat.

Jean du Lys, dit le jeune, écuyer, ci-dessus mentionné n° 1er, Echevin d'Arras... mort en 1492, avait épousé Anne de Villebresme .. dont il eut :

Autre Jean du Lys, dit le Picard, que l'avocat général Charles du Lis, dit être son aïeul en son *Traité, sommaire tant du nom que de la parenté de la Pucelle* (1610-1628).

Cette prétendue descendance du troisième frère de la Pucelle ; ce double mariage et ces quatre enfants qui en seraient issus, sont l'exacte reproduction, sauf quelques légères modifications, de la thèse généalogique que l'avocat général à la Cour des aides a mise en circulation dans l'intérêt de sa propre famille ; qu'il a

[1] L'enquête de 1551, sur laquelle, après l'avocat général Charles du Lys s'appuient quelques auteurs, n'a réellement nulle valeur historique. C'est un tissu de *racontars*, en lesquels, de l'aveu de M. de Bouteiller, sont perpétuellement altérés ou confondus, les noms, les personnes et les faits.

formulé d'abord, sans nulle justification, dans son *traité sommaire*, et que, par son crédit et celui de ses amis, il a obtenu de faire textuellement inscrire dans les lettres patentes, pour augmentation d'armoiries, à lui octroyées, sur sa demande, le 25 octobre 1612.

On ne saurait donc reprocher au loyal et savant M. de la Nicollière d'avoir reproduit ces affirmations, protégées par une sorte de possession d'état, et acceptées, jusqu'en ces derniers temps, par toute une pléiade d'écrivains dignes de confiance et de respect; acceptées, un peu facilement, il faut le reconnaître, et sans qu'on ait pris beaucoup de peine pour en vérifier l'exactitude.

Toutefois, Monsieur le Président, si accréditée que soit une erreur, quel que soit le nombre de ceux qui consciemment ou inconsciemment la propagent, et de quelque considération qu'ils soient d'ailleurs investis, la vérité a des droits imprescriptibles contre lesquels rien ne saurait prévaloir.

Or, des titres authentiques et contemporains, récemment découverts, ont mis aujourd'hui, en pleine lumière, que la thèse généalogique de l'avocat général Charles du Lis, tout homologuée qu'elle soit par les lettres patentes de 1612, est absolument contraire à la vérité historique.

Le long séjour à Orléans, et dans sa banlieue, de messire Pierre, 3e frère de Jeanne d'Arc, de sa femme, Jeanne Baudot, ou *du pays de Bar*, comme on l'appelle d'ordinaire, et de leur fils Jean, — depuis leur arrivée parmi nous en 1440, avec Isabelle Romée, mère de la Pucelle, jusqu'à la mort, en 1501, de ce Jean, fils de messire Pierre, — devait, nous semblait-il, les avoir associés les uns et les autres à des faits publics et privés, dont quelques traces, échappées aux

ravages du temps et des hommes, pourraient se retrouver dans les chartriers de notre Orléanais.

Notre attente ne fut pas trompée.

De persévérantes recherches entreprises, dès 1872, dans ces dépôts inexplorés, avec l'affectueux concours de l'excellent M. Maupré, archiviste du Loiret, puis de M. J. Doinel, son érudit successeur, et les intelligentes investigations de M. J. Doinel lui-même, dans les vieilles minutes de quelques notaires de notre ville, nous révélèrent successivement toute une série d'actes contemporains, oubliés depuis quatre siècles :— mandemens de comptes de ville, — chartes de concessions domaniales, — baux emphytéotiques et reprise de bail de métairies — contrats de mariage, — donations entre vifs, etc., dans lesquels messire Pierre comparaît jusqu'à sa mort, avec sa même épouse Jeanne du pays de Bar, et leur unique fils Jean, dit *la Pucelle*, devenu seigneur de Villiers près d'Orléans, par son mariage avec Macée de Vezines.

Les actes judiciaires relatifs à la succession de ce Jean du Lys, fils de messire Pierre, déclarée vacante en 1501, faute d'héritiers, par sentence du prévôt d'Orléans, et attribuée d'abord à une cousine-germaine, comme plus proche héritière, puis demeurée partiellement vacante, et à ce titre périodiquement publiée à la porte du Châtelet, durant quatre années, de 1501 à 1505, sont en pleine concordance avec les titres antérieurs.

Enfin la solennelle information faite à Domremy, le 16 août 1502, que nous eûmes l'heureuse fortune de retrouver en 1877, dans le dépôt de nos archives nationales ; en laquelle des neveux, des cousins, des amis de messire Pierre, déposent, sous la foi du serment, comme étant à leur parfaite connaissance, qu'il n'eut

jamais qu'une seule épouse Jeanne Baudot, et qu'un seul fils Jean, ou petit Jean, apporte à tout ce qui précède une éclatante confirmation.

De cet ensemble d'actes publics, d'une incontestable authenticité, et d'une lumineuse concordance, ressort donc jusqu'à l'évidence, comme il est dit dans l'information de 1502, que messire Pierre, troisième frère de la Pucelle, n'eut qu'une seule épouse, Jeanne Baudot ou *du pays de Bar;* qu'il n'eut d'elle qu'un seul fils, Jean, seigneur de Villiers, mort sans postérité, et qu'ainsi au décès de ce fils en 1501, cette branche collatérale, et en quelque sorte Orléanaise, de la famille de Jeanne d'Arc, s'éteignit, à toujours en sa personne.

Les nobles familles qui tiennent à légitime honneur d'appartenir à la lignée de la Pucelle, ne se rattachent pas moins à cette tige vénérée, par l'un ou l'autre des deux frères aînés de Jeanne d'Arc, soit Jacquemin, beau-père de noble homme Claude du Lys, soit Jean, Prévôt de Vaucouleurs, dont la descendance s'est continuée jusqu'à nous.

La lumière qui jaillit de cette imposante série de documens, n'a pas été mise sous le boisseau.

A deux reprises successives, en avril 1877, puis en juin 1889, nous soumîmes le résultat de nos recherches à la section d'histoire du comité des travaux historiques, dans ses réunions publiques de la Sorbonne.

En 1878 nous publiâmes les textes, *in extenso*, dans notre étude sur *La famille de Jeanne d'Arc*, favorablement accueillie par la Société archéologique et historique de l'Orléanais, et insérée dans le XVIIe volume de ses mémoires.

De précieux appuis n'ont pas manqué, depuis lors, à nos rectifications.

Dans un excellent travail inséré au XVII[e] volume des *Mémoires* de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, M. J. Doinet a solidement établi, à son tour, que l'alliance d'une Catherine du Lys, fille de Messire Pierre avec un François de Villebresme, affirmée par l'avocat général Charles du Lys, en son *Traité sommaire*, était inconciliable avec les titres de la famille de Villebresme, conservés dans nos archives et dans les vieilles minutes de nos notaires.

L'éminent auteur *de Jeanne d'Arc à Domremy*, a bien voulu reconnaître la rigoureuse exactitude de nos déductions[1].

Enfin M. de Bouteiller, lui-même, si favorable d'ordinaire à Charles du Lys, dans son étude sur *La famille de Jeanne d'Arc*, publiée peu de mois après la nôtre, s'était, à l'origine, rangé avec quelqu'enthousiasme sous la bannière de l'avocat général. Les affectueuses communications que nous dûmes lui faire dans un sentiment de respectueuse déférence, lui causèrent naturellement quelqu'anxiété. Sa bienveillante courtoisie lui permettait difficilement de rétracter les chaleureux éloges par lui décernés au système généalogique de Charles du Lis. Sa droiture d'historien lui défendait, plus encore, de trahir la vérité. Par une conciliante anomalie qu'on a quelque peine d'abord à s'expliquer, sans modifier son adhésion primitive à la thèse généalogique approuvée par lui, aux premières pages de son travail, il apprécia avec chaleur et talent, dans un chapitre intercallé, les conséquences nécessaires des documents récemment découverts, puis déclara loyalement qu'ils rendaient *définitivement*

[1] Siméon Luce (membre de l'Institut), *Jeanne d'Arc à Domremy*, p. 35 et 46, notes.

inadmissible le système qu'il avait d'abord accepté[1].

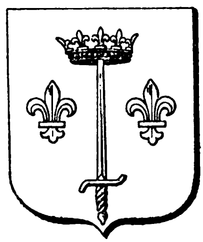
Ce nonobstant, Monsieur le Président, l'erreur subsiste; elle se perpétue ; elle se reproduit dans les livres, dans les revues, dans les feuilles publiques, avec cette exubérance d'épanouissement et cette persistante ténacité qui la caractérise d'ordinaire. La vérité, nous devons l'espérer, finira toutefois, par prévaloir. Veuillez donc permettre qu'un nouvel hommage lui soit rendu dans l'organe autorisé de la savante Compagnie, qui a pris pour devise : LABOR ET PROBITAS.

Agréez, Monsieur le Président, l'expression de mon dévouement et de mon respect.

BOUCHER DE MOLANDON.

Ancien Président de la Société archéologique et historique de l'Orléanais ; membre non résidant du Comité des travaux historiques.

[1] *La famille de Jeanne d'Arc*, par E. de Bouteiller et G. de Braux, 1878, p. 78 à 82.



CHRONIQUE

Depuis la publication de notre 2e annuaire [1] (Mars 1889), le Conseil Héraldique de France s'est accru de cinquante membres. C'est peu, dira-t-on ; mais si l'on réfléchit que nous ne nous recrutons que dans une élite, on jugera que le résultat de ces neuf mois est excellent. Que tous nos collègues veuillent bien redoubler de zèle et se dévouer à notre recrutement, comme font si fructueusement Messieurs le marquis de Seguins-Vassieux, Ph. Tamizey de Larroque, le comte de Ruffo-Bonneval, Paul Pellot, le comte R. de l'Estourbeillon, Albert de Mauroy, le baron Tristan Lambert, Alphonse Couret, le baron de Barghon

[1] Ceux de nos nouveaux Collègues qui désirent recevoir les *Annuaires* de 1888 et 1889 doivent envoyer un mandat postal de 8 fr. 65, à M. Joseph Schmitt, avenue Carnot, 21, Paris.

de Fort-Rion, Henri de Chalus, le marquis de Bourdeille, L. Guignard, le comte de Digoine, le comte de Gourcy-Pagny, Jules de Terris, le comte de Ronseray, le comte de la Fargue, et nous serons tôt à même de réaliser les plans exposés dans notre annuaire de 1888 (pages 1-11). Notre œuvre a reçu, comme on verra ci-après, d'augustes encouragements; ils doivent nous inciter à redoubler d'efforts. Qui hésiterait à s'agréger à une compagnie de laquelle font partie tant de loyaux gentilshommes, tant d'érudits consciencieux, de qui les seuls noms sont une éclatante affirmation d'honneur et de probe labeur ?

Des avis et des propositions m'ont été adressés en grand nombre par mes honorables collègues. Je répète que, dès le début, je me suis fait une loi de réserver toute décision quelconque à l'Assemblée générale du Conseil Héraldique, notamment les questions de publications généalogiques. Toutes les conceptions similaires ont échoué parce qu'on était parti à l'aveuglette. Que mes amis veuillent bien m'en croire : nous allons lentement mais sûrement. On m'avait prédit que, sur le terrain héraldique, je ne « raccolerais » pas dix noms. Notre liste en porte actuellement plus de 350 ; elle en portera 500 dans notre Annuaire de 1891, si chacun de nous veut bien être un peu à la peine. Encore un effort, et le succès couronnera notre loyale « emprise » !

P.

⚜

En réponse à l'humble Hommage fait à S. S. le Pape Léon XIII du 2e volume de notre Annuaire,

notre Président a eu l'honneur de recevoir de l'Em. Cardinal Secrétaire d'Etat une très bienveillante lettre, dont suit la traduction :

« Très illustre Monsieur,

« Selon le désir que m'a témoigné Votre Seigneurie Illustrissime par sa lettre du 6 courant, je me suis empressé de présenter au Saint Père le 2e volume de l'Annuaire du Conseil Héraldique de France, que Vous présidez.

« Je suis heureux de vous assurer que Sa Sainteté a reçu ce volume avec une satisfaction égale à celle que Votre Seigneurie même eut à constater quand elle offrit à l'auguste Pontife le premier volume de cette si intéressante publication, qui s'inspire aux droits et sains principes. Sa Sainteté vous exprime par mon entremise Sa gratitude pour cette filiale offrande, et rend à Votre Seigneurie et au Conseil les éloges qui leur sont dus pour l'esprit dont ils sont animés en se proposant de mettre en lumière la vérité historique.

« En ajoutant que le Saint Père leur accorde du fond du cœur la Bénédiction Apostolique, je suis heureux de me confirmer, avec les sentiments de l'estime la plus distinguée,

« De Votre Seigneurie Illustrissime,

« Très affectionné à la servir,

« M. Card. Rampolla.

« Rome, 7 mai 1889.

« Monsieur le Vicomte de Poli,

« *Président du Conseil Héraldique de France.* »

Le Conseil Héraldique est filialement fier de ces augustes encouragements, et la paternelle bénédiction du Souverain Pontife est le gage précieux d'un durable succès pour ses travaux et ses publications.

⚜

S. A. Monseigneur le Prince Henri de Bourbon, Duc de Séville, a daigné écrire à notre Président la lettre suivante :

« Monsieur le Vicomte,

« Alité depuis quelques jours, je n'ai pu répondre à Votre bonne et gracieuse lettre. Aujourd'hui déjà rétabli, je m'empresse de venir vous remercier, tout particulièrement, de la haute distinction dont je suis l'objet, en vous priant de faire part au Conseil Héraldique de France combien je suis touché et reconnaissant de l'honneur qu'il me fait en m'inscrivant au rang de ses Présidents d'honneur.

« Croyez, Monsieur le Vicomte, que je suis très heureux et très reconnaissant à Monsieur le Baron Tristan Lambert de m'avoir procuré l'honneur de me trouver en rapport avec vous, et je vous prie de vouloir bien agréer avec ma plus vive gratitude l'assurance de mes sentiments les plus distingués et de haute considération.

« Henri de Bourbon,

« Duc de Séville.

« Maisons-Laffitte, 16 août 1889. »

Œuvres d'Horace, traduites en vers par Auguste de Bors [1]. — « Traduire Horace, disait Mercier, c'est transvaser du champagne : la mousse fuit. » Quel fin humaniste, quel lettré *sensitif* il faut être, en effet, pour traduire « sans laisser fuir la mousse » l'ami de Mécène, l'hôte de Pollion, le bienvenu d'Agrippa, le moraliste aimable qui inspire si délicatement la passion du beau, le justicier de qui la satire n'est pas sans clémence, le chantre impérissable de l'amitié, de la reconnaissance, de la piété filiale, du patriotisme, de la générosité envers les causes vaincues, le coloriste nerveux qui peint si brillamment sur le vif la comédie humaine du siècle d'Auguste, la comédie de tous les siècles ! C'est là qu'il faut le *mens divinior* qui est la flamme du vrai, qui confond deux âmes et dicte les paroles à placer sous la merveilleuse mélodie. Horace, « ce savant poète, dit Saint Jérôme, dont les pensées sont si belles et si délicates », a cette fortune d'avoir inspiré un véritable culte à une légion de grands esprits.

M. Auguste de Bors est un dévot d'Horace, et l'on sait que la foi ne connaît pas d'obstacles. Si périlleuse que fût l'entreprise, il l'a très brillamment réussie. J'ai lu beaucoup de traductions en vers de l'admirable poète de Venusium : aucune ne m'a plus parfaitement satisfait, plus complètement charmé. Ces vers français ont l'alerte élégance et l'attrayante précision de l'original ; rien n'y sent le labeur, la fatigue,

[1] Libr. des imprimeries réunies, Motteroz, rue Bonaparte, 13, in-32, IV-450 pages, illustrations de Paul Avril, tiré à 500 ex. numérotés, 25 francs.

et les difficultés sont résolues avec une exquise aisance. Et pour ajouter encore au prestige de l'œuvre, de ce vrai livre de bibliophile, M. Paul Avril l'a illustré de ravissantes eaux-fortes.

Un autre dévot d'Horace, Louis XVIII, avait fait « son bréviaire » de l'édition latine de Couret de Villeneuve ; il déplorait qu'il n'y eût pas une bonne traduction en vers français de son poète favori ; grâce à M. Auguste de Bors, nous voilà plus heureux... qu'un Roi !

P.

Nous recevons la douloureuse nouvelle de la mort de Madame Noël Le Mire, née Frécon, femme de notre cher et vaillant ami M. Noël Le Mire [1], auquel nous offrons nos cordiales condoléances, les adressant aussi à ses enfants et à sa famille.

Madame Le Mire s'est toujours associée de grand cœur aux œuvres militantes de son mari ; elle a, elle-même, donné l'exemple d'une vie toute consacrée au bien. Fondatrice du Carmel de Saint-Chamond, elle a eu le précieux privilège, que lui donnait ce titre, d'être ensevelie dans la bure de l'Ordre de Sainte-Thérèse. Douce, aimable, bienveillante, insouciante des vanités du monde, ferme dans sa foi, ardente pour le service de Dieu, Madame Le Mire est morte à l'âge de 70 ans, comme elle a vécu, fortifiée par les divins sacrements, et gardant jusqu'aux dernières heures la connaissance qui rendait son sacrifice plus méritoire, répondant aux questions faites au nom de l'Eglise, et

[1] Membre honoraire du Conseil Héraldique de France.

accentuant avec une remarquable énergie ces mots : « Je crois. » Son pieux mari lui mit sous les yeux la feuille signée de Pie IX, donnant à elle et à sa famille l'indulgence *In articulo mortis*. Il lui rappela l'audience où elle fut présentée au grand Pontife, en compagnie de plusieurs Lyonnais, par le cardinal de Bonald, le lendemain de la proclamation de l'Immaculée Conception. Elle sourit alors d'un sourire angélique ; l'évocation de ce souvenir a été la dernière consolation de son agonie.

(*L'Echo de Fourvière*, 27 juin 1889.)

L'Ordre de Malte depuis la révolution française, par le baron Olivier de Lavigerie. — Cet élégant volume, œuvre très étudiée d'un membre honoraire du C. H. de France, comble très heureusement une lacune historique. Les fastes de l'Ordre de Saint Jean de Jérusalem depuis son institution jusqu'à sa dispersion, sont bien connus de tous ; mais il n'en est pas de même de ses vicissitudes après son départ de Malte. Dans une excellente introduction, l'auteur expose les glorieux services rendus à la civilisation chrétienne par cette milice chevaleresque, qui fut pendant six cents ans « le boulevard de la chrétienté ». En perdant, le 13 juillet 1797, son très digne grand-maître, Emmanuel de Rohan, prince sage, ferme, éclairé, l'Ordre reçut un coup fatal : la faiblesse de son successeur permit à la révolution de perpétrer un véritable crime contre le droit des gens, crime imbécile dont le résultat a été de livrer Malte à l'Angleterre. M. le baron de Lavigerie, après avoir retracé l'histoire de l'Ordre

depuis 1798 jusqu'à nos jours, conclut en exprimant le vœu qu'il participe à la croisade anti-esclavagiste. L'œuvre se termine par l'état des membres qui composaient le Conseil ordinaire de Saint Jean de Jérusalem lorsque Malte perdit sa souveraineté ; puis vient un très curieux exposé des destinées individuelles de chacun des chevaliers après la dispersion de l'Ordre; dans ces deux listes nous relevons les noms de Belmont, Auray-Saint-Pois, Cambis, Clugny, la Tour-du-Pin, Achard de Bonvouloir, Albon, Montazet, Andigné, Beaucorps, Bosredon, Buat, Castellane, la Châtre, Clermont, Damas, Dienne, Estourmel, Fabry, Fumel, la Garde-Saint-Angel, des Isnards, Raffélis, Rivoire, Rochebouët, Roquefeuil, Rosières, du Roure, Sainte-Colombe, Tramecourt, Villiers, etc. L'ouvrage est orné d'un portrait du grand-maître Emm. de Rohan. Il sera lu non-seulement par tous les gentilshommes que de glorieux souvenirs attachent à l'Ordre de Malte, mais encore par tous ceux qui savent apprécier un livre d'histoire bien pensé et bien écrit. (*Voy. la planche 1.*)

⚜

S. S. le Pape Léon XIII a daigné conférer la croix *Pro Ecclesiâ et Pontifice* à M. le vicomte Espivent de la Villesboisnet, commandeur de l'Ordre de S. Grégoire, membre honoraire du C. H. de France.

⚜

Livre d'or du Comité international Jubilaire des Ordres Equestres Pontificaux. — Il y a un an, à cette époque, une immense et respectueuse manifestation

mettait le monde catholique aux pieds du Saint-Père, et les présents les plus rares et les plus précieux témoignages de vénération affluaient au Vatican, à l'occasion du jubilé sacerdotal de Sa Sainteté Léon XIII. D'innombrables pèlerins étaient venus de tous les points du globe demander au dépositaire de la grâce divine la céleste bénédiction ; et combien était rassurant pour un cœur chrétien le spectacle de cet extraordinaire concours de peuples, qui inspirait à M. de Poli ces admirables vers !

> De tous les points de l'univers,
> O Rome, ils ont franchi les steppes et les mers ;
> Se riant de l'espace et bravant les tempêtes,
> Vers le fanal sacré, cœurs allègres et fiers,
> Ils accourent, vaillants athlètes !

Partout l'activité la plus grande présidait aux apprêts de cette fête unique, et tous, humbles et grands, riches et pauvres, unissaient leurs efforts pour offrir au successeur de saint Pierre le tribut de leur filiale dévotion. C'est alors que de nombreuses sollicitations, émanant de membres des ordres pontificaux et de tous ceux qui font, à un titre quelconque, partie de cette héroïque phalange qu'on nomme les chevaliers du Pape, arrivèrent à M. le vicomte Oscar de Poli qui, cédant à d'aussi pressantes instances, prit l'initiative d'une souscription spéciale. Le blessé de Castelfiardo, l'écrivain catholique, le président du Conseil Héraldique de France, avait, suivant l'heureuse expression du baron de Barghon de Fort-Rion, trois fois qualité pour prendre la tête de ce mouvement, qui, sous un tel patronage, ne pouvait manquer de réussir.

L'empressement fut général ; les adhésions arrivè-

et charges de cour à la fin du règne de Louis XIV, après le *Catalogue* des preuves faites pour l'entrée *des Demoiselles nobles à la maison de Saint-Cyr*, le *Bulletin* a publié la liste des *Colonels propriétaires des régiments* pendant les guerres de Louis XIV et de Louis XV (1660-1762), qui levèrent pour leur propre compte ces glorieux bataillons dont la valeur guerrière est restée célèbre dans les Annales militaires de la France. Parmi ces documents, qui forment une source précieuse d'informations pour les familles historiques, nous devons encore mentionner le *Catalogue des Chevaliers de Malte*, publié comme supplément au *Bulletin*, et accompagné d'une notice de M. de La Roque sur l'organisation intérieure de cet ordre de chevalerie, un des plus célèbres de l'Europe, qui pendant plusieurs siècles forma l'héroïque milice de la civilisation chrétienne contre la barbarie musulmane.

Le *Bulletin héraldique* n'est pas seulement un recueil de documents originaux ; il publie, sous la forme généalogique, des notices dans lesquelles, à l'occasion des *mariages* ou *décès*, sont mentionnés les faits historiques qui constituent le glorieux patrimoine de la Noblesse française, en rappelant ses services et ses alliances. (Administration, quai des Orfèvres, 56, Paris. Un an, 12 fr. pour la France ; 15 fr. pour l'étranger).

⚜

M. Achille Millien, l'auteur de *Roi*, *Pontife et Père*, cette superbe poésie que nous avons tous admirée dans notre *Annuaire* de 1889, a eu l'honneur de recevoir de la paternelle munificence du Souverain

Pontife la croix *Pro Ecclesiâ et Pontifice*; — juste et brillante récompense d'un beau talent mis au service de la Foi !

Le Maison d'Hébrard, issue des comtes Hébrards, ducs de Frioul, marquis de Trévise, par le comte Jules de Bourrousse de Laffore, l'un des Présidents d'honneur du Conseil Héraldique de France. — C'est de ce magnifique volume grand in-4°, enrichi de blasons, de tableaux filiatifs et d'un excellent index onomastique que nous disions dans notre annuaire de 1889 : « Nous avons eu en communication une épreuve presque complète de l'histoire de la Maison d'Hébrard par M. de Bourrousse de Laffore ; nous y avons reconnu toutes ses qualités de science approfondie et de parfaite conscience : c'est un véritable monument d'érudition scrupuleuse. » Aujourd'hui que nous avons sous les yeux l'ouvrage entier, nous ne pouvons que confirmer pleinement notre appréciation première. Il est divisé en trois livres ; dans le livre I est exposée l'origine de la Maison d'Hébrard d'après la tradition ; le livre II donne l'histoire de la race ; le livre III contient les preuves.

En compulsant tout récemment le cartulaire de l'abbaye de Vigeois, nous y avons rencontré un Hébrard que M. de Laffore n'a pas mentionné : *Ademarus Ebrardi*, qui vers 1105 fait don de deux mas à cette abbaye. La charte de donation se trouve aussi dans le tome 43 du fonds Moreau, fol. 59.

Toujours est-il que les documents authentiques inédits, curieux et singulièrement instructifs abondent dans cette histoire généalogique, et l'auteur y fait

brillamment preuve de cette connaissance approfondie du passé et de l'héraldique, et de cette sévère probité éruditionnelle qui sont la caractéristique de tous ses travaux. Heureux, a-t-on dit, les peuples qui n'ont pas d'histoire ! Heureux, dirons nous, les lignages chevaleresques qui ont un tel historien !

La maison d'Hébrard est une des plus anciennes et des plus illustres du Haut-Quercy ; la tradition la fait descendre d'Eberhard, duc de Frioul, marquis de Trévise en 846, époux de la Princesse Gisèle, fille de l'empereur Louis le Débonnaire. D'après d'anciens auteurs, saint Sulpice, archevêque de Bourges, serait de cette famille.

La filiation authentique s'établit sur titres depuis Guillaume d'Hébrard, seigneur de Saint-Sulpice en 1180, époux de N. de Cornil. Cette maison s'est divisée au XIIIe siècle en deux branches principales : 1° la branche dite des seigneurs barons et marquis de Saint-Sulpice, éteinte à la fin du XVIIe siècle ; 2° la branche dite des seigneurs du Rocal en Agénais, qui existe encore et qui hérita du dernier mâle de la branche de Saint-Sulpice.

La maison d'Hébrard a donné un cardinal, un archevêque de Bourges, deux évêques de Bible en Syrie, des évêques de Cahors, Digne, Uzès, Riez, plusieurs capitaines de 100 hommes d'armes des ordonnances du Roi, deux ambassadeurs, un chevalier du Saint Esprit, un Sénéchal du Quercy et du Rouergue, des conseillers du conseil privé et d'État du Roi, plusieurs gentilshommes de la chambre, un mestre-de-camp, des colonels, un grand nombre de députés aux états de la Noblesse, des premiers consuls, plusieurs chevaliers de Malte, de nombreux chevaliers de Saint Louis, un commandeur et des chevaliers de la légion d'honneur.



HÉBRARD

blesse et la particule; une belle pièce de vers de M. Millien, le poète connu, intitulée: *Roi, Pontife et Père*, sans parler d'autres articles sur *Peiresc généalogiste*, sur les *Variantes dans les armoiries*, sur *l'Ordre de Malte*, etc.

(*L'Univers*, 26 avril 1889.)

Le 31 mai 1889, à Besançon, Madame de Sainte-Agathe est heureusement accouchée d'un fils (Jean).

Essai généalogique sur les Montferrand de Guyenne, par A. Communay. — On ne peut étudier l'histoire de la province de Guyenne sans rencontrer à chaque page le nom des seigneurs de Montferrand, lignage illustre qui se qualifiait premier baron de Guyenne. Leurs actes sont si bien incorporés à tous les événements politiques de la contrée que tenter d'écrire la généalogie de cette Maison serait vouloir faire le récit des temps passés. L'auteur n'a donc visé qu'à établir la descendance, fixer les degrés, noter les alliances et retracer succinctement les gestes de chaque personnage. M. A. Communay y a consciencieusement réussi, et 55 pièces justifient son excellent travail, terminé par un bon index onomastique. — Les Montferrand, comme toutes les vieilles races, avaient provigné hors de leur région natale, en Languedoc, en Dauphiné, en Provence, en Franche-Comté où je trouve : en 1207, Jean de M., qui fonde l'hôpital du S. Esprit de Besançon; en 1257 Pierre de

M., damoiseau, consentant une vente faite par Robert de Choiseul, sire de Traves, à l'archevêque de Besançon (fonds Moreau, t. 862, fol. 554 v°) ; en 1278 « noble dame Yole, épouse de Pierre de M., chevalier » (Ibid. f. 300 v°). Voici encore quelques Montferrand qui ne figurent pas dans l'*Essai*, sans doute parce qu'ils appartenaient à des rameaux ayant quitté la Guyenne : Hugues de M., à la croisade en 1250 (Bibl. nat., fonds latin, 17803 B., N° 94) ; Jean de M., chevalier, servant en 1387 dans la compagnie d'Assailly de Tourzel (*Montres*, II, 164, 242) ; Renaud de M., chevalier, qui fait montre de sa compagnie à Saint-Jean-d'Angély le 15 sept. 1386 (*Ibid.*, 54) ; Bérard de M., chevalier, en 1427 (Bibl. nat., *Quittances*, LIX, 765).

P.

Le 19 juin 1889, à Avignon, est décédé dans sa 58e année M. Adrien-Charles-Marie-Victor de Blégier, marquis de Taulignan, beau-frère de M. le comte d'Anselme de Puisaye, membre honoraire du C. H. de France, et cousin de M. le marquis de Seguins-Vassieux, l'un des présidents d'honneur de notre compagnie.

Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.— Cette société fondée en 1874 par M. Louis Audiat, lauréat de l'Académie Française, bibliothécaire archiviste de Saintes, qui en est depuis lors le président, a publié jusqu'à ce jour (1889) dix sept volumes de textes inédits relatifs à l'histoire de ces deux pro-

vinces. Elle a dépensé plus de 60,000 francs d'impression, compte 500 membres et s'accroît sans cesse. Outre un diplôme d'honneur à l'Exposition régionale de Rochefort en 1883 pour la beauté typographique de ses volumes, et une médaille d'argent à l'exposition universelle de 1889, elle a obtenu une médaille de 1,000 francs au concours des sociétés savantes, et enfin un décret du 21 juin 1886 l'a reconnue comme établissement d'utilité publique. Depuis 1877, outre son volume annuel, elle publie un *Bulletin*, *Revue de Saintonge et d'Aunis*, qui paraît tous les deux mois (10 francs par an) et forme le répertoire complet de tout ce qui se fait dans le domaine intellectuel de la province : histoire, archéologie, bibliographie, biographie et nécrologie, arts et sciences, fouilles et découvertes. Souvent citées par les grandes revues de Paris, consultées par les érudits qui y trouvent d'amples renseignements, fort estimées et appréciées de tous ceux qui ont pu les lire, même à l'étranger, les publications de la Société des Archives sont dès maintenant la collection la plus importante et la plus sérieuse pour l'histoire locale.

⚜

Nous devons à la courtoise libéralité de M. H. Herluison, l'actif et intelligent éditeur orléanais, *Le culte de Jeanne d'Arc jusqu'à nos jours et sa canonisation projetée*, belle et savante conférence faite au cercle du Luxembourg par M. Lecoy de la Marche, le savant professeur honoraire à l'Institut Catholique de Paris. Tout est à lire et à méditer dans ces 50 pages où rivalisent brillamment l'érudition, le patriotisme et la foi. La brochure est

ornée d'un fac-similé d'une estampe de Léonard Gaullier, représentant le monument élevé à la Pucelle, en 1571, par la piété orléanaise.

⚜

Dans la liste des candidats nommés élèves à l'Ecole de Saint-Cyr, à la suite du concours d'admission de 1889, nous sommes heureux de relever trois noms inscrits aussi au livre d'or de notre Compagnie: Nos 93, Hulot de Collart; 201, de Tinseau; 366, de Buchère de l'Epinois.

M. Fanneau de la Horie, d'une ancienne famille normande, admis avec le No 412, est l'arrière-petit-fils du général Victor Fanneau de la Horie, fusillé avec le général de Malet, et qui fut le parrain de Victor Hugo.

⚜

Lettres de Saint Vincent de Paul, par un Prêtre de la congrégation de la Mission (Paris, D. Dumoulin, 2 vol. in-8 de 550 p. avec portrait héliogravé). — C'est la première fois qu'une édition des lettres du grand saint est offerte au public; véritable monument élevé par la piété filiale au Vénéré fondateur de tant d'œuvres dont une seule eût suffi pour immortaliser son nom. Il a fallu aux enfants de saint Vincent de Paul de persévérants efforts pour réunir cette précieuse collection, dont les éléments étaient épars, et qui serait encore plus splendide sans la barbarie et l'imbécillité révolutionnaires qui mirent à sac la maison de Saint-Lazare. L'ouvrage se compose surtout de lettres inédites, qui rendent plus admirable encore celui que la reconnaissance publique, au temps des

misères de la Fronde, avait surnommé « le procureur général des pauvres ».

Du même savant et laborieux éditeur est le livre soigneusement illustré qui a pour titre *Saint Vincent de Paul dans ses rapports avec la Gascogne* (Au berceau de Saint Vincent de Paul, près Dax, in-8, 268 p.), et qui a pour but de faire connaître tout ce qu'il a été possible de recueillir sur les rapports du grand saint avec le pays où il reçut le jour. — Ces deux belles publications se recommandent à tous les bons chrétiens, à tous les lettrés soucieux de la vérité historique, à toutes les bibliothèques catholiques.

Au mois de septembre 1889, fidèle aux pieuses traditions de sa race, M. Louis le Gras de Marillac de Vaubercey, après avoir passé avec distinction ses deux baccalauréats, est entré en noviciat, à Troyes, chez les Oblats de saint François de Sales.

Ce jeune gentilhomme est le 3e fils de M. le Comte de Vaubercey, Membre Honoraire du C H. de France.

Dictionnaire historique et généalogiqne des familles du Poitou, par H. Beauchet-Filleau et feu Ch. de Chergé. Seconde édition entièrement refondue, considérablement augmentée et publiée par H. Beauchet-Filleau et Paul Beauchet-Filleau, avec le concours des Rév. PP. H. et G. Beauchet-Filleau et la collaboration, pour la partie héraldique, de M. Maurice de Gouttepagnon, 1er fascicule, A à AUB. (Poitiers, impr. Paul Oudin, rue de l'Eperon, 4 octobre 1889). — Il n'est pas un héraldiste qui n'ait eu maintes fois à consulter

avec grand fruit ce savant et scrupuleux dictionnaire, dont la 2e édition sera accueillie avec un redoublement de faveur méritée. Nous en avons sous les yeux le 1er fascicule, et nous y constatons des additions considérables ; il ne comprend pas toute la lettre A et pourtant il contient 184 articles, dont un très grand nombre de généalogies, dressées avec science et conscience. Les blasons, intercalés dans le texte, facilitent la lecture. Rien n'est livré au hasard, rien n'est avancé sans preuves, et l'érudit sent là une œuvre foncièrement savante et rigoureusement impartiale. Les noms de ses auteurs suffisent amplement à la recommander, mais nous considérons comme un devoir d'insister auprès de nos amis pour qu'ils s'inscrivent au nombre des souscripteurs. — Le *Dictionnaire* formera 4 ou 5 volumes de 800 pages chacun, à raison de 16 fr. le volume sur papier mécanique, 20 fr. sur papier teinté, 26 fr. sur papier vergé. On souscrit chez M. Paul Oudin, imprimeur, à Poitiers.

François de Lorraine, duc de Guise, par Charles Buet. — L'érudit et laborieux auteur de ce beau livre, illustré de 50 gravures et reproductions d'après les maîtres et les documents anciens, et dédié à S. A. R. Monseigneur le Duc d'Aumale, a eu l'honneur de recevoir cette élogieuse lettre de S. Em. Monseigneur le Cardinal Archevêque de Lyon.

Lyon, le 5 novembre 1889.

Cher Monsieur,

Je n'ai pas l'habitude de donner une approbation aux ouvrages publiés en dehors de mon diocèse, mais je me réserve le droit de féliciter leurs auteurs lorsqu'ils ont fait une œuvre digne d'être

approuvée. C'est le cas de la vôtre, que j'ai lue avec attention et intérêt, et qui mérite tout à fait les éloges qu'elle vous a déjà valus. Vous ne dites pas trop en assurant qu'elle est le fruit d'un long et patient travail. Après le *Duc de Guise* et *l'Amiral de Coligny*, il faut que vous nous donniez Henry IV pour compléter le cycle. On ne parlera jamais assez de ce grand roi. Ceux qui l'ont raconté ont laissé encore bien des choses à dire après eux. Il est tout à fait digne de vous, je ne dis pas d'achever le portrait, mais d'y ajouter quelques traits de plus.

Recevez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments dévoués.

† Joseph, Cardinal Foulon,

Archevêque de Lyon.

Le chevalier de Sinceny et le commandeur de Chauny. — Aperçu sur les Ordres de Malte et du Saint-Esprit de Montpellier, par le comte de Brandt de Galametz. — Cette savante étude, relative à deux membres de la Maison du Passage, débute par une brève introduction dans laquelle notre érudit collègue critique avec beaucoup de raison l'antique coutume de laisser le nom patronymique pour porter un nom de fief. « L'admission du chevalier de Sinceny et de son frère dans les deux ordres célèbres de Malte et du Saint-Esprit de Montpellier, l'honneur pendant des siècles de la France catholique qui les avait fondés, contribua à donner un plus grand relief à leur nom. Personnellement, ils s'en sont rendus dignes par un dévouement sans borne, et le chevalier de Sinceny (Louis du Passage) le cimenta par une mort glorieuse. M. le comte de Galametz donne ici de très intéressantes notices sur l'Ordre du Saint-Esprit de Montpellier et sur Olivier de la Trau, premier général de l'Ordre vers 1619. — Il y avait jadis en France un certain nombre de ces ordres le plus souvent mili-

taires et hospitaliers, comme l'Ordre de la Croix, à Avignon, dont M. de Seguins-Vassieux était recteur en 1624 et dont j'ai parlé dans la *Revue de la Terre-Sainte* (1er juillet 1886, *Nobiliaire des Croisades*, notice Seguins). On ferait sur ces Ordres tombés dans l'oubli un livre singulièrement intéressant; cette œuvre devrait tenter l'érudition d'un de nos collègues. — M. le comte de Galametz a joint à sa luxueuse publication une planche en chromo des sceau et contre-sceau du grand-maître Olivier de la Trau et du cachet de Jacques du Passage, commandeur de Chauny. Nous nous faisons un devoir de signaler à son attention un recueil de pièces sur l'Ordre du Saint-Esprit de Montpellier, des 17e et 18e siècles, N° 1128 du cabinet des titres de la Bibl. nationale.

⁂

Un hommage à la sainte mémoire de la grande Française.

M. Willem Kolkman, de Dordrecht, chevalier de Saint-Grégoire le Grand, ayant à nommer son nouveau bateau à vapeur (remorqueur à hélice), a voulu qu'il s'appelât *Jeanne d'Arc*.

Nous nous réjouissons d'autant plus de ce pieux hommage que le Conseil Héraldique de France compte M. Willem Kolkman au nombre de ses associés étrangers.

⁂

La facture d'orgues au XVIe *siècle*, par Jules Planté. — L'historique de l'orgue, depuis son origine assurément très ancienne, est encore à faire. L'auteur, dans

cette courte notice, s'est seulement proposé de dire quelques mots sur l'origine de l'orgue et les développements successifs de la facture jusqu'au XVIe siècle, époque curieuse à laquelle il emprunte d'intéressants documents. Cette savante et attrayante étude, luxueusement éditée, enrichie de notes, est ornée de 15 figures dans le texte, et d'une planche en photogravure de la fameuse tapisserie de M. de Rohan (Cathédrale d'Angers, XVIe siècle).

⚜

Le 12 novembre 1889, à Marseille, a été célébré le mariage de M. de Wailly du Rozelle, Membre associé du C. H. de France, avec Mademoiselle Rose Simond.

⚜

Annuaire du Conseil Héraldique de France, 2e année. — L'annuaire publié l'année dernière faisait naître de bonnes espérances pour l'avenir d'une jeune et vaillante Société, qui se propose de maintenir avec courage et dignité toutes les saines traditions qui ont fait la gloire et le salut de notre pays. Dès aujourd'hui, nous pouvons assurer que les espérances sont devenues des réalités. Ce nouveau volume consacre un progrès véritable non seulement dans le nombre des associés, mais aussi dans la valeur et l'intérêt des travaux. Il suffit de les indiquer rapidement dans l'ordre où ils se présentent. Après un état des membres du conseil héraldique de France, nous trouvons un savant et solide mémoire intitulé : « La noblesse de France (1789-1889), par le vicomte de Poli ; la préposition *de*, par A. de Martonne ; Peiresc généalogiste, par Ph. Ta-

mizey de Larroque ; Petits-neveux de Jeanne d'Arc au comté Nantais, par S. de La Nicollière-Teijeiro ; Roi, Pontife et Père, par A. Millien ; Observations sur la généalogie des maisons de Bérenger et de Sassenage, par le marquis de Rivoire : des variantes et modifications introduites dans les armoiries, par le vicomte de Burey ; documents provençaux, par le baron du Roure, et l'Ordre de Malte, par H. d'Arbigny de Chalus. Ces mémoires, qui se recommandent tous par leur mérite et les noms de leurs auteurs, sont suivis d'une chronique abondante et d'une bibliographie que l'on ne consultera pas sans fruit.

En lisant chacun de ces mémoires, on est surpris de la quantité d'erreurs échappées à des historiens précédents et qui sont corrigées ici d'après des documents authentiques. Il ne faut pas croire toutefois que ce livre soit un ouvrage de controverse : ordinairement, la citation d'une charte nouvellement découverte suffit pour rétablir la vérité, sans aucun procédé qui sente, même de loin, l'esprit de contention.

Dom Paul Piolin.

(*Le Monde*, 25 juin 1889).

⚜

Ouvrages offerts au C. H. de France par les auteurs :

Œuvres complètes de Monseigneur X. Barbier de Montault, *prélat de la Maison de S. S.* (Tomes I et II). Poitiers, 1889, 2 vol. in-8.

Braux (Bon G. de), *Jeanne d'Arc à Saint-Nicolas.* — Nancy, 1889, in-8, 8 p.

zéphyr, ressemblant à une corde de sa lyre, est admirable d'harmonie et d'une mélodie ineffable. Sa muse

> S'élève aux pieds de l'Éternel !
> La nature est comme une église :
> Brume, parfums, lumière et brise ;
> Union de la terre au ciel !

« Laprade se divinisait au pied des hautes cimes, au milieu des crêtes alpestres ; Peloux ne peut demeurer, lui, insensible devant le grandiose spectacle de *la Mer*,

> Une dans ses beautés, simple, mais variée,
> Emblême de notre âme, image de nos jours.

« Son cœur, à lui, a parfois l'amertume extrême du vaste océan :

> C'est le sel de sa force et celui de ses pleurs :
> Changeant comme la mer, il est toujours le même,
> Vaste dans ses désirs, vaste dans ses douleurs !

« Dans leur ensemble ces *Hymnes et Idylles*, à côté des sentiments élevés, des impressions pleines de fraîcheur et de délicatesse qui les parent, laissent vibrer un cœur capable d'un pur et sincère enthousiasme, et lorsqu'on sait ou que l'on devine que la muse est invoquée pour distraire et rasséréner une âme qui se dit ou se croit souffrante, comment refuser au jeune auteur une bienveillance sympathique, quand sa pensée surtout est comme un de ces tièdes et bienfaisants zéphirs du printemps qui font épanouir les fleurs des jardins et des champs ? »

Jeanne d'Arc à Saint-Nicolas, par G. de Braux. — La présence de Jeanne d'Arc à Saint-Nicolas a attiré l'attention de ses divers historiens, et tous ont admis son pèlerinage au sanctuaire de Saint-Nicolas-du-Port. M. Athanase Renard avait repoussé cette interprétation pour admettre la présence de Jeanne à Saint-Nicolas-de-Séfonds, près de Vaucouleurs. M. Siméon Luce a repoussé l'interprétation de M. Renard. M. le baron G. de Braux, avec son érudition accoutumée, démontre que l'une et l'autre de ces opinions sont vraies, avec cette restriction que l'identification de chacun de ces savants vise une seule des deux dépositions où il soit fait mention de Saint-Nicolas, dans le procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc.

Notre érudit collègue M. le Vicomte E. Révérend du Mesnil continue dans l'*Ancien Forez*, revue mensuelle historique et archéologique qu'il rédige presque seul, à produire les documents les plus intéressants sur cet ancien pays de Forez, si petit et si glorieux au moyen âge. L'œuvre en est à la huitième année, toujours aussi variée, toujours aussi intéressante. Signalons parmi les articles déjà parus depuis mars 1889, *l'Etat des familles nobles du Lyonnais, du Forez et du Beaujolais*, mémoire dressé par l'Intendant Trudaine en 1705 et 1706 ; *Une assemblée de ville à Montbrison au* XVIIe *siècle ;* les comptes-rendus du *Forez Pittoresque et monumental*, œuvre de longue haleine et magnifiquement illustrée, que bien des provinces en-

vieront; *Echo sur la Prinse de Charlieu en 1590*; réimpression d'une pièce rarissime, peut-être unique; *les Registres des sépultures de l'église de Notre-Dame de Montbrison de 1741 à 1786; Jean de Chateaumorand et Amé de Viry*; la *Liste des Francs-Maçons* de la *Loge Saint Jean de la réunion des Elus de Montbrison* en 1820, etc. etc. Nous faisons les vœux les plus sincères pour que cette revue s'étende encore et, grâce à de plus en plus nombreux souscripteurs, augmente ses matières et produise des illustrations, si prisées à notre époque. M. le Vicomte Révérend du Mesnil a, en outre, publié, cette année, dans la *Revue de la Société littéraire, historique et archéologique de l'Ain*, une étude curieuse sur *les Familles consulaires de Bourg-en-Bresse* de 1363 à 1790 avec *pièces justificatives*, et, dans la *Revue du Lyonnais*, le *Catalogue des prieurs, des chanoinesses-régulières et des chanoinesses-comtesses de Neuville-les-Dames* de 1260 à 1790 : ces deux travaux, d'une réelle importance, sont appelés à un légitime succès.

⚜

Le 23 août 1889, au château de Lapouyade-Saint-Angel, est décédée à l'âge de 66 ans Madame la marquise de la Garde Saint-Angel, née Rochechouart, tante de M. le comte de Saint-Saud et cousine de M. le marquis de Bourdeille, membres honoraires du C. H. de France.

⚜

Un écolier de l'université d'Orléans au XVIIe *siècle, Lettres et rapports d'un correspondant*, par le comte

de Dienne. — En publiant ces curieuses lettres, l'auteur nous initie à la vie d'un étudiant en droit du XVIIe siècle, d'un « écolier », comme on disait alors, pendant ses deux années de cours à l'université d'Orléans. L'écolier est Jean de Massac, cousin de Tanneguy de Massac, abbé de Nantua et chanoine de Sainte-Croix d'Orléans, qui lui sert de mentor et de correspondant. Cette étude abonde en détails intéressants; elle est annotée avec érudition et renferme de précieuses indications généalogiques.

M. Charles Buet, membre honoraire du C. H. de France, a été élu président de l'Académie Chablaisienne en remplacement de S. Exc. le comte Amédée de Foras, l'un de nos présidents d'honneur, grand-maréchal de la cour de S. A. R. le Prince de Bulgarie. L'Académie Chablaisienne a décerné à M. le comte de Foras le titre de Président d'honneur.

La légende merveilleuse de Monseigneur saint Yves, par le vicomte Arthur du Bois de la Villerabel, président d'honneur du Conseil Héraldique de France. — L'érudition n'exclut pas l'actualité ; ce savant et beau livre en est la preuve : il paraît à la veille de la restauration du célèbre tombeau du grand saint breton dans la cathédrale de Tréguier. Avec son talent accoutumé, l'auteur a su enguirlander merveilleusement les angles un peu sévères de cette vie ascétique. Sans s'écarter de l'inflexibilité des textes authentiques,

il nous promène à travers les *us et coutumes* du XIIIe siècle, dans un délicieux pastiche des lointains de notre vieux langage français.

Sous la forme la plus piquante, la plus couleur du temps et avec un naturel inimitable, il fait mouvoir son personnage, son entourage, toute une époque dont il nous crayonne les impressions. Il nous transporte enfin « *comme en ung resve*, ainsi qu'il l'écrit dans sa préface, *sur les ailes de nostre vieille et iolie langue françoise, surprinse à son aurore et simplesse princtanière, vers ung âge généreux et vraiment chrestien.* » Or, cette *simplesse princtanière* de langage est tout simplement une savante et fort curieuse étude de linguistique qui décèle une lecture immense des vieux auteurs.

Quant à la valeur historique du texte et des notes très nombreuses qui l'accompagnent, c'est ici que se révèlent la valeur, le talent d'investigation bien connu de l'archéologue. C'est ce que l'on appelle *fouillé*, et fouillé de main de maître. M. de la Villerabel ne s'est pas contenté de puiser aux sources originales, récemment mises en lumière, les éléments de la vie du grand justicier breton ; il a eu la fortune de retrouver dans les archives publiques et privées, entre autres dans celles de sa famille, qui a l'honneur d'être alliée de saint Yves, de nouvelles données, de précieuses révélations.

Le savant, l'amateur délicat de nos vieilles chroniques, autant que les dévots de saint Yves, trouveront une ample moisson dans ce livre, auquel un grand luxe typographique ajoute encore du prix. Quelles délicieuses compositions que celles de M. Chardin, le savant héraldiste dont l'habile crayon sait rendre avec tant de bonheur le sentiment breton !

L'exécution très artistique de la *Legende merveilleuse de Monseigneur saint Yves* fait le plus grand honneur à M. Caillière, un éditeur doublé d'un artiste à qui de récentes publications ont acquis une légitime réputation, ainsi qu'aux presses de l'imprimeur Alphonse Le Roy, de Rennes.

S. S. le Pape Léon XIII a daigné conférer les dignités suivantes aux honorables membres de la délégation du Comité International des Ordres Equestres Pontificaux (Jubilé sacerdotal du Souverain Pontife) :

A M. Noël le Mire, vice-président, la croix de commandeur de Saint-Grégoire ; à M. Gustave Drolet, trésorier, la croix de commandeur du même ordre (classe militaire) ; à M. le lieutenant-colonel Henri Caillon, secrétaire, la croix de commandeur de Saint-Sylvestre.

A notre zélé secrétaire-général M. Henri d'Arbigny de Chalus, collaborateur du Comité, la croix de chevalier de Saint-Grégoire.

Nous adressons à nos dévoués collègues nos plus sympathiques félicitations ; ces glorieuses distinctions honorent aussi notre Compagnie.

Robert Assire, étude hist. et biogr., par le vicomte Oscar de Poli. — Quand le présent s'écroule et que l'horizon est aux orages, il est bon de se retourner vers le passé : on y trouve de fortes leçons, de graves exemples, de consolantes espérances. Le cœur s'y retrempe dans la source vive de l'amour de la patrie,

du respect et de la reconnaissance pour les grands rois et les bons citoyens qui ont fait la France — non telle qu'elle est — mais telle qu'elle a été et qu'elle sera un jour : c'est-à-dire « le plus beau royaume du monde après celui du ciel ». Voilà pourquoi nous saluons avec la plus vive sympathie le charmant petit volume que vient de faire paraître M. le vicomte de Poli. C'est l'histoire pleine de charme, d'intérêt, de vie et de talent d'un fidèle serviteur de la vieille monarchie française, d'un de ces intrépides et dévoués fonctionnaires qui aidèrent Charles V et Charles VI — avant sa folie — dans la « bataille pour la vie » contre l'Anglais. Après nos rois, c'est à ces hommes de cœur que nous devons d'être demeurés Français !

Issu d'une très ancienne famille de l'ancien pays d'Auge, *Robert Assire* comptait pour premier ancêtre un *Guillaume Ascire* ou *Assire* qui, en 1180, fut frappé d'une amende par l'Echiquier de Normandie pour avoir courageusement soutenu les prérogatives judiciaires de l'évêque Arnoul de Lisieux contre le despotisme brutal de Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie. Le père de Robert, *Jean Assire*, est au nombre des héroïques défenseurs du mont Saint-Michel, notre grand sanctuaire national, contre les Anglais, lors du siège mémorable de 1423. *Robert Assire* se montra digne de tels devanciers : Charles V et Charles VI n'eurent peut-être pas de fonctionnaire aussi dévoué. En 1359, nous le voyons nommé vicomte de Falaise par le Régent. On sait que, au XIVe siècle, les vicomtes étaient simplement des receveurs particuliers des finances royales, surveillants des châteaux royaux et juges du premier degré au-dessous des baillis royaux. En cette qualité, *Robert Assire est* mêlé à toute la politique du règne de

Charles V, à sa lutte contre l'horrible Charles-le-Mauvais ; à l'interminable querelle des maisons de Montfort et de Blois en Bretagne ; aux enquêtes, missions et études qui, en 1370, précèdent et amènent la dénonciation par le roi de France du funeste traité de Brétigny avec l'Angleterre.

Sans doute, cet intègre et actif serviteur va être récompensé, il obtiendra un légitime avancement. Que vous connaissez peu les hommes et la vie!... Il est révoqué, emprisonné et, le 3 octobre 1369, le bailli royal de Beaumont-le-Roger fait procéder à l'inventaire de ses biens pour les confisquer au profit du Roi. Il avait donc malversé? Au contraire, mais il avait fait rendre gorge à quelque maltôtier, à quelque traitant puissamment riche qui l'avait dénoncé au Roi, et le Roi, induit en erreur, avait révoqué l'honnête homme sur la plainte du coquin. En monarchie cela arrive quelquefois ; en république, tous les jours. Mais l'erreur royale dura peu : la réparation fut éclatante et conduisit successivement *Robert Assire* du poste de vicomte d'Auge et de Pont-Authou à celui de maître enquêteur des eaux et forêts du duché de Normandie, et enfin à la charge, alors si considérable (il n'y en avait que trois en France), de Trésorier général de France. Il mourut en 1393, laissant à sa famille un grand exemple et à son pays la mémoire, pieusement exhumée de nos jours, d'un digne, fidèle et courageux serviteur. Puisse cet honnête, intelligent et dévoué fonctionnaire trouver aujourd'hui de nombreux imitateurs !

Il serait difficile d'exprimer tout l'intérêt qu'a su répandre sur cette courte biographie M. le vicomte Oscar de Poli. Les plus curieux renseignements généalogiques, les plus précieux détails sur la condition des

familles dans l'ancienne France, leurs vicissitudes, leurs armoiries et changements de nom, de situation et de fortune, leur abaissement, leur relèvement inespéré, leur naufrage trop souvent sans retour, abondent dans ce remarquable ouvrage, véritable trésor d'érudition, et non seulement justifient la renommée de l'honorable et excellent auteur, mais dépassent même les plus légitimes espérances. Ajoutons que la seconde partie du volume est consacrée aux *Preuves* et contient plus de cent pièces ou documents, tous inédits ou extrêmement rares et rétablis d'après les manuscrits les plus corrects et les découvertes de la paléographie contemporaine.

Nous ne saurions trop féliciter M. le vicomte de Poli de ce nouveau succès littéraire, ni trop engager nos lecteurs à se procurer, s'ils le peuvent, ce charmant et excellent livre, tiré à cent exemplaires numérotés.

C.

(*Revue Catholique des Institutions et du Droit*, août 1889.)

⚜

Le 4 avril 1889, à Arbois, est décédée dans sa 38[e] année Madame Marie-Roseline-Donatie de Prémorel, née Villeneuve-Esclapon, femme de M. de Prémorel, inspecteur des forêts, cousine de M. le comte et Madame la comtesse Raoul de Coligny-Châtillon, de M. le baron et Madame la baronne Hippolyte d'Huart, et de M. le baron et Madame la baronne Fernand d'Huart.

Le château de la Courbejollière. Episodes des guerres de la Ligue au pays de Clisson et de Montagu, par le comte R. de l'Estourbeillon. — C'est à la suite d'une excursion faite à l'ancien manoir de la Courbejollière, en 1886, par les membres du Congrès de Nantes, que M. le comte de l'Estourbeillon, sur les instances de ses confrères, a cru devoir publier cette très intéressante notice, ornée de gravures dans le texte et hors texte, et accompagnée de documents justificatifs dans lesquels nous relevons les noms suivants : La Trémoïlle, Rohan, Scepeaux, Béthune-Sully, Baye, Goyon, Lisle, de Pierre, Régnon, Goulaine, etc.

S. S. le Pape Léon XIII a daigné conférer la croix *Pro Ecclesiâ et Pontifice* à M. Jules de Terris, l'un des zélés coopérateurs du Comité international jubilaire des Ordres équestres Pontificaux, auteur d'une *Histoire des évêques de Carpentras* dont le Souverain Pontife avait daigné agréer le filial hommage, et membre honoraire du Conseil Héraldique de France.

Nobles ou vivant noblement à Pont-l'Evesque, dans l'espace de 15 *à* 20 *ans*, *depuis* 1742. Manuscrit provenant de Mme Bicherel, dame des Enclos à Benerville, publié pour la première fois, avec des notes sur la généalogie des 29 familles qu'il renferme, leurs ar-

moiries, les maisons qu'elles habitaient, et sur la ville de Pont-l'Evêque au milieu du XVIII[e] siècle, — par Henry Le Court. — Le titre de cette publication indique son importance et l'intérêt de premier ordre qu'elle comporte non-seulement pour l'histoire des familles en cause, mais encore pour l'étude des détails de la vie privée des nobles ou vivant noblement au XVIII[e] siècle. Tels détails ne se trouvent nulle part ailleurs : « M. et M[me] de Saint-Sauveur, 4 domestiques de représentation, 2 femmes... M. et M[me] du Mesnil, 1 domestique de représentation, 1 cheval... M. Ameline de la Chappelle, ancien chevalier de Saint Louis, vivant noblement, 1 servante... M. et M[me] de Premagny, vieillard, 2 domestiques, 2 chevaux, 1 chaise roulante et 1 chaise à porteur... M. et M[me] de Neuville, 4 enfants allant aux écoles, 2 servantes... M. et M[me] Le Court de Touraille. Leur fils, avocat, lequel après leur mort prit un train distingué, 2 domestiques hommes, 1 chaise roulante et des chevaux brillants pour la traîner, et tenant table ouverte à tout le monde... » Notre érudit collègue M. Henry Le Court a encore accru l'intérêt de ce curieux inventaire par d'excellentes notes généalogiques. — Nous lui devons aussi une belle et bonne généalogie de toutes les branches de l'illustre Maison du Buat (Lisieux, E. Lerebour, 1886, in-4°), à laquelle il est directement apparenté.

Le 24 mai 1889, à Paris, est décédé à l'âge de 62 ans M. Louis-François Guignard, père de M. Ludovic *Guignard*, membre honoraire du C. H. de France.

Revue historique de Provence, bulletin mensuel de documents originaux pour servir à l'histoire de Provence, publié sous la direction de M. le baron du Roure. — Se confinant strictement dans le champ des études historiques, cette revue sera avant tout un recueil de documents authentiques, quelque chose d'analogue, dans une sphère plus restreinte, au *Cabinet Historique* dirigé jadis par M. Louis Paris ; son ambition est plutôt de préparer des matériaux à la critique historique que d'en publier les résultats. Transcrire et collationner soigneusement, traduire quelquefois les nombreux documents épars dans les archives et les bibliothèques publiques et privées ; faire une sélection de textes originaux depuis les chartes latines du XIIe siècle jusqu'aux pièces importantes ou curieuses du siècle dernier ; publier aussi, à défaut des documents mêmes, de substantiels inventaires, tel est l'objet principal de la Revue. De plus en plus l'histoire tend à devenir une science exacte, faite d'extrême précision, et ne se hasardant à des conclusions un peu générales qu'après une patiente accumulation de faits précis et une sévère critique des textes. L'idée d'entreprendre, pour la Provence, la réunion et la mise au jour de ces sources vives de la critique historique ne pouvait donc que rencontrer l'accueil le plus favorable, et le plus brillant succès couronnera certainement la très louable entreprise de notre érudit collègue M. le baron du Roure.

Le 7 mai 1889, en son hôtel, à Versailles, est décédé dans sa 63e année M. Ludovic-Charles-René de

Caillebot, marquis de la Salle, grand-père de Madame la comtesse René de Chavagnac et de Madame la vicomtesse de la Noüe.

⚜

L'ART HÉRALDIQUE, par H. Gourdon de Genouillac, 1 vol. de 300 pages orné de 280 bois dans le texte. (Paris, Quantin, éditeur). Il y a trente ans M. Gourdon de Genouillac publia une *Grammaire héraldique* destinée à enseigner les éléments de la science du blason, et plusieurs éditions furent la preuve du succès que ce petit ouvrage avait obtenu ; aujourd'hui le fécond écrivain, qui n'a jamais délaissé ses études héraldiques, tout en entassant des volumes d'histoire, a publié en 1889 dans la blibliothèque de l'enseignement des Beaux-Arts, collection couronnée par l'Académie française et par l'Académie des Beaux-Arts, un volume sous le titre *l'Art héraldique*, qui est écrit spécialement pour les amateurs, les peintres, les graveurs, les artistes, et qu'il a su rendre d'une utilité qui s'impose; dans ce livre, l'Art héraldique est traité au point de vue international ; les blasons français sont accolés à ceux de l'Angleterre et du Portugal, etc., et ce qu'on ne trouve nulle part que là, c'est pour ainsi dire l'histoire des transformations qu'ont subies les pièces et les figures héraldiques : l'auteur met en regard le lion de la Renaissance et celui du XVIIIe siècle, la fleur de lis primitive et celle de la Restauration. Le chapitre du blason dans les arts est particulièrement curieux.

⚜

Notre honoré collègue M. Alfred de Tesson a eu la

douleur de perdre son vénéré père, M. Louis de Tesson, chrétien modèle par la foi et par les œuvres, gentilhomme accompli, ayant cumulé brillamment la peinture et la littérature, moraliste éminent, écrivain délicat, fin observateur, qui s'est éteint le 6 avril 1889, à l'âge de 83 ans.

Sur la tombe de M. Louis de Tesson, M. Le Héricher, président de la Société d'archéologie d'Avranches et de Mortain, a prononcé l'éloge de ce *vir probus*, digne de tous les respects, de tous les regrets. Nous en extrayons ces passages :

« ... L'âge mur et avancé fut la période des œuvres littéraires, qui sont encore des œuvres de charité et de propagande des idées nobles et humaines. C'est sur cette phase de sa vie que doit insister le président d'une société dont il fut très longtemps (il n'avait pas la maladie moderne de la démission), très longtemps vice-président, et dont il est mort président honoraire, un titre que lui devait bien une association qu'il a contribué, plus qu'aucun autre membre, à élever à un degré inespéré de prospérité. Ses livres ne sont pas d'un auteur qui vise à l'art, au succès, à l'applaudissement : un livre pour lui, c'est une action, c'est une leçon, c'est une propagande, un apostolat. Gentilhomme, et portant un des plus grands noms de la patrie normande, il est démocrate, de la démocratie de l'Evangile. Timide dans le monde, il est hardi par la pensée ; il respecte les personnes ; sa fine ironie glisse, elle n'appuie pas. L'idée dominante de ses nombreux ouvrages, c'est l'amour des pauvres, des humbles, des oubliés, surtout des persécutés, c'est de rabaisser ceux qui ne sont qu'opulents et superbes...

« M. de Tesson lègue un héritage de vertus à une

belle et nombreuse famille, qui fut la consolation de son veuvage, la couronne de ses cheveux blancs. Il laisse pour chef de cette famille M. Alfred de Tesson capitaine de frégate en retraite, notre précieux collaborateur dans l'œuvre de notre compagnie, le vaillant défenseur de Tuspan, dans un victorieux combat de sang-froid et d'énergie dont la récompense fut les épaulettes de capitaine, la décoration de l'empereur Maximilien, et la croix d'honneur à l'évacuation du Mexique... »

Dans la séance du 2 mai 1889, à la Société d'archéologie d'Avranches, M.Sosthène Mauduit a donné lecture d'une excellente notice sur M. Louis de Tesson, « tribut d'hommages à la mémoire de cet esprit d'élite qui a tenu, pendant un demi-siècle, une si grande place dans notre Société, et qui était digne, par son caractère comme par son talent, d'en occuper une grande dans le monde. »

L. Duhamel, *Table générale des minutes des notaires de l'arrondissement d'Avignon.* — On trouve dans ce précieux travail une première liste, par notariat, de toutes les minutes conservées jusqu'à ce jour avec les dates extrêmes des registres de chaque notaire, et une seconde liste comprenant les noms des anciens notaires avec celui de leur successeur actuel et le lieu de sa résidence. Si chaque arrondissement était doté d'un travail de ce genre, combien les recherches seraient facilitées ! Nous félicitons bien vivement le savant archiviste de Vaucluse de l'avoir effectuée pour l'arrondissement d'Avignon. C'est un exemple qui mérite d'être suivi.

La Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, présidée par notre savant collègue M. Louis Audiat, et dont le vice-président est M. Denys d'Aussy, également notre collègue, a publié en 1889 son 17e volume, contenant le second volume de l'*Histoire de la Rochelle* (1199-1575), d'A. Barbot.

Cette importante société, reconnue comme établissement d'utilité publique par décret du 21 juin 1886, compte encore au nombre de ses Membres plusieurs de nos collègues : MM. l'Abbé Blanchet, le marquis de Bourdeille, le marquis de Bremond d'Ars-Migré, Claude de Monti de Rezé, le vicomte de Poli, le comte de Saint-Saud, Ph. Tamizey de Larroque et l'Abbé Tricoire.

Les arts et les métiers du vieil Arras. — Le Puy académique d'Arras ou l'art de la ménestrandie au moyen-âge, par L. Cavrois, anc. auditeur au Conseil d'état, membre honoraire du C. H. de France. — Savante et charmante étude sur la plus ancienne, la plus célèbre et le « modèle » des confréries poétiques du moyen âge. Beaucoup d'heureuses citations, entre autres cet extrait de la légende du sire de Créqui, que l'on croyait mort à la croisade, mais qui, un beau jour, reparut au milieu des siens stupéfait de son retour :

> Le sire de Creki adonc ne feut occhi,
> Reprint li chievalier, car, dame, le veuchy :
> Ravisiez been, chey my !

Et ce portrait des jouvenceaux artésiens du bon vieux temps :

Ils aimaient leur pays, leur Dieu, leur Roi, leur dame.

⚜

Extrait d'une lettre de M. le vicomte Robert de Burey, du 9 mai 1889 :

«... Je n'aurais garde, aussi, de laisser passer cette occasion de vous faire savoir le plaisir que j'ai éprouvé à la lecture de la seconde publication du Conseil Héraldique, et, particulièrement, de la belle étude que vous avez consacrée au rôle joué par la Noblesse de France en 1789. C'est là un noble et beau travail, digne de votre plume loyale et convaincue ; il sera médité avec fruit par tous ceux qui s'intéressent aux questions historiques, car il s'en dégage un enseignement éminemment profitable qui ne saurait être perdu pour le penseur et le moraliste. »

⚜

Notre honoré collègue le baron Charles de Gargan a eu la douleur de perdre son père, M. le baron de Gargan, chevalier de la légion d'honneur, ancien membre du conseil général de la Moselle, maître de forges de Hayange, Moyeuvre, Styring-Wendel et Jœuf, décédé le 5 août 1889, dans sa 63e année, en *son château* de Bétange (Lorraine).

Les seigneurs de Choiseul, par l'Abbé Grassot, curé de Choiseul. — Cette savante étude est un excellent modèle pour toute monographie de fief. L'introduction donne la notion sommaire et les armoiries des Maisons seigneuriales qui ont possédé Choiseul, d'abord l'illustre lignage qui en a tiré son nom, puis les Maisons d'Anglure, de Baudricourt, d'Amboise-Bussy, de Castelnau, de Lorraine, de Nettancourt. L'introduction mentionne ensuite les fiefs dont relevait la seigneurie de Choiseul et ceux qui relevaient d'elle. La 1re partie contient un remarquable abrégé de la généalogie et de l'histoire de la Maison de Choiseul, de 1060 à 1475, qui décèle de longues années de recherches ; la 2e, un résumé de la généalogie des familles qui ont possédé Choiseul, de 1475 à 1608, et de leur administration seigneuriale ; la 3e, un sommaire généalogique et historique des seigneurs du nom de Nettancourt. Neuf pièces justificatives et une généalogie complète de cette maison féodale depuis le XIe siècle terminent l'important travail de notre très érudit collègue, travail digne de tout éloge et qui nous fait désirer plus vivement encore que M. l'Abbé Grassot fasse paraître cette grande histoire généalogique de la Maison de Choiseul dont il a, non sans un immense labeur, recueilli tous les matériaux.

S. S. le Pape Léon XIII a daigné élever à la dignité de Commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire le

de Joinville, actuellement au musée de Cluny, et de l'autographie d'une de ses lettres inédites à son fils François, duc de Guise, écrite pendant le fameux siège de Metz. Ces lettres inédites, que donne M. le marquis de Pimodan, sont au nombre de 28, et sont suivies d'un choix de 45 lettres également inédites et adressées à la mère des Guises. Des pièces justificatives et un excellent index des sources terminent le volume.

P.

⚜

Le 7 août 1889, au Mans, a été célébré le mariage de M. le baron Edouard de Chabert avec mademoiselle Pauline de Gayffier, fille de M. de Gayffier, membre honoraire du C. H. de France.

⚜

Jacques Boucher, Sieur de Guilleville et de Mézières, trésorier général du duc d'Orléans en 1429. Sa famille, son monument funéraire, son hôtel de l'Annonciade. — Souvenirs orléanais du temps de Jeanne d'Arc, par M. Boucher de Molandon. — Les travaux de notre honoré président d'honneur sont tous marqués au coin de l'érudition la plus consciencieuse, et chez lui l'érudition est très loin d'exclure le charme ; autant le fonds est sévère, autant la forme est pleine de grâce. Cette savante étude historique et biographique a suivi de près la restauration de la tombe de Jacques Boucher en l'église Saint-Paul d'Orléans ; ce n'est donc pas seulement un monument d'érudition, mais

encore un monument de piété filiale. Nous voudrions que tous les gentilshommes, tous les représentants de ces grands bourgeois des bonnes villes qui rivalisèrent jadis de patriotisme et de vertus avec la Noblesse, restaurassent, à l'exemple de M. Boucher de Molandon, la mémoire de leurs aïeux et les monuments de famille détruits par le vandalisme des huguenots, des révolutionnaires ou des ignorants. La place nous manque pour louer comme il conviendrait cette très remarquable publication ornée du sceau de Jacques Boucher, du fac-simile de sa signature et de trois planches relatives à cet hôtel historique de la Porte-Renart ou de l'Annonciade, dans lequel Jeanne d'Arc reçut l'hospitalité. Nous signalerons particulièrement un chapitre sur le chancelier Guillaume Cousinot, dans lequel sont rectifiées quelques erreurs échappées à M. Vallet de Viriville.

⚜

La 11 juin 1889, à Herment (Puy-de-Dôme), s'est éteint, à 79 ans, M. Charles Tardieu, ingénieur des mines, licencié en droit, ancien maire d'Herment, père de notre érudit collègue M. Ambroise Tardieu. Agriculteur, géologue, chimiste, M. Charles Tardieu était un savant des plus distingués. Sa bienfaisance était proverbiale. En politique, dit sa *Notice biographique*, il « n'eut toute sa vie qu'un idéal : le bien de tous et le triomphe de la patrie. » Sa tombe porte cette épitaphe, écho des regrets qu'il a laissés dans la population d'Herment : « Père des pauvres, il aima le peuple et beaucoup le bien public ! »

Les cahiers de 1789 pour l'ancien bailliage d'Orléans, par A. Couret, anc. magistrat. — Ce remarquable discours, prononcé le 4 mai 1889 à l'Assemblée provinciale de l'Orléanais, expose clairement, d'abord l'histoire, la formation des cahiers de 1789, en second lieu les vœux exprimés dans ces cahiers ; c'est, dans sa forme succincte, un travail approfondi, un véritable modèle du genre. Les historiens, les hommes politique, les économistes y trouveront de précieuses indications. Notre éminent collègue, à l'aide de documents irrécusables, met pleinement en lumière l'iniquité de la révolution et les maux dont elle a accablé, entres autres, « l'ouvrier français ».

A ce propos, il ne se sera pas inopportun de rappeler que la Noblesse considérait comme un de ses *devoirs* d'aiderla classe ouvrière et de lui fournir du travail. En 1540, Jean de Milly, d'une plus vieilles races chevaleresques du Beauvaisis, alléguait comme une des preuves de son ancienne et bonne noblesse, devant les élus de Beauvais, que ses ancêtres et lui avaient « tousjours vescu de leur bien et revenu noblement, faisans gagner mécanicques (ouvriers) leur vie en leur service. » (O. de Poli, *Inventaire des titres de la maison de Milly*, n° 873, p. 250.)

Histoire de la comtesse de Savoie, par la comtesse de Fontaines (réimpr. d'un roman du XVIIe siècle). — M. Charles Buet a écrit, pour encadrer cette œuvre délicate d'une grande dame qu'on a souvent compa-

rée à Mme de La Fayette, une introduction sur le rôle des femmes dans la littérature et sur les salons des deux siècles derniers, et une étude historique aussi curieuse que savante sur le comte Odon de Savoie, qui devrait être le héros du roman de madame de Fontaines, mais qui ne l'est pas. Cet ouvrage est donc à la fois une mise en lumière d'un roman honnête, très littéraire, peu connu, avec quelques pages de critique spirituelle et de discussion historique sans fatras. Tous les bibliophiles voudront avoir ce splendide grand in-8°, imprimé en caractères elzéviriens et édité avec un luxe du meilleur goût.

⚜

Le 23 octobre 1889, au château de Couverte-Fontaine, a été célébré le mariage de M. le Comte Emmanuel de Rivoire de la Bâtie, fils de notre érudit collègue le marquis de Rivoire de la Bâtie, avec mademoiselle Berthe Chanliaux.

⚜

Historique du 8e régiment de Chasseurs (1788-1888), extrait des archives du ministère de la guerre, par le comte de Margon, chef d'escadrons au dit régiment. (Verdun, impr. Renvé-Lallemant, 1889, gr. in-8, X-324 p.). Beau et bon livre, bien étudié, virilement écrit, véritable livre d'or d'un vaillant régiment où se transmettent, comme un héritage sacré, l'amour de la patrie et du drapeau, le respect de la discipline, le mépris des dangers et de la mort. « Rien, dit M. le comte de Margon dans une excellente introduction,

rien n'est plus digne d'être étudié que les annales de notre vieille armée. Elles ne seront jamais trop connues ; plus on les relit, plus on sent croître la confiance en l'avenir et mieux l'on comprend toute l'étendue des devoirs qu'impose au soldat cette belle maxime de nos pères : *Noblesse oblige !* On dit avec raison que les régiments sont de grandes et nobles familles : comme elles, les régiments ont leurs ancêtres, leurs souvenirs traditionnels et leurs titres généalogiques qu'on ne doit pas laisser oublier, car le temps, en s'écoulant sur les hommes et sur les choses, donne à chaque homme et à chaque chose sa véritable valeur historique, curieuse à rechercher, précieuse à conserver. » — On ne saurait mieux dire. Ajoutons que le livre est orné de nombreuses planches en chromo, représentant la série des uniformes des régiments de chasseurs depuis un siècle, et des portraits des Colonels du 8e chasseurs.

⚜

M. le comte Guyard de Léquaizière, baron de Saint-Julien, comte de Walsée et du Saint-Empire, a eu la douleur de perdre sa tante, mademoiselle Zoë-Elise Guyard, née comtesse du Saint-Empire, décédée en sa maison de la Garnache, le 3 décembre 1889, dans sa 79e année.

⚜

Voyage de saint Hugues, évêque de Lincoln, à travers l'Anjou et le Maine en 1199, par Dom Paul Piolin. — C'est le récit aussi intéressant que savant d'un *voyage rempli* d'incidents que dut faire, il y a sept

siècles, saint Hugues d'Avallon, chartreux français, devenu évêque de Lincoln, en Angleterre, pour tâcher de conjurer la terrible colère du roi Richard Cœur-de-Lion, portée au paroxysme par l'indomptable résistance du saint pasteur à ses volontés iniques. La flèche de l'archer Pierre Basile, au siège de Chalus, instrument de la colère du roi des rois, trancha la question alors que saint Hugues se disposait à quitter Angers pour aller fléchir le monarque. Dans la suite de l'évêque se trouvait un observateur avisé et studieux qui prit soin de noter les principaux incidents du voyage ; il y a dans ce récit beaucoup de particularités qu'aucun historien n'a signalées ; « le récit très simple écrit par ce clerc ignoré donne une idée assez exacte de la société au commencement de l'année 1199 dans le Maine et l'Anjou. »

⚜

M. le vicomte de Poli se dispose à continuer la publication de « *Les Régiments d'autrefois* », inaugurée par l'histoire de *Royal-Vaisseaux*. Il publiera successivement celle du *Régiment de la Couronne* et celle du *Régiment de Piémont*. Il sera très reconnaissant de toute communication relative à ces deux régiments.

⚜

Danmarks adels aarbog (Annuaire de la Noblesse de Danemark), par H. R. Hiort-Lorenzen et A. Thiset. — Publié dans un format un peu plus grand que l'*Almanach de Gotha*, cet élégant annuaire est sans contredit une des publications généalogiques les plus importantes et les mieux réussies de toute l'Europe.

Il est orné de nombreux blasons en chromo et portraits en photogravure. — Nous félicitons bien vivement notre érudit collègue M[r] H. R. Hiort-Lorenzen.

⚜

Beaupoil de Saint-Aulaire : note sur les branches de Brie et de la Dixmerie, par le comte de Saint-Saud. — Excellente note généalogique sur deux branches de la maison de Beaupoil, dont l'une, celle de Brie, n'est pas exactement donnée dans les nobiliaires de Courcelles et de Saint-Allais, et dont l'autre, celle de la Dixmerie, n'est même pas rapportée dans ces ouvrages.

⚜

Les Français qui s'intéressent aux héroïques souvenirs de Castelfidardo apprendront avec bonheur qu'un domaine, formant une partie du champ de bataille, vient d'être acheté par les deux fils du général marquis de Pimodan, que le Souverain-Pontife a faits ducs l'un et l'autre, après Castelfidardo. Sur cette terre fut versé le sang des nôtres pour la défense du Saint-Siège, et là s'élève, en face de Lorette, la villa où, dans la nuit, le glorieux général de Pimodan mourut de ses blessures.

MM. de Pimodan ont ainsi assuré contre les profanations du temps le lieu qui fut témoin de si nobles sacrifices pour la foi, la justice et le droit.

⚜

Devises Héraldiques, par Louis de la Roque, directeur du *Bulletin Héraldique de France*, in-18, 430 p., 6 francs (par la poste, 6 fr. 50). — Ce savant et très intéressant devisaire se recommande à tous les héraldistes, à tous les gentilshommes ; il a droit à une place d'honneur dans les bibliothèques d'élite. (Aux bureaux du *Bulletin Héraldique*, quai des orfèvres, 56, Paris). Nous y relevons les devises d'un grand nombre de familles inscrites au livre d'or du C. H. de France : Achard, Albiousse, Anselme, Arlot de Saint-Saud, Arros, Bremond d'Ars, Beaumont, Berluc-Pérussis, Beauchamps, Bouard, Bourdeille, du Buisson de Courson, Burey, Caix, Carné, Chansiergues, Coligny, Courtin, Courson, Combault, le Court, Damas, Digoine, l'Estourbeillon, la Fargue, Hébrard, Hibon de Frohen, Gourdon de Genouillac, le Gras de Vaubercey, Huart, Huchet de La Bédoyère, Joly d'Aussy, Kersauson, Jouffroy d'Abbans, Lapeyrouse, l'Epinois, Longuemare, le Mire, Morel de Créty, Molans, Mac-Carthy, du Mas de Paysac, Marguerye, Mauroy, Maussabré, Milly, Montaignac, Monti, Moy, la Noüe, des Nos, Palluat, Pantin de la Guère, Pimodan, Poli, la Porte, Rivoire, Roquefeuil, Rorthays, du Roure, Sainte-Agathe, Saint-Chéron, Sainte-Colombe, Saint-Pern, Seguins, Serennes, Taveau de Lavigerie, Terris, Tesson, Tinseau, Vauloger, etc.

⚜

Notre érudit et laborieux collègue M. le comte A. de la Porte poursuivit avec succès son importante publication *Les Gens de qualité en Basse-Marche*, études et documents généalogiques qui décèlent de longues et patientes recherches. Il est difficile d'ap-

porter dans une publication généalogique plus de science et de scrupuleuse conscience. La 5e livraison intéresse les familles du Theil et de Brettes, et se termine par leurs preuves de noblesse.

⚜

Notice sur l'intendance de Provence, par F. de Marin de Carranrais. — Excellente notice, qui débute par un exposé de l'origine de l'institution des intendants, ces agents directs du pouvoir royal, fonctionnaires plus dépendants et plus dociles que les gouverneurs, rouage centralisateur dont Richelieu fit un puissant contrepoids à l'influence des grands seigneurs et à l'indépendance des parlements. M. de Marin de Carranrais définit ensuite les attributions considérables des intendants, les pouvoirs de celui de Provence, et passe en revue l'administration des intendants de cette province, depuis le premier de ces hauts fonctionnaires, J.-J. de Mesmes, sieur des Arches (1578). Après lui viennent J. de Péricard, s. de Méridon, le président de Chevry, Dreux d'Aubray, Ch. Le Roy de la Potherie, Jacques Talon, J. de Lauzon, Bochart de Champigny, Casset de Vautorte, de Sève, Rouillé de Meslay, de Morant, Le Bret, J.-B. des Gallois de la Tour, le baron de Montyon, Sénac de Meilhan, etc. — L'auteur n'a pas négligé les indications généalogiques, et elles ajoutent encore du prix à son œuvre, que couronne une vingtaine de curieuses pièces justificatives (1578-1788).

⚜

Notes historiques sur la terre et seigneurie de Fro-

mentières (Marne), par Armand Bourgeois. — L'auteur a dû à la courtoisie de M. le marquis de Montmort de pouvoir compulser les archives du château de Fromentières ; ces notes, très intéressantes, résument ses découvertes, qui embrassent une période de quatre siècles (1372-1778), et nous montrent comme ayant possédé la seigneurie de Fromentières les familles suivantes : Châteauvilain, Conflans, Voudenay, Béthune, Marillac, Loynes, de Fays, Reilhac, Mouro, Louviers, du Rud, de Ponce, Milleville, la Croix-Chevrières, Montmort.

⚜

Mémorial pour la Consulte Héraldique (*Législation nobiliaire*). — Cet appendice contient les décrets royaux relatifs à l'organisation de la Consulte Héraldique d'Italie, le Règlement pour les inscriptions d'office dans les registres de la Consulte, la Table des droits à acquitter, et l'extrait des articles du code pénal italien punissant de peines sévères les usurpations de qualités nobiliaires.

⚜

M. Paul Pellot a été élu membre correspondant de l'Académie nationale de Reims.

⚜

Degli antenati di Umberto Biancamano, par le Comm^r F. Ferruccio Pasini. — L'auteur est le deuxième de nos collègues qui s'attache à l'élucidation des origines de la maison de Savoie. Cette im-

portante étude avait tenté déjà M. le marquis de Rivoire la Bâtie. (Voy. notre *Annuaire* de 1888, pages 105-112). Comme lui, M. de Pasini incline à rattacher Humbert aux blanches mains au grand tronc Carlovingien ; son étude décèle de consciencieuses recherches, mais elle ne résout pas scientifiquement, probativement la question. Cette élégante publication est ornée d'un chromo très artistique représentant le blason primitif des comtes de Maurienne, et dédiée à l'un de nos illustres présidents d'honneur, le très savant baron Antonio Manno.

Châteaux et Châtelains : I° *Pontchartrain* : II° *Jouy-en-Josas*, par le baron Olivier Taveau de Lavigerie. — Une série qui commence brillamment par deux élégantes plaquettes, finement écrites, très étudiées, très attrayantes, ornées de vues de châteaux, de blasons et de portraits des Phelypeaux.

Annuaire du Conseil Héraldique de France, 1889.— Charmant petit volume digne de son aîné. Il débute par une longue étude de M. le vicomte de Poli sur la Noblesse, de 1789 à 1889 : à l'approche du fameux centenaire, il est d'un vif intérêt de lire cette étude magistrale sur le mouvement de 1789. Nous avons rarement vu un aussi remarquable travail d'ensemble, mieux coordonné, plus modéré ou plus savant, et, chose curieuse, dont les éléments sont souvent empruntés à M. Renan. Puis viennent *La Préposition*

De, les *Petits-neveux de Jeanne d'Arc au comté nantais*, les *Maisons de Bérenger et de Sassenage*, l'*Ordre de Malte*, et une *Chronique* nobiliaire, historique ou archéologique des mieux fournies, etc., bien plus qu'il n'en faut pour assurer aux annuaires du Conseil Héraldique un succès certain et continu.

(*L'Ancien Forez*, avril 1889.)

Ephémérides bas-Alpines (1888), par Ernest de Crozet. — Tous les actes et faits intéressant le dép. des Basses-Alpes, et qui se sont produits dans le cours de l'année 1888, sont soigneusement relatés dans ce premier fascicule d'éphémérides, qui sera suivi de beaucoup d'autres, nous l'espérons, puisque notre laborieux collègue nous en promet un par année « tant que Dieu lui prêtera vie et santé ». Les chercheurs des siècles à venir lui tresseront des couronnes, car ce précieux recueil leur épargnera des pertes de temps et des erreurs. Et quelle fortune pour les travailleurs de l'avenir si l'excellent exemple de l'érudit bas-alpin venait à se généraliser !

Julienne du Guesclin à Pontorson, par Olivier de Gourcuff. (Poésie couronnée au concours de la *Pomme* le 18 août 1889). — Ces beaux vers, mâlement frappés, méritaient bien... la pomme. Ils célèbrent l'héroïsme de la digne sœur du grand connétable, sauvant Pontorson d'une surprise des Anglais.

On accourt, l'alarme est donnée et la bataille
S'engage, l'assaillant est pris dans un étau ;
L'héroïne, frappant et d'estoc et de taille,
Délivre le château.

Le 26 avril 1886, au Gravier (Cher), est décédé à l'âge de 79 ans M. Louis Roubet, notaire honoraire, ancien juge de paix de La Guerche, président de la Société académique du Centre, président honoraire de la Société Nivernaise des lettres, sciences et arts, membre honoraire du Conseil Héraldique de France.

Notre président a eu l'honneur d'adresser à Madame veuve Roubet les regrets et les condoléances de notre compagnie.

Suivant le désir exprimé par le regretté défunt, sa dépouille mortelle a été transportée à Nevers ; avant que le cortège funèbre quittât le Gravier, M. Charles de Laugardière, de la Société des antiquaires du Centre, a fait avec éloquence l'éloge du chrétien convaincu, de l'homme de bien, du magistrat intègre, du savant, et rappelé « les mérites et les persévérants labeurs du savant archéologue, de l'érudit si curieusement et si minutieusement renseigné sur tous les faits de l'histoire locale. Se conformant, en effet, à une tradition déjà ancienne dans la magistrature française, M. Louis Roubet avait su allier à l'étude et à la pratique du droit, comme un utile délassement, la culture des lettres et les recherches historiques. On peut dire que du canton de La Guerche il n'est pas un endroit qu'il n'ait exploré, pas un gisement d'antiquités qui lui ait échappé, pas une charte ou une inscription *qu'il n'ait déchiffrée* ; que sur ce sujet favori, il n'y a

pas un texte en vieux langage, pas un document qu'il ne se soit avidement assimilé. Aussi sont-elles nombreuses les brochures qu'il lui a consacrées, écrites avec une verve humouristique sous laquelle il se complaisait à dissimuler les aridités de l'érudition pure.

« ...Dans son hospitalière maison, si cordialement ouverte à tous, même aux visiteurs inattendus, et où tous recevaient un inoubliable accueil, M. Roubet, qui était aussi un artiste, avait su constituer un vrai musée, en sauvant de la destruction mille fragments antiques, mille objets d'un grand intérêt trouvés aux alentours. La mort inexorable est venue frapper M. Roubet, lorsqu'il allait en mettre sous presse la description, dans les *Mémoires de la Société des antiquaires du Centre*. La publication qu'il ne lui a pas été donné de mener à bonne fin, aura lieu néanmoins. Ce sera la légitime consécration de son renom dans le monde savant, et comme une impérissable couronne déposée sur sa tombe... »

Le Masque de Fer, par Oscar de Poli. — Le Masque de Fer !... Etait-ce Fouquet, ou le duc de Beaufort, ou le patriarche arménien Arvedick, ou le frère de Louis XIV, ou le duc de Montmouth, ou le comte de Vermandois, ou l'italien Marchiali, ou le chevalier de Rohan ?... M. Oscar de Poli tient pour ce dernier, « le beau Rohan », ami d'enfance, puis ennemi déclaré de Louis XIV, et chef d'une conspiration fameuse qui fit tomber sa tête sur l'échafaud de la place de la Bastille. Sur cette donnée historique, l'auteur des *Régicides*, du *Capitaine* Phébus, de Fleur-

de-Lis, et de tant d'autres œuvres hors de pair, a écrit, dans un style plein de charme, le roman le plus dramatique, le plus poignant et le plus empoignant, qui rappelle les œuvres les plus célèbres d'Alfred de Vigny et d'Alexandre Dumas. La trame, puissante et variée, ne fléchit pas un seul instant pendant ces 520 pages, où le lecteur ne perd rien à se sentir conquis par un écrivain qui se respecte et le respecte. Et combien d'épisodes exquis, de ravissantes figures, de types modelés de main de maître, dans ce superbe cadre historique, où les personnages de M. de Poli se meuvent avec une aisance et une vraisemblance parfaites, qui ajoutent encore à l'attrait de la lecture !

Si l'on ne savait que l'auteur est un homme de convictions et de foi vives, le *Masque de Fer* suffirait à le faire deviner, tant il sait inspirer la sympathie ardente pour tels de ses personnages, la haine et le mépris pour tels autres. Quel admirable serviteur, dévoué jusqu'à l'héroïsme, simplement, comme de nature, que le brave Patruche ! Quelle touchante et noble jeune fille que la jolie Renée d'O ! Je ne crois pas que l'on puisse lire sans larmes le récit des derniers instants de la pauvre Marguerite de Savoie, une des héroïnes du *Masque de Fer*. Tous les sentiments délicats s'épanouissent dans ces pages passionnément captivantes, avec une finesse de coloris, une richesse de grâce qui n'exclut pas la vigueur ; un roman comme celui-là, à notre époque, est mieux qu'un beau livre : c'est aussi une bonne et généreuse action.

(*L'Ouvrier*, 15 mai 1889.)

⚜

Petits mémoires inédits de Peiresc, publiés etanno-

tés par Ph. Tamizey de Larroque. — Notre savant collègue est un dévot de Peiresc ; c'est d'un véritable culte qu'il entoure la mémoire et l'œuvre du prince des savants provençaux, j'entends d'un culte d'érudit *di primo cartello*, doublé d'un gentilhomme d'esprit ; aussi n'est-on pas surpris, mais tout naturellement charmé de trouver en tête de ces « petits mémoires », catalogue forcément aride, une fine et savoureuse préface où font bellement assaut l'esprit et le cœur, pour demeurer *ex æquo*. — Les *Petits mémoires* ne sont autre chose que le mémento quotidien de l'énorme correspondance de Peiresc, du 4 octobre 1622 au 9 novembre 1632, avec Honoré d'Agut, le grand Rubens, Chifflet, MM. d'Oppède, de Lacépède, de Suffren, d'Andilly, de Malherbe, Ch. du Lys, S. S. le Pape Urbain VIII, les cardinaux Barberini, Bentivoglio, de Sourdis, etc., MM. de Loménie, Bignon, Saumaise, Chapelain, Scarron, de Thou, Fouquet, Grotius, Du Chesne, le P. Mersenne, de Verthamon, le chancelier d'Aligre, de Forbin, Gassendi, d'Expilly, de Suarès, de Pérussis, le duc de Guise, d'Avaux, de Sainte-Marthe, du Puy, etc. Çà et là, des mentions d'événements publics ou de famille rompent la monotonie de cette nomenclature épistolaire, à laquelle les nombreuses et savantes notes de M. Ph. Tamizey de Larroque ajoutent un charme exquis.

⚜

Le 30 octobre 1889, en son château de Vallery (Yonne), est décédée à l'âge de 77 ans madame la marquise de La Rochejaquelein, née Chartier de Coussay, mère de M. le marquis de La Rochejaquelein, député des Deux-Sèvres, et grand-tante de M. le comte

de Saint-Saud, membre honoraire du C. H. de France.

Le XIe *siècle dans les Alpes-Maritimes, Études généalogiques*, par le comte E. Cais de Pierlas. — Nous ne saurions trop louer l'œuvre nouvelle de notre savant et laborieux collègue, car c'est bien vraiment une œuvre hors de pair, dans laquelle sont étudiées avec une impeccable érudition maintes questions d'histoire, de droit féodal et de généalogie, notamment l'origine de la Maison de Castellane, que l'auteur incline à faire descendre du comte Grifon, vivant en 950. De remarquables chapitres sont consacrés aussi aux seigneurs de Fos, de Thorame, de Glandèves, aux vicomtes de Nice, aux comtes d'Orange, à la Maison de Baux, aux seigneurs d'Apt, de Reillane, de Dromon, aux vicomtes de Gap. C'est là une œuvre considérable que devront désormais consulter tous ceux qui voudront écrire consciencieusement sur les grandes familles de la Provence.

Notre honoré collègue M. le marquis de Moy, bien connu par son constant dévouement à toutes les œuvres catholiques, a eu l'honneur de recevoir de S. S. Léon XIII la croix *Pro Ecclesiâ et Pontifice.*

M. le marquis de Moy a reçu aussi la médaille d'or de la Commission promotrice du Jubilé Sacerdotal du Souverain Pontife et de l'Exposition Vaticane.

⚜

La Revue historique de l'Ouest, paraissant tous les deux mois par fascicules gr. in-8 vélin de 128 pages, à Vannes, impr. Lafolye (12 fr. par an). Directeur : Gaston de Carné. Réd. en chef : le comte R. de l'Estourbeillon. Trésorier : J. de Kersauson de Pennendreff. — Depuis cinq années déjà les travailleurs de nos provinces de l'Ouest ont pu apprécier les services rendus à notre histoire locale par ce vaillant recueil, et les travaux aussi intéressants que variés, publiés par lui. Plus de 100 Mémoires ou Monographies locales ont été édités déjà par cette importante revue. Après les études si remarquables de MM. René Kerviler, sur *les Députés bretons à l'Assemblée Nationale de 1889*, de la Nicollière-Teijeiro sur *Cassard et la Marine de Louis XIV* ; de Dom de Coëtlosquet sur *Duguesclin et le Drame du château de Montiel*, etc., publiés en 1889 : voici, en cours de publication, les travaux de MM. de Palys, sur les *Thèses bretonnes illustrées au* XVIIe *siècle* ; Edouard Train, sur *les Vitréens et le Commerce international* ; de Farcy, sur le *Catalogue des familles nobles d'Anjou et de Touraine maintenues à la réformation de 1666* ; Dom Plaine, sur *les Origines littéraires de la Bretagne* ; l'Abbé Ricordel, sur la *Restauration de l'Enseignement dans le diocèse de Nantes à l'issue de la Révolution*, etc., etc. — Cette Revue, qui voit s'augmenter chaque jour le nombre de ses collaborateurs et de ses adhérents, ne peut manquer d'être appréciée par les membres du Conseil Héraldique et nous ne saurions trop la leur recommander.

⚜

Le 28 mars 1889, à Avignon, au milieu d'une grande assistance, ont eu lieu les funérailles de M. le marquis de Baroncelli-Javon, ancien officier d'état-major, chevalier du Saint-Sépulcre, décédé à l'âge de 82 ans. Il était le chef de cette maison ancienne et distinguée. Le deuil était conduit par le comte de Baroncelli-Javon, fils du défunt, par le baron de Serres-de-Monteil, son beau-frère, et par le comte de Chansiergues, son neveu. Les cordons du char étaient tenus par MM. le marquis de Digoine, le marquis de L'Espine, le colonel de Rouvière et le comte de Barbeyrac. Au cimetière, quelques paroles ont été prononcées par M. du Villard.

(*Chronique de Vaucluse*).

⚜

Les gros volumes ne prouvent rien en faveur de la clarté des démonstrations qui doivent procurer la connaissance d'une science ou d'un art ; jamais, avouons-le, cette pensée n'a été plus vraie qu'aujourd'hui. Et « en temps de littérature au mètre, au dire de l'*Univers*, alors que l'éditeur soupèse tout d'abord un manuscrit, et que l'acheteur de livres regarde le numéro de la dernière page, et se demande : En aurai-je assez pour mon argent ? » il est rare de rencontrer un volume aussi peu compact que cet *Annuaire*, mais il est plus rare d'en trouver un si bien rempli et dont les récits et les études se présentent à nous avec des allures aussi franches et aussi séduisantes. Au reste, pourquoi

s'étonner de cette bonne fortune, quand nous voyons M. Oscar de Poli relever son œuvre délicate par le précieux concours de collaborateurs aussi amis des lettres et des sciences que goûtés et appréciés du public, qui à une science sagement entendue et sagement démontrée joignent un intérêt toujours attrayant, un style et un langage aussi purs qu'élégants.

Ce deuxième *Annuaire*, fier de la réputation et de la faveur acquises par son aîné, s'offre à nous avec la sûre garantie du même succès. Libre de toute préface, il nous énumère un Etat détaillé des Membres du Conseil Héraldique de France au 1er mars 1889, s'élevant à 292, alors qu'au 15 juin 1888, il se chiffrait à 212. Avec une si puissante vitalité, l'institution est donc utile, et peu disposée à s'éteindre.

Cette année a fait éclore bien des ouvrages et des études envisageant sous tous les points de vue le Centenaire de 1789. M. de Poli, si familier du reste avec une semblable question, s'appuyant en outre sur les opinions de nos députés d'il y a un siècle, au sujet de cette noblesse, tant critiquée de nos jours, sur les appréciations approfondies et sérieuses de nos auteurs contemporains et de ceux de l'époque les plus autorisés, en nous la dévoilant sous son propre jour, nous montre bien que *La Noblesse de France*, 1789-1889, n'a pas mérité l'arrêt de mort prononcé à la légère contre elle, et par mille assertions concluantes et claires, il arrive à nous prouver que « dépouillée brutalement, illégalement de ses prérogatives, la noblesse conserve encore un mystérieux prestige, comme ces splendeurs du soleil couchant qui ressemblent à des aurores. » A côté de ces bonnes pages, citons celles non moins savantes consacrées à des *Documents inédits*, XIVe *siècle*, sur la famille de Jeanne d'Arc dans le

Nantais ; à la *Généalogie des maisons de Bérenger et Sassenage ;* aux *Variantes et Modifications introduites dans les Armoiries ;* à la *Préposition de* que l'on regarde communément comme le signe caractéristique de la noblesse, et qui pourtant, d'après M. de Martonne, n'en demeure qu'une simple probabilité. Grâce à M. Tamizey de Larroque et au baron du Roure, la Provence ne nous fausse pas compagnie. Nos amateurs savent de quel culte l'érudit Agenais entoure Peiresc. Quoi d'étonnant de retrouver *Peiresc généalogiste* donnant bien des éclaircissements sur l'illustre maison de Simiane ? Le baron du Roure, lui, puise à pleines mains dans les archives et la bibliothèque d'Arles, et nous parsème le fruit de ses recherches de mille *Documents Provençaux* originaux relatifs aux Villeneuve, aux Caylar de Sabran, aux Pontevès, aux Castellane.

Afin de mieux joindre l'agréable à l'utile, la poésie fraternise très avantageusement avec la prose. Ici, c'est Léon XIII que la muse chrétienne de M. A Millien chante comme Roi, Pontife et Père. Plus loin, le marquis de Pimodan, s'inspirant de la mort de l'archiduc d'Autriche et des honteuses exploitations qui dégradent la Croix d'honneur, nous donne de patriotiques et émouvants sixains. Ajoutons un court aperçu sur l'Ordre de Malte, aujourd'hui Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, et nous aurons développé la table des matières de ce volume, en donnant une juste mention à la Chronique, fruit d'un travail incessant et continuel de M. de Poli qui, chaque jour, a réuni, avec une admirable patience, les renseignements propres à l'alimenter ; l'ordre, la clarté, l'exactitude président au précieux index bibliographique *qui termine* le volume. Cette partie n'est pas moins

appréciable, car si la bibliographie n'est pas la science, elle est la clef qui en ouvre le sanctuaire, qui, en épargnant bien des recherches fastidieuses, facilite les grandes œuvres historiques.

Au point de vue matériel, cet *Annuaire Héraldique* est édité avec un luxe aristocratique, beau papier, impression artistique, planches, au nombre de huit, vignettes, blasons d'un fini achevé. Au point de vue littéraire et scientifique, il est publié avec la plus grande indépendance et l'autorité que lui donnent des écrivains consommés, qui par leur savoir, laborieusement acquis, et par leurs judicieuses observations, font de la science héraldique de nos jours une science positive.

Ernest de Crozet.

(*Gazette du Midi*, 13 septembre 1889.)

Mémoires de la marquise de la Rochejaquelein, éd. originale, publ. par son petit-fils. — «... Tout d'abord, en commençant ce récit, je remarque trois traits caractéristiques, que j'ai déjà indiqués. L'initiative de cette guerre fut plus populaire qu'aristocratique. Certes, les gentilshommes qui s'y rallièrent se montrèrent dignes et capables de commandement. Mais telle est la puissance de ces glorieux souvenirs qu'ils ont placé un colporteur tel que Cathelineau, un garde-chasse tel que Stofflet, au même rang que les d'Elbée, les Bonchamp, les Charette, les d'Andigné, les La Rochejaquelein et les Lescure. Sous le feu de l'ennemi, les plébéiens conquirent leurs parchemins, tan-

dis que la noblesse complétait les siens. Ainsi, dans ce coin de terre française, la Révolution, inaugurée par le nivellement universel, par la destruction des titres, des particules, des blasons et des armoiries, ne réussissait qu'à inscrire des noms nouveaux sur le livre d'or de la noblesse. Les mauvais plaisants prétendent que sous notre troisième République, la démocratie égalitaire produit les mêmes résultats ; c'est possible, mais dans un autre cadre, et pas par les mêmes moyens. »

A. DE PONTMARTIN.

(*Gazette de France*, 7 avril 1889.)

Documents inédits sur les familles de Blacas et de Castellane, recueillis et annotés par le baron du Roure (avec une planche en photogravure). — Ayant découvert des documents inédits relatifs à ces deux grandes maisons, notre érudit collègue a justement pensé qu'il serait intéressant de faire connaître un certain nombre de ces pièces, qui fournissent des renseignements nouveaux pour leur généalogie. Ces documents sont les suivants : Contrat de mariage de Boniface de Castellane et Constance de Blacas, 15 fév. 1331 ; testament d'Iseude de Justas, 13 nov. 1340 ; donation par Alasacie de Blacas à Albert, son frère, seigneur de Beaudinar, 16 oct. 1363 ; contrat de mariage de Florent de Castellane et Alasacie de Blacas, même date, et leurs épousailles, 19 mai 1364 ; reconnaissance de dot de Cécile de Villeneuve, femme de *G^e de Blacas*, s. de Beaudinar, 15 déc. 1336 ; quitt·

de cent florins faite par Mabille de Beaudinar à Elzéar de Sabran, baron d'Ansouis, 14 sept. 1396; donation par le couvent de la Celle à Albert de Blacas, 1400; vente des fruits de la terre du Muy, 27 nov. 1322; donations au commandeur de Rue par Boniface-le-Roux de Castellane, 1195, 1205; aux Hospitaliers de Saint-Gilles par Blacas et Laure de Castellane, sa femme, 1233; au commandeur de Puimoisson par la même et ses fils, 1238; aux Templiers de Rue par Boniface de Castellane, 7 janv. 1251; échange entre le commandeur de Rue et Bon. de Galbert, s. de Salernes, 5 fév. 1252 (reprod. en photogr.); accord entre Raymond-Geoffroy de C. et les dits hospitaliers, 1283. — De savantes notes accompagnent ces précieux documents et rectifient des erreurs généalogiques.

⚜

Le 2 avril 1889, un incendie a détruit presque en entier le château des Planches-sur-Amblie, appartenant à notre érudit collègue M. Amédée du Buisson de Courson; une aile seulement a pu être préservée. Le châtelain étant absent, on dut enfoncer la plupart des portes intérieures pour le sauvetage des meubles, dont une portion importante put être mise en sûreté. La bibliothèque et les précieuses archives de famille ont été sauvées aussi, mais dans quel lamentable état, gâtées par l'eau de cinq pompes! Nous nous associons bien sympathiquement au vif chagrin de notre laborieux collègue et ami, et nous espérons que ce douloureux sinistre n'aura pas pour effet d'interrompre ses studieuses recherches et ses savantes publications.

⚜

Nobiliaire de Bretagne, par le comte Régis de l'Estourbeillon, membre honoraire du C. H. de France. — Cédant à des instances réitérées, et en raison des difficultés que l'on éprouve à se procurer les Nobiliaires ou Armoriaux bretons, M. le comte R. de l'Estourbeillon a accepté de publier, avec le concours de nombreux savants et héraldistes, dans la *Revue illustrée de Bretagne et d'Anjou*, une série de Notices nobiliaires destinées, après leur réunion chaque année en volume, à former un vaste *Nobiliaire de Bretagne*.

Sans vouloir se poser en correcteur ou en rectificateur de ses devanciers, M. de l'Estourbeillon ambitionne seulement de mettre au jour maints documents qui n'ont pu être connus d'eux ; il n'aspire qu'à être leur continuateur et à donner à chacune des familles nobles de Bretagne une idée exacte, un tableau d'ensemble, succinct, mais aussi juste que possible, de la situation de son lignage à travers les siècles. Après avoir examiné l'*Origine* de chacune d'elles, donné leurs *seigneuries*, leurs *armoiries* et *devises*, et signalé les *Réformations* où elles ont figuré comme appartenant à la noblesse, il fait connaître la suite de leurs *Alliances*. N'est-ce pas là en effet le lien de vie, la chaîne impérissable qui permet à chaque lignée de reconnaître ses étapes à travers les âges et de remonter par chacun de ses anneaux à sa naissance ou à l'origine de sa notoriété ?

Ennemi de toute flatterie, il considère comme le premier de ses devoirs de ne jamais accueillir le moindre renseignement qu'il n'ait préalablement *vérifié aux sources*. Puissent toutes les familles de

Bretagne, puissent tous ceux qu'intéressent nos souvenirs nationaux et les traditions du passé, encourager ses efforts et le seconder dans son généreux labeur, entrepris pour la gloire des ancêtres et l'honneur de la patrie bretonne !

Les notices publiées dans la *Revue illustrée de Bretagne et d'Anjou*, et donnant l'*écusson* de chaque famille, seront tirées à part et formeront environ chaque année, jusqu'à l'achèvement du nobiliaire, un volume in-4° cavalier de 350 pages qui sera tiré à 400 ex. sur papier ordinaire et 100 ex. sur papier de Hollande. Le prix de chaque volume sera de *10 francs* pour les ex. sur papier ordinaire et *20 francs* pour les ex. sur papier de Hollande, payables après réception du volume. Ces prix seront portés à 12 et à 25 francs après la mise en vente. Le premier volume comprenant les notices d'environ 300 familles paraîtra le 1er mai 1890.

On peut adresser les souscriptions à M. le comte Régis de l'Estourbeillon, rue du Drezen, 24, à Vannes (Morbihan) ou à M. Léon Séché, directeur de la *Revue illustrée de Bretagne et d'Anjou*, boulevard de Port-Royal, 9, à Paris.

Les 10, 11 et 12 mai, à Besançon, à l'occasion du centenaire de 1789, s'est tenue, sous la présidence de M. le comte Werner de Mérode, une grande Assemblée provinciale, composée d'habitants du Doubs, du Jura et de la Haute-Saône. Son but était de rechercher les justes réformes que réclament l'agriculture, le commerce, l'industrie, les professions diverses, et d'établir les « Cahiers de 1889 ».

Sur la liste des membres du Comité d'organisation nous avons relevé plus d'un nom inscrit sur la liste des membres de notre compagnie : MM. E. Beneyton, le marquis, le comte et le général de Jouffroy d'Abbans, P.-N. le Mire.

Notre collègue M. Joseph de Sainte-Agathe était un des deux secrétaires du Comité de l'Assemblée Provinciale de Franche-Comté.

⚜

Voyage de Jérusalem par F.-M. Turpetin, de Beaugency, prestre du diocèse d'Orléans, publié pour la première fois d'après les manuscrits, avec une introduction et des notes, par A. Couret, anc. magistrat, avocat à la Cour d'appel d'Orléans, docteur en droit et ès-lettres. (Orléans, H. Herluison, 1889, in-16 elzévirien, XXII-206 pages). — A l'heure où se reforment les anciennes Confréries des pèlerins de Jérusalem, où la vieille question d'Orient se ranime comme un feu mal éteint, où l'axe de la dévotion chrétienne s'incline de nouveau vers les Saints-Lieux, c'est faire de l'à-propos que de mettre en lumière ce curieux et pieux itinéraire accompli par un Orléanais, il y a près de 200 ans. François-Michel Turpetin, officier au grenier à sel royal de Beaugency, avait 35 ans lorsqu'en 1715 il résolut de faire le périlleux pèlerinage de la Terre-Sainte. Il en écrivit le récit avec un soin minutieux, relatant avec une attrayante bonhomie les péripéties de ce long voyage, ses affres dans les tempêtes, à l'approche des corsaires barbaresques ou des pillards arabes, décrivant les lieux qu'il traverse, recueillant les saintes légendes, se fiant immuablement à Dieu dans cette succession de périls qui devaient être la préface de son entrée dans les ordres

sacrés. « Lisez le récit de son pèlerinage, dit M. Couret, et vous n'aurez point, comme le sansonnet d'Horace, perdu votre temps ni votre peine. » Lisez d'abord, dirai-je, la savante et charmante introductian qu'a mise l'éminent historien de l'Ordre du Saint-Sépulcre à ce récit touchant, à ce joli volume elzévirien que vont se disputer les bibliophiles, et qui fait grand honneur aussi à cet éditeur d'élite qui s'appelle H. Herluison[1].

⚜

Le 12 avril 1889, en sa terre du Rein-du-Bois (Cher), est décédée à l'âge de 91 ans madame veuve Paulinier, née Le Barbier de Tinan, grand-mère de madame la comtesse N. Leroy de la Brière.

⚜

Les Poètes Bretons, par Olivier de Gourcuff. — Ils sont légion, ces poètes, et leur poésie sonne clair et doux. En prenant à chacun d'eux un de ses joyaux, — A. de Beauchesne, Elisa Mercœur, Brizeux, Châteaubriand, Achille du Clésieux, Paul Féval, Hippolyte Lucas, H. de la Morvonnais, R. du Pontavice de Heussey, Emile Souvestre, Constance de Théis, princesse de Salm-Dyck, Ed. Turquety, etc., — M. Olivier de Gourcuff a composé un charmant écrin. Son introduction est une excellente étude sur la poésie bretonne.

⚜

S. M. l'Empereur du Brésil a daigné conférer la

[1] Rue Jeanne d'Arc, 17, Orléans. — Tiré à 82 ex., 60 sur pap. vergé, 10 sur vergé de Hollande, 12 sur vélin teinté.

plaque de Son Ordre de la Rose à M. le comte d'Anselme de Puisaye, membre Honoraire du C. H. de France.

⚜

Le salon de Cazotte à Pierry en 1784, par Armand Bourgeois, avec une introduction par Al. Piedagnel. — Charmante esquisse d'un salon célèbre du XVIIIe siècle, hospitalier aux grands noms noblement portés, aux princes des lettres, des arts et des sciences. L'auteur évoque avec esprit la douce et rêveuse figure du bon Cazotte, et ses pages alertes, finement ciselées, ont en même temps de la couleur, du naturel et de la grâce.

⚜

La distribution des prix de l'institution Saint-Joseph, dirigée par les frères maristes de Plaisance (Paris), a eu lieu cette année sous la présidence de M. le vicomte Oscar de Poli, ancien préfet, grand officier de l'ordre pontifical de Saint-Grégoire le Grand. Dans la brillante assistance, composée d'environ quinze cents personnes, on remarquait M. le curé de Notre-Dame de Plaisance et les membres du clergé paroissial, ainsi que de nombreuses notabilités du XIVe arrondissement.

Après une charmante série de chants et de chœurs parfaitement exécutés par les élèves sous la direction de M. Langlane, officier d'académie, professeur de musique de l'institution Saint-Joseph, M. le vicomte

de Poli a prononcé une allocution vibrante de foi et de patriotisme.

Prenant pour thème de son discours l'épigraphe du palmarès : — *A la plus grande gloire de Dieu, au progrès des sciences, à la prospérité de la patrie*, — l'éloquent orateur a rappelé la devise de Franklin : « Dieu et patrie ! », et félicité les religieux et zélés éducateurs qui préparent à la France une génération croyante, éclairée, animée de l'esprit de respect, de devoir et de sacrifice.

Parlant de l'exposition actuelle, qui marque dans les sciences et l'industrie nationale un progrès dont les Français peuvent être fiers, M. de Poli a rappelé que, l'année dernière, une autre exposition, réellement universelle celle-là, avait eu lieu à Rome ; manifestation grandiose, mondiale, inouïe dans les fastes de l'humanité, à laquelle avaient pris part tous les chefs des nations et tous les peuples.

L'orateur a glorifié le pontificat de Léon XIII, dont la paternelle sollicitude, en dépit du poids des années et des labeurs du Souverain Pontificat, s'étend incessamment sur tous les membres de la grande famille catholique. Aux applaudissements de l'assemblée, il en a donné comme une preuve éclatante et bien touchante la bénédiction apostolique envoyée, dans ce jour solennel, aux élèves de l'Institution Saint-Joseph, à leurs familles, à leurs dévoués professeurs.

C'est par l'amour de Dieu et de la patrie, a conclu l'orateur, que se relèvera la France : elle souffre en même temps que la Papauté ; c'est pour elle un confortant présage ; ensemble elles verront le terme de leurs épreuves. Qui pourrait désespérer du relèvement de la noble terre où resplendissent saint Louis, le génie de la foi chrétienne ; Jeanne d'Arc, le génie

de l'espérance patriotique ; Vincent de Paul, le génie de la charité catholique ?

La proclamation des récompenses a suivi cette émouvante allocution.

(*L'Univers*, 24 août 1889).

La *Célébrité contemporaine* (avril 1889) a publié une remarquable étude biographique qui nous intéresse à double titre, parce qu'elle est l'œuvre de M. Alfred de Martonne, et parce qu'elle concerne M. André Joûbert, l'un et l'autre Membres honoraires du C. H. de France. Analysant les nombreux travaux de notre savant collègue, M. de Martonne dit excellemment : « Ce qui caractérise *la manière* de M. Joubert, c'est une érudition patiente, soigneuse, sans négligence ni oubli, — une exactitude scrupuleuse, — une conscience sans remords, — une probité impeccable. Tout y est. On ne trouve ni une obscurité ni lacune. Vous avez les dates exactes des événements, les chiffres des pages, les origines des documents, les *lieux des choses*. Il y a aussi la nouveauté du travail. Rien n'est de seconde main, tout est neuf et frais. Tout est tiré de textes inédits, appuyé de preuves inconnues. Ce sont des découvertes autant que des récits. Rien n'y est vague et incertain. Il sort une lumière de ces annales topiques. Ces histoires de clocher sont éclairées par un fanal qui jette au loin ses rayons. »

Le 10 août 1889, à Saint-Thomas d'Aquin, a été

célébré le mariage de M. le vicomte Robert de Monti de Rezé, deuxième fils de M. Édouard de Monti, comte de Rezé, chef de nom et d'armes de cette illustre maison, et de Marguerite de Faverney, avec mademoiselle Marie-Camille de Frédy, fille de M. le comte Maxime de Frédy et de Noémi Hèmery de Lazenay.

⚜

La *Revue historique et heraldique* (rue Lafayette, 83, Paris), dirigée, depuis le 1er janvier 1889, par M. A. de Boyer de Choisy, a cessé la publication de ses bulletins mensuels. Sous le même format, elle paraitra, annuellement, en volume d'environ 300 pages. Le tome Ier, outre diverses études héraldiques, renferme des documents inédits, intéressants pour l'histoire des familles. *Les certificats de noblesse, délivrés par Chérin de* 1781 *à* 1789 pour le service de la marine, y forment une source précieuse de renseignements.

⚜

Le 3 août 1889, à Marseille, madame Félix Peloux est heureusement accouchée d'un fils (Pierre-Auguste).

⚜

La Bastille depuis ses origines jusqu'à sa chute (1369-1789), par Alphonse Couret, docteur ès-lettres. — Si l'on en croit la voix publique, le Conseil municipal de Paris, pour célébrer l'anniversaire sanglant du 14 juillet 1789, aurait demandé à un savant de ses amis une histoire détaillée de la Bastille ; malheureu-

sement les fonds manquaient pour solder la main-d'œuvre, et le savant se serait récusé. M. Alphonse Couret a voulu réaliser le vœu des municipaux salariés de Paris, et il l'a fait avec son talent, son savoir profond et sa verve accoutumés ; mais je doute que le susdit Conseil goûte beaucoup cette véridique histoire, et notamment le souhait final de l'éminent écrivain : « que le centenaire de 1789 et de la Bastille ramène la France dans les voies du libéralisme, de la concorde, de l'égalité vraie et des sages réformes ouvertes par le magnifique élan de 1789, demandées par les cahiers unanimes de la nation, et toujours éludées ou confisquées par les violences liberticides des partis politiques. »

Le 4 novembre 1889, à Bayonne, chez son fils M. le vicomte Robert de Courson, chef de bataillon au 112e, a cessé de vivre, dans sa 82e année, M. le comte Aurélien de Courson de la Villeneuve, membre honoraire du Conseil Héraldique de France, ancien sous-directeur de la Bibliothèque nationale, chevalier de la Légion d'honneur.

Le président du Conseil Héraldique a eu l'honneur d'exprimer à M. le vicomte de Courson les regrets de notre Compagnie par la lettre suivante :

Paris, 8 novembre 1889.

« Monsieur le Vicomte,

« J'ai été pénétré de douleur en apprenant par votre *affectueuse* lettre votre deuil filial. J'avais, vous le

savez, pour votre noble et savant père une respectueuse et profonde affection, empreinte de la plus sincère gratitude, car il avait daigné me donner plus d'une marque de bienveillance et de sympathie. Je m'associe donc bien vraiment à vos larmes, à celles de madame la comtesse de Courson, qui m'a fait l'honneur de penser à me faire partager sa douleur et la vôtre, et à qui je vous prie, monsieur le Vicomte, d'offrir l'humble hommage de mes vifs regrets et de mes respectueuses condoléances. Veuillez être aussi mon interprète auprès de tous les vôtres, et leur témoigner que mon souvenir reconnaissant s'attache pour toujours à la mémoire de l'aimable érudit, du grand historien, du preux catholique, du gentilhomme parfait que je pleure avec vous.

« Les Membres du Conseil Héraldique de France, qui s'honorait de compter dans ses rangs Monsieur le comte Aurélien de Courson, déploreront unanimement sa perte; sa vie était un généreux exemple, comme ses œuvres étaient des modèles; Dieu l'a déjà récompensé; nous tous, nous ne l'oublierons pas; il demeurera vivant dans notre affection fidèle, comme ses œuvres et comme ses dignes fils.

« Veuillez agréer avec mes remercîments, Monsieur le Vicomte, l'expression de mes sentiments de haute considération et de profonde sympathie.

« Le Président du C. H. de France,

« Vicomte de Poli. »

Nous espérons qu'un des fils de notre savant et vénéré collègue voudra occuper dans nos rangs la place qu'y laisse l'historien de la Bretagne, le noble défenseur de la foi de ses pères et de la liberté de l'enseignement.

Alliances berrichonnes, angevines et poitevines de la famille de Guilloteau de Grandeffe, relevées sur documents authentiques et publiées par le comte de Grandeffe. — Nous avons déjà loué cette excellente étude généalogique dans l'Annuaire de 1888. Voici le préambule de la préface :

« Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, ceci est le testament d'une race féodale qui a servi, pendant plus de six siècles, loyalement Dieu, le Roi et la France. Dernier représentant de cette famille, j'ai voulu, en publiant sa généalogie, rendre un pieux hommage à la mémoire de mon père et de mon grand-père, les comtes Raoul et André de Grandeffe. Cet ouvrage est le résultat de 30 ans de recherches et de vérifications. Je n'affirme rien que je ne puisse prouver par des documents authentiques, et pour que cette œuvre me survive, je lègue mon riche chartrier à la ville d'Orléans, afin qu'il reste près de notre tombe : *Nomen et arma locum servant.* »

Si cette vieille race doit finir avec notre honoré collègue, du moins finira-t-elle avec un vrai gentilhomme, ayant le cœur, la foi, la vaillance des chevaliers des anciens âges, et qui, lui aussi, a servi loyalement Dieu, le Roi et la France.

Vicomte OSCAR DE POLI : 1° *Amymone*, histoire d'une femme, in-12, 302 p. — 2° *Livre d'or du Comité international des Ordres équestres pontificaux*, in-4°,

256 p. — 3° *Annuaire du Conseil Héraldique de France*, 2e année, in-12, 264 p.

Il y a quelques mois à peine, dans son numéro du 5 octobre dernier, le *Courrier du Midi* annonçait la publication du premier volume de l'*Annuaire du Conseil Héraldique de France*, de M. le vicomte Oscar de Poli. Depuis lors, notre distingué compatriote a publié trois nouveaux volumes qui font également honneur à sa valeur littéraire et à sa prodigieuse fécondité. Il est difficile, en effet, de trouver chez un écrivain une souplesse de conception pareille à la sienne. Qu'il traite un sujet didactique ou qu'il écrive un roman, sa plume élégante et son érudition de bonne marque savent marcher de pair et captiver l'attention.

Amymone est l'histoire touchante d'une femme qui ne vécut que dans les larmes. M. de Poli nous transporte, au début de son récit, dans cette ville de Rome, où les pierres parlent, où les ruines magnifiques ont une éloquence qui pénètre l'âme, où la terre superbe dédaigne de produire et vers laquelle nous attirent d'inoubliables attraits. Sereine à son aurore, l'idéale beauté d'Amymone, meurtrie mortellement, dès ses premiers pas dans la vie, par les inconstances coupables du marquis de Montarnay, ne tarda pas à se faner dans la féerie de Naples, derrière les grilles sévères, mais tranquilles, de *Santa Maria della Morte*. Il est difficile de peindre avec des couleurs plus vraies et plus attachantes, dans un langage plus émouvant la vie de cette jeune femme, noble et pure victime, qui ne connut que les tristesses de la vie et qui sut grandir au sein de la douleur.

Le *Livre d'or des Ordres pontificaux* est une fort belle publication qui joint à l'intérêt palpitant du

sujet un luxe artistique au-dessus de tout éloge. M. de Poli a eu l'heureuse pensée de perpétuer ainsi le souvenir de la souscription spontanée des titulaires des différents ordres pontificaux, qui lui a permis d'offrir en leur nom, au Saint-Père, à l'occasion de son jubilé sacerdotal, une merveilleuse croix papale, comme témoignage de leur filiale fidélité. Cette souscription, due elle-même à l'initiative de M. de Poli, a trouvé écho non-seulement en France, mais dans les deux mondes, et c'est à conserver le souvenir de cette manifestation, les noms de ceux qui y ont concouru, et enfin le récit des principales fêtes jubilaires, que M. de Poli a consacré son livre d'or. Il ne pouvait être mieux inspiré en élevant ce monument à la mémoire de cette grande manifestation, unique dans l'histoire, de tous les peuples de l'univers venant affirmer leur foi et leur respect pour cet auguste vieillard qui, des hauteurs du Vatican, domine encore le monde et dont la majesté, prisonnière et désarmée, commande l'admiration de tous.

Enfin, M. le vicomte de Poli, poursuivant avec ardeur la tâche qu'il s'est donnée, a publié le deuxième volume de son *Annuaire du Conseil Héraldique de France*. Ce second volume est, en tous points, digne de son aîné et vient confirmer pleinement nos premières prévisions sur la vitalité de l'œuvre. Au milieu d'une série fort intéressante d'articles sur la science héraldique, et notamment d'une étude magistrale de M. de Poli sur l'ancienne Noblesse de France, nous aimons à signaler quelques pages de M. Tamizey de Larroque, sur notre illustre provençal Peyresc, et un chapitre sur des documents relatifs à notre Provence, de M. le baron du Roure. Il faudrait tout citer pour être complet, et les limites étroites du *Courrier*

du Midi nous obligent, à notre très grand regret, à abréger ce résumé déjà bien long. Mais nous ne pouvons terminer toutefois sans féliciter une fois encore M. de Poli de son étonnante activité, de sa verve toute méridionale et de sa brillante érudition.

J. DE TERRIS.

(*Courrier du Midi*, Avignon, 2 août 1889).

Le 5 février 1889, à Arco (Tyrol), est décédée Madame la comtesse Marie Stadnicka, née comtesse Rzewuska, belle-sœur de M. le commandeur Félix de Meleniewski, membre Honoraire du C. H. de France.

La Mission patriotique de Jeanne d'Arc. Huit tableaux de P. Carrier-Belleuse. — Tous les admirateurs de la grande Héroïne, tous les patriotes Français, tous les amis de la France voudront avoir ces merveilleuses compositions ; chacun les conservera comme un fécond exemple, comme un pieux espoir. (Voyez ci-dessus, page 92). — (Paris, librairie Motteroz, rue Bonaparte, 13. Edition in-4°, reliée toile, 4 francs. Edition in-folio, planches en taille-douce, magnifique album de salon, relié, toile pleine, fers spéciaux, premières épreuves, 10 francs). Un incomparable cadeau d'étrennes !

Le 3 juin 1889, en sa villa de Sainte-Brigitte de

Pausilippe, à Naples, est décédé dans sa 54e année M. le comte d'Agiout, frère de M. le vicomte Alexandre d'Agiout, membre Honoraire du C. H. de France.

⚜

Le vénéré prédécesseur de S. Exc. Monseigneur Piavi, Patriarche latin de Jérusalem, Grand-Maître de l'Ordre du Saint-Sépulcre, S. Exc. Monseigneur Bracco, de pieuse mémoire, avait daigné conférer la plaque de cet ordre chevaleresque à M. le chevalier Ferruccio de Pasini, membre Honoraire du C. H. de France, auteur de l'étude historique intitulée *Il Sacro Ordine gerosolimitano del S. Sepolcro.*

⚜

Livre de raison de la famille de Fontainemarie (1640-1774), publié par Ph. Tamizey de Larroque. — M. Charles de Ribbe a tout dit sur les livres de raison, sur leur utilité domestique et sociale. Elle apparaît toute flagrante dans celui-ci, curieux entre tous, puisque de 1640 à 1774 quatre membres de la famille de Fontainemarie y ont successivement collaboré. Ces « livres de raison » n'ont pas seulement pour effet de nous faire connaître les côtés les moins explorés de la vie de nos pères, mais encore ils fournissent de précieuses indications négligées par les historiens et les chroniqueurs d'antan. « J'aime à l'espérer, dit M. Ph. Tamizey de Larroque, le journal des Fontainemarie sera plus qu'une lecture intéressante : il sera une lecture salutaire. En un temps où trop de publications égarent les esprits et les cœurs, *puisse* ce modeste recueil, où resplendissent les beaux

sentiments et les nobles exemples, être fortifiant, bienfaisant pour tous ceux qui daigneront le parcourir ! Un proverbe indien glorifie l'homme qui a fait pousser un seul brin d'herbe ; n'est-ce pas encourageant pour celui qui, s'occupant d'une culture mille fois plus précieuse, aurait fait éclore une seule vertu ? » Le mérite de cette saine publication est encore et infiniment accru par les nombreuses notes que son savant éditeur y a semées avec une prodigalité de grand seigneur de l'érudition, et aussi par un remarquable *Essai de bibliographie des livres de raison* (p. 117-169), et pour lequel notre honoré collègue réclame le concours de tous ses amis, connus et inconnus, afin de réparer les péchés d'omission qu'il a pu commettre, « et d'apprécier une fois de plus les bienfaits de la fraternelle association formée de tous ceux qui portent le noble nom de travailleurs ». Pages 143-147, nous remarquons des extraits du *Livre de raison de Jean-Pierre de Berluc*, 1er Consul de Forcalquier (1723-1768), et de *Marie de Berluc*, sa sœur, conservés dans les archives de notre honoré collègue M. Léon de Berluc-Pérussis.

M. Charles Souëf, membre correspondant du C. H. de France, a entrepris de dresser les « Généalogies des familles anciennes, nobles ou de haute bourgeoisie » de la région de Laon. Ses premières notices manuscrites, qu'il a bien voulu offrir au Conseil Héraldique, sont relatives aux familles Aubert, Branche, Le Gros, Sérurier, et impliquent les plus consciencieuses recherches.

Le 7 août 1889, au Mans, a été célébré le mariage de M. le baron de Chabert, fils unique de feu Ant.-Gabriel-Alfred, baron de Chabert, et de Jeanne-Etienne-Sidonie-Barbe Poncet du Maupas, — avec mademoiselle Pauline de Gayffier, fille de M. Alphonse de Gayffier, membre Honnoraire du C. H. de France, et de madame de Gayffier, née Dionis.

La savante notice que contient le présent annuaire sur *Les Armoiries des Ordres Religieux*, est extraite du très remarquable *Traité d'iconographie chrétienne* de notre éminent collègue Monseigneur X. Barbier de Montault, ouvrage destiné à l'enseignement des séminaires et édité par la librairie Vivès en deux beaux volumes in-8 ornés de planches.

Le 14 octobre 1889, à Roanne, a été célébré le mariage de M. Georges Magnin, lieutenant au 1er Hussards, avec mademoiselle Henriette du Sauzey, nièce de M. Eugène du Sauzey, membre Honoraire du C. H. de France.

Jugements et délibérations du Conseil supérieur de Québec, publié par le département du registraire de *la province*, sous les auspices de la législature de

Québec. Volume 5e, in-4°, 1110 pages. — On dit qu'il n'est pas un bon Canadien qui n'aime la vieille France; je dis qu'il n'est pas un bon Français qui n'aime la Nouvelle France, magnifique preuve vivante qu'avant la révolution notre race avait le génie colonisateur. — Ce très important recueil fourmille de précieux et curieux documents, et tout naturellement les vieux noms de France y abondent: Beauharnois, Monseignat, Vigny, La Chenaye, Brissonnet, le Gardeur, Aloigny, Pellerin, la Colombière, Amiot, Gallifet, Juchereau, la Forest, Testu, Frontenac, Fleury, Montdion, d'Estienne, d'Agneaux, Jordy, Vachon de Belmont, etc. Nous adressons nos sincères félicitations aux inspirateurs et aux rédacteurs de cette publication magistrale.

Le 8 mars 1889, à Clermont-Ferrand, est décédée dans sa 74e année, madame veuve Bouchet, née Genillier, belle-mère de M. Henry Gonnard, officier d'académie, ancien directeur des musées de la ville de Saint-Etienne, membre Honoraire du C. H. de France.

Jean de Clinchamp, prieur de Solesmes et abbé de Saint-Remi de Reims (1286-1297), par le R. P. Dom Paul Piolin. — Savante biographie de Jean de Clinchamp, mort à Rome le 30 avril 1297, frère du célèbre cardinal Gervais-Giancolet, et oncle de Robert de Clinchamp, évêque du Mans en 1298. « Nous avons fait connaître, conclut le très digne président de la

Société historique et archéologique du Maine, un personnage qui a droit aux hommages de la postérité; nous avons vengé sa mémoire de soupçons injustes, et nous avons établi d'une manière définitive la date de sa mort, sur laquelle les savants n'étaient pas d'accord. »

⚜

Le 14 octobre 1889, à Lyons-la-Forêt (Eure), a été célébré le mariage de M. Maurice de Ronseray, sous-lieutenant au 8e régiment de Cuirassiers, avec Mademoiselle Marie-Thérèse Le Roux.

⚜

Un miracle au musée de Troyes, par Louis Le Clert. — Au moyen âge, à Troyes, le mot *miracle* était synonyme d'objet de piété; il s'appliquait aux chapelets, bagues, médailles, « enseignes » d'or, d'argent ou de plomb qui se vendaient à la porte des églises lors des « pardons », et les fabricants de ces objets révérés étaient des miracliers. Après une érudite notice sur les *miracles* et les *pardons*, M. Louis Le Clert décrit un « miracle » récemment découvert à Troyes dans les fouilles du nouveau pont, et il en donne le dessin avec son talent accoutumé.

⚜

Le 5 septembre 1889, a été célébré le mariage de M. le vicomte Achille Espivent de la Villesboisnet, commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire, membre

honoraire du C. H. de France, — fils de M. le général de division comte Espivent de la Villesboisnet, sénateur, grand-croix de la légion d'honneur, de Saint-Grégoire, de Charles III, etc., — avec mademoiselle Anne Harscouët de Saint-George, fille de M. le comte et de Madame la comtesse Harscouët de Saint-George, et petite-fille de M. le marquis de la Bourdonnaye.

Les fêtes publiques en Franche-Comté avant la révolution, par Joseph de Sainte-Agathe. — Cette très intéressante étude de mœurs et coutumes locales est le discours de réception de l'auteur à l'Académie de Besançon. Les antiques représentations des principales scènes de l'Evangile dans les églises, les processions, les pèlerinages, les entrées des archevêques, des juges, des vicomtes, des capitaines, des baillis, les réceptions solennelles faites aux princes, les joutes sur le Doubs, les nobles jeux de l'arc, de l'arbalète et de l'arquebuse, etc., tout est passé en revue à la lumière de l'histoire. « Assez souvent on a décrit les guerres et les autres fléaux que nos pères ont supportés ; pour compléter le tableau, il fallait rappeler aussi leurs jours heureux et leurs fêtes publiques. »

M. le comte de Vidau, chevalier de la légion d'honneur, membre honoraire du C. H. de France, a eu la douleur de perdre sa femme, née Duquemoy, décédée à Bastia dans sa 51e année.

Le service du ban et arrière-ban dans le bailliage de Troyes au XVIIe *siècle* (1689-1695), avec des documents inédits sur les bailliages de Troyes, Chaumont, Langres, Provins et Sens, par Alphonse Roserot. — Ces précieux documents n'ont pas encore été imprimés, sauf un, mais sa très grande rareté lui donne tout l'attrait de l'inédit. Ils sont précédés de savantes notices sur les chefs militaires au gouvernement de Champagne et au bailliage de Troyes (le duc d'Atry, M. de Vauréal, M. de Chavaudon), sur la confection des rôles, les difficultés que rencontrait l'exécution des ordres du Roi, les exemptions, l'équipement, etc. Dans le rôle de 1689, nous relevons ces mentions : « Louis-Armand de Lespinasse, seigneur des Noues ; Jean de Lespinasse, S. de Monceaux ; J.-J. le Mire, S. de la Courtille ; dans celui de 1690, Joseph le Mire, Claude et Jeanne de Mauroy, Claude-Gustave des Salles, Alexandre de Choiseul ; dans celui de 1692, Antoine de Villiers l'Isle-Adam ; dans celui de 1694, Philbert le Mire. — M. Alphonse Roserot se proposait de terminer le dépouillement des dossiers du ban et arrière-ban conservés aux archives de l'Aube, et de donner un travail d'ensemble. « Nous avons dû renoncer à ce projet, dit-il : une décision du chef de service, décision que ne paraît justifier aucune instruction ministérielle, a soustrait les documents de la série B aux investigations des travailleurs, en alléguant le danger qu'il y aurait à communiquer au public des papiers touchant à l'intérêt privé des familles. » — Décision d'autant plus bizarre qne la plupart des familles intéressées sont éteintes, et celles qui subsis-

tent ne pourraient que s'enorgueillir de la pauvreté de leurs ancêtres, mentionnée dans ces rôles. L'honneur de la Noblesse française fut de se ruiner au service du Roi, c'est-à-dire de la patrie. Autres temps, autres mœurs !

⚜

Le 7 avril 1889, en sa villa, à Compiègne, est décédée dans sa 79e année, Madame la marquise de Saint-Clou, née Curial, tante de M. le comte Curial, membre honoraire du C. H. de France.

⚜

Nòtice sur le château de Dampierre de l'Aube, par Louis Le Clert. — Brève et excellente monographie d'un des châteaux-forts les plus considérables du comté de Champagne, ornée du fac-simile, finement exécuté, d'un dessin du XVIIe siècle. (Vue du château prise du côté de l'église).

⚜

Le 14 mai 1889, à Chambéry, est décédé dans sa 88e année M. François-Charles-Henry Lefebvre du Grosriez, oncle de M. Fernand du Grosriez, membre honaire du C. H. de France.

⚜

Les échos de l'âme, choix de poésies, par Julien de Wailly. — Jolie plaquette, fleurie de vers tendres,

chastes et charmants, tout embaumés de foi vive et de saint espoir !

Espoir, espoir en Dieu ! C'est Lui seul qui fait vivre!

Le 18 août 1889, à Paris, est décédé dans sa 51e année M. le comte Auguste de Villiers de l'Isle-Adam, membre honoraire du C. H. de France, fils unique de défunts Charles, marquis de Villiers de l'Isle-Adam, chevalier de Malte, et Marie-Francine Le Nepvou de Carfort de Kerinou.

La presse a été unanime à déplorer cette fin prématurée d'un écrivain d'élite, et à rendre hommage à son talent hors de pair.

Notice sur Guillaume et Aimar de la Voute, évêques de Marseille, par le baron du Roure. — La plupart des auteurs sont d'avis que ces deux prélats étaient frères, mais on n'avait aucun document probant. M. le baron du Roure a eu la bonne fortune d'en découvrir un, en date du 1er mai 1374. Chemin faisant, au cours d'un excellent précis généalogique de la Maison d'Anduze (tige des seigneurs de la Voute), il rectifie (p. 5, note 4 ; p. 8, n. 4) des erreurs de D. Vaissete et du P. Anselme.

Le 8 octobre 1889, au château de Saint-Jean-du-Bois, est décédée dans sa 76e année Madame la mar-

quise douairière de Chamillart de la Suze, née Saint-Pol, cousine-germaine de M. le vicomte Charles de Breuil, membre honoraire du C. H. de France.

Journal d'un voyage archéologique dans le diocèse de Verdun. — C'est en 1884 que Monseigneur Barbier de Montault fit ce voyage en la compagnie de deux autres savants, MM. Palustre et Léon Germain. Si rapide que soit ce journal, écrit chaque soir, après les explorations de la journée, pour remémorer tout ce qui, au point de vue ecclésiologique, avait paru mériter une mention, il est d'un grand intérêt et passe savamment en revue les trésors archéologiques des églises, notamment celles de Clermont-en-Argonne, Saint-Mihiel, Vaucouleurs, Verdun, etc.

Le 11 juillet 1889, en sa villa des Plants, à Imphy (Nièvre), Madame la Comtesse Nataly Leroy de la Brière est heureusement accouchée d'une fille (Marie).

Histoire généalogique de la Maison Ruffo, par F. Mugnos, trad. de l'italien par le comte Geoffroy de Montgrand de la Napoule, gentilhomme provençal, avec annotations et continuation jusqu'à ce jour pour les deux branches napolitaines des princes de Scilla et de Sant'Antimo-Bagnara, suivie de la descendance à partir de Sigerius Ruffo de Calabre, de la branche

aînée de cette famille, établie en Provence vers la fin du XIVe siècle, le tout accompagné de pièces relatives à la famille Ruffo de Bonneval, marquis de la Fare. — Splendide publication, belle et savante histoire généalogique d'une des plus illustres maisons de l'Italie, dont l'origine se perd dans la nuit des temps, et dont les auteurs les plus accrédités célèbrent unanimement l'antiquité, les mémorables actions et les grandes alliances. L'ouvrage est enrichi des portraits de M. le comte G. de Montgrand et du grand cardinal Fabrice Ruffo, vicaire général et libérateur du royaume de Naples, grand-prieur de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem à Rome; d'une planche d'armoiries en chromo, de sceaux et blasons dans le texte, de tableaux filiatifs, de nombreuses lettres de personnages historiques et d'un index onomastique. Une branche des Ruffo s'établit en Provence il y a cinq cents ans, et c'est d'elle qu'est issu M. le comte de Ruffo-Bonneval, ancien officier au service du Saint-Siège, Membre Honoraire du C. H. de France.

Le 21 janvier 1889, à Fontainebleau, est décédé dans sa 74e année M. le baron Lambert, chef d'escadron de cavalerie en retraite, ancien commandant de la vénerie impériale, officier de la légion d'honneur, commandeur des ordres de François-Joseph, de la Couronne de chêne, etc., père de M. le baron Tristan Lambert, ancien député, membre honoraire du C. H. de France.

Photographies rétrospectives Lorraines, *1789*, par

le baron Digot. — Cette élégante publication donne une courte notice des Lorrains qui ont marqué pendant la révolution par leurs écrits, leur rang, leurs emplois, leurs talents, leurs malheurs, leurs vertus, leurs crimes. Ce travail a été rédigé avec la plus grande impartialité et puisé aux sources les plus authentiques.

Le 9 juillet 1889, à la Ferté-Bernard, est décédée à l'âge de 55 ans madame Blanche Bouchet, née Guerrier, femme de M. Bouchet, inspecteur en chef de la Marine en retraite, et tante de M. Emile Bouchet, membre honoraire du C. H. de France.

Annales de l'Ordre de Malte depuis son origine jusqu'à nos jours, du grand-prieuré de Bohême-Autriche et du service de santé volontaire, avec les listes officielles des chevaliers-profès, de justice, d'honneur, etc., par Félix de Salles. — L'auteur des *Annales de l'Ordre Teutonique*, et de tant d'autres remarquables œuvres, était tout désigné pour écrire l'histoire de ces chevaleresques hospitaliers de Jérusalem, de Rhodes et de Malte qui furent, durant des siècles, le vivant et héroïque boulevard de la chrétienté. Ce beau livre est digne de ses devanciers, et il tient brillamment toutes les promesses de son titre. Il est dédié à S. M. la Reine-Régente d'Espagne, née princesse impériale et archiduchesse d'Autriche, princesse royale de Hongrie et de Bohême, veuve d'Alphonse XII, dont un

décret (4 sept. 1885) a restauré en Espagne l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

⚜

M. Alphonse Auger, un des maîtres de l'orfèvrerie parisienne (rue Etienne Marcel, 54, Paris), auteur de la grande croix papale offerte à S. S. Léon XIII par le Comité International jubilaire des Ordres Equestres Pontificaux, véritable chef-d'œuvre d'art, de richesse et de goût qui a obtenu la grande médaille d'or de l'Exposition Vaticane, a été élevé par le Souverain Pontife à la dignité de chevalier de l'ordre de Saint-Sylvestre et nommé en même temps orfèvre de Sa Sainteté.

Nous nous réjouissons de ces justes distinctions, et nous en félicitons bien vivement l'éminent orfèvre-joaillier.

⚜

Anne de Laval et Guy Turpin, par l'abbé Ambroise Ledru. — Anne de Laval était fille de Guy XII et de la veuve de Bertrand du Guesclin. Elle épousa en 1405 Jean de Montfort, à qui elle porta avec son nom et ses armes les immenses biens de sa maison, et dont elle devint veuve en 1414. Les historiens rapportent qu'elle voulut épouser en secondes noces un de ses gentilshommes et alliés, Guy Turpin, chevalier, mais qu'elle en fut empêchée par Jeanne de Laval-Châtillon, sa mère. M. l'Abbé Ledru détruit cette légende : en dépit de l'opposition maternelle, Anne de *Laval* épousa clandestinement Guy Turpin. Cette cu-

rieuse étude historique est accompagnée de savantes notes, de documents justificatifs, et enrichie d'une planche de sceaux. L'érudit auteur rectifie, en passant, une erreur de M. Demay qui a pris pour des étoiles les molettes de l'écu de Turpin : « La plupart des sceaux portent des molettes bien caractérisées par la perforation centrale. »

⚜

Le 4 juillet 1889, a été célébré le mariage de M. le vicomte de Capré de Mégève avec mademoiselle Marie-Louise de La Garde de Saignes, petite fille de madame la comtesse douairière de La Garde de Saignes et nièce de M. Meaudre de Sugny, membre honoraire du C. H. de France.

⚜

Dans sa séance du 17 juin 1889, l'Académie Chablaisienne a admis au rang de ses membres d'honneur : M. le vicomte Oscar de Poli, président du Conseil Héraldique de France ; Monseigneur Charles Cartuywels, prélat de la maison de S. S. Léon XIII, vice-recteur de l'Université de Louvain ; M. Alfred de Ridder, docteur en droit, avocat, vice-président de la société littéraire de Louvain.

(*Le Chablais*, 23 juin 1889.)

⚜

Catalogue des prieurs, des chanoinesses régulières

et des chanoinesses-comtesses de Neuville-les-Dames (1260-1790), par le vicomte E. Révérend du Mesnil. — L'autodafé révolutionnaire des archives du noble prieuré de Neuville semblait devoir condamner à l'oubli tout ce qui le concerne, et notamment faire la nuit sur les noms de ses Chanoinesses ; mais une érudition patiente sait faire la lumière sur les ruines du passé. Cette savante étude, outre le précis historique du prieuré, la bulle de sécularisation de 1751 et l'abrégé du Règlement Chapitral, donne la liste de 22 prieurs et de 341 chanoinesses, retrouvés à force de laborieuses recherches. Nous y relevons quatre noms représentés dans le C. H. de France : Choiseul, 5 chanoinesses; Damas, 18 ; Gourcy, 1 ; Sainte-Colombe, 3. — L'érudit auteur ne cite que deux Bérulle, sœurs, mariées dans la suite, l'une au comte de la Tour-du-Pin-Chambly, colonel d'infanterie, assassiné en 1794 par le soi-disant tribunal révolutionnaire ; l'autre, au marquis de Thuisy, maréchal des camps et armées du Roi, sénéchal hérédital de Reims. Leurs deux autres sœurs, la marquise de Champigny et la marquise de Mauléon, avaient été aussi chanoinesses-comtesses de Neuville (Courcelles, *Dict. univ. de la Nobl.* IV, 281 ; V, 440).

Notre zélé correspondant, M. Claude Chauvet, vient d'être révoqué par M. Pourquery de Boisserin, maire d'Avignon, de la fonction d'archiviste municipal, qu'il occupait depuis 1884, après avoir été pendant de longues années archiviste-adjoint. Cette révocation non motivée a inspiré au *Courrier du Midi* un article dont nous extrayons ce passage :

« M. Chauvet était un employé d'une modestie exemplaire ; son caractère avenant et sa parfaite obligeance l'avaient rendu sympathique à tous ; il s'était toujours signalé par sa régularité parfaite, par une probité qui aurait défié le plus effronté des calomniateurs, par des aptitudes spéciales et l'expérience qu'il avait acquise dans une longue pratique de ses fonctions. Nous n'avons pas sous les yeux les états de service de M. Chauvet ; mais nous savons qu'il avait fait le classement des archives communales et hospitalières dans une vingtaine de communes au moins du département, notamment dans les communes importantes de Carpentras, d'Orange, de Pertuis, de Caderousse, de Cadenet, etc. Ces divers travaux lui avaient valu, sous divers ministères, des lettres très flatteuses de félicitations, et, à une certaine époque, les inspecteurs généraux, appréciant ses connaissances, l'avaient proposé pour la direction des archives dans un département voisin. »

Plaise au Dieu des sciences que son successeur, digne favori d'un édile radical, ne soit pas de la force de cet archiviste municipal de nouvelle couche, à qui nous avions écrit pour lui demander s'il n'avait pas dans ses collections une *montre* du xve siècle dans laquelle se lisait le nom d'un Milly ! O mes chers collègues, savourez cette réponse abracadabrante :

« Monsieur, je m'empresse de vous faire savoir qu'il « n'existe aucune montre dans nos collections, et « qu'il n'y a pas trace d'un horloger du nom de « Milly... » !

OEuvres complètes de Monseigneur X. Barbier de

Montault, prélat de la Maison de S. S. — Un prélat de la maison de Pie IX disait à Monseigneur Barbier de Montault, en 1875, à Rome, à propos de ses nombreuses et savantes publications : « Vous êtes un semeur d'idées. » Dès 1855, Didron, le brillant directeur des *Annales archéologiques*, disait : « M. l'abbé Barbier de Montault finira par connaître Rome beaucoup mieux que les plus savants Romains. » Le pronostic s'est splendidement réalisé. Le « semeur d'idées » s'est attaché à étudier avec soin aux sources les meilleures et à mettre en circulation, au profit de tous, ses recherches et ses découvertes. Arrivé à cette période de la vie où le déclin s'annonce, l'éminent ecclésiologue a voulu réunir tous ces épis dispersés, témoins de son immense labeur, afin qu'il en restât quelque chose pour les générations futures. — Les deux premiers volumes, les seuls parus à ce jour, traitent de Rome, où l'auteur a séjourné de longues années, « les meilleures de sa vie » ; le tome I reproduit d'anciens inventaires de personnes et d'églises ; le tome II se réfère exclusivement au Vatican, et comprend deux parties distinctes : le *palais*, avec ses musées, sa bibliothèque et ses jardins ; la *basilique*, avec ses inventaires et ses dévotions. Pour apprécier l'importance considérable de l'œuvre, il suffit de noter qu'elle contient le catalogue du musée chrétien du Vatican, « entreprise longue, mais d'autant plus utile que personne n'y avait encore songé, même parmi les Romains ». Chaque volume se termine par une excellente table alphabétique des noms propres et des matières. Heureux ceux à qui Monseigneur Barbier de Montault veut bien offrir les trésors de son érudition ! Le Conseil Héraldique de France se réjouit d'être de ces privilégiés et s'honore grandement de compter

dans ses rangs ce catholique « semeur d'idées ».

Histoire généalogique de la maison de Rabot, par Jean de Rabot, annotée et publiée par Jules Chevalier. — Jean de Rabot, avocat général au parlement de Dauphiné en 1645, conseiller d'État en 1662, mort le 22 janvier 1664, avait écrit l'histoire de sa maison, remontant par titres à l'année 1349 ; œuvre d'un réel intérêt, puisque l'histoire des Rabot se confond pendant deux siècles avec l'histoire même du parlement de Grenoble, et qu'elle fait connaître un certain nombre de familles dauphinoises arrivées à la noblesse par l'exercice des hautes fonctions de la magistrature. L'œuvre était inédite, ignorée des bibliographes, et nous ne saurions trop louer M. l'abbé J. Chevalier de l'avoir mise en lumière. Dans une remarquable préface, notre érudit collègue s'élève avec beaucoup de force contre l'absurde préjugé qui représente la noblesse comme une caste fermée ; c'est le contraire qui était la vérité : « La noblesse était offerte à tous comme la récompense suprême du travail et du mérite. »

Amymone, par Oscar de Poli. — Ce livre est un poème, un doux poème d'amour ; on le voudrait en vers d'un bout à l'autre. Quand on a connu Rome et Naples, on y retrouve toutes ses impressions ; en quelques heures, on a revécu dans ces lieux bénis. Après la lecture, on reste amoureux fou de cette adorable marquise (Amymone), et on maudit son ignoble mari. Il y a dans ce cher livre de légères ombres, dont

l'intérêt ne souffre pas, qui en font ressortir les qualités, et on applaudit de tout cœur l'auteur, poète jusque dans la moëlle, et on reste, en fermant le livre, en pleine vibration.

Cte F. de S. S.

(*Messager de Toulouse*, 14 mai 1889).

⚜

Un distingué compositeur du midi, M. Pascal Costecal, professeur de musique, chevalier de l'ordre de Saint-Sylvestre, a dédié à M. le vicomte de Poli une ravissante mélodie à laquelle il a eu la courtoise pensée de donner le titre d'*Amymone*.

⚜

Tableau historique des pairs de France (1789; 1814-1848), par Léonce de Brotonne. — A l'heure même où s'écroulait le trône de Louis-Philippe, la Chambre des pairs ordonnait la publication de ses annales. Cette plaquette devenue très rare a été la base du travail de M. Léonce de Brotonne; puis l'état-civil des pairs a été mis à sa disposition par la direction des Archives nationales; enfin, il a complété son œuvre à l'aide de bienveillantes communications qu'il a reçues en grand nombre, notamment du prince de Bauffremont-Courtenay, duc d'Atrisco, qui a ouvert à l'auteur les riches archives de sa maison. Aussi ce « tableau historique » est-il absolument complet et fait-il honneur à notre distingué collègue. Nous y relevons des noms dont s'honore le C. H. de France: Bourbon-Busset, Villars-

Brancas, Choiseul, Damas, Curial, Ségur, Pontgibaud, Lur-Saluces.

Armorial de Béarn (1696-1701), publié et annoté par A. de Dufau de Maluquer et J. B. E. de Jaurgain (Paris, H. Champion, 1889, in-8, xxi-384 p.) — L'édit fiscal de novembre 1696, prescrivant l'enregistrement des armoiries avec taxe de 23 livres, fut très mal accueilli des Béarnais et des Basques, et les officiers du parlement de Navarre, eux-mêmes, refusèrent tout d'abord de déclarer leurs armoiries. Quand le parlement céda, rassuré par une lettre curieuse du ministre Pontchartrain, la résistance fut encore si générale et si vive que les États de Béarn, en 1698, se prononcèrent pour un système d'atténuations qui eût fait de l'édit royal presque une lettre morte. Ainsi s'explique le petit nombre de blasons enregistrés d'après la déclaration des parties intéressées : 118 seulement sur 637 ; tous les autres, au nombre de 519, furent imposés d'office. En érudits consciencieux, MM. de Dufau et de Jaurgain ne se sont pas contentés de reproduire servilement le texte de l'Armorial général, dans lequel trop de noms sont outrageusement défigurés et trop de mentions incomplètes ; ils ont corrigé et complété, et leurs savantes rectifications sont toujours suivies de l'analyse d'actes authentiques et probatifs, parfois même de notes biographiques et généalogiques : c'est là ce qui donne à leur publication une valeur et une autorité supérieures même à l'original de l'Armorial de Béarn.

Livre d'or des élèves du pensionnat de Fribourg-en-Suisse (1827-1847), nouv. édition. — Un véritable monument, élevé pieusement à la mémoire des vénérés professeurs et des élèves d'un pensionnat célèbre! Il représente trois années d'un persévérant labeur, et nous voudrions pouvoir être indiscret en soulevant le voile de l'anonyme sous lequel s'est abritée la modestie des auteurs : un de nos plus honorés collègues et un très distingué inspecteur général honoraire des postes et télégraphes. Ce beau livre est orné de planches dessinées par M. Noël le Mire et de 480 portraits des anciens élèves, dans la liste biographique desquels nous relevons bien des noms chers au C. H. de France: d'Abzac de la Douze, d'Anselme, Barban, Beneyton, Cambourg, Coligny, Damas, le Mire, Marin de Carranrais, Meaudre, d'Amedor de Molans, Montaignac, Monti, Moy, d'Odet, Payan d'Augery, Pimodan, Poidebard, Rivoire, Rozière, Ruffo-Bonneval, Tinseau.

Mémoires des frères Gay, de Die, pour servir à l'histoire des guerres de religion en Dauphiné et spécialement dans le Diois, publiés d'après les mss. originaux, avec un texte supplémentaire, des notes généalogiques et des documents inédits, par Jules Chevalier. — Comment demeurer indifférents en face du spectacle que nous offre notre infortunée patrie, au cours des guerres religieuses qui la désolèrent dans la 2e moitié du XVIe siècle ? L'incendie et le pillage promenés par tout le royaume, les tombeaux violés et dépouillés, les reliques des saints jetées aux vents, d'innombrables églises et abbayes vouées à la profa-

nation et à la ruine, des crimes horribles, des barbaries atroces qui seront à jamais la honte de l'humanité, voilà ce que découvrent de toutes parts les regards épouvantés et ce qui proclame la violence des passions qui étaient en jeu. — Dans une excellente introduction, M. l'abbé Jules Chevalier étudie les motifs qui attirèrent à la prétendue Réforme ses premiers adeptes, notamment les gentilshommes appauvris qui convoitaient les biens du clergé. Les frères Gay étaient huguenots ; leur récit n'a donc que plus de force pour démontrer que les Calvinistes furent des modèles de fanatisme et d'intolérance. Th. de Bèze est d'avis « qu'on extermine les prêtres »; Calvin écrit des jésuites qu' « il faut les tuer ou, si cela ne peut se faire commodément, les chasser, ou du moins les écraser sous les mensonges et les calomnies ». Et Luther : « Frappez en bonne conscience sur ces infâmes tant qu'ils pourront remuer un membre ».

Le 26 novembre 1889, au château du Mesnil (Manche), a été célébré le mariage de M. Joseph des Boüillons, petit-fils de notre honoré collègue M. Noël le Mire, avec mademoiselle Yvonne Lescaudey de Maneville, petite-fille de madame la douairière de Mesenge.

Généalogie historique de la maison de Cornulier, autrefois de Cornillé, en Bretagne (Orléans, H. Herluison, 17, rue Jeanne d'Arc, 1889, gr. in-8, LVI-350 p. 4e édition.) — En tête de cette savante histoire généalo-

gique, dont tous les points sont justifiés par des preuves authentiques, nous trouvons, comme un bon augure, l'admirable étude de M. le Comte de Cornulier-Lucinière, qui traite « des généalogies en général » et de « leur utilité domestique et sociale » ; étude que nous nous sommes fait un devoir de louer grandement dans un de nos précédents annuaires. Les preuves en question ont été données dans 8 fascicules imprimés de 1847 à 1888, et elles consistent en plus de 2,600 pièces, qui y sont analysées ou rapportées *in extenso*, selon leur importance. M. le Comte de Cornulier est de ces bons prédicateurs qui prêchent surtout d'exemple. L'histoire de sa très noble race, issue très probablement de l'illustre Maison des Biards vers le milieu du onzième siècle, embrasse un laps de plus de huit cents ans, et représente un demi-siècle de constant et pieux labeur. A toute époque, ce vieux lignage chevaleresque a donné de splendides exemples de toutes les vertus de noblesse ; de nos jours même il a brillé d'un vif éclat dans les assemblées politiques, dans l'armée, dans la marine. *Ut patres filii.*

L'ouvrage est orné de 12 portraits, dont le premier est celui de Pierre de Cornulier, évêque de Tréguier en 1617, et de Rennes en 1619, — et le dernier, celui de l'amiral de Cornulier-Lucinière.

⚜

Le Conseil Héraldique de France a été cruellement éprouvé sur la fin de 1889 : le 26 novembre, à Montbrison, s'est éteint à l'âge de 82 ans M. le marquis Edouard de Rostaing, capitaine de vaisseau en retraite, commandeur de la légion d'honneur, chevalier

de l'Ordre militaire de Saint-Grégoire, décoré des médailles de Navarin, de Crimée, du Mexique, etc., membre honoraire du C. H. de France.

A l'exemple de son père, M. de Rostaing, après une brillante carrière maritime, s'était consacré aux études d'histoire et d'archéologie. C'était un érudit consciencieux, et un parfait gentilhomme ; tous ses collègues s'associent bien sincèrement au deuil de sa noble famille.

Les Rois de France à Mâcon, par J.-L. Bazin. — Cette excellente étude historique, publiée sous le patronage de l'Académie de Mâcon, nous montre saint Louis assistant, le 8 déc. 1246, à la consécration de l'Eglise abbatiale de saint Pierre de Mâcon par le pape Innocent IV. Philippe III, Philippe IV, Jean II viennent aussi dans cette ville. Très curieux, les détails documentaires sur la réception faite à Charles VI le 14 oct. 1389, le récit de l'entrée de Charles VIII en 1494, de Louis XII en 1501, de François Ier en 1533 et 1535, de Henri II et Marie Stuart en 1548, de Charles IX en 1564, de Henri III en 1575 à son retour de Pologne, de Louis XIII en 1629, 1630 et 1639, de Louis XIV en 1658. Incidemment l'auteur relate les ruines accumulées à Mâcon par les Huguenots. — Les secrétaires de la ville consignaient dans leurs registres tous les détails de ses fêtes ; c'est d'après ces anciens annalistes que M. J.-L. Bazin a écrit ses récits, fort bien étudiés et savamment annotés, et « essayé de faire revivre les Mâconnais *en liesse* au bon vieux temps ». Son œuvre est digne d'éloge à tous les points de vue.

Madame la comtesse le Coat de Kervéguen, née Mahy, belle-sœur de M. le duc de Trévise, est décédée à Paris, le 24 décembre 1889, à l'âge de 49 ans.

Nous renouvelons nos vives condoléances à notre honoré collègue le comte le Coat de Kervéguen.

Nobiliaire de Franche-Comté, par R. de Lurion. — Si chacune de nos provinces était dotée d'un pareil nobiliaire, quel admirable *Nobiliaire de France* il serait facile de composer, autrement « universel » et surtout autrement sérieux que celui des Saint-Allais et congénères ! Ce bel in-8 de près de 900 pages pourrait porter la devise de notre compagnie, *labor et probitas*, car il représente une somme énorme de labeur et respire à chaque page une inviolable probité. Environ quinze cents familles ont là le compendium de leur histoire, leur origine, les vicissitudes de leur état social ; et les notes d'un grand intérêt, les indications précises et précieuses, les documents curieux abondent dans ce livre qui est un véritable monument historico-généalogique.

Pour chaque famille, une notice traite du nom patronymique, des changements qu'il a subis et du lieu d'origine ; elle relate l'époque la plus reculée où il est fait mention de la famille, celle où commence la filiation, la date de l'anoblissement et des concessions de titres, la description des armoiries, les alliances, les honneurs et dignités.

Une savante introduction initie le lecteur à tout ce qu'il lui importe de connaître avant d'aborder la lecture du *Nobiliaire* : la noblesse de race, très nombreuse en Franche-Comté au moyen âge, n'est plus

représentée que par quelques rares lignages ; la noblesse de collation compte encore de nombreux représentants, et M. de Lurion indique soigneusement les sources d'anoblissement, y compris la possession d'état centenaire de la qualité de noble ; « plusieurs familles d'ancienne bourgeoisie, ayant des armoiries, habituées à contracter des alliances dans la noblesse, finirent par s'y introduire peu à peu ; c'est ce qu'on appelait les nobles par prescription. » L'érudit héraldiste touche en passant à la question de la noblesse maternelle, au « préjugé de la particule » et mentionne les sources sûres auxquelles il a puisé. Enfin il donne en appendice un état complet de la noblesse de Franche-Comté à la fin de l'ancien régime. Nous voudrions n'être pas forcé de nous borner, dans cette brève critique qui ne peut-être que très élogieuse. « Il est certain, dit M. de Lurion au début de son *Introduction*, qu'il y aura des lacunes dans ce travail, car nul ouvrage de ce genre ne peut être complet. » Je me permets de lui signaler l'omission d'un antique lignage chevaleresque : les seigneurs d'Arc, ramage des sires d'Arc-sur-Tille (près Dijon), et que l'on suit au comté de Bourgogne depuis Urric ou Werric d'Arc, vivant en 1133.

En résumé, *le Nobiliaire de Franche-Comté* est une œuvre de premier ordre, et nous la louons avec une satisfaction d'autant plus vive que le C. H. de France compte M. de Lurion au nombre de ses membres honoraires.

Le 13 décembre 1889, à Bruxelles, est décédé dans sa 46e année M. le Vicomte Raymond Hallez d'Arros, frère de M. le Comte Olivier Hallez d'Arros, Membre Honoraire du C. H. de France.

Le 14 décembre 1889, à Paris, est décédé dans sa 79e année M. Jules Freslon, ancien chef de bureau au ministère des beaux-arts, chevalier de la légion d'honneur, beau-frère de M. Auguste Duvert, membre honoraire du C. H. de France.

Lettres inédites de quelques membres de la famille de Montluc, publiées et annotées par Ph. Tamizey de Larroque. — Recueil de 22 lettres inédites du maréchal de Montluc, d'Isabeau de Beauville, sa 2e femme, de Jean de Montluc, évêque de Valence, son frère cadet, de Joachim de Montluc, prince de Chabanais, de Fabien, Jean et Marguerite de Montluc, enfants du maréchal, de Charles et Adrien, ses petits-fils. Les trois premières lettres (1563-65), écrites par Blaise de Montluc au cardinal de la Bourdaisière et aux consuls de Lectoure, sont d'autant plus intéressantes qu'elles ajoutent quelque chose à la biographie de l'illustre maréchal et à l'histoire civile et ecclésiastique de la Gascogne. — Par une coïncidence singulière, ce que l'on connaît le moins dans la vie de l'auteur des *Commentaires*, ce sont les deux extrémités de cette vie si mémorable : on ignore également le lieu et la date de sa naissance, le lieu et la date de sa mort. M. Ph. Tamizey de Larroque a consulté sur ces points obscurs plusieurs érudits, notamment M. Gardère, qui, non sans une sérieuse argumentation, adopte le dire de l'historien Scipion du Pleix, lequel affirme que Blaise de Montluc mourut à Condom et y fut inhumé dans

le chœur de la cathédrale. — Dire que ces lettres sont annotées par M. Tamizey de Larroque, c'est dire qu'elles sont savamment annotées, avec une richesse d'érudition qui en décuple l'intérêt.

Le 22 décembre 1889, à Turin, est décédé M. le commandeur Vincent Promis, bibliothécaire du Roi, membre de l'Académie royale des sciences de Turin, membre honoraire du C. H. de France.

Cette douloureuse nouvelle nous a profondément affecté ; plus d'une fois, à Turin, nous avions eu l'occasion d'apprécier la haute érudition, la parfaite courtoisie et la constante obligeance de notre très regretté collègue. Notre souvenir reconnaissant demeurera fidèle à sa mémoire.

Le 31 décembre 1889, à Savone, est décédé Madame la Comtesse Ersilia Gromo de Ternengo, née Thaon de Revel et de Saint-André, belle-mère de M. le Comte Eugène Cais de Pierlas, membre honoraire du C. H. de France.

L'an dernier, au moment de faire paraître *l'Annuaire*, nous apprenions la mort de M. le Pays du Teilleul, frère de notre cher et honoré collègue M. René le Pays du Teilleul, camérier d'honneur de S. S. le Pape, ancien capitaine commandant aux Dragons Pontificaux, chevalier des Ordres de Saint-Grégoire et de la Légion d'honneur.

Cette année, au moment même de clore notre chronique, nous avons la profonde douleur d'apprendre la mort de ce pieux serviteur de la Religion et de la Patrie, modèle d'honneur, de vaillance et de foi.

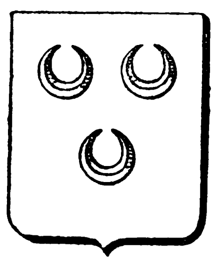
Annus iræ, annus ille !...

L'état des Membres du C. H. de France était imprimé, lorsqu'y ont été admis comme membres honoraires :

M. Robert de Cugnon d'Alincourt, présenté par MM. le comte de Caix de Saint-Aymour et Robert Guerlin ; rue Dufour, 16, Amiens (Somme).

M. Faucher de Saint-Maurice, ❋, député au Parlement Canadien, présenté par MM. le vicomte de Neufbourg et le vicomte de Poli ; palais législatif, à Québec.

M. Maurice de Jarnac de Gardépée, présenté par MM. l'abbé Tricoire et le vicomte de Poli ; rue de l'Isle d'or, Cognac (Charente).



BIBLIOGRAPHIE

INDEX DES PRINCIPALES PUBLICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL HÉRALDIQUE DE FRANCE

AUDIAT (Louis).

Revue de Saintonge et d'Aunis, *Bull. de la Soc. des archives hist.* (Voy. ci-dessus, p. 243, 269).

BARBIER DE MONTAULT (Mgr X.).

La grande pancarte de la basilique de Latran, in-4° à 2 col., 37 p. (Extr. de la *Revue de l'Art chrétien*).

Traité d'iconographie chrétienne. — Paris, Vivès, 1889, 2 vol. in-8, planches.

Journal d'un voyage archéol. dans le dioc. de Verdun, Nancy, 1889, in 8, 42 p. (Extr. du *Journal de la Soc. d'arch. Lorraine*, sept.-oct. 1889). Voy. ci-dessus, p. 321.

Bibliographie, 1889, in-4°, 8 p. grav. dans le texte. (Extr. de la *Revue de l'Art chrétien*).

OEuvres complètes. Tome I, *Rome : Inventaires ecclésiastiques ;* tome II, *Rome : Le Vatican.* — Poitiers, Blais et Roy, 1889, 2 vol. in-8, 578 et 532 p. Tables alphab. des matières. (Les vol. suivants, en cours d'impr.). Voy. ci-dessus, p. 327.

BAZIN (Louis).

Charte d'affr[t] des habitants de S[t]-Ambreuil en 1446. — Autun, Dejussieu, 1887, in-8, 14 p.

Les Rois de France à Mâcon, 1889, in-8, 118 p. (Extr. des *Annales de l'Acad. de Mâcon*). Voy. ci-dessus, p. 335.

BEAUCHET-FILLEAU (Paul).

Dict. hist. et généal. des familles du Poitou, 2[e] éd. — Poitiers, P. Oudin. (Paraît par fascicules in-8). Voy. ci-dessus, p. 246.

Tiers-État du Poitou en 1789. Procès-verbaux. Cahier des doléances et Liste des électeurs. — Fontenay-le-Comte, Gouraud, 1888, gr. in-8. (En collab. avec M. Beauchet-Filleau père).

Le Clergé du Poitou en 1789. Procès-verbaux. Cahiers des doléances et noms de tous les électeurs et de leurs mandataires. — Fontenay-le-Comte, Gouraud, 1889, gr. in-8. (En collab. avec M. Beauchet-Filleau père).

BERLUC-PÉRUSSIS (L. de).

Les quatre paroisses urbaines de Forcalquier. — Digne, 1889, in-8, 50 p.

BOIS DE LA VILLERABEL (Vicomte A. du).

La Légende merveilleuse de Monseigneur Saint-Yves. Rennes, Caillière, 1889, in-8. (Voy. ci-dessus, p. 257.)

BORS (A. de.)

Œuvres d'Horace, trad. en vers français. — Paris, Motteroz, r. Bonaparte, 13, in-32, IV-450 p., illustrations de Paul Avril, 25 francs. (Voy. ci-dessus, p. 231.)

BOREL D'HAUTERIVE.

Annuaire de la Noblesse de France, 45e année. — Paris, rue Richer, 50, in-12, XII-384 p., planches de blasons. (Voy. notre *Annuaire* de 1889, p. 181).

BOUCHER DE MOLANDON.

La famille de Jeanne d'Arc, son séjour dans l'Orléanais, d'après des titres authentiques récemment découverts. — Orléans, Herluison, 1878, in-8, IV-166 p., 3 tabl. filiatifs.

Jacques d'Arc, père de la Pucelle. Sa notabilité personnelle, d'après les textes déjà connus et des doc. récemment découverts. — Orléans, Herluison, 1885, in-8, 28 p.

Les comptes de ville d'Orléans des XIVe et XVe siècles (1384-1460). *Défense contre l'invasion anglaise. Jeanne d'Arc et sa famille.* — Orléans, Herluison, 1880, in-8, 26 p.

La délivrance d'Orléans et l'institution de la fête du 8 mai, Chronique anon. récemment retrouvée au Vatican et à St-Pétersbourg. — J. de Mascon, docteur et chanoine de l'égl. d'Orléans et MM. de Laverdy et J. Quicherat. — Orléans, Herluison, 1883, in-8, 108 p. (Extr. des Mém. de la Soc. hist. et arch. de l'Orléanais).

Inscriptions tumulaires des XIe et XIIe siècles à St-Benoît-sur-Loire. — Orléans, Herluison, in-8, 52 p. 6 planches.

Rapport à la Soc. archéol. et hist. de l'Orléanais : Nouv. témoign. relatif à la mission de Jeanne d'Arc, Communic. faite à l'Acad. des inscr. et b.-lettres, le 25 oct. 1885, par M. Léopold Delisle, membre de l'Institut. — Orléans, Herluison, 1886, in-8, 11 p.

Jacques Boucher, S[r] de Guilleville et de Mézières, trésorier général du duc d'Orléans en 1429. — Souvenirs orléanais du temps de Jeanne d'Arc. — Orléans, Herluison, 1889, in-8, 140 p., planche, sceau de Jacq. Boucher et fac-similé de sa signature. (Voy. ci-dessus, p. 274).

BOURGEOIS (Armand).

Notes hist. sur la terre et seign. de Fromentières (Marne). — Arcis-sur-Aube, Frémont, 1889, in-8, 20 p. (Voy. ci-dessus, p. 282).

Le salon de Cazotte à Pierry en 1784. — Châlons, 1890, in-8, 33 p. (Voy. ci-dessus, p. 302).

BOURROUSSE DE LAFFORE (Comte J. de).

La Maison d'Hébrard, issue des comtes Hébrards, ducs de Frioul, marquis de Trévise. — Agen, Quillot, 1888, gr. in-4°, 366 p. Tabl. filiatifs, blasons, index onom. (Voy. ci-dessus, p. 239).

BRAUX (Baron G. de).

Jeanne d'Arc à Saint-Nicolas. — Nancy, Crépin-Leblond, 1889, in-8, 8 p. (Voy. ci-dessus, p. 255).

BROTONNE (Léonce de).

Tableau hist. des pairs de France (1789, 1814-1848). — Paris, Charavay, 1889, in-8, 163 p. (Voy. ci-dessus, p. 330).

Buet (Charles).

Les Mensonges de l'Histoire. — Lille, Lefort, 1888, 3 vol. in-8.

La Légende de saint Nicolas. — Lille, Lefort, 1888, in-4. Illustr. de G. Doyen.

Thonon et ses environs, guide illustré. — Thonon, Dubouloz, 1888, in-12.

Evian-les-bains et ses environs. — Evian, Munier, 1888, in-12.

Hist. de la comtesse de Savoie, par la comtesse de Fontaines (réimpr. d'un roman du xviie siècle). — Moutiers, Ducloz, 1889, gr. in-8. (Ouvr. de luxe ; médaille de bronze à l'Expos. universelle), franco : 20 fr. (Voy. ci-dessus, p. 276).

François de Lorraine, duc de Guise. — Lille, Desclée, 1889, in-8, 330 p. 50 grav. Prix : 4 fr. (Voy. ci-dessus, p. 247).

La Légende de madame sainte Catherine. — Lille, Lefort, 1889, in-4.

La princesse Gisèle, roman. — Paris, C. Lévy, 1889, in-12.

Le Parnasse contemporain Savoyard, in-8, 300 p. franco, 6 francs.

Cais de Pierlas (Comte E.).

Le XIe siècle dans les Alpes maritimes. Études généalogiques. — Turin, Loescher, 1889, in-4, 110 p. 2 tabl. généal. (Voy. ci-dessus, p. 290).

Cavrois (Louis).

Mathias d'Arras, architecte du XIVe siècle. — Arras, 1889, in 8, 20 p., avec fac-similé de son tombeau dans la cathédrale de Prague.

Le Puy académique d'Arras ou l'art de la Ménes-

trandie au moyen-âge. — Arras, 1888, in-8, 22 p. (Voy. ci-dessus, p. 269).

Chevalier (l'Abbé Jules).

Passage de la compagnie des Écossais dans le Diois (xve siècle), doc. inédit et annoté. — Montbéliard, Hoffmann, 1882, in-8, 16 p. Tir. à 100 exempl.

Hist. genéal. de la Maison de Rabot, par J. de Rabot, conseil. au Parl. de Grenoble, annotée. — Valence, Céas, 1886, in-8, VI-110 p. (Voy. ci-dessus, p. 329).

Mém. des frères Gay, de Die, pour servir à l'hist. des guerres de religion en Dauphiné et spécial. dans le Diois, publ. d'après les mss. orig. avec un texte suppl. des notes généal. et des doc. inédits. — Montbéliard, Hoffmann, 1888, in-8, 353 p. Tiré à 200 exempl. (Voy. ci-dessus, p. 332).

Procès-verbal de la visite past. de Jacques de Tournon, évêque de Valence et Die, à Die et à Crest (26 mars, 4 avril 1551). — Montbéliard, 1882, in-8.

Notes et doc. pour servir à l'hist. des Évêques d'Avignon et de Valence dans la 2e moitié du XIIIe siècle. — Valence, 1886, in-8.

Mém. du P. Archange de Clermont, de l'Ordre des frères mineurs récollets, pour servir à l'hist. des huguenots à Romans (1547-70). — Romans, 1887, in-8.

Communay (A.).

Essai généal. sur les Montferrand de Guyenne, suivi de pièces justif. — Bordeaux, veuve Moquet, in-4, LXXX-196 p. Sceau, tabl. filiatif, index onom. (Voy. ci-dessus, p. 242).

Couret (A.).

Les Cahiers de 1789 pour l'anc. bailliage d'Orléans

(Discours prononcé le 4 mai 1889 à l'assemblée prov[le] de l'Orléanais). — Orléans, 1889, in-8, 40 p. (Voy. ci-dessus, p. 276).

Les Méridionaux compagnons d'armes de Jeanne d'Arc au siège d'Orléans. (Dans la *Revue des Pyrenées*, janv.-avril, 1889).

La Bastille depuis ses orig. jusqu'à sa chute (1369-1789). — Orléans, H. Herluison, in-8, 40 p. Tiré à 40 ex. num. (Voy. ci-dessus, p. 305).

Voyage de Jérusalem, par F.-M. Turpetin, prestre du dioc. d'Orléans, publié pour la première fois d'après les mss. avec une introd. et des notes. — Orléans, H. Herluison, 1889, in-16, XXIV-206 p., tiré à 82 ex. (Voy. ci-dessus, p. 300).

CROZET (Ernest de).

Noces d'or de M. l'abbé Gabriel Fabre, curé du Castellet. — Gap, Richard, 1888, in-8, 16 p.

Ephémérides bas-alpines, 1888. — Forcalquier, 1889, in-8, 47 p. Tiré à 100 exempl. (Voy. ci-dessus, p. 285).

Critique littéraire : La vie et les œuvres de V. de Laprade, par M. l'abbé James Condamin. — Forcalquier, Bruneau, 1887, in-8, 20 p.

Pèlerinage du dioc. de Digne à N.-D. du Laus. — Gap, Richaud, 1888, in-8, 12 p.

Critique litt. — Vie de Mgr de Belsunce, Ev. de Marseille, par le R. P. Dom Th. Bérengier, — Forcalquier, Bruneau, in-8, 36 p.

Préface à La Provence *de Paul Peloux.* — Forcalquier, Martin, 1889, in-8, 8 p. Tiré à 25 ex.

L'instruction chrétienne et la jeunesse. Mission de la jeune fille. Discours prononcé à la distrib. des

prix du pensionnat Saint-Joseph, aux Mées. — Avignon, Aubanel, 1889, in-8, 24 p. Tiré à 125.

Promenade littér. à travers l'arrond. de Forcalquier (Dans le *Journal des B.-Alpes,* 17-24 nov. 1889.)

DELIGNIÈRES (Emile).

Rapport sur la Soc. d'émul. d'Abbeville (Lecture faite à la séance du 7 fév. 1889). (Dans le *Bulletin* de cette Soc. 1889, Nos 1-2.)

Abbeville, cantate. Paroles d'Ernest Prarond. Musique d'Em. Delignières. — Abbeville, 1889, in-8, 10 p.

DIENNE (Comte de).

Un écolier de l'université d'Orléans au XVIIe *siècle. Lettres et rapports d'un correspondant.* Auxerre, G. Rouillé, 1888, in-8, IV-24 p. (Extr. du *Bull. de la Soc. des sciences de l'Yonne.*) Voy. ci-dessus, p. 256.

DIGOT (Baron).

Photographies rétrospectives lorraines, de 1789 à 1804. — Nancy, Nicolle, 1889, in-12, 110 p. (Voy. ci-dessus, p. 322.)

DONOT (P.)

La Franc-maçonnerie en Forez : Notice sur la loge de la Réunion des élus, de Montbrison. — Lyon, H. Georg, 1889, in-8, 12 p. Sceau de la loge. Tiré à 35 ex.

Etude hist. sur les orig. de la fabric. des rubans, etc., dans la ville de Saint-Chamond. — Paris, Picard, 1889, in-8.

Nouvelles lorraines. — Paris, Dentu, 1889, in-8.

Etude hist. sur J. Cavalier et les camisards. — Paris, Dentu, 1889, in-8.

DUHAMEL (L.)

Table générale des minutes des notaires de l'arrond. d'Avignon. — Avignon, Seguin, 1889, in-8, 110 p. (Voy. ci-dessus, p. 268.)

ESTOURBEILLON (Comte R. de l')

Nobiliaire de Bretagne. (Voy. ci-dessus p. 298.)

Itinér. des moines de Landévennec fuyant les invasions normandes. (Notes lues au Congrès de l'Assoc. bretonne). — Saint-Brieuc, Prud'homme, 1889, in-8, 12 p.

Le château de la Courbejollière. Episodes des guerres de la Ligue au pays de Clisson et Montagu. — Vannes, Lafolye, 1889, in-12, 44 p. planches. (Extr. de la *Revue illustrée de Bretagne et d'Anjou*). Voy. ci-dessus, p. 263.

GALAMETZ (Comte de BRANDT de).

Le chevalier de Sinceny et le commandeur de Chauny. Aperçu sur les Ordres de Malte et du Saint-Esprit de Montpellier. — Arràs, P.-M. Laroche, 1888, gr. in-8, VIII-44 p., pl.. en chromo. Tiré à 80 ex. (Voy. ci-dessus, p. 248).

Les Variations des limites du Ponthieu et de l'Artois au XIIIe *siècle.* (Dans les *Mém.* de la Soc. d'Emul. d'Abbeville). Tirage à part.

Testament et funérailles de Charles Paschal, vicomte de la Queute, anc. ambassadeur de S. M. T. C. et conseiller d'Etat.(*Bulletin* de la même société, 1889).

GÉRARD DU BARRY (Vicomte G. de).

Chroniques de Jean Tarde, édition annotée. — Pa-

ris, Oudin, 1887, in-4° carré, 432 p. avec index onomastique.

GOURCUFF (Olivier de).

La Remonstrance au roi de Pierre de Cornulier, évêque de Rennes. — Nantes, 1889.

Bibliographie des ouvrages du P. René de Ceriziers, jésuite nantais. — Vannes, 1889.

Les Poëtes Bretons. — Paris, H. Gautier, 1889. (Voy. ci-dessus, p. 301).

Julienne Du Guesclin à Pontorson, poésie couronnée au concours de la *Pomme* (1889). — Paris, A. Lemerre, 1890, in-12, 8 p. (Voy. ci-dessus, p. 285).

Séjour du poëte Saint-Amant à Belle-Ile. — Vannes, Lafolye, 1889.

Le Poëte et l'Autocrate à table, traduit, pour la première fois, de l'anglais du Dr Olivier Wendell Holmes, avec notice sur l'auteur. — Paris, H. Gautier, 1889.

GOURDON DE GENOUILLAC (H.).

L'Art héraldique. — Paris, J. Quantin, ouvr. de luxe. (Voy. ci-dessus, p. 266).

GRANDEFFE (Comte de).

Alliances berrichonnes, angevines et poitevines de la famille Guilloteau de Grandeffe, relevées sur doc. authentiques. — Paris, Chaix, 1888, in-4, IV-259 p. blasons, tabl. filiatifs, index onom. (Voy. ci-dessus, p. 308).

GRASSOT (l'abbé).

Les seigneurs de Choiseul. — Arcis-sur-Aube, L. Frémont, 1889, in-8, 178 p. (Voy. ci-dessus, p. 271).

HIORT-LORENZEN (R.).

Danmarks adels aarbog (*Annuaire de la nobl. de Danemark*). — Copenhague, 1890, in-24, XXII-526 p. Blasons en chromo, portraits. (Voy. ci-dessus, p. 279).

JOUBERT (André).

Hist. de la baronnie de Craon de 1382 à 1626 d'après les archives inéd. du Chartrier de Thouars (fonds Craon) — Paris, E. Lechevalier, quai des Grands-Augustins, 39, gr. in-8, 5 francs).

KINON (Paul).

Eloge de Berryer. — Paris, 1880, in-8, 16 p.

Discours prononcé sur la tombe de M. Albert Mirleau de Neuville, comte de Belle-Isle, off. supérieur en retraite. — Vernon, 1880, in-12, 4 p.

LANNOIS (l'Abbé).

Notice sur l'abbaye de Chaumont-Porcien.

Les principaux personnages descendant des familles seigneuriales de Thugny depuis 1720.

Etude sur d'anciens lieux de sépultures gauloises, romaines, gallo-romaines et franques, à Annelles, Thugny, Seuil et Sévigny Waleppe (*Ardennes*), avec 47 planches (ouvrage honoré d'une médaille d'or de 1re classe par l'Académie de Reims).

Le sanglier des Ardennes. Sa vie, ses victimes et sa mort, roman historique.

Armorial du pays rethélois (En préparation).

LE CLERT (Louis).

Notice sur le château de Dampierre, de l'Aube. — Troyes, 1889, in-8, 5 p. planche gravée par l'auteur.

(Extr. de l'*Ann. de l'Aube*, 1889). (Voy. ci-dessus, p. 319).

Un miracle au musée de Troyes. — Troyes, 1889, in-8, 8 p., pl. gravée par l'auteur. (Voy. ci-dessus, p. 316).

LE COURT (Henri).

Tourgéville-sur-mer et ses fiefs. Glatigny et ses seigneurs. — Caen, Delesques, in-8, 12 p.

L'abbé de Roquette, prieur de Saint-Himer et l'éducation des deux Du Buat, le diplomate et l'ingénieur. — Lisieux, 1880, in-8, 8 p.

Nobles ou vivant noblement à Pont-l'Evesque dans l'espace de 15 à 20 ans depuis 1742. — Caen, Delesques, 1888, in-8, X-70 p. Tiré à 300 ex. num. (Voy. ci-dessus, p. 263).

Généalogie de toutes les branches de la Maison du Buat. 2e édit. revue et augm. — Lisieux, Lerebour, 1886, in-4, VIII-106 p. Blasons. (Voy. ci-dessus, p. 264).

LEDRU (L'Abbé Ambroise).

Anne de Laval et Guy Turpin. — Paris, E. Lechevalier, 1888, in-12, 95 p. planche de sceaux. (Voy. ci-dessus, p. 324).

LURION (B de(.

Nobiliaire de Franche-Comté. — Besançon, Paul Jaquin, grande rue, 14 ;1890, in-8, XVIII-848 p. Voy. ci-dessus, p. 336.)

MANNO (Baron).

Memoriale per la Consulta araldica (Legislazione nobiliare), appendice. — Rome, 1889, gr. in-8, 12 p. (Voy. ci-dessus, p. 283).

MARIN DE CARRANRAIS (E. de).

Notice sur l'intendance de Provence. — Marseille, 1889, in-8, 94 p. (Voy. ci-dessus, p. 282).

MARTONNE (Alfred de).

Estampes : M. André Joûbert. (Dans la *Célébrité contemporaine*, avril 1889).

MOY (Marquis de).

Essai sur l'orig. hist. de la Croix de Lorraine. (Dans la *Revue Jeanne d'Arc*, n° 24).

PADULA (Comm^r Antoine).

Numa Pompilio o il mistero della ninfa Egeria, racconto storico cavato da una cronaca inedita di Turpino da messer Tuono da Napoli (anagr. d' « Antonio Padula »). — Rome, tipogr. elzeviriana, in-12, XXIV-160 p.

PASINI (Ch^er F. de).

Notizie intorno alla vita e alla famiglia di Luigi Passega, matematico ferrarese. — Pise, 1888, in-8, 16 p. planche de blasons, tabl. généalogique.

Degli antenati di Umberto Biancamano : ricerche e studi. — Rocca S. Casciano, L. Cappelli, 1889, in-fol. VIII-28 p. blasons, tableau filiatif. (Voy. ci-dessus, p. 283).

PELLOT (Paul).

Notes chronol. sur les seigneurs de Reuil et d'Olizy. (Dans la *Revue de Champagne*, juill. 1888).

PELOUX (Félix).

Hymnes et Idylles suivis de l'*Orpheline.* — Forcalquier, impr. E. Martin, 1889, in-8, 76 p. Prix : 2 fr.

chez l'auteur, r. Consolat, 170, Marseille. (Voy. ci-dessus, p. 253).

PIMODAN (Marquis de).

La Mère des Guises : Antoinette de Bourbon (1494-1583), avec un portrait, une autographie, des lettres inéd. et de nombr. documents. — Paris, H. Champion, 1889, in-8, 474 p. (Voy. ci-dessus, p. 273).

PIOLIN (Dom Paul).

Jean de Clinchamp, prieur de Solesmes et abbé de St-Remi de Reims (1286-97). — Mamers, G. Fleury et A. Dangin, 1889, in-8, 24 p. (Voy. ci-dessus, p. 315.)

Voyage de saint Hugues, évêque de Lincoln à travers l'Anjou et le Maine en 1199. — Angers, 1889, in-8, 26 p. (Voy. ci-dessus, p. 278).

PLANTÉ (Jules).

La Facture d'orgues au XVIe siècle. — Laval, L. Moreau, 1889, in-4°, 50 p. planches dans le texte et hors texte. (Voy. ci-dessus, p. 249).

POLI (Vicomte Oscar de).

Annuaire du Conseil Héraldique de France, 2e année. — Paris, 1889, in-12, planches.

Amymone, Histoire d'une femme. — Paris, 1889, in-12, médaillon en photogravure, 4 fr. (Voy. ci-dessus, p. 309, 329).

Nobiliaire des Croisades : Maison de Kersauson. Maison de Fumel. Maison de Nettancourt. (Dans la *Revue de la Terre-Sainte*).

Le Masque de fer, grand roman historique. — Paris, H. Gautier, quai des Grands-Augustins, 55, 1889, in-12, 3 francs. (Voy. ci-dessus, p. 287).

La Farfadière, nouvelle. (Dans l'*Almanach catholique de France*, Lille, Soc. de S. Augustin, 1888).

Le Jubilé de Léon XIII. (Même recueil, 1889).

Livre d'or du Comité international jubilaire des Ordres Equestres Pontificaux. — Paris, 1888, in-4°, 25 planches, eau-forte, chromos, 20 francs. (Voy. ci-dessus, p. 234-236).

PORTE (Comte A. de la).

Les Gens de qualité en Basse-Marche, 5ᵉ livr. (Familles du Theil et de Brettes). — Le Dorat, Surenaud, 1889, in-8. (Voy. ci-dessus, p. 281).

RÉVÉREND DU MESNIL (Vicomte E.).

Catal. des prieurs, des chanoinesses régulières et des chan.-comtesses de Neuville-les-dames (1260-1770). — Lyon, Mougin-Rusand, 1889, gr. in-8, IV-74 p. (Voy. ci-dessus, p. 255).

L'Ancien Forez, revue hist. et archéol. (Voy. ci-dessus, p. 256-325).

ROSEROT (Alphonse).

Le service du ban et de l'arr.-ban dans le bailliage de Troyes au XVIIᵉ siècle (1689-95), *avec des doc. inéd. sur les bailliages de Troyes, Chaumont, Langres, Provins et Sens.* — Troyes, Dufour-Bouquot, 1889, in-8, 73 p. (Extr. de l'*Ann. de l'Aube*, 1889). Voy. ci-dessus, p. 318.

ROURE (Baron du).

Revue historique de Provence (Bull. mensuel de doc. originaux pour servir à l'hist. de Provence). Abonnement, 20 fr. (Remondet, éditeur, cours Mirabeau, à Aix (B.-du-Rhône). — Voy. ci-dessus. p. 263.

Notice sur Guill. et Aimar de la Voute, évêques de Marseille. — Marseille, 1889, in-8, 15 p. in-8, blason. (Voy. ci-dessus, p. 320).

Documents inéd. sur les familles de Blacas et de Castellane. — Aix, 1889, in-8, 60 p. planche en photogravure. (Voy. ci-dessus, p. 296).

SAINTE-AGATHE (Joseph de).

Les fêtes publiques en Franche-Comté avant la revolution. — Besançon, P. Jaquin, 1888, in-8, 20 p. (Voy. ci-dessus, p. 317).

SAINT-SAUD (Comte de).

Ban et arr.-ban de la Noblesse de Périgord en 1690, avec notes. (En préparation.

Beaupoil de Saint-Aulaire : Note sur les branches de Brie et de la Dixmerie 1889, in-8, 4 p. Extr. de la *Revue de Saintonge et d'Aunis.* (Voy. ci-dessus, p. 280).

SALLES (Chevalier Félix de).

Annales de l'ordre de Malte ou des hospitaliers de St Jean de Jérusalem, chevaliers de Rhodes et de Malte, du Gr. prieuré de Bohême-Autriche et du service de santé volontaire, avec les listes officielles des chevaliers-profès et de justices, des chevaliers d'honneur, etc. — Vienne (Autriche), S. Norbert, 1889, gr. in-8, XVI-196 p. (Voy. ci-dessus, p. 323).

Revue antiesclavagiste, mensuelle. (Voy. ci-dessus, p. 272).

SOUHESMES (Cher des Godins de).

Esquisses ethnologiques sur l'Algérie, 15 p. in-4° (Dans la *Revue orientale*,) 1885.

Quel art doit-on préférer ? (Mention au concours de la *Revue Litt. et art. de Touraine.*) 1886.

Trois journées du Blocus de Metz en 1870 : Borny, — Gravelotte, — Saint-Privat. (Dans la *Revue Française de Constantinople*, dont l'Auteur fut Directeur et Fondateur) 1887.

Eloge de Lamartine (Couronné par l'Académie Lamartine), 1888.

Chez les Orientaux, 52 p. in-8 (Extr. des Annales de la Soc. d'Emul. des Vosges, 1888.) Tir. à part.

Les étudiants allemands, Etude de mœurs. (Couronnée par l'acad. Litt. et Musicale de France), 1889.

TAMIZEY DE LARROQUE (Ph.)

Petits mémoires inédits de Peiresc, publ. et annotés — Anvers, veuve De Baker, 1889, in-8, 112 p. (Voy. ci-dessus, p. 288).

Lettres inédites de quelques membres de la famille de Monluc. — Auch, G. Foix, 1890, in-8, 52 p. (Voy ci-dessus, p. 338.)

Livre de raison de la famille de Fontainemarie (1640-1774). — Agen, veuve Lamy, 1889, in-8, 175 p. (Voy. ci-dessus, p. 312).

TANGUAY (Mgr Cyprien).

Dictionnaire génealogique des familles Canadiennes. — Québec, 1871, 4 vol. gr. in-8 (en cours de publication).

TAVEAU DE LAVIGERIE (Baron Olivier).

L'Ordre de Malte depuis la révol. française. — Paris, Bourloton, 1889, in-16, XII-224 p. Portrait du gr.-maître Emm. de Rohan, blason. (Voy. ci-dessus, p. 233).

Châteaux et Châtelains : Le *château de Pont-Char-*

train. — Paris, Bourloton, 1889, in-12, 103 p. planches, vue du château, blason, portraits. (Voy. ci-dessus, p. 284).

Le château de Jouy-en-Josas. — Paris, Bourloton, 1889, in-12, 32 p., vue du château. (Voy. ci-dessus, p. 284).

TEISSIER (Octave).

Statistique du Var. — Draguignan, Garcin, 1855, gr. in 8.

Biogr. de Louis d'Aguillon. — Draguignan, Gimbert, 1858, in-8.

Les hommes illustres du Var : Arnaud de Villeneuve. — Toulon, Aurel, 1858, in-12.

Hist. de la commune de Cotignac. — Marseille, Gueidon, 1860, in-12.

Hist. d'une anc. famille de Provence. — Toulon, Aurel, 1861, in-8.

Etude sur l'hist. de Toulon. — Marseille, Olive, 1863, in-8.

Notice sur les Archives communales de la Ville de Toulon. — Toulon, Aurel, 1863, in-8.

Essai hist. sur les Criées publiques au moyen-âge. — Draguignan, Gimbert, 1864, gr. in-8.

Notice hist. sur la ville de Draguignan. — Marseille, Olive, 1864, in-8°.

Lorgues et Toulon. — Marseille, Gueidon, 1864, in-18.

Notice hist. sur la Commune d'Aups. — Marseille, Gueidon, 1865, in-32.

Marseille et ses monuments. — Paris, Hachette, 1867, in-12.

Invent. des Archives Comm. de la ville de Toulon. — Toulon, Aurel, 1867, 2 vol. in-4.

La Famille de Forbin et la Bourgeoisie de Solliès. — Paris, Dumoulin, 1868, gr. in-8°.

Histoire de Bandol. — Marseille, Gueidon, 1868, in-8.

Etat de la Noblesse de Marseille en 1693. — Marseille, Boy, 1868, in-32.

Artigues Notice hist. — Draguignan, Latil, 1868, in-32.

Gonfaron. Notice hist. — Draguignan, Latil, 1868 in-8°.

Anciennes Sépultures et Voie romaine à Toulon. — Toulon, Aurel, 1868, in-8.

Table generale des Bulletins du Comité des Travaux historiques. — Paris, Impr. Nationale, 1873, gr. in-8.

Économie politique au moyen-âge. — Draguignan, Latil, 1875, gr. in-8.

Invent. des archives hist. de la chambre de commerce de Marseille. — Marseille, Barlatier, 1878, in-4.

Armorial des échevins de Marseille, gr. in-8, blasons.

La maison d'un bourgeois au XVIII[e] *siècle*, in-8.

Les anc. familles marseillaises, in-8.

TINSEAU (Léon de).

Robert d'Epirieu. — Paris, Calmann Lévy, 1882, gr. in-18, 276 p.

Alain de Kerisel. — Ibid., 1883, gr. in-18, 290 p.

La meilleure part. — Ibid., 1884, gr. in-18, 353 p.

L'attelage de la marquise, 1885, gr. in-18, 398 p.

Madame Villeféron jeune, 1886, gr. in-18, 391 p.

Montescourt, 1887, gr. in-18, 342 p.

Dernière campagne, 1887, gr. in-18, 336 p.

Charme rompu, 1888, gr. in-18, 367 p.

Ma cousine Pot au feu, 1888, in-18, 375 p.
Bouche close, 1889, gr. in-18, 392 p.

VAN ROBAIS (Armand).

Note sur un manuscrit du IXe *siècle, aux arch. de S. Vulfran d'Abbeville.* (Lecture faite à la Soc. d'émul. d'Abb., 7 mars 1889.) — Dans le *Bull.* de cette Soc., 1889, N°s 1-2.

VORSTERMAN VAN OYEN.

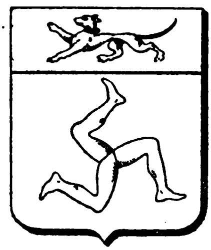
Algemen Nederlandsch familieblad (Revue généalogique des Pays-Bas), 1889, in-4°.

WAILLY (Julien de).

Les echos de l'âme, choix de poésies. — Marseille. Court-Payen, 1889, in-12, 36 p. (Voy. ci-dessus, p. 319).



TABLE DES MATIÈRES



Imprimerie DESTENAY, Saint-Amand (Cher).

DATE DUE			